HAL
open science

Impact des médias sur l'émancipation des femmes au Sénégal. Approche historique (1960-2010)

Emmanuelle Ba

To cite this version:

Emmanuelle Ba. Impact des médias sur l'émancipation des femmes au Sénégal. Approche historique (1960-2010). Histoire. Université de la Réunion, 2013. Français. NNT : 2013LARE0022 . tel-02965318

HAL Id: tel-02965318

https://theses.hal.science/tel-02965318

Submitted on 13 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

IMPACT DES MEDIAS DANS L'EMANCIPATION DE LA FEMME EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, CAS DU SENEGAL 1960-2010

THESE EN HISTOIRE CONTEMPORAINE SOUTENUE
le 11 juillet 2013
sous la direction du
Professeur Sudel FUMA
Directeur de L'UNESCO
Pour l'Océan indien
Université de la Réunion

RESUME

Le pouvoir des femmes en politique, avant, pendant et après la colonisation, n'a pas décliné avec l'aide des médias et de son impact sur le genre féminin A travers la vie associative, les femmes ont réussi à s'imposer, par l'empowerment dans la société civile, malgré les contraintes de la polygamie, l'excision, et le lévirat, depuis l'époque des indépendances en 1960. Mais c'est avec le commerce informel, que les femmes se réunissent pour mettre au point une stratégie afin de s'en sortir. L'émergence d'un pouvoir féminin, a pu faire vaciller les forces en présence. Parlant de la polygamie, quoi de plus naturel que d'avoir plusieurs épouses pour un homme, dans la mesure où la religion l'y encourage. Alors qu'au même moment, l'ignorance du planning familial, entraîne la répétitivité des naissances, ainsi que la fragilisation des femmes ; tout ceci porte atteintes à l'intégrité physique et morale de ces dernières. D'autre part, le commerce informel, devient un levier d'émancipation où s'affirment l'empowerment social[1] et économique de ces dernières, ainsi que la reconnaissance de la société civile, de la capacité à s'occuper de l'avenir qui n'est plus entre les mains du "borom kër[2]". L'avenir se concentre entre les mains des groupements associatifs au niveau des différentes communautés villageoises. Ainsi, le groupement des femmes permet une éducation scolaire et une diminution de l'analphabétisme. La prise de conscience de ce pouvoir sur les hommes, est bien palpable. Il résulte d'un travail de fond, mené avec acharnement. Quand la femme ouolof a réussi à supplanter l'homme par le fruit du travail informel, elle et se rend aux réunions des femmes. Pour ce faire, elle doit

s'agenouiller et demander humblement l'autorisation à son époux. Alors, celui-ci donne son accord. Cette démarche qui, vu de l'extérieur, peut sembler sectaire, et

[1] désigne une démarche collective d'intervention sociale ; dans les écrits émanant de mouvements sociaux qui voient dans l'empowerment un projet social conçu à partir d'une volonté collective dans le but de mener à bien le souci d'émancipation d'un groupe d'individus vers un progrès social et psychique évident.
des pratiques professionnelles en crise, la perspective radicale pour penser le changement social

[2] du maître de maison.

même comme un processus de domination, s'impose encore de nos jours, car, malgré l'autonomisation et l'empowerment économique de la femme, le chef de famille reste tout de même le dirigeant, le dominant. L'aspect économique qui est devenu l'apanage de la mère, laisse place à un aspect plus religieux et plus spirituel. Cet abaissement face à l'homme est une condition sine qua none pour le devenir de sa progéniture, qui reçoit par transition les bénédictions du Très-Haut, en ce qui concerne tout ce que la mère aura sacrifié en l'honneur de son époux, le chef de famille. En effet, cette vision de la culture sénégalaise, culture du respect de l'homme fait de celui-ci, le protecteur et guide spirituel de toute la famille.

ABSTRACT

The power of women in politics, before, during and after colonization, has not declined with the power of media... Through the associative life, women have managed to prevail by empowerment in civil society, despite the constraints of polygamy, excision and levirate marriage, since the time of independence in 1960. But with the informal trade, women come together to develop a strategy to escape... The emergence of a feminine power, could waver existing strengths

About polygamy, what could be more natural to have several wives for a Muslim, to the extent that religion encourages it. While ignorance of family planning, the repetition of birth, make them sick and destroyed the integrity of women. Regarding informal trade, becomes a lever of emancipation which affirm their social, economic empowerment and recognition of the society to care after for their ' ' " Borom Kër'‘, the householder. The future is concentrated in associative areas in different villages. The group therefore allows women an education and a reduction of illiteracy. Awareness of their power over men is present in their work force. When Wolof woman managed to supplant her husband by informal trade, went to meetings of women, it's' kneeled and humbly ask her husband's permission This allows him to leave. This is necessary, despite the economic independence of women. Its lower about the rights is important for the future of children. Vision of Senegalese culture, whom respect the man made it the spiritual guide and protector of all family.

N'Nambaw Gomis

REMERCIEMENTS

Ce livre est dédié à ma chère mère, et mon cher père, qui tous deux m'ont quitté avec dix-huit mois d'intervalle ; Le soutien psychologique qu'ils m'apportent, me permet de me relever des chutes sur le chemin de l' existence. A mes chers enfants, Phleure Madina, Evelyne, Christian, et William. Tous mes remerciements à Jacques pour son soutien. Je remercie infiniment mon défunt Directeur, le Professeur Sudel FUMA, Directeur de la Chaire de l'UNESCO. Vous qui m'avez offert la chance de poursuivre mon travail de thèse et de pouvoir la soutenir sous votre direction. D'obtenir une mention honorable pour la rédaction de mes huit cent vingt-deux pages ramenées à trois cent soixante et une pages. Je remercie le Professeur Yvan COMBEAU, Directeur du Laboratoire d'Histoire, le CRESOI. Merci au Président de l'Université. Le Professeur SUDEL FUMA a dirigé la Chaire de l'UNESCO dans l'Océan indien : Comores, Madagascar, Mayotte, Seychelles et Maurice. Homme sensible aux problème inhérents aux pays en développement. Merci Professeur pour votre soutien pédagogique et conseils éclairés. Votre décès représente une perte pour l'université et la communauté scientifique. Voyageurs, nous sommes tous en chemin.

A mes deux filles et deux garçons. Les possibilités créatrices qui transcendent la souffrance. Cependant la blessure permet la mise au point de mécanismes tels que la sublimation et le développement de toutes ces facultés qui élèvent l'homme à un rang supérieur. Le génie n'est pas synonyme du genre féminin. La résilience, résister face à la souffrance ne relève pas que du sujet traumatisé, l'entourage joue un rôle dans la récupération et dans la transformation de la blessure. "Ni acier, ni surhomme, le résilient ne peut pas échapper à l'oxymoron, opposition du bien et du mal : un joyeux malheur. Un autre exemple, dont la perle de l'huître pourrait être l'emblème : quand un grain de sable pénètre dans une huître et l'agresse au point que, pour s'en défendre, elle doit sécréter la nacre arrondie, cette réaction de défense donne un bijou dur, brillant et précieux."

SOMMAIRE

Table des matières

Table des matières ***6***

I - L'AFRIQUE ***9***

– le Sénégal **12**

la Sénégambie **12**

HISTOIRE DU SENEGAL 12

LES ORIGINES 14

II - LES MEDIAS AU SENEGAL ***27***

1 - Etat des lieux **27**

2 - Histoire des médias **29**

3 - Les femmes et la presse écrite **38**

Historique la presse écrite 38

4 - La radio et la télévision au service de l'éducation et du développement **42**

5 - Étude comparative : Le Sénégal et le Ghana **46**

III - LA COMMUNICATION ***51***

1 – Approche de la communication comme modèle d'expression **51**

2 - La tradition orale **55**

a - La communication orale 55

b - La communication dans les villages africain 56

3 - Interroger le passé afin de trouver une réponse au présent et au futur ? **58**

4 – La découverte du savoir livresque **64**

IV - AUTONOMISATION DE LA FEMME ***69***

– Introduction 69

1– La place de la femme au sein de la régionalisation **72**

2 - La réforme administrative au Sénégal **75**

V – LA FEMME ET LA POLITIQUE ***82***

1 - Le féminisme d'Etat **87**

2 - La sénégalaise indépendante **92**

3 – L'approche anthropologique de l'émancipation de **95**

la femme africaine et sénégalaise **95**

Puissance politique de la reine et de la princesse **97**

4 - Le palais **102**

5 - Épouse et mère **105**

Humilité et maintien du corps **106**

VI - LA POLYGAMIE ***108***

1 - La polygamie en milieu rural sénégalais **108**

La typologie de la polygamie **109**

2 - Islam et polygamie **110**

3 - La polygynandrie **115**

4 - L'ONG APROFES dans la zone rurale de Ker Ganghane **141**

VII - LA FEMME ''BOROM KER'' ***164***

1 – La redéfinition des concepts du ménage **164**

2 - Les femmes chef de ménage ont-elles un profil sociodémographique de vulnérabilité ? **167**

3 - L'allocation des terres cultivables **170**

4 – La dotation en capital humain **172**

5 - Les caractéristiques des membres secondaires **174**

Un constat s'impose **174**

6 - comment les femmes deviennent-elles chef de famille ? **183**

a – Le cadre d'analyse 188

b - Les exploitations féminines et la gestion des ressources productives 192

c - La monoparentalité en Afrique subsaharienne 194

VIII - EXCISION ET CIRCONCISION ***195***

1 - L'excision au Sénégal **197**

2 – La distinction sur la base de la gravité **202**

3 - La Localisation géographique de la circoncision **204**

4 - La circoncision chez la femme **205**

a - Arguments religieux catholiques 207

b - La condamnation internationale de la circoncision féminine 210

c - Condamnation nationale de la circoncision féminine 211

d - Circoncision féminine et asile politique 215

IX - LES RITUELS DU LEVIRAT ***217***

1 - Lévirat au Sénégal **218**

2 - Le lévirat en pays Bassari au Sénégal **221**

La population Bassari 222

3 - Le veuvage et le lévirat dans le sud-est du Sénégal **224**

4 - Rentabiliser une compensation pour la veuve **229**

5 – Polygamie et monogamie au sein du lévirat **230**

La transformation de 1'économie par le lévirat **232**

X - LE COMMERCE INFORMEL ***233***

1 – Le calcul de l'indicateur de pauvreté monétaire **240**

Les caractéristiques des membres secondaires 243

a - La destination des émigrés selon le genre du chef de ménage 245

b - Le bilan est-il favorable aux femmes ? 247

c - L'évolution économique au Sénégal 247

4 - Le travail des femmes **251**

5- L'élimination du travail des enfants 255
a - La cause des enfants 255
b - La conscientisation des consommateurs au travail des enfants 257
c - Les forces s'organisant pour vaincre la pauvreté 259
d - Les enfants des rues : les Talibés 260

6 - Le micro-crédit et les femmes 262
a - La stratégie d'amélioration de la gouvernance du travail informel 264
b - L'expansion de l'économie informelle 266
c - Équité et efficience 271
d - Groupements de femmes rurales au Sénégal 274
Est-ce des espaces de liberté ou plates-formes de changement ? 274

La division du travail dans le milieu rural Ouolof 279

Pratiques matrimoniales et rapports de genre 285

Impact des groupements de femmes en zone s rurales 288

10 - Les Associations et les ONG sur le terrain 293

11 - Le secteur informel et L'Union Nationale des Commerçants et Industriels 301

XI - L'EMPOWERMENT DES FEMMES AFRICAINES 305

1- L'impact de l'empowerment sur l'activité des femmes 312
b - Le concept de genre 323
c - Le Genre comme concept social. Le mot genre est la traduction de l'anglais "Gender". 324
d - Quelques données sur l'inégalité 326

2 - L'invisibilité du travail des femmes 331
a – La stratégies des femmes au Sud 332
b – La stratégie individuelle ou collective 333
c - Enjeux stratégiques 334

3 - L'évolution économique récente 336
a - Les sénégalais à l'étranger 338
b - Le développement des routes rurales 341

1 - L'empowerment communautaire en plusieurs étapes 356

2 - L'empowerment des femmes 360

3 - La scolarisation des enfants 362

***- L'insuffisance des cantines scolaires* 366**

***XII – CONCLUSION* 380**

L’Afrique subsaharienne en 1900

I - L’AFRIQUE

La superficie de l'Afrique est de 30 415 873 km2, avec une population de 1 070 096 000 habitants en 2012. Sa densité est 35 habitants au kilomètres carré. 54 pays forment le continent africain, avec 17 dépendances. Les principales langues utilisées sur le continent sont : l'Arabe, le Tigrinya, le Tamazight, le Swahili, l'Anglais, le Français, le Portugais, l'Afrikaans, l’Haoussa, le Bambara, le Yoruba, le Dioula, le Fang, le Lingala, le Bété, le Baoulé, le Peul, l’Ouolof, le Soninké, le Mooré, le Malgache, le Kituba, le Mandingue, le Gouro, le Yakouba, le Sénoufo, le N'zima, l'Attié, l'Avikam, le Gouèdè, etc.

La diaspora africaine à travers les cinq continents, est une population résultant de la déportation d'Africains à l'époque de la traite négrière du XVIe au XIXe siècle et de leurs descendants à travers le monde. Habitant plus particulièrement sur le continent américain dans les Caraïbes, dans les Guyanes (Guyane française, Guyana et Suriname), aux États-Unis, au Canada, en Amérique centrale et en Amérique du Sud (dans tous les pays sauf au Chili et Argentine). Ils sont minoritaires partout sauf aux Antilles, où la population résulte du métissage entre Européens et Africains. Ils habitent aussi dans l'Océan Indien dans les îles Seychelles, la Réunion et à l'île Maurice. Ils sont minoritaires dans cette dernière. Dans les îles du Cap-Vert et à Sao Tomé-et-Principe, les Portugais ont aussi importé des esclaves constituant dans ces deux cas, une population majoritaire aujourd'hui.

Au XIXe siècle aux États-Unis, les Américains ont permis à des esclaves affranchis de repartir en Afrique de l'Ouest où ils ont pu créer des colonies qui ont donné naissance au Libéria en 1843, et aussi en Sierra Leone. On peut par ailleurs mentionner les communautés d'immigrants ou fils d'immigrants antillais : En France métropolitaine venant des Antilles françaises et d'Haïti. En Grande-Bretagne en provenance de la Jamaïque, de Trinité-et-Tobago, toutes les anciennes colonies britanniques... En plus un nombre moins important au Portugal venant surtout du Cap-Vert. Aux États-Unis et Canada, il existe des communautés jamaïcaines, haïtiennes, cubaines, etc. Enfin on peut aussi parler des immigrants africains pendant le XXe siècle en France, aux USA, en Grande-Bretagne, Canada, Pays du Golfe, entre autres. Les Afro-Européens sont des Européens noirs ou métisses, des personnes européennes ayant la nationalité (très souvent nées) d'un pays européen en ayant des origines africaines (Afro). Ces personnes ont très souvent une double culture, africaine et européenne. Ils sont particulièrement présents en France, au Royaume-Uni, au Portugal, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Belgique, en Italie et en Suède. Un Afro-Indien(ne)

est une personne possédant à la fois des origines africaines et indienne. Aux Antilles, la part de la population ayant des ancêtres indiens est importante. En effet, beaucoup d'Antillais pensent qu'ils ont uniquement des origines africaines et/ou européenne parce que souvent ils ne reconnaissent pas les traits physiques indiens sur leur visage et que l'opinion publique a tendance à croire qu'aux Antilles on est soit noir ou blanc sans être métissé. Comme dans le reste du monde, il est plus ou moins difficile selon le pays de dire ses origines ethniques quand celles-ci ne se voient que très peu sur l'apparence physique comme c'est le cas aux États-Unis où une grande partie de la population noire a des ancêtres européens (ils sont considérés comme noirs et non métis quelle que soit leur nuance de couleur de peau).

Les horizons migratoires dominants deviennent, tout d'abord pour les africains subsahariens et particulièrement pour les Soninkés, de la région de culture arachidière du Sine et Saloum, avec laquelle se mettra en place un mouvement saisonnier valant aux migrants le nom de navetanes, du terme navet, désignant en wolof la période correspondant à l'hiver tropical. Ultérieurement, les grandes villes portuaires de Saint-Louis, Dakar et même Abidjan, qui offrent des possibilités d'emplois plus divers et mieux rémunérés, prennent le relais. C'est à partir de là que s'embarqueront les matelots qui, dès les années trente, constituent à Marseille les premières communautés africaines implantées en métropole. La période coloniale a aussi favorisé la mise en place de migrations intra-africaines lointaines, par le biais des coopérations entre les différentes administrations. Le Congo du roi Léopold a pu ainsi recruter, dès la fin du XIXe siècle, des travailleurs sénégalais qualifiés, parmi lesquels se trouvaient de nombreux Soninké. Reprenant leur tradition commerçante, ceux-ci constitueront au Congo belge, puis au Zaïre, une couche de commerçants urbains connue sous le nom de bahaushé, forme bantouisée de l'ethnonyme hausa, qui désigne les commerçants dans une grande partie de l'Afrique occidentale et centrale . Restés en contact avec la vallée

du fleuve et, par ce biais, avec les communautés installées en France, ces Soninkés du Congo contribueront à soutenir financièrement leur pays d'origine et à aider, dans les années soixante, les candidats à l'émigration lointaine à payer leurs voyages. Ils joueront aussi un rôle important au niveau de la connexion qui se mit en place au début des années quatre-vingt entre les migrations maliennes et zaïroises vers la France. Malgré les restrictions que l'administration coloniale s'est efforcée de mettre aux déplacements des populations africaines vers la métropole, en interdisant par exemple aux matelots africains de dépasser le banc d'Arguin, au large de la Mauritanie, elle a contribué à mettre en place les conditions qui faciliteront le développement des flux migratoires depuis la vallée du fleuve Sénégal vers la France après l'indépendance.

– le Sénégal

la Sénégambie

HISTOIRE DU SENEGAL

L'histoire de la ville appartient à un passé relativement récent et les bâtiments les plus anciens ne datent guère que des années 1860. Dakar ou encore presqu'île du Cap-Vert a toujours été administrée par un gouvernement de la République lébou depuis 1793. D'ailleurs quand Protêt débarque à Dakar, il trouve sur place les Lébous avec qui ils ont signé des accords. La République lébou qui existe toujours a fait face aux colons avec courage et détermination pendant des années, d'ailleurs Matar Diop, grand sérigne de Dakar, de 1815 à 1830 a refusé plusieurs fois des ordres venant du gouverneur de Gorée.

Pourtant les grattoirs, poinçons, haches, colliers de coquillages et autres vestiges découverts sur la côte occidentale de la presqu'île du Cap-Vert (pointe des Almadies, Ouakam) ou bien à l'est (Hann, Bel-Air) attestent d'une présence humaine sporadique sur la façade atlantique dès le Paléolithique, puis d'un peuplement de l'ensemble de la péninsule au Néolithique.
Les premiers habitants sont des Mandingues. Ce sont eux que découvre le navigateur portugais Dinis Dias lorsqu'il débarque sur ces rivages en 1444. À la fin du XVE siècle des pêcheurs Lébous fuyant le Tekrour, un royaume situé au nord-est du fleuve Sénégal, commencent à s'y établir. Au XVIIe siècle leur village ne comporte qu'une trentaine de huttes8. Dans l'intervalle l'Île de Gorée toute proche, que Dinis Dias avait d'abord nommée Palma, attise davantage les convoitises. Prise et reprise une quinzaine de fois, par les Hollandais (qui la rebaptisent Goed Reed, bonne rade), les Anglais et les Français, l'île connaît une histoire plus mouvementée. Quant à Dakar, la localité voit son nom matérialisé pour la première fois sur une carte lorsqu'en 1750 le naturaliste français Michel Adanson le fait apparaître sur un croquis du cap Vert. En 1843 elle ne comprend toujours, selon le témoignage de Paul Boutet9 que « plusieurs centaines de cases, toutes construites dans le même genre […], toutes en roseaux, de forme cylindrique et recouvertes à peu près comme les ruches d'abeilles de nos pays ».

Tandis que Gorée s'enrichit grâce au commerce de l'arachide dont les notables mulâtres sont les initiateurs, la démographie galopante fait que les notables mulâtres et leurs épouses signares se sentent bientôt à l'étroit sur la petite île; c'est la raison pour laquelle, la signare Anna Colas Pépin, son époux François de Saint Jean, maire de Gorée, et le conseil municipal de l'île, demandent la création de la ville nouvelle de Dakar à deux reprises le 3 janvier 1846 et le 25 janvier 1848. Les notables mulâtres de Gorée ne craignent plus les possibles

incursions du damel du Cayor et exigent de l'administration coloniale avant même l'abolition de l'esclavage des terres et une aide financière pour leurs ex-serviteurs; un certain nombre de nouveaux propriétaires de terrain à Dakar sont ainsi d'ex-serviteurs des Signares. L'idée d'une expansion sur le continent fait son chemin. Conduites par le capitaine Protêt, les troupes françaises prennent possession de la côte en 1857. Un petit fort y est construit, sur lequel le pavillon français est hissé. Dakar reste pourtant un « véritable labyrinthe de rues et d'impasses, de tours et de détours »11, au milieu de la brousse et des dunes. Malgré la construction de quelques maisons de commerce, la bourgade n'est pas encore une vraie ville. Le colonel du génie Émile Pinet-Laprade[3] est son véritable fondateur. Un premier plan cadastral est élaboré en juin 1858. La construction du phare des Mamelles est lancée en 1859, les travaux du port commencent en 1860. Un nouveau plan d'alignement de la ville est proposé par Pinet-Laprade en juin 1862.

Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique car il n'y a jamais eu de coup d'État, et le « modèle sénégalais » était souvent mis en avant dans le passé, même si Amnesty International dénonce encore quelques arrestations à caractère politique. République de régime démocratique (présence de plusieurs partis politiques). Le régime est semi-présidentiel car à l'indépendance, le Sénégal a adapté le modèle politique français de 1958 comme d'autres pays africains qui étaient membres de l'AOF. La constitution du Sénégal date de 1959, elle a été révisée dès 1960 par Léopold Sédar Senghor suite à un référendum. Plusieurs révisions vont se succéder notamment celle de 1963 qui instaure le régime présidentiel (à cette époque : suppression du Premier ministre) puis celle de 2001 qui ramène le mandat présidentiel de sept ans à cinq ans (le Sénat sera supprimé

[3] Émile Pinet-Laprade, né le 13 juillet 1822 à Mirepoix et mort le 17 août 1869 à Saint-Louis du Sénégal, est un gouverneur français du Sénégal.

puis rétabli en 2007). Le président de la République est le chef de l'État, élu au suffrage universel direct pour une durée de sept ans renouvelables une fois. Il nomme le Premier ministre qui choisit à son tour les ministres de son cabinet et propose leur nomination au président de la République. Le premier président est Léopold Sédar Senghor, leader charismatique et poète de renom. En 1981 son Premier ministre Abdou Diouf prend sa succession, mais en 2000 le Parti démocratique sénégalais l'emporte avec Abdoulaye Wade, réélu en 2007. L'élection présidentielle de 2012 voit la victoire de Macky Sall face à Abdoulaye Wade. Le Sénégal a une importante façade maritime à l'ouest avec l'océan Atlantique (530 km de côtes)17. Le fleuve Sénégal constitue une frontière au nord avec la Mauritanie et à l'est avec le Mali. Au sud-est, la frontière avec la Guinée est traversée par les contreforts de la montagne du Fouta-Djalon et au sud-ouest avec la Guinée-Bissau par une forêt tropicale. La Gambie forme une enclave et sépare la région de la Casamance du reste du pays. Le territoire sénégalais est compris entre 12°8 et 16°41 de latitude nord et 11°21 et 17°32 de longitude Ouest. Sa pointe ouest (la presqu'île du Cap-Vert constitue la partie la plus occidentale de toute l'Afrique continentale. La ville de Dakar qui y est située bénéficie du climat le plus doux du pays. Le pays s'étend sur 196 722 km. Le climat est au nord du type désertique et au sud du type tropical avec : une saison des pluies de juin à octobre avec un pic en août, septembre est variable selon la latitude (moins de précipitations dans le nord par rapport au sud). C'est la période des moussons. On ne peut parler de vraie saison des pluies que dans la Casamance, seule région où il y a aussi des forêts dignes de ce nom ; une saison sèche de novembre à juin avec des alizés continentaux, avec des températures comprises entre 22°C et 30°C, comportant des variations importantes entre le littoral et l'intérieur entre 23 et 24.° C.

Les températures suivent les saisons : en été, période de pluie, souvent appelée abusivement "hivernage " depuis la période coloniale, les températures

sont à leur maximum ; mais sont au minimum en hiver aux mois de janvier-février. Par contre, on remarque des précipitations plus marquées du sud au nord23.
Sur le littoral, la mer (avec le courant canarien froid) apporte de la fraîcheur, les températures sont de l'ordre de 16 °C à 30 °C mais le centre et l'est du Sénégal peuvent avoir des températures allant jusqu'à 46 °C.
Pendant l'hiver en Europe, le Sénégal devient une destination appréciée permettant de développer une activité touristique. La diversité climatique, d'une manière générale, l'Ouest du pays, représenté par le littoral,a un climat tempéré. . Le centre et l'est du pays ont un climat continental très chaudes pendant la journée, avec +45° et fraîches la nuit avec une température de .Du Nord au Sud, il existe 5 types de domaines climatiques appartenant au climat tropical : Dans la zone sahélienne, au nord dans la région de Saint-Louis, une végétation typique du Sahel représente le domaine de la steppe arborées ou arbustives. De nos jours, la désertification touche cette zone. L'Acacia Sénégal est l'arbre le plus présent avec quelques baobabs. Dans la zone sahélo-soudanienne, qui s'étend sur les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Louga, Matam, la steppe fait place à la savane arborée et sèche. Le baobab, l'acacia et le fromager y sont les arbres dominants.
Dans la zone soudanienne, vers les régions de Fatick, Kaolack, tout le nord et le centre de la région de Tambacounda, la végétation de type savane, est beaucoup plus dense que dans la précédente zone : les arbres y sont beaucoup plus présents, et des forêts clairsemées apparaissent. Baobab, acacia, fromager et palmier sont les arbres dominants dans cette zone. Dans la zone soudano-guinéenne, au nord des régions de Ziguinchor, Kolda, et au sud de la région de Tambacounda, les forêts sont très présentes ainsi que de grandes savanes très denses. Les arbres sont variés : baobab, fromager, palmier, filao et rônier.

La zone guinéenne, sur le sud des régions de Ziguinchor et Kolda. Étant la zone la plus humide, les forêts y sont denses. Tous les arbres du Sénégal y sont présents. En 1960 le premier découpage administratif issu de l'indépendance avait

créé une certaine disparité entre les sept régions d'origine – celle du Sénégal oriental étant alors onze fois plus étendue que celle du Cap-Vert. Ce déséquilibre a été corrigé par plusieurs réformes successives et notamment par un décret de 1996, dans le cadre de la politique de décentralisation qui a transféré aux collectivités locales certaines compétences d'abord détenues par le pouvoir central.

Carte administrative du Sénégal

La ville de Dakar (en wolof : Ndakaaru) est la capitale de la République du Sénégal et de la région de Dakar. Elle compte 1 056 009 1 habitants contre 3 215 250habitants (estimation 2011) si on tient compte de l'ensemble de la région de Dakar. C'est une des quatre communes historiques du Sénégal et l'ancienne capitale de l'Afrique-Occidentale française (AOF).

Carte du découpage administratif de Dakar

Sous la double action des apports migratoires depuis les campagnes et de l'accroissement naturel, la région de Dakar s'est très rapidement développée. Elle est ainsi passée de 400 000 habitants en 1970 à 2,6 millions d'habitants en 2005. Métropole macrocéphale, elle accueille la moitié de la population urbaine du pays. Sa situation à l'extrémité occidentale de l'Afrique, sur l'étroite presqu'île du Cap-Vert, a favorisé l'installation des premiers colons, puis le commerce avec le Nouveau Monde, et lui confère une position privilégiée à l'intersection des cultures africaines et européennes. Organisatrice du premier Festival mondial des Arts nègres voulu par le président Léopold Sédar Senghor en 1966, la ville est le siège de l'Institut fondamental d'Afrique noire et de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui le Dak'Art (la Biennale d'art contemporain) contribue à son rayonnement international. Aux quartiers populaires et aux infrastructures héritées de l'époque coloniale – le port, la gare, le palais présidentiel ou la cathédrale du Souvenir africain, ainsi que le remarquable patrimoine de l'île de Gorée toute proche – se sont ajoutés des édifices plus modernes tels que l'université Cheikh-Anta-Diop, la Grande Mosquée, la Porte du Troisième millénaire et le Monument de la Renaissance africaine.

N'occupant que 0,28 % du territoire national, la région de Dakar regroupe sur 550 km2, 25 % de la population et concentre 80 % des activités économiques du pays. Le nom de Dakar apparaît pour la première fois sur une carte en 1750 lorsque le botaniste français Michel Adanson effectue un croquis du Cap-Vert.
Dakar pourrait être la version francisée de Ndakarou, l'appellation locale, dont l'étymologie reste incertaine, peut-être dérivée de l'expression wolof deuk raw signifiant « ce qui s'y installe sera en paix » ou encore de dekk-raw, une association de dekk (pays) et raw (s'échapper). Selon la même source, il pourrait aussi s'agir du terme wolof dakhar, qui désigne le tamarinier, un arbre très présent sur la côte à l'arrivée des Lébous au XVIE siècle. La localité est notifiée dans certains documents sous le nom de « d'Accard », faisant également référence à

un négociant ou marin français peu connu de la fin du XVIIe siècle, du nom de Accar ou d'Accard.

La nouvelle cité ne se développe pas sans mal. En 1869 une épidémie de choléra fait des ravages et Pinet-Laprade y succombe lui-même le 17 août. En 1872 un 'statut communal' (dit des 'quatre communes') est accordé à la population, ce qui donne une citoyenneté. Alors que Dakar devient centre d'arrondissement à la place de Gorée en 1875, des résistances subsistent, comme en témoignent ces observations du colonel Canard : « Les propriétaires de terrains où l'on pourrait bâtir habitent tous à Gorée et ne paraissent pas disposés à faire construire des maisons à Dakar » (1876) ; « Dakar est toujours très calme, il est même triste. Peu de maisons, peu d'habitants, peu de commerces et pas d'industrie » (1878)12 . La raison de cette présence faible des notables Goréens à Dakar est que la ville de Rufisque sur la petite côte connaissait un développement économique important grâce à l'arachide ; ces familles bourgeoises mulâtres et nègres préféraient donc s'installer majoritairement dans cette ville. Ce n'est que lorsque la ville de Dakar eut un quai moderne et que le Wharf de Rufisque devint obsolète qu'ils s'installèrent massivement à Dakar. Un nouveau plan cadastral est élaboré en 1876 et deux ans plus tard Dakar compte environ 1 600 habitants. Le 17 juin 1887 Dakar devient une commune distincte. Elle ne dépend plus de Gorée et Jean Alexandre devient son premier maire le 9 décembre 1887. De gros travaux d'aménagement et d'assainissement sont entrepris. La population de Dakar atteint 8 737 habitants, alors que Gorée n'en compte que 2 100.

A la veille du 24 janvier 1944, lors du voyage historique du Général de Gaulle qui a entamé en Afrique-Occidentale et Équatoriale française (AOF), et (AEF) avait prononcé le 25 janvier 1944, son premier discours important de cette mémorable tournée africaine au sein du Lycée Van Vollenhoven de Dakar. En 1944, de Gaulle et le gouverneur Félix Éboué réunissent les administrateurs coloniaux à Brazzaville pour évoquer l'avenir des colonies françaises d'Afrique. Le résultat de cette conférence a souvent été présenté comme une ouverture vers l'idée d' indépendance des pays de l'Afrique française. Il n'en était rien, mais la promesse a bien été faite d'une meilleure reconnaissance et d'une plus large autonomie, et d'une plus grande participation des Africains aux affaires locales[4]. Il faudra attendre L'année 1960 pour que l'Afrique coloniale française puisse obtenir son indépendance. Le chef de la France libre profite de cette conférence pour entreprendre, en janvier-février 1944, une vaste tournée de l'ensemble des colonies en l'Afrique occidentale (AOF) et en Afrique équatoriale française (AEF). De Gaulle, reconnu sur place comme le seul représentant légal de la France, vient motiver les troupes d'Afrique pour le débarquement de Provence et les combats qu'il faut encore mener pour délivrer l'Europe.[5]

Tandis que le journaliste rappelle, que la France libre avec le général de Gaulle avait choisi ce, avec raison, il y a plus de trois ans, la continuation de la lutte dans l'Empire, cette grande tournée africaine où l'on suit les foules, réunies, dans un grand enthousiasme apparent, pour souhaiter la bienvenue au général tout au long de son parcours. La France libre est soutenue par tout son Empire colonial

[4] Le discours d'ouverture de la conférence est disponible dans le tome 1 des Discours et messages, Paris : Plon, 1970, p. 370-373].

[5] Source Françoise Berger reporter du voyage du Général de Gaulle à Dakar

; elle désire une politique moderne faisant plus de place aux problèmes humains ; l'enjeu de cette guerre est bien la condition de l'homme. Pour illustrer cette dernière affirmation, le film de Françoise Berger nous montre des exemples du racisme de l'Allemagne nazie qui refuse la reconnaissance due au soldat pour les combattants de l'Afrique, détruisant leurs monuments aux morts. A l'inverse, le reportage nous fait découvrir le fier défilé de nombreuses troupes coloniales, appui indispensable de la France que le place sur le même plan que les soldats des pays alliés.

Travaux du port vers 1908 et du chemin de fer vers 1910

L'économie numérique n'est pas en reste et commence à trouver son modèle entre secteur formel (surtout constitué par les opérateurs télécoms et beaucoup de TPE) et informel (une myriade de prestataires de services et autoentrepreneurs). En effet, depuis 2010, la ville monde Dakar voit de nouvelles initiatives innovantes se lancer comme le premier espace de co working d'Afrique et action tank, qui depuis s'étend en France (à Nanterre), au Mali (Bamako), au Burkina Faso (Ouagadougou)... et relié à plus de 200 espaces dans le monde, créant ainsi une nouvelle dynamique pour les entrepreneurs de l'économie créative et permettant aux talents qui s'expriment souvent dans le secteur informel de se mettre en réseau et s'internationaliser différemment27. Dakar s'inscrit donc dans la vague de l'innovation [archive] et du changement [archive] qui traverse le monde, un futur en émergence dans lequel la parole de l'Afrique est présente.
En résumé, Dakar est une ville qui participe pleinement au concert des nations, pour citer le président Senghor, notamment économique au regard de son rôle de plateforme pour les échanges avec la région Afrique de l'Ouest.

Parallèlement, avec la construction de la gare et de la ligne de chemin de fer, la ville rivalise aussi avec Saint-Louis. Elle l'emporte pourtant en devenant en 1902 la capitale de l'AOF (Afrique-Occidentale française). Son premier gouverneur général, Ernest Roume, lance de gros travaux d'urbanisme, parmi lesquels figurent le Palais du gouverneur, l'actuel Palais présidentiel, ainsi que le marché Kermel. De 18 500 en 1904, Dakar passe à 25 000 habitants en 1909 et devient le premier port du Sénégal. La reconstruction de la gare ferroviaire est entreprise et l'Hôtel de ville est édifié en 1918.

Blaise Diagne qui a obtenu la citoyenneté pleine de tous les habitants des quatre communes en 1916, est élu maire de Dakar en 1920 et le restera jusqu'à sa mort en 1934. En 1921 la capitale compte 32 440 habitants dont 1661 Européens, alors que l'île se dépeuple progressivement pour se réduire à 700 habitants en 1926. Gorée est finalement rattachée à Dakar en 1929. Pendant cette période on observe une vague d'immigration libanaise; cette immigration libanaise a en réalité commencé dès 1890 à Saint Louis. Dans la capitale ces nouveaux venus s'intègrent le plus souvent dans le petit et moyen commerce. La cathédrale du Souvenir africain est inaugurée le 31 mars 1929 en présence de nombreuses personnalités dont Blaise Diagne. Une des cloches de la Cathédrale est offerte par Armand-Pierre Angrand et sa famille. À la fin des années 1930, l'agglomération compte 100 000 habitants.

Pendant la Seconde Guerre mondiale le contrôle de l'AOF constitue un enjeu non négligeable. Une tentative de débarquement des Alliés (Opération Menace) échoue le 25 septembre 1940, au bout d'une lutte fratricide connue sous le nom de bataille de Dakar.

La bataille de Dakar

En 1947 le président Vincent Auriol est le premier chef d'État français à se rendre en visite officielle en Afrique noire. A ce moment-là Dakar compte environ 135 000 habitants. L'essor démographique engendre une pénurie de logements, d'emplois et de matières premières. Le 26 août 1958 le général de Gaulle se rend à son tour à Dakar où il est accueilli fraîchement par des manifestants réclamant l'indépendance du pays, qui se concrétisera deux ans plus tard. Dakar devient d'abord la capitale de l'éphémère Fédération du Mali, puis celle de la République du Sénégal le 4 avril 1960.

Dans la foulée de la décolonisation, la Grande Mosquée de Dakar est édifiée en 1964. Plusieurs réformes portant sur la décentralisation et la déconcentration marquent des étapes importantes dans l'évolution de la commune, d'abord en 1972, puis en 1983 et surtout en 1996 lorsque la commune de Dakar est découpée en 19 communes d'arrondissement.

Le 3 avril 2010, le Monument de la Renaissance africaine est inauguré pour le cinquantenaire de l'indépendance sénégalaise. Elle est haute de 52 mètres et a été construite par des Nord-Coréens. Peu avant son inauguration, des centaines de personnes ont manifesté dans les rues de Dakar pour demander la démission de Abdoulaye Wade, le président du Sénégal, car cette statue a coûté entre 9 milliards16 et 15 milliards de francs CFA17 (15 à 23 millions d'euros) alors que le pays connaît une crise économique et que la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté.

L'agglomération dépasse depuis 2010 les trois millions d'habitants et son engorgement croissant (pas facilitée par la position géographique de la ville qui lui permet difficilement de s'étendre) constitue un défi majeur pour les transports, le développement et l'environnement, à tel point que la fondation d'une nouvelle capitale administrative est à l'étude depuis cette même année.

Dakar, Saint-Louis, Rufisque et l'île de Gorée sont les quatre communes françaises du Sénégal. Il s'agit des quatre premières communes de plein exercice créées par la France au Sénégal. Saint-Louis et Gorée, qui ont eu des maires à la fin de l'Ancien Régime ainsi que des adjoints, sont érigées en communes par un décret du 10 août 1872. Rufisque est érigée par un décret du 12 juin 1880 puis Dakar par un décret du 17 juin 1887. D'autres communes sont ultérieurement érigées par la France au Sénégal - ainsi Thiès, Tivaouane et Louga par un arrêté du 31 décembre 1904 - mais leur nombre reste longtemps peu élevé : quatorze au total en 1939. La particularité des Quatre Communes est qu'alors qu'en droit colonial français et jusqu'à la loi Lamine Guèye du 7 mai 1946, les « indigènes » des colonies — entendus comme les nationaux français de statut local, étaient en principe privés de citoyenneté, pendant la Première Guerre mondiale, la loi Diagne du 29 septembre 191610 conféra à leurs habitants une pleine citoyenneté française.

Antérieurement à la loi Diagne, les originaires des quatre communes s'étaient déjà vu attribuer certains droits politiques, tels que l'électorat et l'éligibilité — et un décret du 16 mars 1914 les avaient exemptés du régime de l'indigénat. Mais un décret du 20 mai 1857 les privait aussi d'une partie de droits civils et politiques réservés aux citoyens français et les plaçait dès lors sous le « statut civil réservé ». Leurs habitants avaient, en outre, envoyé un député à la Chambre des députés en Métropole jusqu'à l'indépendance des colonies de l'Afrique-Occidentale française (AOF). Blaise Diagne, assimilationniste et homme politique français, les qualifiait de « Berceau de la France Africaine ». Les indigènes de l'Île Saint-Louis et de l'Île de Gorée se voient ainsi accorder la citoyenneté française par l'Assemblée nationale législative de la Première République Française le 4 avril 1792, soit à la période où le concept de citoyenneté française voit le jour, ils font donc partie des premiers citoyens français.

La présence française dans ces quatre communes a été un enjeu majeur dans la colonisation française après la conférence de Berlin (1884-1885).

II - LES MEDIAS AU SENEGAL

1 - Etat des lieux

Le Sénégal se positionne comme un leader en Afrique, en matière de TIC[6]. Au cours de la période 2006-2010, le pays a pu réduire progressivement la fracture numérique, grâce à un réseau numérisé à 100%, une bonne pénétration de la téléphonie mobile (50,9% en 2008 et 56,7% en 2009), une extension de la couverture du territoire par les différents réseaux de télécommunication et une baisse régulière du ticket d'entrée accompagnée de campagnes de promotions régulières des différents opérateurs. L'arrivée d'un troisième opérateur et le basculement du plan de numérotation de 7 à 9 chiffres ont également contribué aux résultats positifs enregistrés en 2009. L'environnement des TIC au Sénégal est marqué par un dynamisme des services à valeur ajoutée et une forte croissance du trafic Internet justifiant la mise à disposition d'une bande passante de 2,3 Giga bits par seconde (GBP) en février 2008 puis de 4,2 GBP en 2010, la création de près de 30 000 emplois indirects par le biais des télé-centres privés, des cybercafés, des distributeurs de cartes, des sociétés de télé-services et un renforcement de la position stratégique du Sénégal comme un carrefour des télécommunications au niveau de la sous-région par la participation aux importants projets d'infrastructures. La contribution du sous-secteur postes et télécommunications dans le PIB s'élève à 6,5% en 2006 et 6,9% en 2009 ; l'investissement a été en forte croissance sur la période 2005–2007 avec une croissance annuelle moyenne de près de 26,0% et l'avènement de nouvelles

[6] TIC : les technologies de l'information et de la communication

technologies qui ont permis d'accélérer la couverture en milieu rural. En effet, environ 2350 villages ont été desservis par la technologie filaire et 11952 villages par la technologie CDMA en mars 2008. Cependant, l'objectif relatif à la desserte rurale n'a pas été atteint, en particulier à cause du retard accusé dans la publication du décret portant sur le service universel des télécoms et la mise en place effective de ses organes de gestion, entraînant ainsi un démarrage tardif des programmes de desserte rurale dans les régions ciblées. Avec l'installation de 24 Centres Multimédia Communautaires (CMC) dans les zones rurales entre 2004 et 2007, les populations bénéficiaires ont pu avoir accès à la radio communautaire, à Internet et à des formations. Aussi, des efforts énormes ont-ils été consentis par l'État pour achever le programme d'extension de l'Intranet gouvernemental vers l'Intranet administratif avec un investissement complémentaire de 20 milliards de FCFA. Cette infrastructure permettra d'accroître la sécurité et la fluidité des échanges et une réduction substantielle des coûts de communication de l'Etat. L'investissement privé a connu également une hausse importante en passant de 120 milliards à 135,3 milliards de FCFA entre 2008 et 2009.

Ce qui a permis à de nombreux services à forte valeur ajoutée d'émerger en 2009. Cependant, les entreprises des TIC n'ont pas encore pu bénéficier de la valeur ajoutée attendue dans le domaine des services du fait de l'environnement de concurrence non encore favorable avec le retard accusé sur le dégroupage, la portabilité des numéros, l'accès ouvert aux numéros courts et à l'ouverture de l'accès à l'international pour les données. Le projet d'installation d'un incubateur d'entreprises des TIC initié, en 2010 et permettant d'incuber au moins 30 entreprises par an, facilitera l'encadrement des jeunes entreprises ayant un potentiel de développement pour en faire des entreprises compétitives. Les principales contraintes du sous-secteur tournent autour de l'absence d'un cadre stratégique unique de gouvernance s'appuyant sur une stratégie nationale de développement des TIC, une faiblesse du niveau d'instruction et d'équipements

des ménages et des entreprises et un niveau élevé des tarifs d'accès aux services et équipements de Télécommunications/TIC. Le sous-secteur est également marqué par un faible niveau d'utilisation des TIC dans les domaines socioéconomiques (éducation, santé, état civil, commerce) et une insuffisance de la production de contenus locaux adaptés aux besoins des populations.

2 - Histoire des médias

Les médias au Sénégal, sont de plus en plus enclins à ouvrir la porte aux personnes déterminées à trouver des solutions aux problèmes de la société. Dans notre enquête, nous nous sommes rendu compte que les médias, au Sénégal représentent bien un ''Pouvoir''. L'Etat a décrété que les journalistes sont des hommes politiques et en conséquence, ils doivent assumer leurs actes. Il ne fait pas bon d'être homme de médias actuellement au Sénégal. Par ailleurs les femmes ont du mal à progresser, et à s'émanciper. La femme sénégalaise nous interpelle à travers ses actions au sein des médias de son pays, ce depuis l'indépendance du Sénégal en 1960. L'impact de la presse écrite, la radio, la télévision et Internet sur son évolution historique et son rôle socio-économique tant sur le plan urbain que rural, est sans nul doute un élément positif dans l'échiquier social du pays. L'aide des médias dans le processus économique, politique et social de l'évolution des femmes représentent le résultat de sa présence, sa volonté de composer avec les éléments de l'État au pouvoir dans le pays.

En effet, les femmes, ont longtemps subi le poids des traditions, de la culture, des lois qui forment la strate de la vie religieuse en Islam. La femme a souvent été considérée comme un être sous tutelle. Pourtant elle symbolise le socle, le pilier central de la famille au sein de la culture traditionnelle africaine qu'elle soit animiste, chrétienne ou musulmane. Sa présence au sein de la cellule

familiale, rassure et sert d'appui psychologique, et aussi économique. La femme, comme la terre, représente la mère nourricière, elle est la figure évocatrice de la soignante, celle qui dénoue les problèmes les plus épineux. Au sein de la famille, elle ne pouvait prendre de décision publique sans en référer au chef. Elle apporte une aide substantielle certes par ses différentes activités économiques issues de son maigre commerce informel. Souvent, ses modestes revenus lui permettent d'entretenir non sans mal, le père de ses enfants, et, plus encore, toute la famille proche et lointaine. Elle est souvent sur le marché de Sandaga pour effectuer le commerce de poissons pris au pêcheurs le jour même, ou alors séchés que ses clients lui achètent pour le marché de Bamako. Ou alors c'est l'arachide, ou les légumes du potager qu'elle entretient une fois revenue du marché. Les menus commerces qu'elle effectue sont sans structure réelle, et le système de gestion permet en général à la femme d'obtenir la somme nécessaire pour négocier sans les contraintes d'une banque conventionnelle, tout ceci devient pour elle une sorte d'ersatz.

En milieu urbain, les activités économiques exercées par les femmes répertoriées dans le quotidien « Le Soleil » de Dakar se situent dans le secteur tertiaire : elles sont : (teinturières, couturières, cuisinières, coiffeuses, lingères, employées de maison, commerçantes, enseignantes, sage femmes, infirmières, filles de salle, etc.). Dans le secteur secondaire, elles exercent les activités de (marinières, ouvrières dans les usines d'arachide de bouche, des conserveries de poisson). Le discours du quotidien Le Soleil valorise les activités artisanales, en mettant l'accent sur les prises d'initiatives des femmes. A titre d'exemple :

« Nos teinturières sur le chemin de la fortune les tissus colorés à l'indigo inondent les marchés étrangers ». Ou encore : « Des femmes ont réussi au sein de la coopérative artisanale des teinturières ». Ou, « Trois femmes de la caste des griots ont pris l'initiative de créer un groupement ». Dans Le Soleil du 13 octobre 1971. Cette situation a permis à certaines femmes de progresser socialement,

économiquement et politiquement. Ainsi à travers l'image de la mère, qui se bat pour réussir, c'est toute la symbolique de la femme déterminée qui refuse de rester uniquement la "yaye"1. Elle montre une force de caractère et aussi un savoir intellectuel et culturel, consubstantiel. En effet, en 1960, lors de l'accession à l'indépendance du pays, l'ancien Président de l'époque, Léopold Sédar Senghor, et son épouse native de Vire en Normandie, ont su insuffler à la femme sénégalaise ce désir de liberté que prône l'Occident. Sur le plan pratique la première dame a soutenu les femmes dont les projets de promotion sociale étaient pour le bien de toute la communauté. Ses connaissances intellectuelles ont aidé la Sénégalaise à asseoir ses idées à l'intérieur et hors des frontières du pays. Peu à peu, la femme a pu occuper des places de choix au sein de la communauté nationale et internationale. Elles sont arrivées aux plus hauts postes de responsabilité : députés, premier ministres, président directeur d'entreprise de plusieurs salariés, maires, etc. Les femmes ont su montrer leurs capacités de gestionnaire et d'économiste ce qui nous intéresse c'est précisément de comprendre comment elles sont arrivées à ce niveau d'autonomisation. Comment s'est faite la prise de parole ?

Quelles sont les étapes de ce détachement vis-à-vis de la cellule familiale ? Pour la majorité des enfants à la rue, les talibés, quels sont les mesures mises en place pour les sauver ? Même si certains le sont déjà, peut-on pour cela oublier les milliers d'autres abandonnés à eux-mêmes ? Quelles mesures préconisent-elles pour endiguer le fléau du VIH qui asphyxie la jeune génération ? Quelles mesures mettent-elles en place pour les mères séropositives ? Qu'en est-il du poids de la religion par rapport à l'utilisation des préservatifs, sachant que le Sénégal est un pays religieux avec 90% de musulmans et 10% de catholiques et animistes ? Le développement du secteur informel ne va pas sans poser des difficultés et il est probable que sa pertinence résulte tout autant de sa fonction sociale que de sa fonction économique : Dans la mesure où le secteur informel permet à de

nombreuses femmes des milieux urbains d'accéder à une plus large autonomie, qu'en est-il de la réalité ? Le cœur de la ville bat au marché de Sandaga en plein centre de Dakar. Sur ce marché, le commerce informel tenu par les femmes et les enfants a pris le pas sur le commerce conventionnel. Le commerce conventionnel est défini et contrôlé par l'État En fait, il concerne ceux qui payent les taxes et les impôts surtout une place bien définie. Celui qui gère un registre de commerce répertorié par les fonctionnaires du Commerce et le Trésor Public de l'État sénégalais, sont des commerçants qui sont reconnus par l'État et peuvent donner des preuves lors des contrôles. Le secteur informel est dans une large part pilotée par les femmes. Quelles fonctions sociales et économiques occupent-elles dans ce secteur. Celui-ci couvre pratiquement tous les domaines d'activités, et joue un rôle social majeur dans l'économie du pays. Quelles réponses la femme apporte-t-elle à la demande des consommateurs à faible pouvoir d'achat au sein de celui-ci ? Qu'en est-il de la concurrence au niveau des petites commerçantes dont la ville de Dakar regorge ainsi que d'autres grandes villes du pays ?

Quelles sont les mesures mises en place pour les jeunes mamans qui passent le plus clair de leur temps hors du foyer, abandonnant du coup les enfants à la rue ? Bénéficient-elles de mesures d'urgence pour joindre les fins de mois difficiles ? Quel projet est mis en place pour la couverture sociale des personnes défavorisées ? En existe-t-il déjà ? ne fait rien pour empêcher le commerce informel et l'encourage prudemment. Dans la mesure, où leur flexibilité permet aux commerçants d'obtenir des crédits avec des taux de garantie moins exorbitants qui entament les fonds de roulement comme dans les banques. Comment les femmes sont-elles parvenues à pousser à encourager le commerce informel ? Celui-ci englobe plusieurs secteurs que seules des enquêtes de terrain pourraient révéler l'impact réel sur la société sénégalaise ce, par le biais des médias. Quelles sont les données économiques fondamentales en Afrique subsaharienne en ce qui concerne ce marché informel qui draine une bonne partie des ressources des pays

en développement ? Le secteur informel est un marché du travail fluide, sans contrôle étatique, statistique ou social. Selon Gauthier de Villers du Bureau International du Travail, (BIT), après la publication du rapport du Bureau International du Travail en 1972, le concept même du marché informel a pu s'imposer sur un terrain scientifique. Par contre sa définition reste encore un sujet de discussion. Elle varie selon les points de vue considérés. Sur le plan étymologique, le terme vient de l'anglais 'informal' qui signifie ce qui est officieux, non officiel, ce qui est en dehors des règles ou des statuts. Par la suite, le français l'a emprunté et l'a utilisé dans les différents secteurs concernés. Pour Gauthier de Villers, « les commerces qui ne sont pas sous le contrôle de l'Etat, pratiquées généralement par des personnes démunies, qui exercent plus ou moins en marge des lois et des institutions officielles et qui relèvent des normes spécifiques par rapport à celles mises en place par l'Etat ». Si nous considérons le point de vue de Guy Verhaegen, nous pouvons constater que ce dernier pense que le commerce informel représente « le commerce échappant en grande partie au contrôle de l'administration, donc de l'Etat, souvent en marge des obligations légales, non recensées dans les statistiques officielles ».

Ces définitions nous paraissent limitatives car elles mettent seulement en exergue l'aspect pratique de l'activité par les pauvres et le manque de contrôle de l'Etat. Compte tenu de la multiplicité des définitions de ce concept et de son caractère pluridisciplinaire, nous pouvons utiliser dans le présent travail, le terme secteur informel comme celui regroupant en son sein toutes les activités économiques qui échappent aux circuits officiels dont les propriétaires ne disposent pas de numéro d'identification nationale, de registre de commerce, ne tiennent pas une comptabilité régulière et dont les activités ne sont pas saisies par les statistiques officielles. Après une étude réalisée sur les activités informelles à Nairobi, en 1972, le BIT en donne les caractéristiques suivantes, susceptibles

d’appartenir à l’ensemble de celles-ci. Ceci étant, ces caractéristiques peuvent être résumées de la manière suivante :

- la facilité d’accès aux métiers ;

- le recours aux ressources locales ;

- la propriété familiale de l’entreprise ;

- l’utilisation des techniques à forte intensité de main d’œuvre et adaptation au milieu ;

-l’acquisition des qualifications en dehors du système scolaire officiel

La facilité d’opérer sur des marchés non réglementés mais ouverts et compétitifs.

Sur la base de la complexité des activités de ce secteur et d’autres études à travers le monde, d’autres caractéristiques et critères se sont ajoutés. De toute évidence, ces caractéristiques consistantes de la réalité ont aidé à identifier et à classer par catégorie les différentes activités informelles étudiées dans notre recherche. A cause du taux d'analphabétisme, le choix des supports publicitaires est déterminant dans cette stratégie de communication. La télévision, dont la seule chaîne locale est Radio-Télévision du Sénégal (RTS), touche un large public car 60% des ménages sénégalais est un support appréciable. La radio, dont les principales sont Dakar FM de la RTS (Radio -Télévision du Sénégal) du Sénégal, Sud FM, Dunya, Africa N° 1, Walfadjri FM, Sept FM, et Nostalgie (l'une des plus écoutées par les jeunes Sénégalais et aussi par un grand nombre d'étrangers à Dakar) est le support de communication le plus utilisé puisqu'il atteint environ 85% des ménages et intéresse en particulier ceux qui vivent dans les zones rurales.

Si l’Ouolof est utilisé par 90% de la population, le français est grandement présent sur les chaînes de télévision et occupe presque totalement l’espace des médias

écrits du Sénégal. Pendant que le wolof elle, est très pratiquée dans le domaine de la radio au Sénégal, mais il ne l'est ni à la télévision (bien qu'il soit présent sur certaines chaînes), ni dans la presse écrite. Il n'existe pas de presse écrite en wolof : « Le Sénégal développera peut-être une presse en wolof dans le futur, mais cela reste pour le moment incertain ».

Pendant la période coloniale, la femme sénégalaise a su s'opposer aux forces coloniales au sein du parti du Rassemblement Démocratique Africain (RDA). Ce qui lui a valu le nom d'amazone en Casamance. Après les indépendances, elle a continué sa lutte dans différents domaines de la vie du pays, dans les associations de quartiers, elle gère le quotidien de la vie communautaire, l'hygiène du quartier, la distribution de l'eau potable, le traitement et l'alimentation des enfants des rues. L'alphabétisation des enfants talibés, des filles mères, l'organisation des programmes de vaccination, en collaboration avec les ONG, la lutte contre les maladies endémiques, qui ne sont pas encore éradiquées : la varicelle, la tuberculose, la lèpre avec l'aide des organismes internationaux, le Centre Raoul Follereau, l'OMS, la Croix Rouge, l'UNICEF.

La distribution des denrées alimentaires lors des grandes sécheresses, avec la FAO, le PAM, le PNUD, etc. La confiance accordée aux femmes sénégalaises sur le plan politique a ouvert des postes jusque-là réservés aux hommes : députés, maires, ministres, premier ministre, conseillers du président, Pdg d'entreprises, etc. L'investissement des femmes pour le devenir de leur pays, revêt un caractère innovant et valorisant. Ses innombrables actions concernant l'avenir du pays, ses prises de position, de décisions politiques et économiques lui ont valu beaucoup d'encouragement tant au niveau de la population rurale qu'urbaine. Les femmes bénéficient d'un crédit de sympathie auprès de la population, gage de confiance. Reconnues à travers le continent, elles savent diriger et imposer les idéaux de progrès. Leur émancipation dans le processus socioculturel et économique du Sénégal, a pu se mettre naturellement en place au sein de la famille, et au niveau

national, toujours par le biais des médias, tel « Le Soleil » quotidien indépendant, « Jeune Afrique Économie » le mensuel « Amina », « Walfadjri », etc. C'est cela qu'il importerait d'analyser dans le cadre de notre recherche et de présenter comme hypothèse d'étude. Publicom et Cidop, sont deux grandes structures sur le marché de l'affichage au Sénégal. Nous allons mener nos recherches sur le plan médiatique afin de découvrir quels sont les processus réels de l'émancipation de la femme depuis la période des indépendances à nos jours. Dans quelles mesures et par quels moyens sont-elles reconnues et plébiscitées par ces masses médias que sont les quotidiens, les radios, et la télévision nationale ? Comment les femmes sénégalaises ont-elles contribué à l'évolution, au développement économique de son pays ? Comment s'impliquent-t-elles dans le domaine du social ? Les médias suivent-ils réellement leur évolution ? Quel impact éducationnel, pédagogique, culturel (50% de personnes sont analphabètes) ont servi de support en ce qui concerne le pari d'endiguer le phénomène d'analphabétisme qui au début des indépendances frôlait les 90%. A cette époque, les collaborateurs des dirigeants du système colonial portaient le nom de « citoyens ». Ce sont les habitants des quatre communes de Saint-Louis du Sénégal, de Dakar, de l'île de Gorée, et de Rufisque. Comment ont-elles pu convaincre les communautés du bien-fondé de l'école française, par rapport à l'école coranique, qui, selon la tradition, permettait au talibé, donc à l'élève[7], de siéger auprès des élus de Dieu, grâce à la connaissance des paroles sacrées du Coran ? Comment s'est développé le détournement d'une partie, non des moindres, des talibés, vers « le modernisme », que représente l'école française ? Rappelons pour finir que le chef de file de la résistance anticoloniale en Casamance était la Jeanne d'Arc Diola : Aline Diatou Sitow.

Cependant, cette situation privilégiée d'une partie non négligeable de la gente féminine, ne doit en aucun cas voiler la difficile condition d'une large

[7] (cf. Thierno Bokar dans Kaïdara d'Amadou Hampaté BA)

majorité de la population féminine. Pour en venir aux différentes associations qui soutiennent la cause des femmes au Sénégal, il est indéniable qu'elles sont légion et leur intervention au sein des sociétés féminines tant rurales qu'urbaines permet à celles-ci d'être accompagnées et appuyées par des personnes qui d'un point de vue intellectuel va doter les femmes d'un soutien inconditionnel pour l'édification de son apprentissage à la vie associative et communautaire. Ces dernières décennies ont été marquées par l'émergence au Sénégal d'associations de défense et de promotion des droits de la femme, d'organisations féminines de développement local, etc. Cette tendance constitue de toute évidence la preuve que les femmes ont désormais pris conscience de la nécessité, non seulement de faire valoir leurs droits, mais plus encore de contribuer au développement de leur pays en tant que membre à part entière, de la communauté. Cependant, force est de constater que les informations sur ces associations féminines sont insuffisantes et dispersées. Dans le souci de combler ce déficit en informations, la Fondation des Émigrés Sénégalais (FES) et le Ministère de la Femme de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MFASSN) ont jugé opportun d'éditer le Répertoire des Associations et ONG qui se veut un outil d'analyse et de promotion de la dynamique associative. En effet, celui-ci a pour ambition de donner une vue d'ensemble des associations féminines et de fournir des informations sur leurs champs d'activités, leurs contraintes, et aussi leurs projections. A partir de ces données, les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et autres partenaires au développement auront à leur disposition un document de base de travail perfectible, certes, mais qui pourrait les aider à mieux définir et harmoniser leurs stratégies d'appui au mouvement associatif. Ceci constituant un préalable si l'on veut permettre aux associations et ONG de consolider leurs acquis et de peser de tout leur poids dans le combat qu'elles mènent, sous leurs multiples compétences, pour une meilleure prise en compte des réalités, des intérêts et besoins spécifiques des femmes dans le processus global de développement

3 - Les femmes et la presse écrite

Si les médias en Afrique ont permis aux femmes de pouvoir s'émanciper, les médias ont aussi participé à la liberté des femmes en occident. Fondé en 1832 qui s'inscrit dans le mouvement saint-simonien, dont de nombreuses femmes féministes épousèrent la cause au début des années 1830. A l'origine deux jeunes prolétaires ayant récemment quitté le mouvement saint-simonien, Marie-Reine Guindorf et Désirée Véret, publièrent un journal au nom symbolique de La Femme libre avec l'aide du docteur Malatier. Leur départ pour le Fouriérisme laisse la place libre. Suzanne Voilquin qui écrivait déjà dans les colonnes de cette petite feuille. La nouvelle directrice, « ouvrière, brodeuse autodidacte » est moins à l'aise avec le titre proclamation de l'origine, elle lui donne donc nouveau nom : La Femme nouvelle. l'Apostolat des femmes puis La Tribune des femmes. « Étonnant périodique6 au ton parfois insolent, tenu par des femmes, jeunes pour la plupart, qui osent afficher leurs opinions et qui signent de leur prénom, "le seul qui leur appartienne en propre". Elles réclament un nom, une place dans la cité et s'insurgent contre les multiples marques de subalternité qui subsistent, malgré l'abolition des privilèges, depuis longtemps proclamée dans cette France des "droits de l'homme".[8]

Historique la presse écrite

Un prospectus, titré La Femme Libre, annonce une première parution prévue le 15 août 1832, il souligne l'originalité de cette publication en indiquant : rédigée et publiée par des femmes, et en ne mettant que les prénoms d'une fondatrice et d'une directrice. Cette petite brochure, rédigée et publiée par des

[8] (M. Riot-Sarcey) »[8]

femmes, paraîtra, plusieurs fois par mois à jours indéterminés. Prix : 15 centimes. On souscrit D'avance pour un ou plusieurs numéros, en échange d'un ou plusieurs bons remis au porteur lors du reçu de la brochure portée à domicile. S'adresser tous les jours (excepté le dimanche), de midi à quatre heures, rue du Caire, n° 17, à l'entresol. Jeanne-Désirée, Fondatrice. Marie-Reine, Directrice. La première livraison, formant spécimen, paraîtra le 15 août. (Gallica). Les prénoms apparaissant sur ce document publicitaire sont attribués à deux jeunes femmes récemment militantes actives au sein du Collège ouvrier du mouvement saint-simonien : l'ouvrière modiste de 22 ans Jeanne-Désirée Véret et l'ouvrière lingère de 20 ans Marie-Reine Guindorf. Premier numéro, un Appel aux Femmes : Le premier numéro titré, ‘’La Femme Libre’’ porte le sous-titre Apostolat des Femmes, il ne comporte pas de date de parution, il annonce un second numéro à paraître le 25 août. Il est composé de 8 pages, y compris la couverture. On y trouve un seul article, titré Appel aux Femmes, organisé en trois parties, chacune signée d'un prénom. Ci-dessous trois extraits, comportant les premières lignes de chaque partie :

La Femme libre n° 1, 1832. La première signature, Jeanne-Victoire, est attribuée à une ouvrière lingère devenue institutrice, Jeanne-Victoire Deroin : « Lorsque tous les peuples s'agitent au nom de Liberté, et que le prolétaire réclame son affranchissement, nous, femmes, resterons-nous passives devant ce grand mouvement d'émancipation sociale qui s'opère sous nos yeux. Notre sort est-il tellement heureux, que nous n'ayons rien aussi à réclamer ? La femme, jusqu'à présent, a été exploité, tyrannisée. Mais alors pourquoi les femmes se sentent-elles solidaires du destin de leurs frères, pères et époux ? Il faut dire que les femmes se sont montrées aussi courageuses, aussi déterminées que les hommes. Elles n’ont pas hésité à marcher pour le soulèvement des ouvriers du rails entre Dakar et Bamako. La grève du rails ne pouvait avoir une envergure international, de Dakar, vers le Mali, en direction de Niamey, et Nouakchott

La tyrannie, l' exploitation, qui continue doit avoir une fin. Cesser. Nous naissons libres comme l'homme, et la moitié du genre humain ne peut être, sans injustice, asservie à l'autre. Comprenons donc nos droits ; comprenons notre puissance ; nous avons la puissance attractive, pouvoir des charmes, arme irrésistible, sachons l'employer. Refusons pour époux tout homme qui n'est pas assez généreux pour consentir à partager son pouvoir ; nous ne voulons plus de cette formule, Femmes, soyez soumise à votre mari ! Nous voulons le mariage selon l'égalité... Plutôt le célibat que l'esclavage ![9] (...)» Après avoir plaidé la place de la femme, elle va faire le lien avec le mouvement saint-simonien et Prosper Enfantin « Nous sommes libres et égales à l'homme ; un homme puissant et juste l'a proclamé, et il est compris de beaucoup qui le suivent. ». Elle termine par un appel aux « Femmes de la classe privilégiée ; vous qui êtes jeunes riches et belles » et aux « Femmes de toutes les classes, vous avez une action puissante à exercer ».

Nous retrouvons ensuite les deux fondatrices Jeanne-Désirée Véret et Marie-Reine Guindorf. « Les Femmes, jusqu'à présent, ont été esclaves soumises, ou esclaves révoltées, jamais libres. Les premières pliées à ce naturel de convention qui fait la base de notre éducation, sont esclaves des préjugés sociaux, mais se trouvent protégées par ces mêmes préjugés auxquels se soumettent contre tout despotisme individuel. Les secondes, au contraire, affranchies des entraves de l'opinion générale, ne pouvant invoquer l'égide de cette opinion qu'elles dédaignent, tombent sous la dépendance personnelle des hommes qui, n'étant pas reliés par une morale unitaire, n'ont d'autre sanction à leurs principes et à leurs jugements isolés que celle du caprice ou du bon plaisir.»

« Cette publication n'est pas une spéculation, c'est une œuvre d'apostolat pour la liberté et l'association des femmes. Ayant senti profondément

[9] Jeanne-Victoire. (Gallica9)

l'esclavage et la nullité qui pèsent sur notre sexe. Nous élevons la voix pour appeler les femmes à venir avec nous, réclamer la place que nous devons occuper dans le temple, dans l'état, et dans la famille. Notre but est l'association. Les femmes n'ayant eu jusqu'ici aucune organisation qui leur permit de se livrer à quelque chose de grand, n'ont pu s'occuper que de petites choses individuelles qui les ont laissées dans l'isolement. (…) Nous sommes Saint-Simoniennes, et c'est précisément pour cela que nous n'avons pas cet esprit exclusif qui repousse tout ce qui n'est pas soi. (…) Nous parlerons morale, politique, industrie, littérature, modes, non point selon l'opinion et la règle reçue ; mais selon notre cœur. Nous tiendrons moins à la science et à l'élégance du style, qu'à la franchise des pensées. Car ce que nous voulons avant tout, c'est que les femmes se débarrassent de leur état de gêne et de contrainte où les tient la société, et qu'elles osent dire dans toute la sincérité de leur cœur, ce qu'elles pressentent, ce qu'elles veulent pour l'avenir[10]. (...)» Pour terminer ce premier numéro de la ‘’Femme Libre’’, un post-scriptum, précise le caractère exclusivement féminin de la brochure en excluant la possibilité d'un article écrit par un homme. « P.S. Nous n'insérerons que les articles de femmes[11].

[10] Marie-Reine. (Gallica136)

[11] Nous invitons celles qui voudront écrire dans cette brochure, à s'adresser à Marie-Reine, directrice, rue du Caire, n° 17, de midi à 4 heures, tous les jours excepté le dimanche. Nous recevrons aussi les lettres particulières relatives aux questions qui seront traitées dans nos publications. (Affranchir les lettres). Jeanne-Désirée, Fondatrice, Marie-Reine, Directrice. Paris. - Imprimerie de Auguste Auffray, passage du Caire, n° 54. (Gallica147) »[11]

4 - La radio et la télévision au service de l'éducation et du développement

Selon l'Unesco dans les années 1960-1970, organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, créée en 1945, s'est beaucoup consacrée à l'aide au développement en Afrique à partir des années 1960. Plusieurs projets ont été lancés consistant à utiliser la radio et la télévision en vue de l'éducation et du développement. La télévision communautaire au Sénégal comme la télévision éducative en Côte d'Ivoire témoignent des succès comme des difficultés de telles tentatives. Au début des années 1960, l'idée d'utiliser la télévision pour favoriser l'éducation dans les pays en voie de développement est en vogue, et plusieurs projets de télévision éducative sont entrepris dans plusieurs pays d'Afrique (Kenya, Nigeria, Niger, Soudan), souvent afin de pallier le manque d'enseignants dans ces pays nouvellement indépendants. C'est dans ce contexte que l'Unesco s'intéresse de plus en plus à la radio et à la télévision éducatives dans les pays en voie de développement[12]. L'institution lance à partir des années 1960 plusieurs projets de radio et de télévision éducatives ou communautaires en Afrique. Quelle contribution ces projets ont-ils apporté à l'éducation et au développement dans les pays d'Afrique ? Pourquoi l'engouement des années 1960-1970 a-t-il été suivi d'une désillusion ? Les projets lancés au Sénégal, au Ghana et en Côte d'Ivoire sont analysés ici. Le projet pilote de radio et de télévision éducative au Sénégal

En 1962, l'Unesco décide d'aider le gouvernement sénégalais à mettre en place un centre pilote d'éducation audio-visuelle[13]. Ce projet débute en 1963. Il consiste en la mise en place d'une radio et d'une télévision dans la langue

[12] Archives Unesco, ED/ACDOC/1, 10 juillet 1964, 11 p.; ED/ACDOC/4, 20 juillet. 1964, 26 p. ; ED/ACDOC/3, 20 juill. 1964, 11 p., p11.

[13] H. Cassirer, Un siècle de combat pour un monde humaniste, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 136-137. Pierre Fougerolles, La télévision et l'éducation sociale des femmes ; premier rapport sur le projet pilote Unesco-Sénégal à Dakar, Paris, Unesco, 1967.

vernaculaire, le wolof[14].Le projet de télévision communautaire s'efforce de s'adapter aux spécificités culturelles de la population africaine, et de donner l'initiative à cette population dans la réalisation même des programmes. Le film Ces dames de Camélia, produit par l'Unesco et l'ORTF en 1970, est représentatif de cette créativité et des efforts originaux déployés par l'Unesco pour donner l'initiative aux populations, en respectant leur culture ; il est réalisé à la fois par un Français et par des Sénégalais. Le titre du film désigne les femmes de la petite cité ouvrière de Camélia, à la périphérie de Dakar. Cette communauté de 300 personnes, dont les hommes sont ouvriers d'une importante manufacture, connaît des conditions de vie difficiles et n'est pas du tout intégrée aux couches socialement plus élevées de l'agglomération. Le projet de télé-club lancé par l'Unesco obtient du succès auprès des femmes de cette cité, tirant parti du groupe qu'elles formaient déjà en se réunissant régulièrement le soir, sous les arbres ou dans le local de la Croix-Rouge. Des séances de télé-club sont dès lors organisées tous les soirs, dans la maison du délégué de quartier, présentant aux femmes des programmes portant sur l'hygiène, la musique, la danse, les légendes et l'histoire du Sénégal, et les actualités. Sur l'impulsion de l'Unesco, certaines femmes écrivent et jouent des saynètes en Ouolof traitant des problèmes de leur vie quotidienne et de leur condition sociale. Des experts de l'Unesco filment ces saynètes pour les projeter ensuite auprès des autres femmes. L'objectif est de susciter des discussions et des débats, de les amener à une prise de conscience et à une volonté d'agir pour améliorer leur condition sociale et aussi pour préserver leur identité culturelle.

Le documentaire Ces dames de Camélia présente des extraits de ces saynètes. L'une d'elles traite des problèmes dans les relations entre les coépouses,

[14] Interview téléphonique d'Henry Cassirer par Chloé Maurel, janvier 2003.

elle montre leur animosité irréductible et le rôle de conciliation de la doyenne. Une autre saynète vise à convaincre de l'inutilité de l'action du marabout pour guérir un bébé malade, et souligne en comparaison l'efficacité du médecin de l'hôpital. Le documentaire montre les réactions animées des femmes de la cité à la projection de ces saynètes et les réflexions que celles-ci font naître en elles.

L'Unesco a pour principe de ne pas influencer directement ces femmes dans le cours de ces réflexions et dans la réponse à leurs interrogations. « Comment résoudront-elles ce problème ? C'est à elles d'en décider », affirme le commentaire, qui insiste bien sur l'idée que l'Unesco n'entend pas imposer aux femmes sénégalaises des solutions toutes faites. Henry Cassirer, fonctionnaire de l'Unesco, observe que ces émissions de télévision en Ouolof ont obtenu un « succès énorme » dans la population ouvrière des « quartiers les plus pauvres » de Dakar, mais qu'elles n'ont pas touché les couches plus aisées de la population, qui aspiraient à l'occidentalisation et dont le modèle était la culture française, et qui, à ce titre, n'avaient que mépris pour des émissions en wolof[15].

Malgré l'apparent succès de ces télé-clubs auprès des femmes ouvrières de Dakar, on peut s'interroger sur la réelle utilité de ce projet : remplacer les réunions traditionnelles des femmes par des émissions de télévision n'a-t-il pas eu pour effet de contribuer à une érosion des cultures traditionnelles, c'est-à-dire au résultat inverse de celui que recherchait l'Unesco ?

Par ailleurs, les thèmes des saynètes révèlent l'ambiguïté consubstantielle à ce projet de l'Unesco, partagé entre l'objectif d'encourager une évolution des mentalités et celui de préserver les traditions africaines.

Dans l'ensemble, le projet de télévision mis en place par l'Unesco a échoué, et cet échec s'explique selon Henry Cassirer, par l'hostilité des Français ainsi que de l'élite intellectuelle sénégalaise, qui auraient préféré une télévision en langue

[15] Archives Unesco, Film n° 129, 1970, réalisé par René Blanchard, Papa Tafsir Thiam, et Seydou Diagne ; Henry Cassirer, Un siècle de combat…, op. cit., p. 136-139.

française. Le projet n'a eu de succès que dans quelques-unes des banlieues les plus pauvres de Dakar, comme celle de Camélia[16].

En revanche, la « radio rurale éducative » mise en place par l'Unesco en langue vernaculaire, Diois (mot wolof signifiant « dialogue »[17] a selon Henry Cassirer mieux fonctionné, car elle n'a pas suscité d'opposition de la part des Français et des élites urbaines : en effet la radio, moins chargée d'enjeux politiques[18], intéressait beaucoup moins les Français que la télévision.

Cependant, dans ce projet de radio communautaire, un problème s'est posé : la difficulté à constituer des groupes d'écoute. Il s'est révélé difficile de trouver des animateurs autochtones bénévoles et compétents pour animer les groupes. Rétrospectivement, Cassirer estime que dans les années 1960, il a sous-estimé la difficulté à créer une audience collective dans les pays en voie de développement. Il observe que ce problème s'est accentué par la suite, quand les populations ont eu la radio à domicile. En effet, les gens ne voulaient plus se déplacer pour participer à un groupe d'écoute, l'écoute individuelle s'est alors imposée[19].

---

[16] Archives Unesco, Film n°129, Ces dames de Camélia, coproduction Unesco/ORTF, 1970, réalisé par René Blanchard, Papa Tafsir Thiam, et Seydou Diagne. Henry Cassirer, Un siècle de combat …, op. cit., p. 136-137.

[17] Henry Cassirer, Un siècle de combat…, op. cit., p. 138, 140 ; interview Cassirer.

[18] Interview Cassirer ; Henry Cassirer, Un siècle de combat …, op. cit., p. 137, 140. M. Bourgeois, Radio-télévision éducative, Sénégal, janv. 1966-juin 1973, 3032/ RMO. RD/ COM (archives Unesco).

[19] Interview Cassirer ; Henry Cassirer, Un siècle de combat, op. cit., p. 144-145 et 208-209.

5 - Étude comparative : Le Sénégal et le Ghana

Pays anglophone le Ghana comme la Tanzanie et le Kenya, est la tête de prou et le modèle indiscutable de l'émancipation des médias en Afrique subsaharienne.

Dès 1959, l'Unesco envoie un expert au Ghana pour contribuer au développement des radios scolaires[20]. C'est surtout en 1964 et 1965 que l'organisation intensifie ses efforts en la matière, menant dans ce pays une « expérience de tribune radiophonique au service du développement rural »[21]. Selon Henry Cassirer, ce projet a fonctionné avec brio et a profité de l'expérience acquise dans un autre projet mené en Inde, All India Radio. Il estime que ce succès est dû en partie au soutien que lui a accordé son Président N'Nkrumah, qui avait pris conscience de la possibilité et de l'importance de toucher les masses, et qui a beaucoup encouragé sa réalisation. En revanche, ce projet a souffert de la rivalité entre les ministères de l'Information et de l'Agriculture, qui a conduit à l'obstruction de la part du ministère de l'Agriculture.

Un des principaux problèmes auxquels s'est heurté ce projet est l'existence de nombreuses langues vernaculaires au Ghana. Mais l'Unesco s'est efforcée de s'y adapter, en réalisant des programmes de radio dans différentes langues du pays. Henry Cassirer estime que ce projet a développé un « esprit d'échange avec des audiences paysannes dans leurs différentes langues locales », esprit qui est « resté bien vivace bien après la chute du Président N'Nkrumah »[22].

Le programme d'éducation télévisuelle en Côte d'Ivoire

En 1961, sous l'impulsion du ministère de l'Information de Côte d'Ivoire, est créée la « société ivoirienne de cinéma », qui a pour but de produire des actualités cinématographiques et des films documentaires et d'enseignement. La Côte

[20] N. Gaudant, La politique de l'Unesco pour l'alphabétisation en Afrique occidentale (1946-1960), maîtrise d'histoire des relations internationales, 1990, p. 158-160.

[21] Une expérience africaine de tribune radiophonique au service du développement rural, Ghana, 1964-1965, Paris, Unesco, 1968

[22] Henry Cassirer, Un siècle de combat …, op. cit., p. 207-209 ; interview Cassirer.

d'Ivoire demande les services d'un expert de l'Unesco[23]. M. Vignes est envoyé par l'Unesco à partir de 1962. Il forme des journalistes ivoiriens et supervise la production de moyens visuels (films fixes, photos, affiches, brochures), et des émissions de radio et de télévision éducative, dans le cadre du centre audio-visuel créé en 1963[24]. À partir de 1964, le gouvernement de Côte d'Ivoire, avec l'aide bilatérale du gouvernement français, établit une station de télévision expérimentale en circuit fermé, qui mène des expériences d'alphabétisation, avec l'aide d'un autre expert, Jean Meyer[25]. Ce dernier s'efforce de créer des télé-clubs et d'obtenir l'adhésion de la population via : la création de groupes de réception dynamiques, la formation d'animateurs, l'accès aux studios pour les habitants, le tournage d'une partie des émissions dans les villages mêmes, et enfin par la mise en place de camions mobiles, assurant la liaison entre les différents télé-clubs et les organisateurs du projet[26].

Cependant, le projet de télé-club stagne et échoue. En cause, des problèmes pratiques sur le terrain que le concepteur du projet, Henry Cassirer, basé au siège de l'Unesco à Paris, ne peut pas percevoir ni résoudre[27]. 80 % des élèves suivent l'enseignement télévisuel. A la suite de ces premières tentatives, est lancé en Côte d'Ivoire un programme beaucoup plus ambitieux : le « programme d'éducation télévisuelle » (PETV), mené de 1969 à 1981[28]. Le PETV donne lieu à la mise au

---

[23] Archives Unesco, 307 (666.8) TA : rapport semestriel de H. Vignes, IVOREM 2, 24 juin 1963, 9 p., p. 7 ; lettre de Th. Diffré à Maheu, 21 fév. 1962.

[24] 307 (666.8) TA : lettre de Henri Vignes à Pierre Navaux, 21 juill. 1962 ; doc. 1963-64 program long-term project data sheet : développement de la production et de l'utilisation des moyens audio-visuels, Côte d'Ivoire.

[25] 371.67 (666.8) TA : doc IVOREM 1 (Rev.), 11 mars 1964 : poste d'assistance technique, expert en télévision éducative ; lettre de Jean Meyer à Henry Cassirer, 21 juin 1965.

[26] 307 (666.8) TA : lettre de Cassirer à Meyer, 14 mai 1965.

[27] Archives Unesco, 371.67 (666.8) TA : lettre de Cassirer à Meyer, 19 août 1965.

[28] I. Marçais, La politique de l'Unesco vis-à-vis des enseignements primaires et secondaires généraux dans les pays francophones de l'Ouest africain de 1960 à 1980, maîtrise d'histoire, 1993, p. 93-99. André-Jean Tudesq, L'Afrique noire et ses télévisions, Paris, INA, Anthropos, 1992, p. 167-168.

point d'émissions scolaires, produites à partir de 1971 dans un studio de télévision, et à la fourniture de téléviseurs aux écoles primaires. Le nombre d'élèves concernés par cet enseignement augmente de manière impressionnante entre 1971 et 1977 ; parallèlement est mené dans une école normale télévisuelle un programme de recyclage des enseignants pour les former à cette méthode. Le projet donne lieu à la mise en place d'énormes installations, très coûteuses. Pendant l'année 1971-72, l'éducation télévisuelle est appliquée dans 447 écoles, et touche au total 22 500 élèves [29].[30] En 1980, il y a 15 635 classes télévisuelles, rassemblant 615 743 élèves, soit 80 % de la population scolaire du pays[31].

L'objectif de développement économique est primordial dans ce projet. Il s'agit de contribuer à réduire l'exode rural, d'apprendre à chaque enfant « un métier utile au progrès du pays » (21). Le PETV a aussi pour objectif d'uniformiser l'enseignement à tout le pays, dans une perspective de consolidation de l'unité nationale, de centralisation et de renforcement de l'identité nationale, notamment dans le but de gommer les disparités et clivages entre villes et campagnes et entre les quelques 60 groupes ethniques qui composent le pays[32]. Parallèlement, Jean-Claude Pauvert souligne que les émissions réalisées ont été attentives à s'adapter aux particularités culturelles régionales et à les préserver.[33] La méthode employée est intéressante par son caractère novateur et ses efforts d'attractivité : dans les émissions destinées à

[29] I. Marçais, La politique de l'Unesco vis-à-vis des enseignements primaires et secondaires généraux dans les pays francophones de l'Ouest africain de 1960 à 1980, maîtrise d'histoire, 1993, p. 93-99. André-Jean Tudesq, L'Afrique noire et ses télévisions, Paris, INA, Anthropos, 1992, p. 167-168.
[30] André-Jean Tudesq, op. cit., p. 167.

[31] Télévision didactique, par Max Egly, Paris, Edilig, 1984.
20. I. Marçais, op. cit., p. 93-99.
[32] Archives Unesco, Film n°7, The Ivory Coast Experiment, 1972.
[33] Programme d'éducation télévisuelle 1968-80, p. 86, cité dans H.P. Sagbohan, L'Afrique noire francophone et l'Unesco de 1960 à nos jours, thèse de doctorat, Paris I, Institut d'histoire des relations internationales contemporaines, 1979, p. 229-231 ; I. Marçais, op. cit., p. 93-99.

l'alphabétisation, des enfants vêtus chacun d'un costume portant une lettre dansent sur un thème musical, puis se mettent les uns à côté des autres, formant ainsi des syllabes que les élèves télévisuels doivent alors crier en chœur. Les émissions visent à stimuler l'expression orale des enfants et leur créativité. L'instituteur doit animer ces séances et noter les réactions des enfants aux émissions, puis envoyer ces données aux responsables du projet.

Cette méthode, sujette à quelques défauts, a en fait entraîné des difficultés dans sa mise en pratique par les instituteurs. Les émissions, jugées trop rigides [34] ont également été critiquées pour leur caractère insuffisamment africain. Si elles ont permis aux élèves « télévisuels » d'acquérir un meilleur niveau en ce qui concerne le français oral, elles ont dévalorisé le niveau de l'écrit, par rapport aux élèves formés de manière traditionnelle. Par ailleurs, le système de la promotion automatique, c'est-à-dire la suppression des redoublements, introduit dans le cadre de ce programme, a aussi suscité des dérives.

S'il a momentanément réduit le taux des déperditions scolaires, il a causé un afflux d'élèves voulant entrer dans l'enseignement secondaire, où il n'y avait pas assez de place pour les accueillir, et pour lequel ils n'avaient souvent pas le niveau. Ainsi un grand nombre d'enfants, après avoir accompli le cycle primaire télévisuel, se sont retrouvés marginalisés.

Lancé avec l'enthousiasme et l'espoir de généraliser à tout le pays l'enseignement télévisuel, ce projet rencontre d'importants problèmes techniques et se heurte à de fortes oppositions, notamment de la part des enseignants – avec l'enseignement télévisuel, le maître perd en effet de son prestige et de son autorité – et de l'élite intellectuelle et francophone de Côte d'Ivoire[35], qui signent son abandon en 1981. Selon plusieurs anciens fonctionnaires de l'Unesco, le PETV a eu des résultats peu concluants, peu tangibles. Pour Henry Cassirer, cet échec

[34] Interview de Jean-Claude Pauvert par Chloé Maurel, 3 mars 2004.

[35] André-Jean Tudesq, op. cit., p. 167-168. Interview Pauvert; Max Egly, op. cit.; film n°7, 1972.

serait dû au caractère paternaliste de l'influence du gouvernement français ? A contrario pour Jean-Claude Pauvert, qui a participé activement à sa mise en œuvre, il serait dû à des causes extérieures, et si on l'avait laissé se poursuivre, il aurait réussi [36].

L'Unesco a donc mené des efforts importants pour mettre les moyens d'information et de communication au service de l'éducation et du développement en Afrique. Elle a dans ce cadre réalisé des projets souvent originaux et novateurs, comme la radio et la télévision communautaires au Sénégal, la tribune radiophonique au Ghana, et le programme de télévision éducative en Côte d'Ivoire. S'ils se sont heurtés à des difficultés et n'ont pas obtenu tous les résultats désirés[37], ces projets ont néanmoins constitué un apport intéressant dans le cadre de la réflexion sur l'éducation et le développement. Après plusieurs échecs, l'enthousiasme au sujet de ces méthodes diminuera dans les années 1980. Les années 1960-1970 constituent donc l'âge d'or de ces tentatives.

[36] Interviews Cassirer, André Lestage (24 février 2003) et Pauvert ; Lien-Link n°83 : « De Bucarest à Abidjan : un itinéraire atypique », par E. R.

[37] . André-Jean Tudesq, op. cit., p. 164-166. ///Article N° : 9977

III - LA COMMUNICATION

1 – Approche de la communication comme modèle d'expression

L'art comme support de la communication féminine

Selon Shannon et Weaver[38], l'information est une science dont la variation arrive à une forme qui peut se mesurer. Le journaliste qui mène une enquête, a des difficultés d'effectuer une démarche d'investigation dans un milieu qu'il

[38] Shannon et Weaver sont des chercheurs en sciences de l'information et de la communication

connaît, au sein d'une communauté qui lui est familière. Dès le départ ses recherches sont faussées par sa partialité.

La communication, se définit fondamentalement par des données additionnelles qui vont plus loin que notre perception synthétisée par la communication, des médias. En un sens, la communication est la somme de plusieurs éléments qui font la base de ce que nous nommons les médias.

La communication est d'abord le modèle d'expression et d'échanges qui est le fondement de base de la culture européenne, par la suite de la république, et en fin de compte de la démocratie. Elle admet que des individus vivent libres et égaux. Ce qui présuppose des conflits, qui ont eu lieu depuis le XVIIe siècle, pour mener à bien les notions liées et inhérentes à la thématique, de modernisation. C'est aussi l'ensemble des médias de masse qui, de la presse à la radio en passant par la télévision, ont considérablement bouleversé en un siècle les rapports entre la communication et la société. C'est également l'ensemble des nouvelles techniques de communication, qui, à partir de l'informatique, des télécommunications, de l'audiovisuel et de leur interdépendance, viennent en moins d'un demi-siècle de modifier les conditions d'échange, et de pouvoir international.

C'est enfin les valeurs, les représentations symboliques qui prennent en compte le déroulement de la sphère publique des démocraties de masse, et plus souvent de la communauté internationale à travers l'information, les médias, les sondages, l'argumentation, l'éloquence, et la rhétorique. C'est-à-dire tout ce qui permet à l'ensemble des groupes sociaux de susciter de l'intérêt, d'échanger les unes avec les autres, et agir sur le monde. Ces diverses dimensions de la communication déterminent ainsi, aussi bien la communication directe que la communication médiatisée par les techniques ; les principes et les effets qui incitent, autant que les images et les perceptions qui inspirent les rapports sociaux. Aussi, il existe peu de divergence essentielle entre information et communication

; les deux découlent du même dogme de référence liée à la démocratie, à l'Occident et à la modernité. Il est indéniable que si l'information a pour but la modélisation du monde, de relater, décrire les faits, les évènements, et l'adhésion au bon déroulement des sociétés expérimentées, elle est indissociable de la communication, qui, après la norme des échanges et des interactions, représente, et compose à la fois, la méthode de propagation de ces informations et d'édification des symboles. Ces deux notions sont consubstantielles. La communication nous permet de définir l'ensemble des techniques : la télévision, la radio, la presse écrite, l'Internet…, ainsi que et leur interaction au niveau de notre société, et de notre économie. Sans oublier les notions et les représentations culturelles inhérentes au déroulement de la société démocratique.
La technique entre en ligne de compte pour nous faire découvrir d'autres spécificités sociales. L'examen de la démocratie est lié à la composition de la communication. Les différentes normes de la démocratie ont été mises à l'épreuve de la communication.

En définitif, les modalités abstraites liées à la communication sont agencées par rapport à des faits sociologiques, et anthropologiques. Les dispositions abstraites sont rattachées à une notion concernant les rapports entre communication et société, à travers des sous-ensembles tels que l'individu, la démocratie, l'économie, et la technique. Chacune des dispositions implique un lien de l'individu à la technique, à l'économie et à la démocratie. C'est en cela qu'une vision de l'information et de la communication révèle souvent une abstraction conformiste, implicite ou explicite de la société et des individus au sein de celle-ci. C'est en cela aussi, qu'il n'y a pas de position « naturelle » sur la communication, aussi bien en ce qui concerne l'image, la réception, la télévision, les nouvelles technologies... C'est la dimension anthropologique de la communication qui se répercute toujours sur une conception théorique de la mondialisation.

2 - La tradition orale

a - La communication orale

Les propriétés essentielles de l'oralité sont définies bien souvent de manière privative : pour l'historien, la tradition orale constitue une source, certes précieuse, mais peu fiable ; pour l'ethnologue, elle fournit une voie d'accès aux croyances, mais sans les exprimer simplement ; elle participe à la transmission de systèmes de représentations, mais ne peut en garantir la parfaite reproduction ; enfin, elle constitue des littératures sans œuvres délimitées ni auteurs identifiables. Pour progresser dans ce domaine, il convient sans doute d'aborder le processus même de la transmission orale, et son influence sur les phénomènes culturels et non seulement les conséquences de l'absence d'autres modes de transmission des informations.

L'utilisation de la transmission orale impose deux types de contraintes, portant sur la communication et sur la mémorisation ; les messages sont transmis et mémorisés d'une manière particulière.

Les différences en question concernent à la fois l'organisation interne des messages et les rapports entre interlocuteurs.

Le propre du message écrit, selon W. Chafe, est d'être à la fois intégré (il est toujours susceptible de corrections qui éliminent les incohérences) et physiquement appréhensible hors de la présence de l'énonciateur : message et auteur peuvent donc être évalués de manière totalement indépendante.

A l'inverse, le message oral, non corrigible sauf par l'émission d'autres messages, est généralement peu intégré ; et certaines caractéristiques typiques des discours oraux, telles que la redondance ou la sui-référence, ont pour origine le besoin de réparer les incohérences ou obscurités au cours de l'émission. Cette opposition doit, certes, être nuancée.

b - La communication dans les villages africain

Le ‘griot’ est relayé par les moyens modernes de la communication

Relation verbale et organisation sociale

Bien public en milieu rural

Traiter le thème de la communication dans les villages africains pourrait entraîner un risque : celui de la généralisation abusive d’un système de communication orale à l’ensemble des sociétés africaines dont les traditions se basent principalement sur la parole. On sait que dans ces sociétés, chaque groupe ethnique a fait de la parole et de ses différents supports instrumentaux un usage spécifique. Cet état de fait a modifié l’ensemble des rapports de chaque société à la communication et à l’information. Nous prenons pour exemple les Morés du Burkina Faso.

Des différences significatives de construction de l'information et de la communication existent avec d'autres pays de l'Afrique. Différents procédés de communication existent dans les villages africains - pour éviter la généralisation et les lieux communs - l'analyse portera surtout sur la signification des différents modes de communication, en termes d'organisation des espaces villageois, de connaissance et de reconnaissance des identités des acteurs qui les composent.
C'est ce qui conditionne en définitive les règles sociales de la communication et les modalités techniques de circulation de l'information dans les espaces villageois8. Pour ce qui en découle de la livraison des biens et des services aujourd'hui, c'est là où se pose la question cruciale du rapport au bien public et des logiques qui les instituent, non seulement dans les villages, mais aussi dans les centres urbains en mutation continue. N'oublions pas que les espaces sociaux africains n'ont pas une tradition des Nouvelles technologies, qui aurait pu leur inspirer aujourd'hui d'éventuelles prises de position par rapport aux offres de service public ou aux revendications en la matière. Les Nouvelles technologies participent aux facteurs globaux de changement de société dans les espaces de tradition orale.

De ce fait, elles y déclenchent d'abord de nouveaux comportements.
D'autre part, il est utile d'aborder les réactions et les comportements des sociétés de tradition orale, qui ont commencé à entrer en contact avec les systèmes de communication modernes, par l'intermédiaire de l'écrit. En fin de compte, l'étude d'un cas bien distinct : les dynamiques d'appropriation des Nouvelles technologies par les acteurs eux-mêmes. Le rôle le du téléphone au sein de la structure villageoise, qui représente un élément public, mais dont tout le monde ne peut en profiter, en bénéficier. L'inaccessibilité par les plus démunis du téléphone en fait un objet de luxe rare. Ces différentes considérations sur la communication dans les espaces villageois inspirent deux problématiques :

D’une part, comment définir aujourd’hui les villages africains en matière de communication et d’appropriation des Nouvelles technologies ? Dans quelle posture se trouvent-ils, entre des systèmes de communication traditionnels toujours fonctionnels et des offres de services publics très maigres, mais qui bouleversent tout de même les habitudes de vie, et même toute l’organisation sociale ? D’autre part, quelle forme d’administration des nouveaux systèmes de communication les populations pourraient-elles adopter dans les espaces villageois ? Autant d’interrogations qui impliquent l’accès aux Nouvelles technologies, les usages sociaux qu’en font les populations et la question de leur viabilité. Aujourd’hui, les offres de services publics en la matière restent dérisoires, pendant que les demandes locales se font de plus en plus précises. Il n’y a rien de gagné dans les villages par rapport aux Nouvelles technologies. Tout reste à faire et pratiquement en même temps. Mais avant tout, quelle forme de communication caractérisait ces sociétés traditionnelles de l’oralité ?

3 - Interroger le passé afin de trouver une réponse au présent et au futur ?

L’historique des sociétés de tradition orale en Afrique montre des rapports inégaux et disparates vis-à-vis des moyens de communication et même de la parole. Cela a entraîné la spécificité de chaque société en matière d’information et de communication, mais également son unicité. Les deux exemples qui suivent sont éloquents : la “ pudeur légendaire ” qu’on reconnaît aux Peuls de l’Afrique de l’Ouest est la conséquence de leur attitude générale de retenue par rapport à la parole, considérée comme une arme à double tranchant. “ L’excitation verbale ” qui caractériserait les Bambaras et les Bobos de la même région révèle une utilisation maximale de la parole et de ses différents supports instrumentaux comme expression d’une entité et d’une identité précises certes, mais aussi comme moyen privilégié de construire une relation avec autrui.

Cela ne signifie guère que les uns parleraient plus que les autres, tout dépend des circonstances et des conditions de profération de la parole et de déroulement de la communication. Et une de ces circonstances de nos jours est celle des temps actuels où le développement des nouveaux moyens de communication fait que l'information ne se contient plus dans les limites restrictives des " face à face " liés aux contraintes du temps et de l'espace. Que deviennent alors la " pudeur légendaire " des Peuls et " l'excitation verbale " des Bambaras et des Bobo, face au téléphone fixe, au téléphone mobile cellulaire et aux différentes offres très timides de services publics en matière de communication ? Indiquons que la télé densité au Burkina Faso est l'une des plus faibles au monde.

Les sociétés de tradition orale sont spécifiques. Elles constituent de nombreux villages multiformes, allant de l'Afrique subsaharienne à l'Afrique australe, en passant par l'Afrique centrale, avec des modes de communication dont les manifestions extérieures sont la parole, les signes, les instruments, les symboles et les gestuelles, avec la danse en particulier. Ces sociétés diffèrent techniquement les unes des autres. Et c'est dans ces rapports que l'usage de la parole s'est culturellement édifié, que les représentations sociales elles-mêmes se sont construites et se sont tissées au fur et à mesure que l'environnement géographique, technologique, sociodémographique et socio-économique imposait de nouveaux besoins d'information et de communication. L'accommodation de mots " étrangers " dans une langue africaine, du fait de son contact avec l'extérieur11, n'est bien souvent que la partie émergée de l'iceberg des nouvelles formations sémantiques et des nouvelles représentations en construction dans cette langue. Elles renvoient en réalité à des constructions sociales en cours et à des types nouveaux de rapports à l'autre, l'autre étant un voisin, un parent, un étranger de passage ou tout simplement une nouvelle situation d'information et de communication jusque-là inconnue.

Un exemple : autrefois, lorsqu'on prononçait le mot " radio " dans la langue des Sanan du Burkina Faso, " aradjo ", cela renvoyait à un critère de vérité absolue. On disait " j'ai entendu ceci ou cela à la radio " pour affirmer la véracité de ce fait. Parce que la parole qui vient de loin est chargée de connaissances nouvelles dans les représentations sociales antérieures des Sanan. Aujourd'hui, la vulgarisation de ce nouvel outil de communication qu'est la radio a déconstruit le système de représentation premier, car les Sanan savent désormais que l'on peut dire des choses inexactes à la radio, et même que l'on utilise souvent la radio à des fins totalement propagandistes. Sous d'autres cieux, la radio n'a peut-être pas connu ce sort initialement " heureux ". Il y a eu une évolution des Sanan dans l'appropriation de cet outil de communication. Mieux, ils ont appris à réinterpréter leur compréhension et leur représentation de la mystification à cause du nouvel outil de communication, la radio. La déferlante actuelle des Nouvelles technologies amorce la construction de nouvelles identités et désagrège les identités anciennes. Les modes d'appropriation de la situation présente restent fortement influencés par les antécédents socioculturels des groupes considérés.

Ce qu'il faut donc comprendre avant tout, c'est que les valeurs sociales qui s'intègrent aux différents groupes sociaux subordonnant de fait les systèmes de communication aujourd'hui fonctionnels dans les villages africains. Cela signifie aussi que l'adhésion massive des populations à de nouvelles formes de communication, passant par les Nouvelles technologies, ne s'opère que s'il n'y a pas de menace immédiate sur les valeurs sociales construites historiquement et intégrées par les différentes générations et par les acteurs de première ligne dans le village. Mais l'on admet que ces valeurs puissent changer et prendre d'autres formes et d'autres fonds. Le contrôle social de l'information et de la communication reste très fort dans les espaces villageois, sans pour autant étouffer les nouvelles formes d'expression des groupes sociaux et des individus,

notamment par les TIC[39]. !Que se passe-t-il alors si cet espace villageois est confronté à des injonctions extérieures très puissantes, avec des logiques affirmées de prédation étatique ou privée, en matière de promotion des TIC ? Au-delà de l'impératif d'adaptation à une situation nouvelle, que se passe-t-il aujourd'hui dans les villages africains où la communication et l'information continuent de se baser sur les caractéristiques immédiates de la parole ? Quels acteurs sont concernés et quels enjeux nouveaux recouvrent cette situation de changement social ? Par ailleurs, que signifierait dans un tel contexte la livraison de service public ? Dans les villages, il existe un vrai désir d'intégrer les nouveautés linguistiques et les TIC aussi. Cependant, le recours aux TIC n'est pas le résultat de choix préalablement raisonnés, mais celui de violences imposées aux populations rurales. Ces violences sont d'autant plus fortes qu'elles entretiennent l'ambiguïté de répondre effectivement à la satisfaction de nouveaux besoins de communication et d'information apparus dans les villages : il s'y effectue présentement de nombreuses rencontres de populations, ainsi que des mobilités de travail et des échanges. Aussi, une forte demande de développement dans les villages donne au bien public toute sa légitimité. Ici en effet, on pourrait considérer comme bien public tout bien dont la valeur s'accroît avec le nombre de ses bénéficiaires.

De ce point de vue, les besoins de services publics des TIC, notamment la communication téléphonique, s'intensifient, sans que l'État ou le privé ne puisse les satisfaire. La déclinaison des identités plurielles dans un système de communication et d'information de proximité. Les sociétés de tradition orale se caractérisent toujours par la construction et le fonctionnement codifié d'un système d'information et de communication essentiellement oral, et donc immédiat. Les moyens utilisés le plus souvent sont la parole et des instruments

[39] Technologie d'information et de la communication

dont la portée et les performances, on s'en doute, sont soumises aux conditions limitatives du temps et de l'espace. La communication qui se réalise dans de telles conditions reste très contingente à l'espace de communication et à la présence effective des acteurs sociaux de la communication. La différence fondamentale que l'on constate aujourd'hui, entre les systèmes de communication traditionnels et ceux des TIC, est que dans le premier cas les acteurs sont présents en une sorte de face à face verbal ou alors leur communication se limite à l'espace et au temps qui les rassemblent. Dans le second cas, les acteurs ne se " voient " pas physiquement et réellement, pour ne pas dire qu'ils ne se touchent pas, mais ils ne sont pas soumis aux contraintes limitatives du temps et de l'espace. Ces deux situations présentent des avantages et des inconvénients. Il est intéressant d'observer ce qui se passe dans le cas des changements dans les systèmes de communication traditionnels : que cède-t-on ? Pour obtenir quoi en échange ? La parole, instrument premier de communication, se double du signe, de la gestuelle et du symbole, et sa force de persuasion augmente. Si tout cela semble évident, il y a cependant un fait remarquable : dans les sociétés de tradition orale, on ne parle pas n'importe où et n'importe comment. Il y a des conditions de prise de la parole, liées le plus souvent aux identités des acteurs : l'âge, le sexe, l'ethnie, le statut matrimonial, le rang social, etc. Et parler, de même qu'écouter, c'est décliner son identité, une identité qui est d'abord sociale avant d'être individuelle. Il existe des occasions privilégiées d'énonciation de la parole : les séances de contes, les chants de funérailles ou les jeux verbaux des alliances et des parentés à plaisanteries. En de telles occasions, on distingue des paroles d'enfant, des paroles d'adulte, des paroles de femme, des paroles d'homme, des paroles liées à des fonctions sociales : chef de terre, chef de village, chef de corps de métiers spécialisés comme ceux de la forge, de la poterie, du cuir, etc. Il faut aussi souligner ces formes verbales liées à des situations religieuses, la religion étant comprise ici dans son sens étymologique latin de " res ligare ", c'est-à-dire lier ou relier les choses entre elles : les choses visibles des hommes et celles invisibles des dieux. Et cela veut dire

que l'élocution conduit les locuteurs à décliner leurs identités respectives, des identités construites au fil des générations par une organisation sociale unique en son genre.

La déclinaison des identités rassure d'une certaine manière les locuteurs et crée les conditions d'une communication de dimension " humaine ", à l'échelle réduite de la famille, du quartier, du village et du groupe ethnique. Ce processus se déroule invariablement, même lorsqu'il s'agit de communication avec le monde invisible des dieux, des génies et des esprits.

La construction sociale d'un système de communication et d'information de proximité, telle qu'on peut l'observer dans les espaces villageois, s'oppose à notre avis à l'édification technologique de la communication par les TIC ; le second cas frise l'artifice et la mode, le temps de sa consommation. Que se passe-t-il, si de fait la communication par la technologie côtoie la communication codifiée des villages ? C'est toute l'ossature de l'information et de la communication en milieu traditionnel qui s'effondre, laissant s'échapper de la boîte de pandore des effets non contrôlables et certainement non souhaitables par ceux comme le chef du village qui ont droit à la parole au sein de la structure du village ; c'est le cas précisément des TIC dans de nombreux villages africains. En analysant quelques cas d'offres de services publics d'origine étatique ou privée, on s'aperçoit que la situation est des plus précaires aujourd'hui, face à l'interpellation sociale des TIC. Les systèmes antérieurs de communication servaient une cause sociale, celle des relations de solidarité multiforme au niveau des espaces familiaux, lignagers, villageois et ethniques, dans leur grande diversité organisationnelle : on se connaissait et se reconnaissait en tant qu'acteurs sociaux complémentaires. Est-ce bien le cas aujourd'hui avec le pragmatisme des TIC ?

4 – La découverte du savoir livresque

L'approche de la connaissance conduisant vers l' indéterminisme

La rencontre des sociétés de tradition orale en Afrique Noire avec l'Occident a eu plusieurs méfaits. Celle qui nous intéresse ici est la conséquence sur le plan de l'information et de la communication, avec les nouveaux moyens qui en sont les supports. Si la parole a continué d'être toujours d'usage, elle devient désormais une parole écrite pour certains, introduisant des disparités dans les rapports sociaux du village ; pour d'autres, cette parole en transformation déclenche de nouvelles rivalités pour le pouvoir local, à cause du caractère élitiste de l'écriture. La propagation de l'écriture comme support de l'information, se propage curieusement dans les villages. Les déplacements de certains acteurs sociaux du village vers de nouveaux horizons d'émigration, notamment les villes, créent différents besoins d'information et de communication.

On a alors recours à l'écriture pour communiquer, et ceux qui la maîtrisent apparaissent comme des privilégiés qui échappent au contrôle du système traditionnel de communication : par exemple, la parole de l'ancien qui fait écrire à son fils parti dans l'aventure de l'émigration n'a plus la même charge sémantique ni émotionnelle quand elle lui parvient, et vice versa. L'intermédiation de l'écrivain public, qu'il soit installé à côté d'un bureau de poste, loin du village, ou qu'il soit une personne du village qui est allée à l'école du Blanc, devient de fait une occasion d'exercice de pouvoir nouveau dans l'espace villageois. Le bouleversement du schéma traditionnel de l'information et de la communication et des personnes parmi les plus ordinaires, pour être allées à l'école, qui deviennent les nouveaux maîtres de la parole, sans pour autant effacer la présence des anciens et des griots, change l'ordre la vision traditionnelle des choses. Avoir à écrire, à lire et à traduire des lettres de parents et de leurs enfants éparpillés dans de multiples espaces d'émigration, nous nous rendons compte de la situation presque douloureuse, conflictuelle dans ce mode de communication que l'un doit utiliser au sein de la cellule villageoise pour contacter l'autre.
Ce qui était le plus difficile dans ce nouvel exercice d'informateur et de communicateur, c'était de traduire le plus fidèlement possible l'insistance des différents acteurs à dire " bien ceci ou cela " à leur interlocuteur absent, avec tous les éléments paralinguistiques de l'oralité qui auraient été de mise, s'il avait été présent.

Aussi, la nécessité de comprendre l'insuffisance de l'écriture à traduire une relation humaine, même si elle vaut mieux que rien. Il faut également tenir compte de la réorganisation sociale de la structure du village, où l'information ne circule plus par les canaux sociaux et codifiés de la parentalité, mais par ceux impersonnels du savoir venu de l'Occident, celui du Blanc. Enfin, malgré le fait que ces " écrivains publics " s'imposaient une loi du silence sur le contenu des lettres, c'est tout le village qui apprenait bien vite les problèmes de telle famille

dont les enfants sont partis ailleurs, loin de l'espace villageois. Les disputes tenues secrètes devenaient objets de conversations dans les cours le soir, on connaissait les désaccords, voire les bagarres, les annonces de maladies et de décès, mais aussi les multiples projets immédiats ou à venir de telle autre famille : fiançailles, mariage, dot à payer impérativement, impôt de capitation à honorer...
Finalement, l'avènement de l'écriture dans les espaces villageois a renversé les rôles sociaux et créé de nouvelles responsabilités en matière d'information et de communication. Malgré tout, l'outil " écriture " recelait un mystère : le rapport à ce support de communication restait ambigu, étant à la fois révélation de l'information et dissimulation pour ceux qui ne savaient ni lire ni écrire.

Aujourd'hui, la vulgarisation relativement rapide de l'écriture l'a rendue plus accessible à beaucoup de personnes, lui rendant une place presque normale dans les systèmes de communication et d'information dans les villages. Plusieurs projets de développement en milieu rural, par le biais des ONG, ont beaucoup fondé leurs activités sur l'écriture pour sensibiliser, former et informer. La connaissance et la maîtrise de l'écriture, qu'elles soient en langue française ou dans une des langues nationales parlées dans les villages, sont aujourd'hui des facteurs déterminants dans les systèmes de communication des populations rurales engagées dans des efforts multiformes de développement.
On utilise l'écriture pour promouvoir le développement agricole, les soins de santé de la mère et de l'enfant, la lutte contre le VIH, etc. N'est-ce pas la preuve que les systèmes de communication traditionnels ont intégré de nouveaux supports de communication et d'information, avec toutes les conséquences de transformation des mentalités et de construction de nouvelles représentations sociales ? Il ne s'agit plus de simples contacts culturels, mais bien de rapport avec de nouvelles technologies qui dominent l'individu, qui ont un coût, qui interpellent les pouvoirs étatiques et qui posent la question cruciale du service public. Le téléphone en milieu rural, un bien public non maîtrisé, un service

public insuffisant. Proposer un regard prospectif sur les espaces ruraux africains. Leur situation actuelle se caractérise par un engouement des secteurs étatique et privé à leur égard, non pas pour l'amélioration du service public, mais pour ce qu'ils pourraient en tirer comme profits. Et les intentions de privatisation s'intensifiant, la situation en matière de service public n'est pas rassurante. Il existe une grande disparité entre les deux grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso d'une part, et les centres semi urbains du pays d'autre part. Il n'y a donc pas d'illusions à se faire quant à la situation des villages éloignés de ces centres urbains. Dans les villes, l'utilisation des Nouvelles Technologies comme le téléphone mobile cellulaire et l'Internet, donne lieu à des observations sur les comportements des différents acteurs de la cité, en termes de gestion des coûts, d'impact sur les relations sociales et de reconfiguration même de la communication. Il n'en est pas de même pour les villages, où les infrastructures manquent, y compris le téléphone fixe. Dans un tel contexte, la notion de bien public est non seulement incitatrice, mais s'apparenterait à une illusion pour la plupart des personnes se trouvant à l'intérieur de ces espaces. Ici se démentirait alors la définition samuelsonienne du bien public, dont la valeur s'accroît avec le nombre de ses bénéficiaires. En effet, dans le cas d'espèce, les bénéficiaires potentiels du bien public existent, mais il n'y a pas de délivrance de service public...

L'opérateur économique le plus présent dans les espaces ruraux reste encore l'ONATEL, le service étatique des télécommunications au Burkina Faso - la privatisation n'étant pas encore effective, mais s'annonçant imminente. Disons naïvement que si cet opérateur se considérait comme un service public, il ne maintiendrait pas en milieu rural le même tarif d'appel téléphonique qu'en ville ; s'il est vrai que la pauvreté s'est accentuée au Burkina Faso, elle reste cependant plus attenante en milieu rural. Par ailleurs, l'implication des opérateurs privés dans une éventuelle offre de service public n'augure pas d'un changement

qualitatif dans l'extension des réseaux téléphoniques ; leur logique, de même que celle l'ONATEL du reste, n'obéit pas à des impératifs de service public...

Une grande absence de bien public et de service public à la fois, mais une forte présence de nombreux demandeurs potentiels ! Que pourraient faire par exemple les associations villageoises, à l'instar de celles du Sénégal, pour promouvoir ce nouveau bien public ? Comment pourraient-elles s'impliquer dans la gestion des points " phone " (ou télé centres) que l'on trouve çà et là dans les milieux ruraux, dans le sens de l'accompagnement, de la délivrance du service public ?

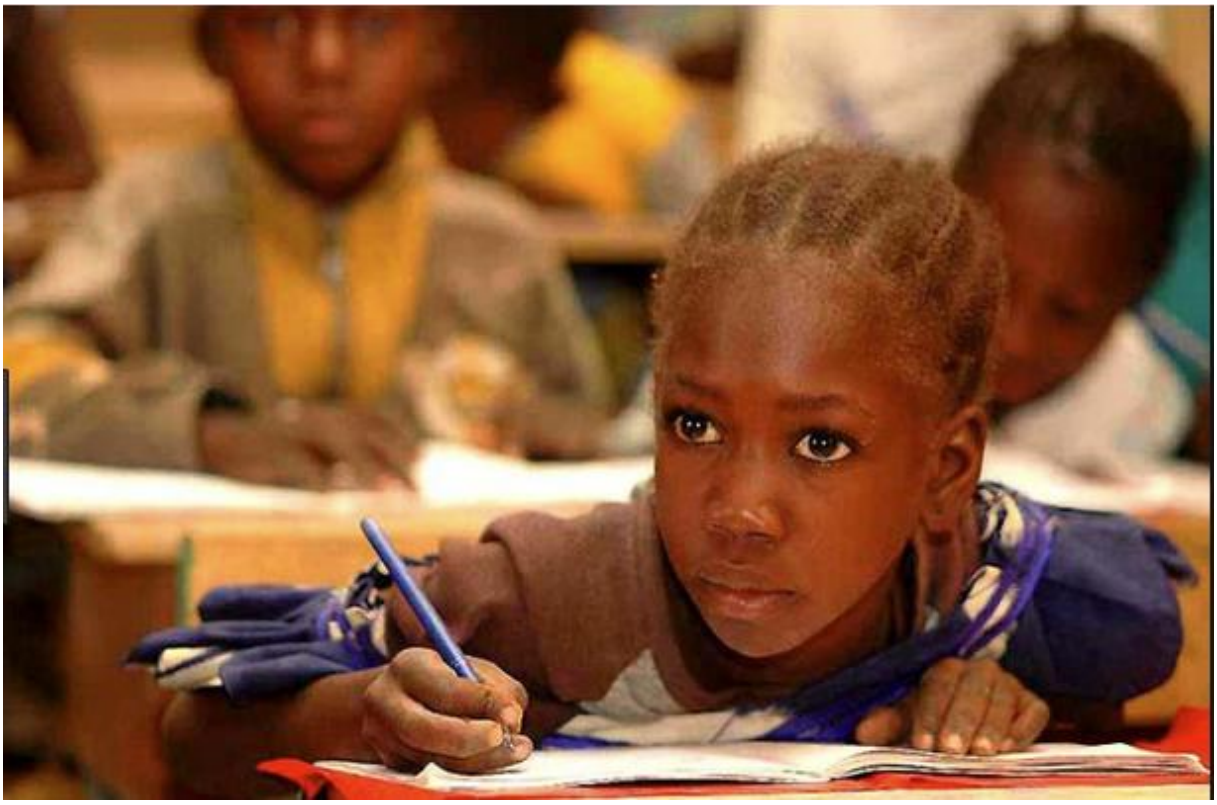

L'éducation des petites filles devient un enjeu national par le biais des médias.

IV - AUTONOMISATION DE LA FEMME

L'autonomisation de la femme noire

– Introduction

En Afrique, les pouvoirs politiques à l'indépendance ont généralement accordé peu de place aux femmes dans la hiérarchie du pouvoir, alors que leur position a été cruciale dans l'histoire précoloniale[40], dans les premiers rapports avec les colonisateurs et dans les luttes de libération.

[40] (Knibiehler Y. et Goutalier R., 1985, La femme au temps des Colonies, Stock)

Ces premières citoyennes de droit français ne se mobilisèrent ni contre la polygamie, ni contre l'excision ou contre d'autres droits plus personnels[41].

Là comme ailleurs, les grandes mobilisations des femmes africaines dans l'espace politique prirent tout leur sens face au travail forcé et toute leur ampleur à la fin de la Seconde Guerre mondiale, sous la houlette du Bloc africain ou des National Congress anglophones.

Dans « Le Rassemblement Démocratique Africain Dans La Lutte Anti-Impérialiste du « Le Rassemblement » du R.D.A. 1948, les femmes ont été à la fois sujets et objets des projets nationalistes. Elles ont été des actrices dans la mesure où leur appui et leur engagement étaient indispensables au mouvement nationaliste qui a accepté qu'elles quittent leurs rôles traditionnels. Mais elles ont été, dans le même temps, réifiées, comme symboles de l'identité nationale, comme objets de compétition entre groupes (colonisés/colonisateurs par exemple) dont le contrôle des femmes, de leur corps, de leur sexualité et de leur fécondité est une manière de signifier la domination et d'en jouir. Avec les indépendances, elles ont disparu des hautes sphères du pouvoir national, tout en maintenant une présence constante dans le mouvement politique et syndical africain comme masse de manœuvre. Selon Bano Barry et A Amadou dans leur ouvrage « Les violences collectives en Afrique : exemple du cas guinéen », les femmes ont joué des rôles éminents dans le dénouement de quelques crises politiques graves. Les vendeuses du marché de Conakry en Guinée, en Afrique de l'Ouest, ont fait trembler le pouvoir de Sékou Touré en organisant, en 1977, une marche sur le Palais de la République pour protester contre la décision présidentielle de freiner une certaine

[41] Elles revendiquèrent au plus le droit d'accéder à l'école au sein d'une élite urbaine de fonctionnaires et de traitants qui, de Durant Valentin (1848), François Carpot, frère de Théodore (1900), Blaise Diagne (1914), à Ngalandou Diouf (1934), Lamine Guèye (1945) et Senghor dans les années 50, voulaient assimiler la culture française, sans être eux-mêmes assimilés, tout comme, l'Abbé Pierre Boilat missionnaire catholique, actif entre 1840 et 1853 dans son ouvrage « Esquisses Sénégalaises » de 1853, développe la philosophie d'assimilation, qu'il appliquera pendant son séjour à Saint-Louis et plus tard dans l'Ile de Gorée, dans un établissement secondaire.

libéralisation du commerce informel. Bien souvent, les intérêts des femmes se sont perdus ou dilués dans des intérêts nationaux plus globaux qui ont, dans l'ensemble, marginalisé leurs activités et leurs luttes. et le système économique exploite le travail des femmes. Ils tirent profit du travail qualifié de naturel et donc gratuit pour entretenir les ménages. Les impératifs du développement mettent leurs productions agricoles en marge des grandes cultures dont les seuls tonnages, prouesses et échecs figurent dans les statistiques nationales. Ces mêmes impératifs les impliquent, pourtant, par exemple dans les pays sahéliens menacés par la sécheresse et la famine, au centre des projets maraîchers, pour rétablir l'équilibre nutritionnel des populations.

Il existe toute une littérature sur le développement économique et la marginalisation des femmes fondée essentiellement sur les inégalités entre les sexes ancrées au cœur du politique dont les conséquences se font sentir sur l'accès aux ressources naturelles, matérielles et financières, le partage du savoir, du pouvoir économique et de la prise de décision politique.

On doit à Fatima Mernissi[42] des analyses extrêmement pertinentes sur l'État, le pouvoir et le rôle des sexes dans le monde arabo-musulman, sur les divisions privé/public, masculin/féminin, qui, dans certaines sociétés musulmanes, confinent les femmes dans la sphère familiale. Plus généralement, la critique

[42] Lorsqu'en 1988 une femme fut élue Premier ministre d'un État islamique, personne, en Occident du moins, ne nota la rupture que cet événement introduisait dans l'histoire islamique. Fatima Mernissi, spécialiste de la femme en Islam, s'est alors tournée vers les textes historiques pour savoir si Benazir Bhutto inaugurait une nouvelle ère ou s'il y avait eu d'autres femmes chefs d'État en Islam.
Son enquête promettait d'être longue puisque l'Islam s'étend sur quinze siècles et de nombreuses contrées aux cultures diverses. Sous les premiers khalifes, puis sous les khalifats omeyyade de Damas et abbasside de Bagdad, sous l'étendard mamelouk puis mongol, elle découvrit d'étranges destins de reines, souvent sanglants, jamais de longue durée, que l'histoire officielle s'était efforcée d'occulter, en raison peut-être, pour certaines, de leur double appartenance yéménite et shiite.
C'est donc à une plongée au coeur de l'empire musulman que nous invite Fatima Mernissi, retraçant ses bouleversements, ses annexions, son schisme, mais aussi ses splendeurs.
Enquête historique, analyse sociologique et réflexion sur le pouvoir et sur ses paradoxes, Sultanes oubliées est également une interrogation toujours d'actualité sur le statut de la femme et sur son émancipation en pays musulmans.

féministe a, sur le plan mondial, contribué à mettre en place une problématique de rupture. Elle aide désormais à mieux saisir la manière dont l'inégalité entre les sexes est instituée, prolongée, voire renforcée au cœur du politique. Elle a amené les femmes, dans leur quête pour plus de droits, à s'interroger sur le sexe de l'État qui, dans les constitutions actuelles, se veut garant de l'égalité entre les hommes : les droits de l'homme englobent-ils ceux des femmes ? On en est venu à s'interroger sur la nature politique des relations d'inégalité entre sexes, la question du pouvoir et l'impact du politique sur les rapports entre les sexes ; à repenser les concepts d'état, de pouvoir politique, de société civile d'un point de vue différent, qui prenne en compte les rapports sociaux de sexe, pour en définir les mécanismes et en changer la nature inégalitaire. Ce qui nous entraîne vers la nécessité d'une approche de genre à travers des questions du politique et l'exemple de la régionalisation au Sénégal.

1– La place de la femme au sein de la régionalisation

Le vote des femmes en Afrique subsaharienne

Un rapide survol des institutions politiques sénégalaises montre d'une part la présence et la participation effective des femmes comme masse de manœuvre dans la vie politique, et d'autre part leur marginalisation dans les instances de décision. Elles ont légalement accès à toutes les instances du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, mais leur nombre y est très limité. Comme l'indiquait l'étude prospective Femmes sénégalaises à l'horizon 20155, c'est seulement à partir de 1976 que les femmes accèdent à des postes ministériels dits de sensibilité féminine : Action sociale, condition de la femme, Promotion humaine, Développement social, puis Santé, Émigrés, Enseignement technique, Formation professionnelle et Alphabétisation. Elles n'ont jamais été plus de deux à trois dans des cabinets d'environ trente membres. La première parlementaire issue du parti dominant, l'Union Progressiste Sénégalaise, fut élue en 1963. Elle fut la seule femme présente lors du vote d'adoption du Code de la Famille. De confession chrétienne, elle était mal placée pour s'opposer au maintien de la polygamie comme système matrimonial. Le nombre des femmes au Parlement est passé, en 1978, à 8 sur 110 membres, puis en 1993, à 11 sur 109, malgré l'entrée de l'opposition, notamment le Parti Démocratique Sénégalais. Actuellement, deux femmes seulement siègent au Bureau de l'Assemblée Nationale qui compte 21 membres. Pourtant les militantes du Parti Socialiste avaient, dans le cadre de l'Année Internationale de la Femme (1975), revendiqué le principe du quota de 25% de femmes dans les instances dirigeantes. Le principe en fut accepté mais jamais appliqué. Les partis d'opposition, pas plus que le Parti socialiste au pouvoir depuis l'indépendance, n'ont promu une élite de femmes dans leur système hiérarchique, malgré leur présence massive à la base. Les partis, comme les syndicats, restent des structures de frères que soutiennent les épouses, les sœurs et les mères. La principale centrale syndicale du pays, la Confédération Nationale

des Travailleurs du Sénégal (CNTS), compte cinq femmes dans un bureau national de 23 membres.

2 - La réforme administrative au Sénégal

Les sénégalaises en politique

La réforme de l'Administration territoriale et locale de 1972 s'est proposée de transformer l'État jacobin hérité de la colonisation française. L'objectif était de transférer certaines compétences et ressources aux collectivités locales des dix régions administrées jusqu'alors de manière centralisée, par des gouverneurs.

La réforme a réorganisé les campagnes en communautés rurales dotées, chacune, d'un conseil chargé de gérer, sous l'autorité d'un préfet, des questions telles que l'attribution des terres, la collecte des impôts ou la gestion des collectivités. Dans

un système de parti unique ou dominant, les conseillers ruraux ont généralement été choisis par le Parti socialiste. Ils ont, eux-mêmes, très peu promu de femmes à des postes de responsabilité : présidente, conseillère rurale ou municipale. Une seule femme a été élue présidente de Conseil rural. Le nombre des conseillères rurales, infime lors des premières élections, est passé de 155 en 1984 (dix ans après la mise en place de la réforme) à 425 en 1990, soit 5,6% de l'effectif total des conseillers des 317 communautés rurales que compte le pays. Celui des conseillères municipales de 117 personnes en 1984 à 354 en 1990, soit 15% de l'effectif total des conseillers des quarante communes que comptait le pays avant la régionalisation. Le Rapport national sur les femmes, lutte pour l'égalité, le développement et la paix, document officiel du Gouvernement du Sénégal à la Conférence mondiale des femmes de Beijing (1995), reconnaît bien volontiers que « la représentation des femmes, à l'issue des élections de 1990, demeure tout à fait dérisoire : 7,92% de l'ensemble des élus locaux du Sénégal » et que « cette marginalisation des femmes, au sein des partis politiques, accrédite la thèse selon laquelle ces dernières sont utilisées, avant tout, comme masse de manœuvre électorale ». L'idée de la régionalisation, qui suit la politique prudente de décentralisation, prend forme avec les bouleversements de la vie politique sénégalaise : retour au multipartisme, revendications multiformes contre le parti État et l'État monopartisan, crise casamançaise.

Dans son discours traditionnel à la nation, le 4 avril 19928, Abdou Diouf, le Président de la République sénégalaise, redéfinit la région comme « une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et financière avec une assemblée élue au suffrage universel direct ». Administrée par un organe délibérant, le conseil régional, et un organe exécutif, le président du Conseil régional assisté d'un bureau, elle doit devenir la pierre angulaire du développement dans le respect de l'unité nationale, chargée au niveau local des questions afférentes à l'éducation, la santé, la culture, les équipements, la

planification et l'aménagement du territoire, l'urbanisation et l'habitat. « La nécessité de l'évolution institutionnelle, conclut le Président Diouf, dépend de nous tous et en particulier de la volonté politique de tous ceux qui concourent à la formation des opinions. Mais elle dépend aussi de la qualité des hommes et des femmes qui la mettront en œuvre ». Le projet a donc pour but de démocratiser la gestion du pays en donnant plus d'autonomie aux collectivités locales. Après l'adoption par le Parlement du Code des collectivités locales en février 1996, des élections régionales se sont tenues fin novembre 1996 et la régionalisation est entrée en vigueur le 1er janvier 1997, pour une période transitoire de cinq ans. Ses enjeux ont porté sur 60 communes et 320 communautés rurales, pour dix régions administratives. Le Fonds de dotation mis en place par l'État, pour son fonctionnement, s'élève à 4.829.537.000 F.CFA, dont un peu plus de trois milliards aux Conseils régionaux, un milliard et demi aux 60 communes et environ 143.000.000 aux 320 communautés rurales.

Qu'en est-il de la position des femmes de qualité et des femmes tout court, qu'évoquait le Président Diouf dans son discours à la nation, dans les nouvelles institutions ? Cette question a été posée maintes fois avant et durant la campagne électorale et après les élections, car elle soulève la question de la participation effective des femmes au nouveau pouvoir encore de nos jours .

« Place et rôles des femmes dans la régionalisation » a constitué le thème de la XVIIIe Quinzaine nationale de la Femme qui est organisée, en mars de chaque année, par le Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille sur un sujet d'importance ou d'actualité. La publication officielle des résultats des élections de novembre 1996 n'est toujours pas acquise à la mi-avril 1997. En effet, ces résultats ont fait l'objet de vives contestations, aussi bien entre le Parti socialiste et l'opposition qu'au sein même du parti de la majorité. La répartition des postes de conseillers, maires et présidents au niveau municipal, rural et régional a fait l'objet de conflits et négociations, chantages et concessions souvent féroces. La réflexion

peut cependant être menée à au moins deux niveaux : la représentation des femmes parmi les élus locaux et la défense des droits des femmes dans les politiques et les activités de la régionalisation.

L'entrée des femmes dans une gestion de proximité plus démocratique des affaires des collectivités est devenue un enjeu de taille que les médias sénégalais ont contribué à projeter au-devant de la scène. A ce propos, la démarche des journalistes a beaucoup changé. La présence des femmes dans la vie politique a souvent prêté le flanc à des caricatures qui reflétaient sans doute un certain aspect de la réalité sénégalaise, mais témoignaient d'un mépris non moins certain. Léna Diagne, anciennement membre de l'opposition10, puis parlementaire socialiste pendant une vingtaine d'années, et maire nouvellement élue (1996) d'une circonscription de Dakar, avait organisé l'opération « Une femme, un gramme d'or », au milieu des années 1980.

Lors d'une soirée élégante au Théâtre national Daniel Sorano, où les griots avaient chanté les louanges des personnalités présentes dans la salle, elle avait invité des femmes du Tout Dakar mondain à prélever au moins un gramme d'or de leurs bijoux, pour soutenir les actions de redressement économique du Président Abdou Diouf. Les journaux en avaient fait de gros titres. De même, l'entrisme[43] des femmes en politique, notamment lors des élections législatives de 1993, fut illustré, dans les colonnes du Cafard Libéré, journal satirique local, par des femmes bien en chair en train de danser au son des tam-tams, comme elles le font habituellement à l'accueil des personnalités. Aujourd'hui, grâce aux débats menés sur la politique par les femmes elles-mêmes en Afrique et dans le monde,

[43] L'entrisme, terme issu de l'histoire du est une stratégie politique révolutionnaire qui consiste à faire entrer de manière concertée des membres d'une organisation militante dans une autre organisation rivale, voire dans l'appareil de l'État. Il est aussi employé depuis lors pour désigner des pratiques du même ordre (infiltration, noyautage, etc.) dans la conquête du pouvoir par les partis de gauche.
L'objectif est d'influencer l'orientation et la puissance d'un courant d'idées au sein de l'organisation ciblée pour diriger en sa faveur la stratégie de l'ensemble de l'organisation. deux types d'entrisme prédominent : l'une du pouvoir en place et l'autre dirigé par l'opposition.

les pratiques politiques prennent une autre tournure et les analyses des journalistes un autre ton. A propos de la lutte pour prendre les 19 nouvelles mairies de la capitale sénégalaise, le journal indépendant Walfadjri, dans son édition du 7/8 décembre 1996, titrait : « Place, les femmes arrivent ». En effet, élues sur les listes majoritaires et proportionnelles, elles devront occuper 201 places de conseillères municipales pour un mandat de 5 ans. Au vu des résultats toujours partiels, on peut toutefois se demander pourquoi, comme le prétend le journaliste, « ayant longtemps revendiqué une place plus importante au sein de la classe politique, les Sénégalaises ont aujourd'hui de quoi être satisfaites. » Peuvent-elles l'être lorsqu'elles ont figuré plutôt en milieu ou en bas des listes ?

L'examen de leur représentation professionnelle est intéressant et significative de la vie politique contemporaine sénégalaise et sans doute africaine. Ces nouvelles élues sont d'abord des « ménagères », pour reprendre l'expression commune. Il est raisonnable de penser que ces femmes sans profession ont surtout été investies comme porteuses de voix. Elles sont largement impliquées dans les réseaux sociaux locaux où elles forgent les relations et les liens de solidarité et d'échange, utiles aux politiques. Elles animent la vie des quartiers à travers les manifestations des associations traditionnelles (mbootay), ethniques, culturelles et religieuses (daira), les cérémonies familiales et sociales. Les élus locaux ont tôt fait de les utiliser comme canaux de recrutement, de maintien et de renforcement de la clientèle politique populaire.

Ainsi, après les « ménagères », on retrouve, du fait même des relations de socialité qui sont aussi des relations fondées sur l'argent, des commerçantes (13%). Puis viennent des secrétaires (12%), des enseignantes (11,4%). Les autres élues appartiennent à des secteurs divers du monde du travail : restauration, corps médical, services, etc. Enfin, quatre élèves et cinq étudiantes figurent parmi les élues, ce qui est sans doute une première. Il faudra s'interroger sur la « non-

représentation » des universitaires et des autres membres des professions administratives et libérales, grandes absentes de ces élections, mais dont on voit la réflexion et l'action dans les partis et la société civile.
Les élues de 1996 ont été candidates dans des mairies de quartiers populaires de Dakar (Gueule Tapée, Médina, SICAP, Grand Yoff, Parcelles Assainies, Diamageune, etc.), ce qui est sans doute le reflet des solidarités évoquées plus haut. Elles appartiennent en majorité au Parti socialiste, qui est au pouvoir depuis l'indépendance et avait affiché la volonté d'attribuer aux femmes un quota de 25% des sièges. L'élection au conseil communal et municipal n'a été qu'une première étape. La répartition des postes de responsabilités, notamment celui de maire, a été une seconde étape tout aussi difficile. « Les élues socialistes, commente le journaliste de Walfadjri ont plus de chance de se voir confier des postes de responsabilités. A condition bien sûr que les conseillers municipaux jouent à fond la carte de la solidarité militante et qu'ils acceptent de se soumettre à une discipline de parti, mais iront-ils jusqu'à installer l'une d'entre elles dans le fauteuil de maire ? ».

A la fin des investitures, on compte, de manière officielle, pour les 60 communes du pays, six femmes maires, toutes candidates du Parti socialiste : quatre dans l'agglomération dakaroise et deux à Linguère et Louga, petites villes de l'intérieur. Dix hommes viennent en tête des Conseils régionaux, tous membres du Parti socialiste. Comme indiqué, il est difficile de donner le taux exact de la participation des femmes aux nouvelles structures de décision, en dehors de ceux que nous venons d'indiquer. Par exemple, pour le moment, une seule élection de femme à la présidence de l'une des 320 communautés rurales a été annoncée officiellement, fin mars 1997. L'une de ses premières préoccupations est « d'octroyer aux femmes des parcelles de terre ». L'examen du tableau récapitulatif des conseillers élus de la région de Ziguinchor, en attendant les résultats globaux définitifs, est révélateur.

V – LA FEMME ET LA POLITIQUE

Le Maire de la ville de Dakar récompense une lauréate

Mais, plus que la présence féminine dans les institutions, ce sont les conditions, la manière et le poids qu'elle revêt qui importent. On ne dira jamais à quel point le système politique, son mode de fonctionnement et les objectifs qu'il se fixe, relèvent d'un modèle que l'on voudrait être celui d'un État neutre abstrait. On le place hors de toute catégorisation sociale ou de sexe ou dans la mixité consensuelle, alors qu'il demeure masculin. Ici d'ailleurs, il serait intéressant de voir l'impact du mode africain de gestion du pouvoir qui subsiste encore sur le système actuel et la perception du rôle des femmes. Dans les confréries musulmanes, les femmes proches de l'entourage du leader religieux, notamment mère et sœur, jouent un rôle que l'on pourrait rapprocher de celui de la Lingeer. On songe notamment aux Soxna de la confrérie mouride au Sénégal, telle Mame Diarra Bousso, mère du fondateur Cheikh Amadou Bamba.

Le fonctionnement de la vie politique est une reproduction du système patriarcal dont les acteurs sont constamment sollicités. Ils ont des programmes chargés, des réunions tardives, des voyages fréquents, etc. Ils peuvent, somme toute, se permettre ce rythme effréné car toutes leurs charges familiales et sociales sont gérées par les femmes (épouses, mères, sœurs, militantes). « Dans le droit comme dans la représentation politique, le masculin est englobant et le féminin assimilé1 ». Les femmes, pour réussir en politique, sont astreintes à se conformer à ce modèle, en dehors de tout support de leur environnement social. Elles en paient très souvent un coût affectif très élevé dans leur famille et leur entourage. On cite constamment les exemples d'Africaines engagées en politique qui, loin d'être soutenues par un conjoint souvent jaloux de leur auréole, sont menacées de répudiation ou de polygamie.

Il importe donc de comprendre, dans le contexte africain, comment défendre les droits des femmes et prendre en perspective le rôle des sexes dans les décisions prises au niveau politique, autant pour les questions de proximité qu'au sommet de la hiérarchie de l'État. Les partis adoptent facilement un discours sur les femmes pour s'attirer des voix, sans aller plus loin. Les élues sont instrumentalisées dans ce jeu et écartent malheureusement trop souvent les revendications jugées « trop féministes » pour ne pas subir les foudres du parti.

A la Conférence de Beijing, l'Afrique avait officiellement présenté une plate-forme d'action, qui était une position commune du continent, pour la promotion de la femme. La plate-forme avait été adoptée à la Cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes (Dakar, 15-23 septembre 1994), au cours de débats pointilleux où chaque idée, voire chaque mot, avait été scrupuleusement pesé. Les féministes africaines ont eu bien des difficultés avec leurs délégations nationales, au nom de sacro-saintes perspectives et priorités.

Ainsi, si la plate-forme reconnaissait le rôle vital de la femme dans la culture, la famille et la socialisation comme l'impact négatif des inégalités entre sexes, elle

ne faisait référence, à aucun moment, à une remise en question du système patriarcal, à des changements précis dans les Codes actuels de la famille qui pérennisent l'inégalité entre les sexes. Elle proposait comme objectif « de promouvoir l'égalité des chances pour les membres d'une même famille, en particulier les droits des femmes et des enfants dans la famille ». Elle suggérait, comme mesure, « d'encourager un partage accru des rôles et des responsabilités au sein de la famille par l'intermédiaire de campagnes médiatiques positives et novatrices, des programmes d'éducation scolaire et communautaire, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et sur des rôles non stéréotypés tant pour les femmes que pour les hommes au sein de la famille ».

La plate-forme reconnaissait qu'en matière de santé, de sexualité, de procréation et de planification familiale, il fallait « assurer l'égalité et la justice entre les sexes et améliorer la qualité de vie des femmes, en leur permettant le droit de planifier et de contrôler leur propre fécondité ». Pourtant, à aucun moment, elle ne faisait allusion au droit à l'avortement ou à la répression légale des mutilations sexuelles. Lors des travaux de commission sur les droits reproductifs, le débat sur les droits sexuels fut des plus houleux. Les féministes africaines ont été souvent bien embarrassées par les réactions du porte-parole de l'Afrique à ces sessions (un homme), et par celles de nombreux pays musulmans d'Afrique, du Moyen et d'Extrême-Orient. Le Vatican n'avait pas été de reste. Il est vrai que sur les droits sexuels, les fondamentalismes religieux de tous bords avaient trouvé un bon terrain d'entente qui était d'associer liberté sexuelle des femmes à libertinage. Ce qui nous a intéressées dans cet article, c'était d'argumenter sur la nécessité d'une analyse politique des relations d'inégalité entre les sexes. La politique de la régionalisation au Sénégal n'était qu'un cadre d'analyse.

On aurait pu procéder à l'analyse politique de la famille, des rapports sociaux entre sexes dans le cadre public/privé, de l'impact des actions de l'État non seulement

sur les femmes, mais sur les rôles des sexes, sur la manière dont ses politiques affectent ces rôles. Si les femmes sont aujourd'hui une cible reconnue des politiques de développement, ce qui l'est moins c'est l'inégalité entre les sexes. Aussi les enjeux du politique et de la démocratie en Afrique passent-ils par une interrogation sur le sexe de l'État et de ses politiques. Une telle réflexion s'amorce dès que l'on se penche sur les conditions de vie des femmes, sur leurs difficultés d'accès aux ressources naturelles, matérielles et financières, sur leur faible participation à la prise de décision. Elle devrait être systématisée pour mieux comprendre comment les inégalités sont incrustées au cœur de la culture et du politique. L'État, par ses législations et ses programmes, les entérinent ou les renforcent sur bien des plans, malgré toutes les déclarations nationales et internationales de levée des discriminations en direction des femmes et les contextes de démocratisation propices à ces mesures.

Les obstacles sont multiples qui ont pour nom, non seulement l'État, mais toutes les structures idéologiques dans lesquelles vivent les Africaines. La culture et la religion sont des contraintes majeures, avec l'accusation de perdre son africanité et sa foi, ce qui n'est pas une position facile pour une Africaine vivant dans son milieu et tentant de faire passer des idées pour briser le mur des tabous et des silences.

On retrouve même l'accusation chez Catherine Coquery-Vidrovitch qui, à la question de l'émancipation des Africaines, répond : « Oui, pour les femmes, de plus en plus nombreuses qui ont pris conscience de ces limites et ont commencé de lutter contre ces contraintes. Femmes des villes embourgeoisées, et surtout culturellement occidentalisées, mais aussi de plus en plus, femmes du peuple, y compris dans les campagnes qui ont témoigné d'une réelle capacité d'initiative ». Pouvait-on faire un tel reproche à Simone de Beauvoir, Luce Irigaray, Martine Segalen, Andrée Michel ou Gisèle Halimi et les opposer aux femmes du peuple dans leur lutte pour la reconnaissance des droits des femmes ?

Les questions de l'identité sont cruciales dans une Afrique contemporaine qui se reconstruit en permanence sous la poussée de facteurs largement exogènes et des réactions qu'elle engendre. Dans sa quête d'elle-même, l'Afrique a besoin de fixer ses repères culturels et sociaux dont les femmes assurent le gardiennage. Alors que les hommes peuvent (et doivent) changer, les femmes ne peuvent être porteuses d'une modernité qui menacerait l'équilibre moral et culturel fragile des sociétés. Elles sont perçues comme leurs possessions, gardiennes des cultures et traditions, de l'identité morale et politique. Les Africaines dans leurs revendications pour plus d'égalité et de prise en compte de leurs droits dans la construction de la démocratie font face à l'obstacle culturel et religieux. Une bonne part des discours culturels et religieux contemporains sont des discours d'empêchement et d'enfermement des femmes, de leur soumission à un ordre culturel et religieux qu'aucun homme ne s'impose. Les droits de la femme sont perçus comme anticulturels et antireligieux. D'où le besoin de recourir au politique pour affirmer et défendre ces droits, même si le politique est encore fondé sur l'exclusion des femmes de la prise de décision. La construction de la nation, de l'État et de la citoyenneté repose sur des relations que le politique tisse avec les membres de la communauté. Ces relations ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes et perpétuent l'ordre de l'inégalité. C'est à la rupture de cet ordre qu'invitent les réflexions sur l'État, le sexe de l'État et les enjeux du politique pour les femmes.

1 - Le féminisme d'Etat

L'utilisation de la femme à des fins politiques

Yaye Boye responsable locale des primo-arrivants sénégalais de Bassam

Le Président SENGHOR quitte le pouvoir en 1980 et cède sa place au premier ministre Abdou DIOUF, conformément à l'article 35 de la constitution, pour terminer les deux années restant de son mandat. En 1983 ce dernier est tout de même légitimé par des élections présidentielles contestées. L'entreprise de " désenghorisation", s'accompagne de la mise en chantier d'une rénovation idéologique qui s'affiche sous le vocable de " sursaut national" en

opposition à la négritude. Par ailleurs, évoluant dans un contexte international encore plus favorable à la promotion des femmes, le président Abdou DIOUF sera défini par les femmes de son parti comme l'homme qui milite sans réserve pour les femmes ; il est consacré "Gooru Mbotay"[44]. Il faut noter ici l'ambiguïté du terme qui peut certes signifier la disponibilité au service des femmes mais également le contrôle qu'exerce le "Gooru Mbotay". D'emblée, Abdou DIOUF donne des gages de son engagement politique envers les femmes, faisant passer le nombre de places pour les députées de 4 à 12 même si par ailleurs, il sert ses objectifs d'élargissement et de renouvellement du personnel politique. L'Etat est le principal artisan de la promotion des femmes malgré les tentatives d'organisations de femmes clamant leur autonomie et les poussées revendicatives radicales des mouvements féministes de gauche apparus en 1984. Le débat sur le féminisme sénégalais sera fortement posé par "Yewwu Yewwi". Les critiques adressées par ce mouvement féministe concernent la situation sociale, économique et politique des femmes ; la critique contre la polygamie qui a le plus cristallisé les tensions chez les forces islamiques et dans l'opinion publique feront dire à l'historien Abdoulaye Ly en parlant de la lutte féministe des femmes leaders de ce mouvement :

"Qu'elles le font (…) dans la lancée du féminisme à l'ère néocoloniale, de la façon la plus abrupte : en jetant la polygamie au beau milieu de la liste des "maux que vivent les femmes quotidiennement", sans la moindre critique de l'autre forme d'union matrimoniale, la monogamie, en contrepartie. L'historien Abdoulaye Ly les mettra en garde contre les risques de "manipulation du pouvoir de leur discours pour les compromettre définitivement aux yeux d'une opinion publique peu préparée à écouter leur discours." Le silence du mouvement qui a

[44] « Gooru Mbotay » étymologiquement signifie l'homme de la situation celui qui préside au fondement d'un groupe de personnes. Dans ce cas Abdou Diouf se présentez comme le sauveur des femmes et le guide moral et surtout le plus intéressant c'est le côté économique et politique. Le fanal est conçu en son nom et au nom de la présidente, son épouse.

suivi une période de vigueur revendicative semble avoir donné raison à Abdoulaye Ly. Ce mouvement n'empêchera pas l'Etat Parti de poursuivre son agenda pour la promotion des femmes en les organisant davantage à travers la mise en place de la fédération nationale des groupements de promotion féminine lors du congrès constitutif tenu du 20 au 22 octobre 1987, sous la présidence du chef de l'Etat en présence de tous les membres du gouvernement et du corps diplomatique. Le président Abdou Diouf marque toute la mesure de l'attachement de l'Etat et du parti dont l'idéologie du moment est convoquée, à cette nouvelle structure :

" (…) votre fédération, œuvre d'un travail à la base longuement et patiemment mené, devra être un partenaire crédible des pouvoirs publics et des organismes de coopération (…) Le sursaut national auquel je convie, chaque jour mes compatriotes, trouve dans la naissance de la fédération nationale des groupements de promotion féminine, traduction concrète et exemplaire." La présidente de la fédération régionale de Dakar a conclu son discours en renouvelant le soutien et la disponibilité des 3300 congressistes au président de la république. Cette réunion sera l'occasion pour le président Abdou Diouf de rappeler le rôle des bailleurs de fonds et partenaires techniques dans les politiques officielles de promotion de la femme. L'action des institutions internationales aura été déterminante dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de promotion des femmes car, elles ont apporté leur concours financier. Le secrétaire général y parle clairement de marche d'approche à développer envers ce nouvel espace d'action des citoyens à savoir la société civile à la conquête de laquelle il faut que le parti aille pour élargir sa base. Conscient des mutations sociales qui se jouent des logiques et des pratiques politiques traditionnelles, le président Abdou Diouf semble s'inscrire dans une volonté d'œuvrer à une réelle inclusion des femmes dans les sphères de décision. Ses principales réalisations pour les femmes, dans un contexte encore plus sensible à la promotion et au respect de

leurs droits, sont les suivantes [45]: Mme Marie Sarr Mbodj secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle Caroline n'est plus membre du gouvernement. Auparavant au mois de janvier elle avait été remplacée à la tête du mouvement des femmes socialistes qu'elle dirigeait depuis 1964 ; elle sera emportée dans le cadre de l'entreprise de désenghorisation amorcée par les tenants du nouveau pouvoir de Diouf pour neutraliser les barons du parti. Dans le cadre de l'élargissement de la démocratie et de la mouvance présidentielle, le PDS, parti d'opposition, fait son entrée au gouvernement en 1991. Des changements vont également intervenir au sein du parti ; En effet, le 10 juillet 1994, lors du conseil national du parti socialiste, le secrétaire général du Parti socialiste introduit des réformes structurelles au sein du parti dont la plus importante pour notre propos est la décision d'octroyer aux femmes leur pleine autonomie de représentation au bureau politique. « (.....) Nous devons tous considérer ces propositions de réformes structurelles comme des nécessités pour faire avancer notre grande organisation de masse et lui donner toutes les chances de pouvoir encore diriger

---

[45] 1980 : Création du Ministère du développement social avec une direction de la condition féminine

1982 : Élaboration du Premier plan d'action national de la femme

1984 : Démarrage du Projet de Promotion Économique des groupements féminins et élection de la première femme Maire à Diourbel :

1987 : Création de la fédération nationale des groupements de promotion féminine

1990 : Création du Ministère délégué auprès du président de la République chargé de la condition de la femme et de l'enfant

1990-2000, ce ministère évolue sous diverses appellations femmes ministres sous Abdou Diouf en 20 ans de pouvoir.

1981 : Décret N° 81-804 du 7 Août 1981 portant remaniement ministériel :

Maïmouna Kane Secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la promotion humaine Caroline Diop ministre délégué auprès du premier ministre (sans portefeuille)

1983 : Décret n° 83-402 du 3 avril 1983 portant nomination des ministres et secrétaires d'Etat Maïmouna Kane ministre du développement social

le Sénégal durant les prochaines décennies. C'est pourquoi, le PS dans toutes ses composantes doit savoir anticiper l'avenir. Sur ce plan, nous commencerons par les femmes du parti socialiste. Les amazones de choc, mieux, ces 'Lingeers' des temps modernes. Nous ne répéterons jamais assez que c'est grâce à elles que nous avons pris le dessus sur nos adversaires. Leur fidélité, leur militantisme, leur adhésion inébranlable au PS ne nous ont jamais fait défaut. Et, il est donc naturel qu'à chaque fois que les circonstances le permettent, le parti tout entier leur marque sa reconnaissance. Aujourd'hui donc, nous pensons que le moment est venu de donner au mouvement national des femmes socialistes, son autonomie de fonctionnement et d'activités, en confiant à une femme le poste de secrétaire national du bureau politique chargé de la femme.

Ce ne serait que justice puisque le quota de 25% des postes réservé aux femmes n'est toujours pas respecté. Nos efforts doivent tendre vers cet objectif. Nous y veillerons. Parallèlement à cette proposition, il est envisagé de créer au sein du comité central, une commission centrale d'études et de réflexion sur les problèmes des femmes, structure qui serait animée essentiellement par des militants du parti. Les femmes du parti socialiste devraient pouvoir s'investir dans cette commission et apporter une importante contribution au Parti sur les problèmes de la femme sénégalaise. Abdou Diouf a inauguré l'ère des femmes ministres à des postes traditionnellement réservés aux hommes. Il a donné des gages de son engagement à accélérer le processus de promotion des droits de la femme, conscient que les données politiques et sociales sont désormais dans un processus de changement. Malgré, toutes les actions faites en direction des femmes, Abdou DIOUF perd les élections présidentielles de février Mars 2000 même avec les garanties de « le réélire dès le premier tour avec panache », que les femmes de son parti lui ont données à l'issue d'une marche qui s'était terminée sur le parvis du palais de la république, avec le dépôt de leur manifeste du 21ème siècle. Ce manifeste est un cahier de doléances pour accélérer davantage le

processus de promotion politique sociale et économique des femmes avec des actions et des mesures précises à prendre ; le président Abdou DIOUF endosse le manifeste et renouvelle sa confiance aux femmes quant à leurs capacités de peser sur l'issue des votes comme c'est le cas depuis 1948, date de création du parti.

2 - La sénégalaise indépendante

La représentation féminine subsaharienne à l'ONU

Le président Senghor a-t-il réussi à créer la femme sénégalaise modèle qui tient bien son intérieur, équilibre le budget familial et participe à la construction de la nation ? Sérère catholique minoritaire dans une société à 95% musulmane, a-t-il réussi à convertir les mentalités dans l'enracinement à la négritude et l'ouverture à l'universel, construire le sénégalais nouveau, partant une nouvelle femme sénégalaise prête à jouer pleinement son rôle d'agent du développement et de pilier du foyer d'autant plus que les sénégalaises, plus particulièrement d'ethnie Ouolof ont beaucoup de vivacité, de liberté et d'aisance? Les tentatives

de modélisation peuvent paraître illusoires au regard de la prégnance et du caractère déterminant des réalités sociales, culturelles et religieuses qui caractérisent la société sénégalaise face à des idéologies qui ont pu apparaître comme un instrument politique au service d'intérêts précis. La politique du président Senghor a contribué à faire apparaître la politique comme un jeu d'alliances et de désalliances stratégiques. La mystique du développement n'a pas ébloui le sénégalais pas plus que l'idéologie du sursaut national n'a réussi à l'inscrire résolument sur la voie du progrès. Le parti socialiste a certes ouvert le chemin de la modernité pour les hommes et les femmes sénégalais mais les tares qu'il a contribué à développer au sein de la société, conjuguées à un contexte international difficile semblent perpétuellement remettre en question l'avènement du développement. Il est à ce propos intéressant de voir comment l'Etat démocratique et moderne convertit en ressources politiques et ce pour ses propres besoins, les différents concepts du nord de promotion de la femme (concepts d'intégration des femmes au développement ou de femmes et développement, concept de genre, parité), même si par ailleurs leur application a permis incontestablement une prise de conscience féminine.

Dès son arrivée, au pouvoir, le Président Abdoulaye WADE, Président du Sénégal depuis mars 2000, Abdoulaye Wade semble partager ce point de vue, lui qui a élevé cette année une femme au rang de Premier ministre. Cependant, la nomination de la juriste Mame Madior Boye, en mai, est un geste politico médiatique, dans la mesure où le Premier Ministre Mame Madior Boye est une technicienne et non un personnage politique. Quoi qu'il en soit, c'est bien le Président Wade qui a fait ratifier par référendum la nouvelle Constitution du 7 janvier 2001, où figurent la réaffirmation de l'égalité homme-femme, la criminalisation des mutilations génitales et les formes de violence conjugales ainsi qu'une nouveauté de taille : Les femmes peuvent devenir dès lors des propriétaires terriennes. Sa présence au sein de la cellule familiale, rassure. Muette, elle

représente le "confessionnal" non seulement pour sa famille mais aussi pour le voisinage mettant leur sort entre ses mains. Elle est la mère nourricière, celle qui soigne, qui résout les problèmes épineux. Il y a une trentaine d'années, elle ne pouvait prendre de décision au sein de la famille, quand bien même elle apporterait un soutien matériel par ses modestes activités économiques issues du commerce informel par ses maigres revenus, elle assiste non sans mal, toute la famille y compris le chef de famille. La religion musulmane autorise que l'homme puisse épouser quatre femmes. Cette situation pousse la femme à vivre la plupart du temps dans de grandes difficultés financières. Comment s'est produit le consensus unissant la société, alors que la religion musulmane déresponsabilise la femme, son père représente le tuteur au sein de la cellule familiale, Elle devient un bien privé à la solde du mari. La puissance de l'homme ne réside-t-elle pas dans le nombre d'épouses en sa possession ? Sa véritable richesse ne se compte-t-elle pas dans le nombre des conquêtes féminines ? L'interprétation de l'Islam par certaines communautés, donne au mari le droit d'épouser quatre compagnes.

Les femmes honorées par l'effort d'émancipation

3 – L'approche anthropologique de l'émancipation de la femme africaine et sénégalaise

L'empire du Djolof46

Le pays Wolof connaît après le XIVe siècle une unification politique autour de l'empire qui porte son nom, le Djolof. Au XVIe siècle, il se disloque en quatre provinces, le Djolof proprement dit, le Wallo, le Cayor et le Baol. Les Wolofs qui s'étendent depuis Saint-Louis jusqu'au sud de la presqu'île du Cap-Vert sont signalés pour la première fois par ça au milieu du XVe siècle. Selon les voyageurs, ils sont appelés tantôt Gala ou Gelafa ou Galofes, tantôt Iolofes ou Jaloffs ou Iolof, tantôt Guiolof Cette appellation viendrait, dit-on, du nom du fondateur du premier village du Dyolof, d'origine mandingue, Djolof Mbeng. Les Wolof, venus du nord-est, imposèrent une structure sociale, divisée en castes et comprenant, de la même façon qu'au Fouta-Toro :

- les nobles ou garmi et les dignitaires ou chefs de province (kangamé) ;
- les roturiers ou diambour, composés surtout de baadolo[47], mais aussi de sérigne[48], souvent d'origine toucouleur ou mandingue ;
- les nyéno ou gens de caste, artisans, tög[49], sculpteurs sur bois (laobé), uudé[50], raba[51], enfin gewel[52] ;

---

[46] Djolof se dit aussi Ouolof

[47] Baadolo : Pauvre, indigent, nécessiteux

[48] Sérigne : Marabout, guérisseur, objecteur de conscience.

[49] Tög : Bijoutier, forgeron. Les tögs font partie d'une caste que les Ouolofs craignent à cause de leur pouvoir de connaissance.

[50] Cordonnier

[51] Raba : Tisserand

[52] Gewel : Griot. Personnage incontournable au sein de la société sénégalaise, à cause de son rôle prépondérant de crieur et parolier public. La prise de parole du griot est d'une grande importance, cela pour sa connaissance de la généalogie de chaque membre de la communauté

- les *dyam*[53], en particulier ceux de la Couronne qui étaient souvent des guerriers ou tiédo.

Cette société, à la différence des Toucouleurs, fut islamisée tardivement. Sa création est liée à un personnage légendaire, Ndiadiane Ndiaye. La légende raconte que Ndiadiane Ndiaye vécut d'abord dans le Wallo dont il fut nommé chef par un peuple émerveillée ses prodiges. Mais il dut bientôt s'enfuir à la suite d'un complot tramé contre sa personne et se réfugier au Djolof. Il en devint le premier roi ou bourba Djolof. Dans le royaume Ouolof du Sénégal, comme d'ailleurs dans la plupart des systèmes monarchiques traditionnels de l'Afrique noire, les épouses et les sœurs du roi font, à des titres divers, partie intégrante de l'appareil d'État. Nous allons montrer que le rôle joué par les femmes constitue un élément essentiel de la structure du pouvoir et qu'il permet d'en éclairer certains des aspects les plus cachés. La société Ouolof matrilinéaire et devenue patriarcale, est fondée sur une division sexuelle des tâches et des fonctions qui traverse tous les plans de l'activité sociale et tient une place prépondérante dans leurs représentations collectives. Ce trait culturel, qu'elle partage avec de très nombreuses populations de l'Afrique Noire, notamment en Afrique subsaharienne et centrale.

Elle va de pair avec une position presque toujours mineure réservée aux femmes dans de tels systèmes : par rapport au mari dans la famille, par rapport aux Anciens dans le groupe de parenté ou le clan ; par rapport aux détenteurs de l'autorité civile ou rituelle dans le village. En regard de cette situation, le problème posé par la présence des femmes - justifiée par leur naissance ou leur statut matrimonial – au sommet des hiérarchies politique et/ou religieuse a été résolu dans la plupart des cas de façon identique. Les auteurs qui ont décrit les royautés africaines ont souligné avec insistance le caractère essentiellement symbolique des fonctions qu'occupent dans l'organisation politique, ces quelques femmes

[53] les dyam sont les esclaves qui sont encore visibles au sein des grandes familles sénégalaises.

hors du commun que sont la reine, mère ou sœur du roi, la première épouse ou telles des princesses de sang royal. Ces fonctions qui dans certains royaumes sont, l'institution d'une union incestueuse avec le souverain, à la source même de la sacralité de l'autorité, s'accompagnent ou non d'un pouvoir politique effectif.

Puissance politique de la reine et de la princesse

La reine ou la princesse peut peser directement sur la conduite des affaires du pays ou indirectement par son influence à la cour ; elle peut aussi jouir d'une autorité formellement reconnue sur tel secteur de la vie juridique ou de l'organisation intérieure du palais. Mais, quelles que soient la nature et la portée sociale des pouvoirs qu'elle exerce, cette femme dégagée de la condition de son sexe, mais porteuse d'attributs féminins positifs ou négatifs (par exemple l'obligation de stérilité), est intégrée dans la royauté comme un de ses composantes élémentaires. Elle n'est pas d'abord une personne incarnant une haute destinée féminine qui, au demeurant, peut n'avoir rien d'enviable pour les autres femmes, mais une fonction symbolique prenant place dans la série des symboles dont s'entoure tout pouvoir.

Que cette place soit de premier plan dans des sociétés fondées sur la division sexuelle des fonctions et la prédominance des rapports de parenté, il n'y a pas lieu de s'en étonner : traditionnel est encore lié par cette double contrainte et ne saurait se passer d'une figure féminine. Mais il est impossible de soutenir qu'une reine représente les femmes et il serait vain de chercher dans la situation exceptionnelle qui lui est faite une quelconque compensation à la position inférieure réservée à son sexe par l'ordre établi. Une reine est une femme, c'est-à-dire, une fille, une sœur, une épouse ou une mère et les transformations qui affectent ces rôles par rapport au code des attitudes de parenté et des relations entre les sexes ne sont pertinentes que pour l'interprétation du symbolisme de la

royauté. Les Ouolofs sont une population d'agriculteurs répartis dans l'ensemble du territoire du Sénégal. Il y a pourtant lieu de s'étonner, quand on constate que la plupart des auteurs lorsqu'ils ne se contentent pas d'une simple description des différents rôles féminins dans l'organisation politique, s'attachent exclusivement à l'étude des symboles qu'ils véhiculent finalement pour éluder la question de la nature du pouvoir auquel ces femmes participent dans les deux sens de ce mot : prendre part et être consubstantiel. Il semblerait que l'extinction des passions qui alimentèrent les controverses déjà lointaines sur la place du matriarcat dans l'évolution des sociétés ait rendu inutile, sinon périlleuse, toute tentative d'analyse de la relation interne liant les femmes au pouvoir. De même que dans l'échange matrimonial, il est admis que la fonction d'opérateur, pour ne pas dire de sujet, appartient aux hommes, on ne discute pas la prévalence du principe mâle dans le champ de l'autorité politique. La place que peuvent y occuper les femmes, même si parfois elle se trouve située à l'échelon suprême de la hiérarchie, est dès lors, quelque chose de subalterne dans l'ordre du réel. La reine des Djolof du Cayor, investi du pouvoir surnaturel de "faire la pluie", est un souverain marié à de nombreuses "épouses" ce qui ne l'empêche pas, par ailleurs de prendre des amants. Certaines de ces "épouses" peuvent avoir des enfants dont les pères doivent rester dans l'ombre : ces rejetons appartiennent au souverain et ont le droit de prétendre au trône. N'est-ce pas assez dire que cette reine est un homme et que c'est à ce titre seulement qu'elle incarne la loi ? L'attention des auteurs s'est ainsi concentrée sur l'aspect symbolique des rôles féminins comme si la différence des sexes, impuissante à entamer effectivement le principe de souveraineté mâle, ne pouvait servir qu'à symboliser certains de ses aspects.

La mise en vedette du thème de l'inceste royal illustre bien la tendance réductrice d'une certaine recherche qui, sous le couvert de l'analyse symbolique, a entièrement isolé cette fonction de transgression, ou prétendue telle, pour en faire la marque d'élection apte à désigner le porteur de fardeau de la souveraineté

et à garantir l'efficacité de son action. Mais d'où vient cette vertu de l'inceste et la portée cosmique qu'on lui attribue ? Pourquoi ne le rencontre-t-on pas dans toutes les royautés sacrées ? Notre propos n'est pas de récuser la validité partielle des analyses qu'on a proposées de l'inceste royal mais de mettre en cause la démarche dont elles procèdent. Il n'y a pas de symbole privilégié dont la signification épuiserait la réalité d'une institution. La quête des symboles du pouvoir est infinie car le pouvoir est un grand producteur de symboles. ; C'est même une de ses principales spécialités. Mais le travail de l'historien est d'abord d'appréhender l'institution politique dans son fonctionnement, c'est-à-dire comme une machine. Nous allons donc étudier les divers rôles féminins définis à l'intérieur de la structure du pouvoir royal comme autant de pièces et de rouages de la machine étatique. Loin d'isoler une fonction privilégiée dans la relation des femmes au pouvoir, nous tenterons plutôt d'élargir notre interrogation sur la position qu'y occupent aussi les femmes du commun dans la mesure où elle est marquée par la fonction qu'elles remplissent collectivement, à certaines occasions, dans le champ politico-rituel de la royauté Ouolof.[54] Nous employons le terme de production pour souligner le trait qui distingue le rôle traditionnel de la femme dans l'économie domestique du rôle des épouses du palais. La première est avant tout une ménagère qui aide son mari aux travaux des champs mais n'exécute elle-même que certaines tâches de culture comme les semailles par exemple.

Le village, peuplé de représentants de divers clans est une unité politique dont le commandement est assuré par un prince, fils du souverain du Cayor. Dans la pratique, ce sont les patrilignages localisés, placés sous l'autorité des hommes les plus âgés, qui fonctionnent comme unités échangistes dans les relations d'intermariage. L'aîné perçoit les compensations matrimoniales versées en

[54] C'est la position adoptée par Mme Annie Lebeuf dans un article sur : "le rôle des femmes dans l'organisation politique", publié dans un ouvrage collectif rédigé par des anthropologues femmes exclusivement : Femmes d'Afrique Noire, Mouton, 1960, p. 93-117.

échange des sœurs ou des filles de son groupe par les différents groupes "preneurs" ; il a la charge, en revanche, de payer les dots pour les épouses. Les traits essentiels de ce système matrimonial sont en plus de l'exogamie du clan maternel par conséquent, l'interdiction de mariage avec les cousines croisées - la résidence patrilocale, l'héritage des veuves par les fils et les frères cadets et, enfin, un prix très élevé de la fiancée. Le montant de la dot était constitué1 par les biens suivants : des têtes de gros bétail, le double en petits bétail, d'autres prestations en objets de luxe et en service de travail. Si bien que jadis, quand le commerce régulier sur les marchés créés par l'Administration coloniale n'existait pas encore, l'essentiel des richesses en circulation passait par les canaux de l'échange matrimonial. En face d'une économie domestique de substance animée seulement par les mouvements des biens matrimoniaux, le roi et ses épouses, c'est-à-dire le palais, vivent sous un régime à part. La richesse-femmes, créatrice de la richesse-nourriture, n'y entre pas moyennant une quelconque contrepartie mais est constitutive du pouvoir royal. Le roi est comme nous le verrons, donneur universel de nourriture, qu'il se doit de distribuer généreusement à tous, à l'occasion des fêtes du calendrier agricole, preneur universel de femmes. Il épouse sans dot parce qu'il est hors clan et, par conséquent, hors échange matrimonial. Il est hors clan par construction.

On peut le définir ainsi parce qu'aux termes de la charte mythique qui retrace les origines du royaume et lui fournit sa constitution, son ancêtre le fondateur de la dynastie régnante du Cayor, formé des Anciens, non seulement des clans faiseurs de roi, mais de tous les clans qui se joignirent à eux par la suite pour former l'ethnie Ouolof. Les sentinelles du royaume qui sont les beaux-pères du roi, sont les Gardiens de la terre ancestrale ; leur fonction essentielle est de veiller à l'exécution des rites royaux. On voit donc comment fétiches et femmes sont liés indissolublement dans cette singulière machine de production qu'est le palais. Les fétiches seuls nous donnent un chef de terre, les femmes seules nous

donnent un homme riche, leur conjonction nous donne un roi. Mais laissons ces formules un peu trop simplifiées et voyons ce qu'est le palais.

4 - Le palais

Concernant sa structure sociale communautaire, désigne sur un plan architectural et fonctionnel, une ferme gigantesque. La ferme traditionnelle ordinaire offre une architecture unique au Cayor qui frappe celui qui voyage en pays Ouolof par son aspect de petit fortin. De forme circulaire et construite d'un seul tenant, l'habitation présente une succession de maisons en pisé, à toit plat en terrasse, entre lesquelles se dressent les coupoles phalloïdes des greniers et les tourelles cheminées des cuisines. Le nombre de ces coupoles et de ces tourelles signale le nombre d'épouses que possède le maître de maison. Celle-ci dispose d'un appartement distinct, généralement prolongé d'une petite hutte à toit pointu de chaume qui lui tient lieu de vestibule pour recevoir visiteurs et amis. Ce vestibule d'entrée constitue la seule ouverture de la ferme sur l'extérieur : une natte ou une palissade de paille tressée sert de porte. L'intérieur de l'enclos forme une cour, le grenier du chef de famille plus ou moins exiguë ou l'on trouve une ou deux huttes pour le fils non encore mariés, le poulailler et l'abri pour le bétail. Les bovins sont parqués à l'extérieur dans un kraal[55], Les quartiers d'un village peuvent être plus ou moins éloignés les uns des autres (de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres) mais le quartier lui-même constitue un habitat compact, et les frères de clan qui forment le patrilignage localisé vivent tout près les uns des autres.

Les chefs de ménage ont chacun leurs champs sur lesquels ils travaillent avec leurs enfants non mariés et avec leurs épouses. Celles-ci ont aujourd'hui leurs propres champs d'arachide. Mais avant l'introduction de la culture obligatoire de cette production commercialisée, le gros des travaux agricoles était accompli par

[55] Enceinte fermée par des épineux, aménagée à proximité de la ferme.

les hommes. Les femmes les aident mais leur tâche principale est au foyer : soins des enfants en bas âge, cuisine, corvée d'eau à la rivière et de bois de chauffage, etc. Comme dans beaucoup de sociétés paysannes d'Afrique Noire, la production est, en règle générale, affaire domestique, au sens restreint du terme, mais la consommation des repas est communautaire, les voisins mangeant ensemble une nourriture cuisinée tour à tour par chacune des épouses. Homme et femmes, rappelons-le mangent séparément. Tel est, très schématiquement dessiné, le cadre de la vie familiale d'un paysan Ouolof. Le palais construit à la structure d'un petit fortin avec ses trois ou quatre coupoles (le taux moyen de la polygamie est très élevé) fait place à une véritable forteresse hérissée d'une centaine de coupoles et de tourelles. Symbole suprême de ce qu'il faut appeler la solitude sociale du roi, celui-ci mange seul dans une chambre du palais à l'abri de tout regard. Il ne mange pas indifféremment la nourriture de telle ou telle de ses femmes, mais seulement celle qui lui prépare l'une de ses quatre cuisinières en titre, choisies par lui et toujours plus ou moins surveillées par l'esclave du palais chargé de gérer aussi bien la cuisine privée du roi que la "cuisine sacrificielle" à l'occasion des grandes fêtes.

Ce ne sont pas des raffinements gastronomiques du consommateur royal qui sont en cause, c'est la peur de l'empoisonnement, thème favori des chroniques du palais, plein d'intrigues et de complots pas toujours imaginaires. Si nous tenons compte que la pertinence, de la situation sociale de notion de cuisine, est celle que nous lui avons trouvée dans le partage des nourritures préparées, par les épouses entre les hommes d'un même quartier, appartenant au même lignage ou seulement voisins, il en résulte qu'il n'y a pas de cuisine du palais. Les repas qu'y prennent les femmes, solitairement ou par petits groupes, n'étant pas non plus, à cet égard, de la cuisine. L'esclave y était à la fois gardien du gynécée et exécutant matériel des sacrifices sanglants accomplis dans l'enceinte du palais. Sa fonction est si nécessaire à la vie du palais qu'elle est toujours, remplie aujourd'hui, alors que

tout esclavage a disparu dans le pays depuis longtemps.

5 - Épouse et mère

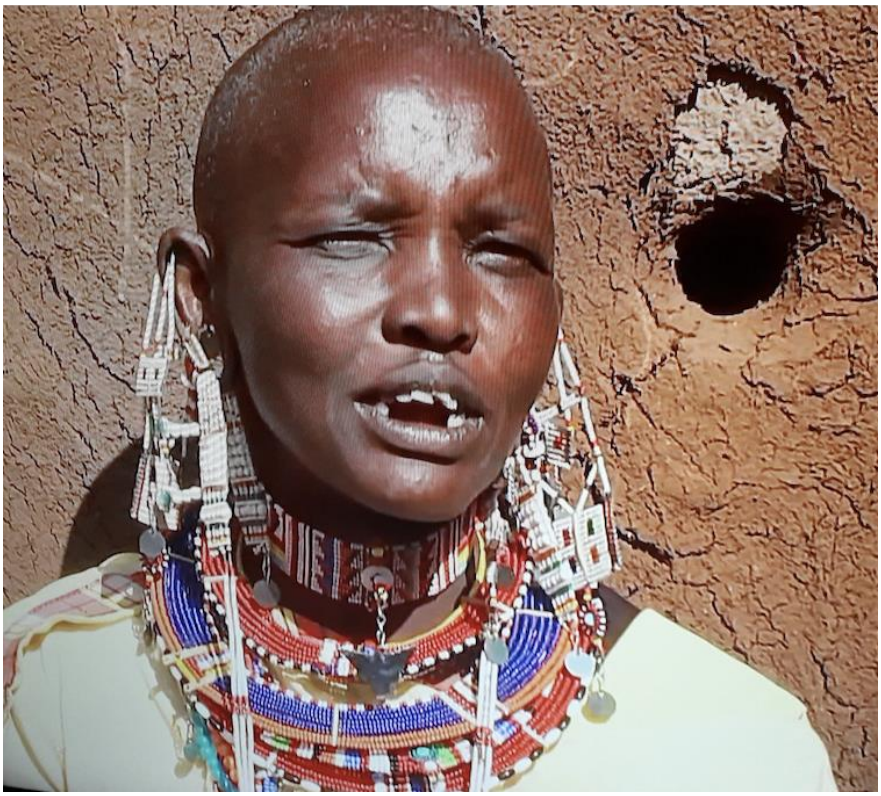

Mère et épouse en pays Bassari : le socle familial

Privée de droits, la femme doit donc rester dans la maison et se préparer dès l'enfance à assurer ses fonctions domestiques. C'est au sein du foyer qu'elle a un rôle à tenir, en premier lieu celui de servir son mari, une épouse modèle. La majorité des conseils adressés par les pédagogues médiévaux aux jeunes filles ou aux femmes a pour objectif de leur apprendre à se bien comporter dans leur ménage et à rester soumises à leur mari. Ainsi, l'Église propose à la femme mariée le modèle scripturaire de Sara (Livre de Tobie), bonne épouse, qui aime son mari et honore ses beaux-parents ; discours visant à préserver l'ordre social structuré par les liens sacramentels et vassaliques. La femme doit aussi être une mère, enseigner la foi à ses enfants et leur montrer un exemple de vie soumise à

l'homme. Car, même si dans les milieux urbains la mise en nourrice est une pratique courante, la première éducation revient bien souvent à la mère : c'est elle qui doit instruire ses enfants dans la foi musulmane ou chrétienne, ce à quoi veille les imams et aussi l'Église. Aussi, afin d'éviter paganisme, hérésies et sorcellerie à venir chez la femme dont la société se méfie toujours, les jeunes filles reçoivent un rudiment d'éducation.

Humilité et maintien du corps

Dans les traités de pédagogie de l'Ancien Régime, un second genre de conseils adressés à la femme concerne la manière de se vêtir et de se comporter en société. A partir de la fin du Moyen Age, outre les principes que la pudeur commence à imposer, les moralistes condamnent les excès somptuaires et vestimentaires, dénonçant en particulier les cornes ou autres hautes coiffures et les traînes. Si le fard est interdit durant la période médiévale —car on ne doit pas chercher à modifier le visage (miroir de l'âme) donné par Dieu—, il est plutôt conseillé à l'époque moderne et apparaît comme un signe de distinction sociale. Il faut attendre la fin du XVIII me siècle pour que l'on revienne à une conception "médiévale" dans ce domaine, nouvelle esthétique féminine qui annonce le romantisme : la femme doit être plus proche de la nature et il n'est pas nécessaire que les cosmétiques cachent le corps. La femme doit également, en particulier au Moyen Âge, savoir dompter son corps : ne jamais regarder un homme dans les yeux, baisser la tête, ne pas la remuer, avoir un usage modéré de la parole et rester humble dans tous ses gestes.

Ces lignes de conduite imposées à la femme au Moyen-Âge ont longtemps servis de modèle chez les musulmans en Afrique Sub-Saharienne. Il faut tenir compte du fait que le Coran s'est inspiré en partie de la Bible. En ce qui concerne

la polygamie, ce système représente un frein qui empêche le père de famille de s'occuper convenablement de sa progéniture ; entretenant de concert, avec grandes difficultés de multiples foyers. Ce qui n'est pas chose évidente. La femme se retrouve ainsi chef de ménage, avec l'absence du père de famille.

Cette problématique est à mise en exergue dans notre recherche. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de saisir le processus d'évolution, de la situation féminine sénégalaise, à la différence des autres femmes de la sous-région sub-saharienne, ce, depuis les indépendances jusqu'à ce jour. Comment en sont-elles arrivées à ce niveau d'autonomisation par l'intermédiaire de la presse écrite, la radio, la télévision et Internet, entre autres. Quelles ont été les étapes de ce détachement vis-à-vis de la cellule familiale ? Dans les années 1970, le rôle de la femme se limitait à son foyer, et même à ce niveau, elle était sous l'influence du chef de famille.

VI - LA POLYGAMIE

Le chef de famille, ses trois épouses et sa progéniture

1 - La polygamie en milieu rural sénégalais

La polygamie est un régime matrimonial allant au-delà du simple couple (monogamie). On distingue la polygynie (un mari et deux ou plusieurs épouses), admise dans de nombreuses sociétés, de la polyandrie (une épouse et deux ou plusieurs maris), qui est beaucoup plus rare. L'un des objectifs de la polygamie est de pourvoir à la sécurité matérielle de toutes les femmes d'un groupe. D'un autre côté, le fait d'avoir plusieurs femmes est lié au prestige et à la richesse d'un homme. La polygamie est une coutume aussi ancienne qu'universelle chez les peuples « primitifs ». Son expansion est principalement due à la religion

musulmane, qui a pris de l'ampleur en Afrique et en Europe. Dans une société qui prône la polygamie, seuls les hommes riches peuvent avoir plusieurs épouses, les autres devant se contenter d'une seule (parfois plus âgée qu'eux). Il est de fait que l'apparition de la polygamie marque le passage de l'égalitarisme archaïque « communisme primitif » à une société fondée sur la propriété privée : la possession de nombreuses femmes est le signe et le résultat de la puissance et de la richesse.

La polygamie a été étudiée dès les débuts de l'ethnologie, au XIXe siècle, à une époque où les travaux sur la parenté ont été nombreux, mais souvent entachés d'interprétations abusives. Ainsi, on cherchait une évolution de l'humanité vers la monogamie, considérée comme l'un des critères de « civilisation ». Étonnamment, on a relevé récemment, à partir d'un échantillon de 558 sociétés représentatives, que la polygamie est pratiquée dans 75-76% des cas. Cependant, chez la plupart des peuples autorisant la polygamie, seulement 5-10% des hommes possèdent plusieurs femmes à la fois

La typologie de la polygamie

La polygamie dans les zones rurales qu'urbaines notamment, pour des raisons économiques : quelle en sont les ressentiments des intéressées ?

Enfin, l'un des grands principes qui régissent les structures de la parenté et l'institution du mariage est l'élargissement du clan par l'acquisition de nouvelles femmes. On distingue alors la polygamie fermée de la polygamie ouverte. Dans la première, l'homme d'un clan épouse plusieurs femmes du même clan (ou de la même famille : sororat) ; dans la seconde, il épouse des femmes de plusieurs clans, mais jamais deux de même famille (interdiction du sororat)

Le Roi entouré de ses épouses dans la zone rurale

2 - Islam et polygamie

Un des mythes communs est d'associer polygamie et Islam, comme si ce dernier avait introduit ce mode de vie marital dans ses sociétés et l'avait normalisé par les enseignements du Coran. On doit admettre que cette religion a fortement aidé à l'expansion de la polygynie, puisqu'elle l'autorise. Cependant, elle lui a imposé certaines contraintes. La polygamie n'est pas bannie, mais elle n'est pas pour autant valorisée. Fait intéressant : la polyandrie, c'est-à-dire une femme ayant plusieurs maris, n'est pas autorisée dans l'Islam. Du point de vue anthropologique, cette pratique est assez rare. On soutient qu'elle engendre des troubles, autant psychologiques que pratiques, chez les enfants. Une hypothèse concernant les origines de la polygynie dans l'Islam stipule qu'il eut des déséquilibres entre le nombre d'hommes et de femmes dus aux guerres. Les hommes, plusieurs étant partis à la guerre, étaient devenus une denrée rare dont les veuves et les orphelins nécessitaient pour subvenir à leurs besoins. Ils ont donc dû, en quelque sorte, se partager entre différents individus, les hommes se retrouvant avec plus d'une femme[56].

Les communautés Sereer de la zone de Niakhar57

[56] Les anthropologues ont émis de nombreuses hypothèses quant à la polygynie. Ce qui en ressort est la simple motivation biologique qu'est la reproduction. On peut ainsi comprendre pourquoi la polyandrie est si rare comparativement à la polygynie, c'est-à-dire dans 0,5% des cultures. En effet, une femme ne peut engendrer sa progéniture au même rythme qu'un homme. Il est évidemment plus efficace pour la reproduction que l'homme ait plusieurs femmes plutôt que l'inverse. Par exemple, un ancien empereur du Maroc, Ismaïl Moulay, aurait apparemment réussi à régner sur l'un des plus grands harems de l'histoire. Ismaïl a eu 888 enfants de ses innombrables épouses.

[57] située dans le bassin arachidier du Sénégal à environ 150 kilomètres au sud de Dakar. Une trentaine de villages font l'objet depuis 1984 d'un suivi démographique (SSD) mis en place par l'Institut de recherche pour le développement (IRD). L'ensemble de ces villages rassemblait 30 094 habitants au 1er janvier 2001. Les habitants, presque exclusivement d'ethnie Sereer, sont en majorité de religion musulmane, bien qu'une communauté non négligeable de chrétiens, surtout catholiques, s'y concentre également. Un système de castes opère une double différenciation sociale des individus : on est « non casté » (paysan ou issu des anciennes familles nobles ou de guerriers) ou casté (artisan ou griot). Finalement, les niveaux d'instruction sont très faibles, surtout pour les filles. Celles-ci complètent rarement le cycle primaire et, lorsqu'elles le font, elles finissent en général par migrer en ville si elles ne sont pas encore en âge d'être mariées.

A Niakhar, le système économique local, dont les principales activités sont axées sur l'agriculture et l'élevage, implique la participation des différents membres de la famille, qui se répartissent les tâches en fonction du sexe et de l'âge. La société Sereer repose sur un système lignager de type bilinéaire à prédominance matrilinéaire, impliquant notamment que « les biens sont transmis dans les deux lignes de filiation, mais ceux qui ont le plus de valeur ne sont transmis qu'en ligne utérine[58]. Il en résulte que, même une fois mariée, l'épouse continue d'alimenter le patrimoine de sa famille d'origine en secondant ses frères par ses revenus personnels. Dans un tel système, par opposition au système patrilinéaire, l'enjeu d'avoir plusieurs épouses pour faire fructifier son propre patrimoine et le conserver dans sa lignée paraît donc moins évident pour un homme.

La corvée la plus ardue est celle de l'eau dans la zone rurale.

[58] (Gastellu, 1981)

Une dualité se manifeste toutefois chez les Sereer, liée à la caractéristique bilinéaire de leur système lignager, puisque les femmes, une fois mariées, rejoignent le domicile de leur époux, et doivent donc contribuer à la richesse du ménage. Cela peut expliquer pourquoi la polygamie, moins fréquente dans les sociétés strictement matrilinéaires, reste importante dans cette population. Ces normes ont été mises à rude épreuve sous le jeu combiné de la crise économique et des transformations affectant la répartition des terres. La crise économique du début des années 1970 et la grave sécheresse de 1972, pendant laquelle les trois quarts des zones agricoles du pays ont reçu entre 40 % et 80 % moins de pluie qu'à l'ordinaire, ont définitivement bouleversé les équilibres sociaux en milieu rural. Le désengagement de l'État sénégalais des campagnes à partir de 1984, conjugué à la faible pluviométrie des années 1980, a rendu la situation encore plus difficile pour les paysans. Par ailleurs, la scission des grandes concessions familiales déjà en cours, avec la pénurie croissante des terres sous l'effet de la pression démographique, s'est poursuivie avec les dispositions de la Loi sur le domaine national. En même temps, la modification du code de la famille, ajoutée à l'islamisation croissante de la société, a favorisé le développement de la patrilinéarité par le biais d'une refonte du partage des terres et des règles d'héritage.

Pour faire face à cette précarité économique croissante, de nouvelles stratégies ont vu le jour au sein de l'organisation familiale avec le développement d'activités économiques alternatives à la culture de rente. Pourtant, malgré l'exposition croissante à divers modes de vie et influences du fait de ces migrations, la société Sereer reste fortement attachée à ses traditions. Différentes études présentent un tableau ambigu des relations entre ces migrations et les modifications de comportements qu'elles seraient susceptibles d'engendrer, qu'il s'agisse des attitudes relatives à la santé[59] ou encore au recours aux méthodes

[59] (Waitzenegger, 2002)

contraceptives[60] On peut donc s'interroger sur l'impact que de tels changements peuvent avoir sur les pratiques polygames, en principe associées à une certaine répartition des tâches entre les hommes et les femmes. La complexité des parcours matrimoniaux masculins justifie le recours à des données biographiques. Ces données permettent notamment de saisir les événements jalonnant ces trajectoires selon une perspective dynamique qui tient notamment compte de « l'interaction entre ces événements et l'évolution de la situation économique et sociale de l'individu ». De plus, les outils habituels de mesure de la nuptialité masculine sont d'une utilité limitée car « ils se réfèrent essentiellement à des données du moment et ne donnent donc qu'une image statique et figée » des pratiques polygames. En effet, tout ménage monogame peut potentiellement devenir polygame et s'inscrit donc dans un continuum de l'histoire matrimoniale des individus. De plus, on ne connaît que les caractéristiques de l'individu au moment de l'enquête et non ses caractéristiques lorsqu'il vit l'événement.

A chaque événement correspond un individu recensé dans le fichier général de la zone, ce qui aurait dû permettre la constitution d'un fichier complet avec les caractéristiques individuelles et le statut matrimonial des individus au moment de leur entrée en observation. En effet, l'objectif initial, qui était de reconstituer l'histoire matrimoniale complète des individus de 1984 à 2001, s'est révélé difficile à réaliser pour deux raisons : en premier lieu, si chaque événement matrimonial connu est relevé, il est impossible de déterminer si le premier mariage rapporté pour chaque individu correspond à une sortie du célibat ou s'il s'agit d'une nouvelle union suite à une rupture (un homme monogame pouvant sortir d'une rupture d'union). Si on limite l'analyse aux seuls individus entrés en observation en tant que célibataires et dont on peut donc suivre le parcours matrimonial, on introduit un biais puisqu'une part importante de la population étudiée nous échappe. Par ailleurs, les événements vécus au cours des périodes

[60] (Ndiaye et al., 2003)

d'absence de la zone ne sont pas rapportés, de sorte que les trajectoires matrimoniales des individus présentent des trous qu'il nous est impossible de combler à moins de formuler un ensemble d'hypothèses complexes et pouvant prêter à discussion. Par conséquent, deux types de données recueillies en1999 dans le but de suivre le parcours des individus au cours du temps ont été privilégiées. Il s'agit, d'une part, d'entretiens qualitatifs menés par le premier auteur et, d'autre part, d'une enquête biographique rétrospective réalisée par le troisième auteur et ses collègues.

3 - La polygynandrie

On peut nommer ce mode d'accouplement « mariage de groupe ». Exercée dans différentes sectes, elle représente moins de 1 % du taux de pratique, soit encore moins fréquente que la polyandrie. Cependant, on a remarqué une constante dans ces pratiques : des couples se forment inévitablement. Voici qui peut susciter des interrogations quant à la nature humaine face à la sexualité et à l'amour. On reste à la prise avec des hypothèses, mais sans réponse définitive. On annonce depuis longtemps le déclin de la polygamie en Afrique. Pourtant, ces pratiques restent courantes dans de nombreux pays de la région, surtout en milieu rural. Depuis les années 1970, la crise économique et agricole a entraîné de profonds changements dans l'organisation des ménages et laisse entrevoir une remise en question des fondements de la polygamie.

L'étude de l'évolution de la polygamie dans la zone d'étude de Niakhar, au Sénégal, met en évidence la complexité des forces en jeu : bien que les niveaux restent stables au cours du temps, les hommes des générations récentes entrent en première union polygame moins rapidement que leurs aînés. En combinant des données qualitatives avec celles d'une enquête biographique rétrospective, cette étude vise à identifier quels processus influent sur le calendrier d'entrée en union polygame des hommes au fil des générations. La confrontation des différentes

données laisse croire à l'adoption d'attitudes visant la redéfinition des fondements de la polygamie plutôt que sa remise en question, redéfinition ayant pour objectif d'en assurer la pérennité. La polygamie est, quant à elle, largement répandue dans le pays, même si des disparités existent selon le milieu de résidence et l'appartenance ethnique[61]. De plus, la prévalence de la polygamie au niveau national (proportion de femmes en union polygame par rapport à l'ensemble des femmes mariées) a très peu varié puisqu'elle est passée de 48,5 % des femmes en union en 1978 à 46 % en 1997. Son intensité (nombre d'épouses par homme marié) se situe autour de 1,5, reflétant la prédominance des unions bigames. Différents processus souvent liés entre eux ont été mis en évidence pour expliquer l'importance de la polygamie dans les sociétés où elle est pratiquée. Les pratiques polygames concerneraient davantage les sociétés agricoles dites « rudimentaires », caractérisées par un travail intensif des terres : utilisation de la houe sans recours à la traction animale pour labourer les champs, système de jachère et activités de cueillette ; il s'agit aussi souvent de sociétés d'élevage.

De plus, les pratiques de l'allaitement prolongé et du respect de l'abstinence post-partum favorisent l'existence et le maintien des pratiques polygames. Enfin, la multiplication des alliances accroît le pouvoir politique et le prestige social de l'homme polygame et contribue par là même au maintien de cette pratique, notamment dans les sociétés patrilinéaires où les femmes ainsi que leur progéniture font partie intégrante du lignage du mari. Depuis plusieurs décennies, les chercheurs prédisent le déclin de la polygamie sous l'effet de l'industrialisation et de l'urbanisation ainsi que des transformations dans le monde agricole liées aux progrès technologiques. Ces prédictions reposent donc sur l'idée que la polygamie doit diminuer avec le développement, associé aux progrès techniques, au salariat, à l'amélioration de la santé et à l'augmentation des niveaux d'instruction, la baisse du taux de croissance de la population et

[61] (Pison, 1986 ; Ndiaye et al. 1997)

l'augmentation de l'espérance de vie contribuant à modifier le marché matrimonial.

De plus, l'écart d'âge élevé entre les conjoints, en permettant un surplus de femmes sur le marché matrimonial, constitue une condition nécessaire au maintien des pratiques polygames. Or, de manière générale en Afrique, l'âge au premier mariage des femmes augmente, alors que celui des hommes présente des tendances moins claires, ce qui pourrait conduire à une réduction de l'écart d'âge entre les conjoints. Pourtant, on observe aussi un recul du premier mariage masculin dans certaines sociétés, notamment au Sénégal. Dans ce cas, l'écart d'âge entre conjoints devrait rester élevé, favorisant ainsi le maintien des pratiques polygames[62]. Autre condition nécessaire au maintien de la polygamie, le remariage systématique des femmes consécutif à une rupture d'union reste une pratique courante malgré les mutations affectant les comportements matrimoniaux. Ces prédictions sont cependant loin d'être vérifiées, puisque de très faibles changements concernant la polygamie ont été observés en Afrique subsaharienne ces vingt-cinq dernières années . D'ailleurs, nuançant les positions prises par lui-même et d'autres chercheurs dans les années 1970, En particulier, il fait valoir que l'âge de se marier ou de prendre une épouse supplémentaire, en étant lié à la capacité économique des hommes, est de ce fait même lié à la conjoncture économique et aux conséquences des transformations socio-économiques qui affectent directement les structures et l'organisation familiales. Il pense notamment que les modes d'organisation sociale existant en milieu rural et qui semblent justifier le maintien de la polygamie davantage qu'en ville se retrouvent également en milieu urbain. Ainsi, la formulation d'une théorie générale permettant d'expliquer pourquoi la polygamie est plus fréquente dans certaines sociétés que dans d'autres, et pourquoi elle a décliné ou s'est maintenues, fait toujours défaut.

[62] (Antoine, 2002 : 82

En réalité, cette forme d'union devrait plutôt être considérée comme faisant partie des régimes de nuptialité des sociétés concernées, s'adaptant aux variations de la conjoncture économique et sociale au même titre que les unions monogames. Les contraintes économiques poussent les individus à adapter leurs pratiques, pas nécessairement à y renoncer. Ainsi, plusieurs études ont révélé que, même dans des conditions sociales et économiques en mutation et souvent précaires, la polygamie se maintient, mais sous des formes moins institutionnalisées. Il s'agit des phénomènes de « deuxième bureau » « d'outside wives » ou de polygamie « rénovée », qui se manifestent surtout en milieu urbain, et s'apparentent à des unions extraconjugales « formelles », mais avec un moindre engagement de la part des partenaires que s'ils étaient mariés. Ainsi, alors que dans le passé la polygamie constituait aussi un moyen de s'enrichir, elle est aujourd'hui quasi exclusivement liée à la richesse préalable de l'homme, sans laquelle il ne pourrait se permettre de prendre une nouvelle épouse . La polygamie représenterait donc aujourd'hui une dimension symbolique liée au statut social acquis de l'homme plutôt que la manifestation d'une volonté de s'enrichir, l'union avec plusieurs femmes ne pouvant plus être considérée comme un « investissement économique », du moins dans les villes. Qu'en est-il alors du milieu rural, où les conditions d'existence reposent encore largement sur un système d'économie familiale ? Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que les sociétés rurales se trouvent en interaction croissante avec la ville sous l'effet des migrations saisonnières ou définitives, incitant les chercheurs à remettre en question le postulat selon lequel les « fondements de la polygamie seraient déterminés par le milieu de résidence » Ou bien, en raison d'un système normatif plus contraignant peu propice aux unions informelles, la prévalence des unions polygames tend-t-elle à diminuer sous la pression des contraintes économiques ? Notre objectif dans cette étude consiste à analyser l'évolution des pratiques polygames et à identifier les processus de changement qui les affectent dans un milieu rural en pleine mutation. La combinaison de données qualitatives et statistiques permettra de

cerner les motivations conduisant les hommes à conclure des unions polygames et d'évaluer dans quelle mesure les transformations de l'environnement social et économique agissent sur ces motivations.

Notre démarche repose sur deux hypothèses qui reflètent les forces opposées auxquelles sont confrontées les pratiques polygames. En premier lieu, les fondements de la polygamie (capacité productive et reproductive des femmes), liés au système d'économie de subsistance encore dominant en milieu rural africain, semblent remis en question sous l'effet de la crise agricole et de l'amenuisement des ressources monétaires nécessaires à la gestion d'une famille nombreuse. Cette situation devrait contribuer au déclin des unions polygames dans la mesure où il existe une relation entre les variations de la conjoncture économique et la nuptialité (Delaunay, 1994 ; Hertrich et Delaunay, 1998). De plus, la précarité économique les poussant à célébrer leur premier mariage plus tardivement, les hommes sont donc susceptibles de reporter d'autant leur entrée en polygamie[63] La deuxième hypothèse repose sur le constat qu'avec les transformations sociales et la crise, les activités des hommes et des femmes se diversifient. En particulier, comme Marcoux (1997) le signale, l'activité des femmes n'est pas seulement agricole, ce qui permet de justifier le maintien de la polygamie même en temps de crise. Ainsi, l'importance des femmes dans l'accomplissement des tâches domestiques et économiques tend plutôt à croître qu'à diminuer, ce qui favoriserait le maintien de la polygamie. On peut ainsi supposer que les motifs favorisant le maintien des pratiques polygames sont constamment « réactualisés » au gré de la conjoncture sociale et économique. Si tel est le cas, ces pratiques, parce qu'elles reposent sur un héritage normatif constamment renouvelé, prendront éventuellement de nouvelles formes mais ne disparaîtront pas.

[63] (Hertrich, 1996, 1997 ; Donadjé, 1992).

Un sujet non moins important concerne l'extinction des droits coutumiers polygamiques qui s'oppose à l'amélioration des conditions des femmes au Sénégal. Si la polygamie permet et autorise le mariage de l'homme avec quatre femmes, ce par le biais de la religion, cette situation impose aux femmes d'énormes difficultés tant financières que sociales. Le consensus unissant la société, à la religion musulmane déresponsabilise la femme, le père est le tuteur légal au sein de la cellule familiale, puis, par le mariage, précoce entre douze et quatorze ans, la femme, revient au sein du domaine conjugal, sous la responsabilité de l'époux. Situation qui prévalait dans la Rome antique et dans les structures juridiques hellénistiques. Nous assistons ainsi à la pérennité de L'Histoire en Afrique. L'interprétation de l'islam par certaines communautés, qui octroie à l'époux les prérogatives du mariage polygame et du lévirat, ne tient nullement compte de la situation réelle de la femme.

Si dans nos recherches nous avons voulu comprendre la situation des femmes dans l'antiquité, en Europe tout comme en Afrique, cela s'est effectué dans un but exploratoire afin de constater l'évolution de la situation des femmes de ces périodes à celle d'aujourd'hui. En effet, la situation des femmes tant en Europe que dans les pays subsahariens a évolué avec parcimonie. Malgré cela, nous avons des améliorations, qui dans le passé ne pouvait être admis. Ainsi les femmes ont pu obtenir le droit de vote en 1945 et par ce droit ont permis un changement dans les processus électoraux du Sénégal, avec l'aide de l'homme de Droit Lamine Guèye. Mais le fait d'obtenir des postes dans la hiérarchie étatique, comme ministres et celui de premier ministre, député, entre autres, concernant l'internationalisation et l'officialisation des rôles politiques féminins dans les pays du sud.

En Occident, c’est une toute autre image de la femme et une certaine façon de la célébrer qui honore la femme ; la fête des Mères utilise la méthode " bourgeoise" qualificatif mis en avant par les communistes de la journée

internationale des droits des femmes, sous Léon Blum. Elle a été créée, pour être adoptée aux États-Unis en 1908, en Angleterre en 1914, en France en 1929. C'est sous la guerre froide idéologique entre le bloc de l'Est communiste et celui de l'Ouest libéral qu'il faut voir la réappropriation américaine - qui date des années 1950 - du début historique de la journée des droits des femmes traversant l'Atlantique et s'installant à New York en 1857. Le 8 mars 1947, Léon Blum salue la place importante des femmes dans la Résistance. Dans les années 1960, les avancées du féminisme et la révolution sexuelle offre à l'image des femmes un changement à l'Ouest, la "journée de Droits des Femmes" plutôt que celle de la Mère fait son chemin et rend largement acceptable, en dehors de la sphère communiste, la célébration de l'égalité des droits hommes/femmes. En 1971, La journée est célébrée au Québec. Le 8 mars 1977, l'Organisation des Nations Unies adopte une résolution imposant à ses pays membres la célébration d'une « Journée des Nations unies pour les droits de la femme et de la paix internationale » plus communément appelée par l'ONU " Journée internationale de la femme' 'Le passage du pluriel au singulier est révélateur des divergences entre la conception socialiste-féministe et la conception onusienne. En faisant disparaître les femmes en tant que groupe social au profit de la femme comme genre, l'organisation internationale tente de gommer la dimension conflictuelle de l'événement d'origine. Le 8 mars 1982, le gouvernement socialiste donne un statut officiel à la journée en France.

Sans discontinuer, la femme subit le poids des traditions, de la culture, et des lois fondements de la religion musulmane. Majoritaire dans la sous-région, L'islam est la pierre angulaire d'une population très pieuse Elle représente une puissance qui impose sa loi à la umma, la communauté qu'elle dirige de main de maître au sein de la famille mais aussi au sein de la collectivité. La communauté musulmane est respectueuse des préceptes de l'islam. La femme est souvent considérée comme un être totalement hors de la sphère des débats de société sous

l'arbre à palabre, avec l'imam, le chef de famille, le chef du village, etc. Longtemps demeurés une affaire d'hommes. L'imam, le chef religieux, décide avec l'accord du chef de de famille, des mariages, des baptêmes, des circoncisions, excisions, des litiges inhérents à la vie quotidienne. Ignorée par les autorités sur un plan politique et social, ce depuis l'époque précoloniale, la femme représente, dès lors, l'enjeu social de la communauté, étant le noyau de la structure familiale.

Pour aborder une thématique de taille, la polygamie en Afrique sub-saharienne, est notifié dans le droit coutumier et reconnue par les autorités co-loniales. Aussi les lois actuelles sont divergentes. La loi ivoirienne a supprimé la polygamie et reprend la formulation du Code civil français « Nul ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du précédent » (Article 147 du Code civil français). Se-lon le Code civil sénégalais (Article 133), il est possible de conclure son mariage sous trois régimes : celui de la polygamie, auquel cas l'homme ne peut avoir simultanément plus de quatre épouses ; celui de la limitation de polygamie et celui de la monogamie. Si l'homme ne souscrit pas à l'une de ces trois options, le mariage est placé sous le régime de la polygamie. Ces options sont définitives. L'homme peut seulement restreindre par une nouvelle option une limitation antérieure de polygamie. Le mariage polygame peut être annulé si le mari se trouve dans des dispositions de la loi stipulant l'Article 141-6 du Code civil sénégalais. Alors que le Mali a limité à quatre le nombre d'épouses selon l'Article 7 du code ma-lien, Si un homme contracte une cinquième union, elle sera nulle (Article 8). Il est donc possible d'opter pour le mariage monogamique. L'homme peut toutefois réviser son contrat avec le consentement exprès de son épouse selon l'Article 7 alinéa 2.

Ainsi lors d'un déplacement en Europe, l'homme doit se plier à la législation en vigueur dans les pays occidentaux En effet, selon l'article 3 du Code civil français, par réciprocité, la jurisprudence déduit que toute personne

étrangère, quel que soit son lieu de résidence est soumise pour son statut personnel à la loi du pays dont elle possède la nationalité. Toutefois, si l'étranger est autorisé à demander le bé-néfice de sa loi personnelle, cette loi étrangère considérée non conforme aux exigences de l'ordre public international peut être évincée partiellement ou totalement. Doit-on admettre le mariage polygame sur un sol étranger dont les lois s'y opposent ? Doit-on tolérer des situations polygamiques en France au nom du respect des cultures, ou les refuser au risque de porter atteinte aux droits des femmes et de nier l'effectivité d'une si-tuation juridique étrangère.

Le débat sur la validité du mariage polygame en France recherche dès lors une cohérence et une adaptation des systèmes juridiques pour une faisabilité des mariages polygames. La loi s'oppose dès lors au mariage polygame et l'officier d'état civil ne peut effectuer le mariage d'un ressortissant de pays adhérant au régime matrimonial polygamique sans une dissolution d'un mariage antérieur.

En ce qui concerne la polygamie, et les migrants en France, et en Europe, les services consu-laires étrangers en France peuvent faire enregistrer par le consul un mariage polygamique qui sur le plan juridique étranger est valide, mais nul sur un plan législatif français. L'article 340, du Code pénal, considère le mariage bi-game célébré en France comme un délit instantané, le délai de pres-cription étant de trois ans à partir du jour de la célébration du ma-riage, ce délit montre la difficulté de la juridiction française à faire opposition et à toute poursuite des démarches individuelles polygamiques.

Pour en venir aux femmes de la zone subsaharienne, elles possèdent une tradition d'association et de création de réseaux divers d'entraide et de solidarité "les tontines". La crise socio-économique, de ces dix dernières années en Afrique occidentale, et appuyée par une, désaffection étatique, a donné un nouvel élan de vie à celles-ci. La recherche, d'aides à travers les ONG, de fonds extérieurs et de partenariats, de reconnaissances sociales et institutionnelles, La pauvreté grandissante de la population rurale et même urbaine dans un contexte socio-économique plus large, et parallèlement à une diminution de la présence

masculine, phénomène de migration interne et externe. Les femmes cherchant à obtenir le soutien d'organismes de développement.

Les contextes nationaux voudraient "une promotion sociale de la femme qui parte de la base". Le discours international de l'approche "genre et développement" façonne les organisations de développement qui, quant à elles, voient, ou présentent, ces groupements comme des tremplins vers l'égalité entre hommes et femmes, désormais rebaptisée "genre et développement".

Une esquisse de la société rurale wolof et, en particulier, des rapports de genre qui la modèlent. Met en évidence les statuts et les rôles des femmes et les effets des transformations du monde rural sur les rapports de genre. Nous présentons ici le groupement de femmes rurales de Kaolack, et une mise en lumière des pratiques relationnelles avec l'ONG urbaine de la même cité. L'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES).

L'observation des interactions met en lumière les perceptions et revendications qui sont les leurs en matière de "genre et développement"85. Au Sénégal comme dans la plupart des pays sous-développés, la reli-gion occupe une place prépondérante au sein de la société, et tend à régir toute la psycholo-gie collective. Ainsi les sciences sociales accordent une place particulière à la compréhension de son impact sur les relations individuelles. Concernant le statut de la femme et la question de la polygamie, celle-ci s'impose à la réflexion dans les cercles féministes. La société sénégalaise, connaît de multiples mutations. La crise économique et les problèmes familiaux dans la sphère des femmes, la modernité, la politique entre autres préoccupations des femmes, l'éducation et l'analphabétisme des zones rurales, représentent les approches évolutives des femmes. Mais la religion freine la promotion individuelle des femmes. Au Sénégal, les femmes vont à l'école coranique afin de s'opposer à la démagogie des hommes et combattre dès lors la polygamie et autres entraves, telles que le lévirat, et la circoncision.

L'autorité parentale justifie la polygamie. Les débats des femmes avec les autorités religieuses dans le but de trouver des failles et mettre en avant leur besoin d'indépendance, sont prééminents. A ce jour, les femmes se tournent vers les sociétés occidentales. Pourquoi ? Parce que celles-ci offrent une place aux femmes au sein des sociétés occidentales. La femme mérite la place qui lui est offerte par reconnaissance de la société moderne, et prend part à l'élaboration des sociétés dans lesquelles elles existent. Ce n'est pas toujours le cas dans les pays en développement. Si le Coran a donné aux femmes aux temps du prophète un statut légal supérieur à celui des autres femmes dans le monde, son sort n'est plus le même partout dans le monde musulman du XXème siècle. Et la prise de conscience des femmes sénégalaises de leur position, a permis la création d'associations et groupements permettant ainsi de se faire entendre de l'Etat. Par ailleurs, l'interprétation des textes du livre sacré en islam à propos de l'évo-lution de la situation des femmes, nécessite, tel un impératif catégorique, une compréhension individuelle de celui-ci. L'islamisation du Sénégal, avant la période précoloniale, comme le christianisme, renvoie à une religion à vocation prosélyte. Son fondateur Muhammad (570-632), a imposé à ses disciples et à la Umma, la communauté, le devoir de prêcher « la Vérité » et de convertir les non-croyants. L'islamisation de l'Afrique du Nord ayant été le résultat de la grande conquête arabe (VIIème - VIIIème siècles), celle de l'Afrique noire subsaharienne s'est faite selon un tout autre chapitre, L'islam a d'abord été une conversion royale. Les rois africains tels que Makan Moussa a effectué le pèlerinage à la Mecque en distribuant d'immenses fortunes en or, cauris et esclaves. Poussant les arabes à la convoitise, et l'expédition vers les pays subsahariens.

Au milieu du XIème siècle, les Berbères s'imposent face à l'Empire du Ghana et c'est la propagation de l'islam sur les bords du fleuve Sénégal. L'islam devient une zone tampon commerciale, et la population noire des zones rurales

n'est pas concernée, seules les centres de commerce et du pouvoir politique ; à la deuxième moitié du XIXème siècle et le début du XXème siècle, et face à la pénétration coloniale, les différents mouvements religieux. Ce phénomène aura des conséquences sur le statut plénier de la femme. La progression et la promotion de la situation de la sénégalai-se, adhère aux changements subis par la société soudanaise entre le XIème siècle et le XVème siècle ; cette période étant elle-même soumise aux différentes phases d'islamisation avant la péné-tration coloniale. Concernant la période entre le IIème et le Xème siècle, la puissance politique dominante au Soudan était l'Empire du Ghana. Le Rôle de la femme y paraît essentiellement politique et ceci par le biais de la succession matrilinéaire. Ce phénomène a été mis en évidence par El Bekri, lorsqu'il écrit à propos du Ghana que : « Chez ce peuple l'usage et les réglementations exigent que le roi ait pour successeur le fils de sa sœur ; mais il ne peut être assuré que celui qu'il regarde comme son propre père le soit réellement ». C'est là, un des fondements de la thèse de Cheikh Anta Diop sur le matriarcat. Pour l'auteur de l'Afrique noire précoloniale, la femme africaine avait, historiquement, beaucoup plus de liberté et jouissait d'un pouvoir réel politique décisionnel avant l'imposition des pratiques patrilinéaires introduites par l'islam et la coloni-sation. Cheikh Anta Diop définit le patriarcat comme une structure dans laquelle la femme quitte sa famille pour s'établir dans celle de son époux. A l'inverse, .la structure sociale qui admet que l'homme quitte sa famille pour rejoindre celle de son épouse est un régime matriarcal. La situation initiale est valable uniquement dans le nomadisme, en situation pastorale, et la seconde dans la situation sédentaire des agriculteurs

Malgré les réserves sur le matriarcat, il offrait un rang à la femme. La situation matrilinéaire est un pouvoir transmis par les femmes, les femmes ne transmettent les prérogatives qu'à travers leurs fils, elles jouent le rôle de régente, de reine-mères s'agissant des rois. Mais le développement écono-mique a vu, la

situation matrilinéaire laisser place à la situation patrilinéaire. D'autre part, les Diolas de la Casamance, où le système patrilinéaire est en vigueur, la femme exerce plus d'influence politique, sociale et économique que la femme Sereer qui appartient pourtant à une société au mode matrilinéaire.86 En effet elle permet aux femmes de partager les lourdes tâches ménagères en zones rurales.

Seulement, la polygamie, en zone urbaine devient un danger et une source d'insécurité pour la femme ainsi que sa progéniture. Comment explique-t-on cette recrudescence de la polygamie même dans les milieux intellectuels épargnés, jusqu'à une certaine époque ? Les femmes pour qui le célibat, demeure une véritable hantise conçoivent difficilement leur vie sans un époux - sont les premières à faire l'apologie de la polygamie, même lorsque l'autonomie financière est présente dans leur existence. Pourtant les pères de famille, avec l'approfondissement de la crise éco-nomique, ont de plus en plus de mal à prendre en charge leur famille et renoncent aux charges prégnantes de chef de famille.

Le Code de la famille, dans son application protège de moins en moins la femme ; il serait intéressant de connaître le taux de ménage monogames à l'origine qui se sont transformés en ménages polygames : les femmes se résignant sous la pression sociale, d'aller en justice. En zone urbaine, la polygamie demeure un fléau national. En effet, Il n'est pas rare de constater dans une petite maison de la SICAP sénégalaise la promiscuité dans laquelle vivent deux ou trois épouses, ainsi que leur lignée. Les conséquences de cette situation sont graves pour les enfants ; leur avenir dépendant du cadre de vie qui leur sont réservé pour mener à bien leurs études et les préparations des devoirs. Le manque d'éducation et le peu de temps réservé à celle-ci n'offre guère de perspective évolutive à ces derniers. Rares sont les enfants issus des mariages polygames qui arrivent à se hisser au rang de "grand homme". La concurrence et les rivalités au sein des familles s'arrogent l'avenir et tronque tout velléité de réussite scolaire. La réflexion poussée sur la polygamie et ses conséquences, doivent être mis en œuvre afin d'y mettre fin, cela, pour le bien des enfants.

Polygamie et divorce sont les deux effets culturels sénégalais qui nuisent à l'émancipation et à l'épanouissement des femmes. Le Code de la famille n'a pas permis de mettre fin à la répudiation. A ce jour la honte d'être mis à la rue par un époux, a baissé, par le truchement de l'éducation et des mesures liées au changements de la structure familiale. Le remariage des personnes seules est encouragé ; les pratiques du lévirat sont toujours de rigueur. Toutes ces méthodes sont inhérentes à la mise en valeur du phénomène marital. La femme, étant considérée comme un « être mineur » un tuteur, trouve les raisons valables dans le Coran et les Hadiths. Mais les mêmes textes, améliorent le sort de la femme comme la suppression de la répudiation, l'élimina-tion de la polygamie dont les conditions définies par ces textes sont dif-ficilement réunies sur le plan économique. Seulement le taux très élevé de l'analphabétisme chez les femmes en zone rural, rend, encore plus hermétique, le message coranique qu'il faut surtout replacer dans son contexte historique et culturel. L'accessibilité des textes en ouolof, Sereer, ou laobé, permettrait une interprétation allant dans le sens de la femme afin d'obtenir une meilleure condition de vie et une meilleure connaissance des droits. Lorsque l'islam introduisait au VIIème siècle, le droit des femmes à l'hé-ritage, la femme dans la société africaine, bénéficiait d'un statut éco-nomique relativement enviable. Elle serait, même à l'origine de l'agri-culture. Héritière de cette double culture, le rôle de la Sénégalaise sur le plan économique ne lui confère pas la place qui lui revient en tant qu'agent du développement. De l'héritage, les lois coutumières musulmanes sont relativement occultes, mais les filles héritent la moitié de la part des hommes. Selon la Shari'a, même si la femme possède quelques biens, elle n'est pas obligée de dépenser son bien en vue de l'entretien de la famille, il revient à l'homme de prendre en charge sa famille. Aujourd'hui quel est l'impact de la crise économique sur cette disposition ?

Le droit français, attaché à la monogamie, se montre de plus en plus conci-liant, dans l'ordre interne, à l'égard de certaines situations proches de l'union plurielle.

Ainsi la loi du 11 juillet 1975, ne condamne plus ni ne réprouve et reconnaît même que le caractère de la situation d'adultère n'a rien de délictuel, ni cause de divorce87. La loi du 3 juillet 1972 accorde à l'enfant adultérin, concurremment avec le conjoint et les enfants légitimes, des droits successoraux88. Un divorcé peut être tenu au même moment d'une obligation alimentaire envers ses conjoints successifs et ceux-ci pourront avoir à se parta-ger une pension de réversion.

En droit, la jurisprudence protège la concubine en lui reversant une indemnisation lors du décès de son concubin90, même si celui-ci était marié ou qu'elle-même le soit. Le tribunal étatique, a favorisé une veuve et une concubine d'un même homme accidenté qui ont eu gain de cause et ont réclamé ensemble pour elles-mêmes et leurs enfants des dommages et intérêts de leur époux et concubin respectif. Ce qui dès lors rend légitime la situation de concubinage pour un homme marié légalement devant la loi, situation tout de même spécifique qui a tendance à se diversifier91. Ces situations poussent-elles à conclure à l'extinction du mariage monogame en France ?

En effet, il est réaliste de constater que la société française en elle-même est en train d'adopter d'autres mœurs. Cette évolution se concrétise-t-elle de façon formelle ? Nous allons y venir. Même si d'aucuns pensent que le mariage représente encore une base sociale sur laquelle la communauté française organise sa vie sociale. Il répond à des valeurs et principes structurels comme le principe d'éga-lité. Ce qui n'empêche guère d'épouser des lois coutumières étrangères au sein même de la structure nationale. Cependant, l'universalisation94 de l'idée de mariage n'a pas donné une satisfaction réelle. Le traitement des situations polygamiques par la notion d'ordre public n'est pas non plus totalement acceptable. Il est notable de tenir compte de l'égalité dans l'union entre les individus. Sans pour autant émettre un renoncement de la situation individuelle

de chacun, Il est en effet difficile d'adapter certains contextes à la situation nationale. Or c'est ce qui se constate. Les anthropologues, dans leurs études parlent des incidences sociaux et humains pour les femmes et les enfants96 que cela entraînent dans le cadre national. Ce qui pousse le législateur à s'appuyer sur une représentation du réel orientant l'activité intellectuelle vers d'autres univers conçus comme des donnés objectifs possédant en eux-mêmes leurs propres logiques et cohérence. Conseil d'état (arrêt Montcho, du 11 juillet 1980, Ajda, 1980.) a entériné la décision de justice d'un tribunal administratif ordonnant le sursis à exécution d'une décision préfectorale qui empêchait une seconde épouse le droit de vivre en France dans le cadre du regroupement familial, afin d'y rejoindre son mari cohabitant déjà avec une autre épouse et lui intimant l'ordre de quitter le territoire.

L'article 30 de la loi du 24 août 1993 a apporté des modifications importantes en ma-tière de cohabitation des épouses. Selon cet article, ne peut bénéficier du regroupement familial l'épouse d'un étranger polygame et les enfants de celle-ci lorsque cet étranger réside déjà sur le territoire français avec une autre épouse97. En conséquence, le titre de séjour sollicité ou obtenu par cette épouse peut être, selon le cas, refusé ou retiré. Le titre de séjour d'un ressortissant polygame qui a fait venir auprès de lui plus d'une épouse ou ses enfants peut être également retiré. Selon la circulaire du 7 novembre 1994 relative au regroupement familial émanant du ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville et du ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, à propos des enfants de polygames, seuls les enfants du demandeur et de son conjoint admis au titre du regroupement familial peuvent bénéficier du regroupement. Sont exclus par conséquent les enfants d'un autre conjoint non admissible au regroupement familial sauf lorsque celui-ci est décédé ou déchu de ses droits parentaux.
L'exception d'ordre public peut jouer contre la naissance en France d'une situation juridique ou contre l'efficacité en France de situations nées à l'étranger

et conformes à la loi étrangère si son contenu est contraire aux principes fondamentaux du droit français. Le juge peut ad-mettre les effets d'une situation régulièrement créée à l'étranger même si cette situation ne saurait naître sur le sol français98. On parle alors d'effet atténué de l'ordre public en matière de droits acquis.

Depuis la célèbre affaire Chamoun et les deux arrêts de la Cour de cassation du 28 janvier 1958 et du 19 février 196399, certains effets d'un mariage polygame célébré au pays d'origine régulièrement peuvent être reconnus en France par le biais de l'effet atténué de l'ordre public (dans ce cas, il s'agit du droit au versement d'une créance alimentaire)100.[64] Si le mariage polygamique est interdit en France, cela n'est point le cas au Sénégal et même dans toute la zone subsaharienne. Malheureusement, à ce jour les femmes chefs de ménage représente plus de 35 % des femmes en ville et en zone rurale. Si les épouses sont abandonnées pour une raison, elles prennent la place du mari absent. La migration est une source de difficulté pour les femmes restées seules sans leur époux migrant. A l'inverse, elles reçoivent les aides que celui-ci apporte à l'ensemble de la famille. Même si cette dernière veille à la gestion des fonds expédiés. Malgré cela, la femme bénéficie d'une relative liberté de prises de décisions importantes. Même si le mari revient, cette situation a un impact sur l'évolution du statut de la femme ; elle devient la gestionnaire du budget familial, à en investit dans des associations de femmes, exerce une autorité réelle sur ses enfants. Mais la charge de travail des femmes augmente : il est impératif d'aider les femmes à faire face à cette nouvelle réalité avec des programmes d'alphabétisation, de formation (en tant qu'agricultrices, etc.) Concernant le chômage, les rigueurs budgétaires de la Banque mondiale et du FMI au Sénégal poussent à la fermeture de nombreuses usines, augmentant le nombre de personnes sans revenus. Si le petit commerce au

[64] Source : Edwige Rude-Antoine, « L'union polygamique », Journal des anthropologues, 71 - 1997.

bord des rues de la femme est une aide substantielle pour la famille, ce commerce informel de la femme qui depuis plusieurs décennies s'investit dans ce secteur, et devient dès lors l'unique soutien matériel de la famille. En matiè-re de responsabilités financières, on peut conclure qu'il existe un déphasage réel entre le contenu des textes et la réalité quotidienne déterminée par les conditions économiques. Ces questions économiques, intervient sur d'autres aspects comme la tenue ves-timentaire. Le corps des femmes relève à la fois du domaine public et privé.

L'importance de leur image fait que leurs apparences - beauté, tenue, vêtement - sont l'objet d'un enjeu. Le vêtement de la femme est imposé par la société qui recommande mais n'en impose pas aux femmes, comme aux hommes d'ailleurs, une tenue vestimentaire décente. Malgré la richesse du patrimoine sénégalais dans le domaine esthétique, on voit de plus en plus, en milieu urbain, des Sénégalaises avec le voile musulman. Mais il s'agit aussi de la liberté des individus d'agir selon leur volonté. La zone sahélienne a un climat rude et le port du foulard permet aussi à la protection pour les femmes exposées aux brûlures solaires. L'éducation des femmes, avec le faible taux de scolarisation des femmes 'études de RGPH – IRD en 2002) est malgré tout présente. La précocité du mariage, la sollicitation de la fille aux travaux ménagers base de son éducation sociale est aussi une entrave à l'éducation intellectuelle de celle-ci et à leur émancipation. Les jeunes filles vont à l'école coranique en zone rurale à l'instar de celles des zones urbaines avant l'âge de sept ans, moment d'entrer à l'école. Mais leur participation aux travaux ménagers limite la régularité et la constance dans le domaine de l'enseignement et de la formation. A ce jour, l'éducation des filles en zone urbaine a fait d'énormes progrès : les femmes accèdent au plus haut niveau d'instruction, malheureusement l'éducation religieuse ne fait pas partie des pro-grammes scolaires, domaine réservé aux exégètes qui en donnent des interprétations souvent conservatrices des textes religieux, or la législation

coutumière a une fondation de base des textes religieux, et les femmes continuent à ignorer le contenu réel du message coranique. Le constat de l'évidence de la volonté de connaissance des femmes n'est plus à mettre en outre. Si la santé est souvent liée à l'hygiène et aux conditions sanitaires, les problèmes de santé liés aux coutumes et traditions qui ne trouvent pas toujours leurs justifications religieuses, tel que l'excision, la circoncision antérieure à l'Islam aurait une origine africaine en Égypte : Aujourd'hui les musulmanes coptes continuent de subir l'excision. Pratiquée par une minorité au Sénégal tels que les Peulhs, les Soninkés, il est nécessaire d'y mettre fin par l'éducation. Aujourd'hui, il est de plus en plus question de légiférer contre l'excision. Les textes de loi ne sont pas pris en compte dans toutes les zones rurales du pays.

S'agissant de la planification familiale au Sénégal, son échec se trouve sur un plan d'information et d'éducation. L'analphabétisme des femmes, la rivalité entre les coépouses dans le système de la polygamie, le nombre d'enfants étant déterminant pour l'héritage (après le décès du père de famille). Mais de nos jours, cet argument se fragilise, en raison des conditions économiques latentes qui donnent peu de chances aux pères de famille d'accumuler des richesses.

Les facteurs socio-économiques des naissances se retrouve dans l'aide qu'apporte l'enfant aux travaux domestiques et champêtres, dans les zones rurales. Par ailleurs le climat désertique pousse à la migration interne des enfants, vers les grandes villes de Dakar, Kaolack, Ziguinchor, et à la migration externe, vers l'Europe et l'Amérique. Avec. Tous les risques engendrés par les migrations tant internes qu'externes. L'IVG, est bannis au sein de la structure musulmane, ceci correspondant au meurtre d'un être ; dit le chef religieux, sauf dans les cas de complication de grossesse, avec le risque que cela peut engendrer pour la mère et le fœtus. Certaines couches de la société féminine rejettent le discours des musulmans intégristes. Exemple de la société féminine "Yewwu-Yewwi" qui prône un discours de rejet illustré par l'organisation d'un colloque sur le thème

suivant : « cultures en crise : quelles alternatives pour les femmes africaines ? » tenu à Dakar du 17 au 20 avril 1989. Alors que d'autres acceptent la position militante des organisa-tions islamiques qui se distinguent par leur tenue ves-timentaire. Ces femmes, en général, sont porteuses d'une autre idéologie sur « la situation des femmes au sein de la religion et de la cité ». Elles estiment que les textes ne font que protéger la femme. Des étudiantes en médecine, cadres intermé-diaires dans divers services, généralement issues de milieux urbains bourgeois et des couches intermédiaires de la population et même des cadres supérieures, ont obtenu leur entrée dans certaines mosquées et font l'apologie des textes de loi religieux concernant la femme. Seulement, elles ne donnent que l'illusion d'une certaine égalité entre l'homme et la femme.
Aujourd'hui, le nombre de femmes fondamentalistes a baissé, car le discours devient plus rude et difficile à adapter au monde en mutation.

En 1965, Senghor désigna un Comité des options pour le Code de la Famille. Cette commission avait en charge, l'unification des dif-férentes formes de loi s'agissant de déterminer comment faire coexis-ter les lois relevant de la coutume, la Shari'a et le Code Napoléonien. Au bout de six années de travail, le Code de la Famille fut présenté aux Sénégalais en 1972. Ses principales caractéristiques sont:
- l'unification de la loi ; L'affirmation du caractère laïc de la société ; la reconnaissance des principes des droits individuels et le princi-pe de l'égalité de tous les citoyens. Le débat à propos de la polygamie limitée, introduit par le FUNUAP avec les parlementaires, l'autorité parentale qu'exigent les associations de femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes, relance le débat et la réflexion sur le rôle de la religion en tant qu'idéologie basé sur la psychologie collective traditionnelle. Sokhna Magat Diop, « khalife » dignitaire mouride à Thiès, Sokhna Mariama Niass, exégète et maîtresse d'école coranique à Dakar, issue des Niassènes de Kaolack, Adja Kharg Mané, et Oumy Soukho, Cheikhs de

la confrérie quadriya, Adama Seck commentatrice du Coran à la télévision sénégalaise, sont autant de figures qui mon-trent l'existence d'une élite féminine dans les confréries religieuses. Cette situation atteste, même que, si les femmes ne peuvent pas accéder aux fonctions de guide religieuse cela n'entame en rien leur prépondérance et leur rôle au sein des religions et de la société en générale. Il est évi-dent que cette élite recrute au niveau des "Sokhna'‘, qui jouent un rôle beaucoup plus social que religieux. Mais le fait d'enseigner à des garçons aussi bien qu'à des filles, confère à la situation de Mariama Niass et de Magat Diop, de recevoir l'allégeance des talibés, exemple de Magat Diop et de Sokhna Maï Mbacké, sont des cas isolés mais significatifs. Il semble que la confrérie Tidiane soit un peu plus parcimonieuse à « la promotion » féminine et nous pen-sons expliquer ce fait par l'influence nord-africaine, arabe qui continue à marquer cette confrérie.

Il ressort de l'étude de Coulon et Reveyrand que ce que l'on consi-dère comme des éléments limitatifs de la piété féminine sont, en réali-té, fondamentaux pour le soufisme au Sénégal. Peu importe dans ces conditions que les femmes telles que Sokhna Magat Diop n'ait pas les mêmes prérogatives légales que les hommes, elles n'en sont pas moins actives et présentes au sein de la société. Sokhna Magat Diop est « Khalife » depuis 1943. Malgré sa popularité et sa piété, a-t-elle un impact aussi réel que celui de n'importe quel marabout ? Nous ne le pensons pas. Dans notre enfance nous étions marquée par une véritable soufie : Adja Astou Sow, originaire de Malicounda Bambara et épouse de l'imam feu El Hadji Amadou Assane Ndoye. Aujourd'hui, même les gens de son entourage l'ont oubliée et pourtant, elle aurait pu faire l'objet d'une vénération et d'un culte réels parce qu'elle était une vraie soufie ; elle passait son existence, recluse à prier et à jeûner. L'Afrique subsaharienne, comprend tous les pays du centre et du sud de l'Afrique. Et la polygamie exige un mode de vie mise particulièrement en pratique Afrique francophone. En effet, le Sénégal constitue le pays qui en comptabilise

le plus fort taux de mariage polygame selon l'IRD et l'INSEE en Afrique Les pays en développement représentent un espace favorable au mariage polygame ce, tant bien même que la modernité offrirait aux jeunes femmes un choix de vie différent. Au Sénégal, la polygamie est la norme et la monogamie l'exception. La femme seule, sans homme, est une situation dégradante. Un mariage difficile et avilissant est préférable au rôle de célibat des femmes. Ainsi les célibataires et les veuves se marient sans une réelle volonté de leur part, poussées par la famille par une nécessité sociale. La polygamie est vue comme une voie de protection du mineur que représente la femme, mise dès lors à l'abri de la "prostitution du célibat".

L'émancipation des femmes au Sénégal a donné lieu à plusieurs débats politiques dans le pays. Des conférences sur le thème de l'éducation des femmes et des filles, ont permis à la lutte contre l'analphabétisme afin de repousser le phénomène. Malgré le rôle de la femme dans le développement du pays entériné dans les instance nationales et internationales (ONU, UNESCO, PNUD, etc.;)., les droits de la femme font partie des droits promulgués par l'ONU. L'éducation et la formation, constituent la base de l'empowerment des femmes en vue de la reconnaissance sociale Cependant, force est de constater que les femmes sont bafouées dans leur légitimité au niveau social et politique.

Le droit citoyen des femmes est occulté par l'Etat. La précarité de la situation féminine à savoir les professions modestes : employées de maison, commerçantes informelles, enseignantes face aux étudiants sans motivation, assistantes, etc. Les postes de subordination dans la Fonction publique leur sont réservées. Une femme a été nommée, Premier Ministre pour la première fois dans l'histoire du pays, malheureusement, elle n'a pas pu influencer durablement la condition précaire que représente celle des femmes. La parole est très peu donnée aux femmes dans les instances décisionnelles. Peu représentées dans les syndicats, pour des raisons familiales, elles le sont aussi dans les institutions politiques. A ce jour, la société civile au Sénégal a compris l'urgence de se mobiliser afin de venir à bout de la

situation précaire des femmes. Les syndicalistes, les ONG, les partis politiques et l'opinion publique revendiquent de plus en plus l'autonomisation des femmes dans les instances politiques. L'émergence des mouvements féministes dans la réhabilitation des femmes au sein de la société devient une prérogative du genre féminin dont l'analphabétisme et le manque de formation en font une marginale au sein même de l'espace public. L'urgence de formation pour le changement statutaire, la prise de conscience massive de celles-ci amène au réveil politique. La situation d'infériorité, construite souvent sur des bases culturelles, sociales et religieuses pourront ainsi être analysée, et l'injustice de la situation pousser à la mise en œuvre d'actions évolutives en faveur des femmes.

Parlant des associations sénégalaises des femmes, d'aucuns les qualifieront de révolution non violente, à la Gandhi, d'autres de changements invisibles, d'autres encore d'espérance pour l'avenir du continent noir. Réalité tangible, les associations de femmes sont devenues, en effet, dans l'idéologie du développement, un mécanisme fonctionnel de genre. Pour ce qui concerne l'Afrique, la littérature en langue française, encore peu abondante, porte essentiellement sur les organisations féminines en milieu urbain. Cette littérature révèle des femmes qui s'organisent et prennent des positions face aux transformations et à l'enchevêtrement de l'environnement socio-économique.

Les groupements de femmes en milieu rural, restent pour ainsi dire, un domaine mis très peu en exergue, ce, par la prégnance de la situation. Les femmes d'Afrique occidentale tout autant que les autres parties de l'Afrique conservent une tradition séculaire d'association et de création de liens sociaux divers d'entraide de solidarité, et de tontines. La crise socio-économique, aggravée de ces dix dernières années en Afrique subsaharienne, et suivie d'un désengagement de l'Etat, a donné un nouveau souffle à ces processus.

L'élément nouveau est la recherche, par ces groupes, d'une reconnaissances sociales familiales et institutionnelles, de financement extérieur et de partenariat

avec les organisations de développement nationales et internationales. Face à l'appauvrissement consécutif à la crise, dans un contexte d'ouverture du milieu rural à un environnement socio-économique plus large, et parallèlement à une diminution de la présence masculine, les femmes adoptent une position de rapprochement des institutions de développement, et des ONG.

Les contextes nationaux utilisent les slogans médiatisés, encourageants, pour reprendre l'expression consacrée : "une promotion sociale de la femme qui parte de la base". Le discours international de l'approche "genre et développement" façonne les organisations de développement qui, quant à elles, voient, ou présentent, ces groupements comme des thématiques vers l'égalité hommes/ femmes, désormais rebaptisée "genre et développement".

Doit-on, à la suite de ces organisations, considérer ces groupements en liaison entre les femmes rurales et les ONG de développement comme de véritables espaces de changement, voire de lieux de "promotion féminine" ? Au sein d'un environnement local bouleversé par une paupérisation croissante qu'accompagnent des transformations importantes de l'organisation familiale et communautaire, ces groupements offrent-ils aux femmes rurales des alternatives identitaires ? Transforment-ils la manière dont les femmes se perçoivent en tant que femmes et leur manière d'aborder leur vécu quotidien ?

S'interroger sur le sens et la portée des groupements féminins ruraux dans le cadre d'une anthropologie empirique du genre offre d'étudier les groupements dans le milieu qui les a vu naître et leur donne sens. Dans l'étude d'un hameau, d'une esquisse de la société rurale ouolof et, en particulier, les rapports de genre qui la soutendent, nous mettons surtout en évidence les statuts et les rôles des femmes et les effets des transformations du monde rural sur les rapports de genre. Le groupement de femmes rurales et ses rapports avec une ONG urbaine de Kaolack, l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise APROFES, en étudiant leurs interactions, nous utilisons les perceptions et préoccupations

divergentes qui sont leurs préoccupations en matière de "genre et développement". La perspective suivie ici est celle de la combinaison d'une approche exogène (Olivier de Sardan 1995) et d'une approche endogène (Devisch & De Boeck & Jonckers 1995) du développement. D'une part, il s'agit d'étudier l'espace social où se situe la rencontre entre opérateurs de développement et "groupes cibles", et la "projection" de programmes de développement considérés comme une greffe et enchâssés dans des réseaux de relations complexes, de rapports de force, de classe, de genre. Cette perspective met en évidence les divergences de conception, les représentations concurrentes, les stratégies de confrontation, de résistance, de détournement, de négociation, qui sont celles des partenaires du développement. D'autre part, il s'agit de percevoir que le développement répond à une dynamique interne : toute société comporte en elle-même la capacité de construction de son propre développement et ses propres alternatives aux modèles occidentaux de développement prométhéen. On raisonne ici en termes de syncrétisme, d'hybridation, de construction de formes nouvelles à partir de données prises dans les deux cultures en contact, de réinterprétation des objets et des discours mondiaux dans le contexte culturel local[65] Nous nous proposons d'utiliser ces deux approches dans l'étude du concept de genre.

L'anthropologie met en lumière comment la problématique "genre et développement" constitue un lieu de rencontre entre discours mondial et discours local. Cette rencontre se produit à travers des projections similaires d'attentes, des représentations des autres comme représentant(e)s de l'autre culture : Nord et Sud, urbain et rural, etc. Il s'agit d'un jeu de miroir constant et réciproque. Le discours sur le genre est un lieu où de petits groupes sont mis en face des réalités que la mondialisation génère. Ainsi, d'une part, le discours d'un féminisme mondial est transporté vers les cultures locales par leurs propres élites intellectuelles et ces

[65] (Comaroff 1993).

élites se présentent comme les porte-paroles de la modernité sur les femmes102. Le discours mondial, de son côté, suscite, un discours local adapté à ses propres objectifs. Dans le même esprit que le fait Fahy Bryceson (1995), nous rejetons ici les ramifications réductionnistes de l'approche "genre et développement" et nous cherchons à rendre compte de la multiplicité des expériences de genre, toujours vécues à travers le prisme de la culture, de la classe, de la race...

Les rapports hommes/ femmes sont vus sous un jour autre lorsqu'ils sont repris dans le cadre d'une analyse microsociologique des dynamiques d'influence et de pouvoir, de rapports de force, de stratégies et d'actions. Une telle analyse révèle aussi comment les femmes s'aménagent des marges de liberté à l'intérieur des règles prescrites. Notre recherche rencontre ainsi les thèses de l'ouvrage d'Envers Ramander (1997) sur les associations féminines en Afrique occidentale. Ces organisations ne semblent pas venir remettre fondamentalement en cause les identités féminines ni offrir un tremplin vers une "égalité de genre" telle que l'entend le discours féministe. Elles permettent cependant aux femmes de s'exprimer sur un mode individuel, au sein d'enceintes collectives socialement reconnues. Ce sont des lieux de reconstruction "d'empowerment" et de renforcement identitaire où la parole se libère.

La prise de conscience des femmes du phénomène de la polygamie.

4 - L'ONG APROFES[66] dans la zone rurale de Ker Ganghane

La ville de Kaolack est située dans la région du même nom au nord de la frontière sénégambienne. Le climat y est de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance d'une longue saison sèche et d'une saison pluvieuse de deux ou trois mois. Depuis 1968, la région connaît une diminution progressive de la moyenne pluviométrique. La population totale de la région est estimée à 996.807 habitants (chiffre de 1996)104 soit environ 12% de la population nationale.

Les populations rurales représentent 75 % de la population de la région. Les femmes comptent pour 51,5 % de la population régionale... L'indice de pauvreté de la région dépasse la moyenne nationale, avec 40 % des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (c'est-à-dire moins de $ 1 par jour). Les ouolofs

[66] APROFES l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise.

constituent la majorité (62,4 %) de la population. S'y mêlent les Fulbé (Peuhls), les Sereers et les Bambaras. L'ouolof est parlé par 91,3 % de la population comme première ou deuxième langue. Kaolack, avec ses quelques 150.000 habitants, est la ville la plus importante de la région. Sa position stratégique sur les rives du fleuve Saloum, en a fait, sous l'administration coloniale française, un grand port arachidier. Aujourd'hui, cette ville reste un important carrefour commercial qui traite surtout les arachides de l'arrière-pays et le sel des salines locales. A l'image des grandes villes sénégalaises (Dakar, Thiès...) Kaolack possède ses associations sportives et culturelles (ASC) regroupant hommes et femmes, essentiellement des jeunes, à l'occasion de manifestations culturelles ou de rencontres sportives, autour de centres socio-éducatifs et de loisirs.

C'est d'une telle organisation, le Maag Daan, qu'est née, en 1987, l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES). Certaines femmes membres s'affirmaient "convaincues par leur expérience que l'échec des stratégies de développement provient dans une large mesure de la non prise en charge des exigences de la promotion sociale, économique et culturelle des femmes". L'organisation s'attachait, à ses débuts, à "sensibiliser" et à "conscientiser" les femmes quant à leur statut social au moyen de "d'échanges communicationnels" avec les groupements de femmes existant au niveau urbain et rural106. L'appui financier sous forme de crédits mis à la disposition des groupements est intervenu en 1991, sur insistance des femmes des groupements elles-mêmes, avec la mise sur pied d'une banque teranga107, et la création récente d'une mutuelle qui, tout comme la banque, est ouverte également à la population de Kaolack tout entière.

L'organisation compte treize membres permanents : la présidente, une trésorière, une secrétaire, une caissière, un secrétariat administratif, un délégué culturel (responsable d'une troupe de théâtre-action utilisée comme support aux activités

de sensibilisation et de formation), deux "animatrices urbaines" et cinq "animatrices rurales".

Les organes de l'APROFES comprennent quelques hommes mais tous sont dirigés par des femmes, afin d'éviter que les postes clés laissés vacants ne soient, comme le montre l'expérience, pourvus par les hommes et pour un déséquilibre de l'organisation". Kër Ganghanel fait partie de la commune de Gandiaye, à l'ouest du département de Kaolack109. Il compte sept concessions abritant un peu moins de 200 personnes110 La population y est composée en majorité d'ouolof et de Serer parlant ouolof. Cette adoption de l'ouolof s'explique, dans cette région, par l'expansion, depuis un siècle, de l'islam mouride dont l'ouolof était la langue véhiculaire. L'adhésion à cette confrérie, fondée sur le travail agricole, a favorisé l'ouverture de fronts pionniers de la culture arachidière sous l'administration coloniale et encadré les anciens guerriers sous le couvert d'une idéologie religieuse de soumission[67] Les marabouts, intermédiaires mercantiles politiques et religieux, pouvaient apparaître comme les relais des pouvoirs publics auprès de la population. Le village, en totalité de confession musulmane, possède son imam et sa mosquée. Le paysage semi-désertique témoigne d'une sécheresse devenue endémique à partir des années quatre-vingt. La désertification et l'infertilité, dont les aléas climatiques autant que l'action humaine sont responsables, y ont rendu très précaires les conditions de vie de ces populations cultivatrices : le défrichage, les déboisements inconsidérés, la surexploitation des sols par la culture intensive de l'arachide manifestent à présent leurs effets.

Le village possède deux puits d'une profondeur de douze mètres. L'un est constamment à sec et l'autre, ensablé à cause d'un glissement de dalle, met de longues heures à se remplir. Les écoles et les postes de santé les plus proches se

[67] (Diop 1981).

situent à trois kilomètres. Les rapports de genre dans le milieu rural ouolof est un phénomène très hiérarchisé, et structurée autour de la prééminence masculine. Celle-ci se marque, en premier lieu, à travers le système de parenté où le patrilignage domine pour tout ce qui concerne les attributions sociales de l'individu. La ségrégation des sexes dans toutes les activités et manifestations sociales commence très tôt. Dès l'enfance, garçons et filles sont initiés à leurs rôles futurs au sein de la communauté. Ce qui signifie pour les filles l'initiation par leurs mères aux travaux ménagers et à l'éducation des plus jeunes. L'éducation scolaire des filles reste encore un problème en raison des charges domestiques, mais aussi de l'opposition paternelle et des mariages et grossesses précoces qui mettent fin trop tôt à la scolarité.

La ségrégation des sexes est très nette à l'âge adulte. Aux femmes incombent la responsabilité ou l'accomplissement de toutes les tâches ménagères, ainsi que les soins aux enfants. En milieu rural, les activités du mari - qui travaille aux champs en saison des pluies - se limitent, en saison sèche, aux menus travaux d'entretien de la concession et de la cour en prévision de la saison des pluies (confection de palissades, réparation des toits avec l'aide des jeunes gens de la maison...) ainsi qu'au commerce le jour de marché hebdomadaire. La crise économique de ces dernières années pousse, cependant, beaucoup d'hommes à chercher un travail temporaire dans une ville proche. Dans la vie quotidienne, la ségrégation des sexes s'imprime dans les usages de l'espace, la cuisine étant strictement un lieu féminin.

Lors des cérémonies de baptême, de mariage ou de funérailles, hommes et femmes sont séparés. Comme c'est le cas dans de nombreuses sociétés africaines, cette séparation s'atténue fortement avec l'âge. Les personnes âgées des deux sexes se mêlent plus facilement lors des repas, et partagent les mêmes conversations. Une fois passée la période sexuellement active des femmes, la réserve et la gêne, qui caractérisaient les échanges entre parents des deux sexes,

disparaissent. L'existence d'une pratique de mariage préférentiel avec les cousines croisées nuance cependant cette pratique. Les statuts et les positions sociales s'impriment dans les relations sociales et dans la façon dont celles-ci sont marquées par les rapports de genre. La famille ouolof présente, en effet, une structure hiérarchique conférant à chacun, selon son rang, un statut auquel s'attachent des devoirs et des fonctions propres. Le chef de maison, le ‘'borom kër," aîné de la concession, est entouré des "surga", personnes dépendantes et vivant sous son autorité. Le chef de maison gère le champ que les membres de la concession mettent collectivement en valeur : il assure la cohésion du groupe et gère le patrimoine. Il a l'obligation de pourvoir à l'entretien des membres de la concession et doit gérer les conflits en collaboration avec les hommes les plus importants de la famille.

Derrière le borom kër viennent les frères cadets, les fils mariés, suivis des adolescents. Les femmes ont un statut inférieur mais à des degrés divers, leur statut reflétant celui de leur mari. Dans cette société où la polygynie reste autorisée, la femme qui, entre toutes, domine, est la première épouse du chef de famille. Celle-ci peut se dégager des tâches domestiques et exerce, au nom de son mari, l'autorité suprême dans la sphère féminine. Les épouses des fils sont sous l'autorité de leurs belles-mères. Les jeunes filles non mariées ont le statut le plus bas : elles sont au service de tous selon des règles qui reflètent, cependant, leur statut social d'origine. La société ouolof n'est pas seulement patrilinéaire, elle est aussi virilocale, ce qui fait de la nouvelle mariée une étrangère au sein de la concession de son mari. Dans ses relations avec la belle-famille, elle devra se plier à des règles et des attentes à travers lesquelles elle manifeste l'acceptation de son nouveau statut. Il est recommandé à la jeune mariée d'adopter un profil bas, d'être patiente pour s'allier peu à peu les belles-sœurs et les belles-mères avec lesquelles il lui faudra vivre.

La patience peut n'être qu'apparente et divers liens de compétition, de jalousies et d'entraide témoignent des stratégies féminines au sein d'une même concession. Cet idéal de la famille ouolof est, depuis une vingtaine d'années, fortement remis en cause par les bouleversements socio-économiques du milieu rural. Sous l'action conjuguée des valeurs individualistes et de la crise économique, les nouvelles générations remettent en question la structure hiérarchique et communautaire de la famille ouolof. La monétarisation de l'économie et l'individualisme croissant se traduisent dans un morcellement du patrimoine foncier et les revendications d'autonomie des jeunes ménages. Ils désirent échapper à la fois à l'autorité du borom kër[68] et aux contraintes du régime de gestion communautaire des biens dont la monétarisation a souvent rendu la contrepartie sécuritaire impossible. Celles-ci sont le plus souvent consacrées à l'habillement et à la parure : pagnes, bijoux, chaussure La tradition ouolof, qui nous montre la famille comme une unité de production économique dans une économie basée sur l'agriculture, laisse peu de place à la propriété foncière individuelle et n'assure, à plus forte raison, pas de droit généralisé à la propriété foncière pour les femmes. Seuls les hommes héritent les terres. Les femmes exploitent cependant, en plus de leur travail dans le champ collectif, des parcelles mises à leur disposition par leurs maris et leurs fils, ou y engagent, à leur profit, des jeunes du village. Les produits de ces cultures serviront à des dépenses personnelles 16 et viendront d'habitude compléter la nourriture de base fournie par le mari. Les femmes auront à cœur de fournir poisson, épices, et condiments pour la sauce, éléments importants de séduction.

En saison sèche, leur liberté de gestion économique dans le domaine qui leur est propre, s'accompagne d'une grande liberté de déplacement qui peut les voir séjourner plusieurs mois à la ville. Le travail productif indépendant dans leur

[68] Borom kër expliqué plus loin = chef de famille

champ personnel, donne aux femmes l'occasion de se rendre au marché, soit pour y pratiquer le petit commerce, soit pour veiller à ce que leur dépendante gère leur production correctement et, en tout état de cause, pour entretenir leurs réseaux de relation. Le mari ne s'oppose pas à cette indépendance restreinte, voire il l'encourage par l'allocation de terres cultivables, se déchargeant d'une partie de l'entretien de la famille tout en se conformant aux usages. Cette situation est à présent bouleversée par la crise socio-économique. La paupérisation croissante est l'occasion de nombreux conflits à l'intérieur de la concession et du ménage. Elle entraîne une nouvelle négociation des responsabilités. La démarche anthropologique révèle l'inadéquation du modèle occidental à rendre compte de la multiplicité des expériences de genre. On ne peut considérer les femmes comme une catégorie homogène soumise à la même loi de subordination patriarcale. On ne peut parler du statut de la femme ouolof. Le pouvoir, sinon l'influence que les femmes peuvent exercer sur les hommes et sur la communauté, et le respect qu'elles inspirent, dépendent de nombreux facteurs tels l'âge, le statut matrimonial, la position socio-économique, leur personnalité propre.

Si le statut des femmes varie et est, dans une certaine mesure, négociable, les attentes de comportement correspondent à des valeurs que quelques termes ouolof résument. La retenue, la réserve, *"kersa"*, la patience, "*mugne*" et le courage, *"goor*," sont les vertus cardinales des femmes. La réserve est particulièrement de mise dans les relations entre hommes et femmes à partir de l'adolescence. La femme doit toujours adopter une certaine réserve vis-à-vis de l'homme. Elle ne peut le défier ouvertement en public. Cette retenue est aussi liée à la notion d'honneur "*djom"*. Les comportements quasi rituels subsistent au-delà des faits dans cette société où les apparences sont garantes de l'honneur : même si l'heure est à la libération sexuelle, les rites même entourant la perte de la virginité au cours de la nuit de noces persistent et l'on recourt, si nécessaire, au subterfuge.

La patience est la valeur de référence des femmes dans leur vie de couple. Elles apprennent très tôt l'efficacité de la réserve et de la patience, autant que les risques et les déboires possibles d'une opposition ouverte. En faisant doucement : « *jigeen ji dafa wara def ndank* », disent les femmes ouolof, « la femme doit faire doucement », et en présentant les apparences d'un caractère irréprochable, elles pourront obtenir beaucoup de la part de leur mari et de leur entourage, la générosité étant l'une des vertus masculines.

Aussi bien les chants traditionnels que modernes vantent le courage de la mère. L'expression *« yaayam liggey na* » : « sa mère a travaillé » complimente la femme dont le comportement se reflète dans les bonnes manières de ses enfants. Une autre expression « mu n'guiye goorgoorlu » : « elle est courageuse, s'efforce de bien faire », est également utilisée pour vanter les qualités d'une femme, par exemple lors d'un baptême. Les qualités du fils seront l'occasion de vanter celles de la mère. Ainsi, Mam Diarra, mère du fondateur de la confrérie mouride, est donnée en modèle à toutes les femmes sénégalaises. Elle incarne par excellence la femme courageuse qui a pu supporter les difficiles conditions d'existence et le comportement ingrat de son mari tout en donnant l'image d'une femme heureuse. Ce n'est pas pour rien que son fils est devenu le khalif le plus prodigieux du Sénégal. Dans le monde rural en transformation rapide, et qui s'ouvre chaque jour davantage sur l'extérieur, les femmes tentent d'adapter leur comportement. Elles le font en mobilisant les associations et groupements féminins auxquels elles donnent un nouveau contenu. A travers ces associations, elles nouent des relations avec les organisations de développement susceptibles de leur apporter reconnaissance sociale et soutien économique. La ségrégation sexuelle, l'importance des relations sociales au sein des familles étendues et des quartiers, ont incité les femmes sénégalaises à se regrouper, que ce soit dans des échanges quotidiens aussi banals que des conversations autour du puits, ou pour faire face ensemble à des situations de crise, s'appuyant sur des réseaux qui dépassent les

liens familiaux de solidarité pour répondre à des problèmes ponctuels. En ce qui concerne l'exemple du groupement de femmes de Korka., village situé à 50 km de Kaolack, au cœur de la brousse. Sofi, présidente du groupement qui compte trente-cinq femmes, soit les trois-quarts des femmes du village, parle de l'origine de son groupement.

« Au début il s'appelait la daira. La daira regroupait des femmes et des hommes mettant de l'argent en commun en prévision des dépenses de mariage, de baptêmes, sorte de tontine en faveur des femmes. » Les daira sont à l'origine de nombreux groupements de femmes au Sénégal. Ce sont des associations religieuses dans le cadre des confréries musulmanes actives au Sénégal, les confréries mouride et Tidiane, principalement. L'islam sénégalais repose en effet sur une idéologie de confrérie qui veut que le salut des adeptes dépende de leur soumission totale à leur maître[69]. Ceux-ci, les sérigne ont joué, dès la période coloniale, un rôle considérable dans l'adhésion des populations aux programmes de développement de la culture arachidière, moyen d'enrichissement et de recrutement de nouveaux adeptes. La confrérie mouride a associé, dès ses débuts, au XIXe siècle, le travail agricole et l'engagement spirituel. Dans cette perspective, les daira, souvent mixtes, ont pour fonction principale de rassembler des personnes cotisant en vue d'un paiement collectif de "l'azakat"[70], que l'association remet au marabout chargé de sa redistribution.

En dehors de sa fonction religieuse, la daira est un lieu de convivialité et d'entraide financière à l'occasion des cérémonies familiales. "A partir des années 80, continue Sofi, les hivernages sont devenus très peu productifs. Des sécheresses ont secoué le pays plusieurs années de suite. A partir de ce moment-là, la daira

[69] L'islam sénégalais repose en effet sur une idéologie de confrérie qui veut que le salut des adeptes dépende de leur soumission totale à leur maître. Il en va de même des talibés, les élèves confiés au maître afin de parfaire leur éducation coranique.

[70] "l'azakat" représente l'aumône obligatoire aux pauvres.

s'est éteinte parce que les hommes se sont mis à émigrer vers les villes et les autres pays. Mais les femmes restaient, elles, au village et ont continué la réflexion. Elles se sont dit qu'il fallait d'abord résoudre le problème de l'eau".

En effet, les quatre puits du village ne donnaient pas une eau assez pure. Ceci obligeait les femmes à se rendre à plusieurs kilomètres pour trouver de l'eau potable. Les femmes ont alors commencé à nouer relations avec la "communauté rurale" de la commune de Nafi., entité responsable de la coordination des différents villages de la région et qui comprend un chef et un groupe de conseillers. Le chef de Nafi., qui est une femme, Awa., les a aidées en faisant amener l'eau depuis le forage d'un village voisin. C'est encore par Mère Awa que Sofi a connu l'APROFES. Voyant les villages avoisinants obtenir, qui un forage, qui un moulin à mil, qui une case de santé ou des crédits… Les femmes de Korka. Se sont rendues chez Mère Awa, et Mère Awa est venue à l'APROFES. Mère Awa, quant à elle, dans la perspective des élections communales qui étaient prévues pour mai 1998, semblait se servir de ces groupements pour réunir un électorat potentiel par des promesses financières. Cette situation posa problème à l'APROFES. Celle-ci avait en effet, dans l'esprit de promotion économique et sociale de "la" femme qui est au cœur de sa philosophie, soutenu Awa lors de sa candidature au poste de chef de la communauté rurale. Mère Awa avait-elle trop de succès ?

Toujours est-il que l'APROFES refuse, de principe, toute politisation au sein des groupements qu'elle encadre. Or c'est bien ce que l'association semblait pouvoir incriminer. Lors d'une session dans le groupement de la commune de Nafi., Awa avait, en effet, convoqué les femmes de tous les villages environnants. Environ cent cinquante femmes, persuadées qu'elles étaient là pour recevoir de l'argent, avaient répondu à l'appel. Après les éclaircissements de l'animatrice de l'APROFES, la majorité s'en est retournée.

Ainsi, les représentantes de l'APROFES, se justifiant des principes de l'association, avaient introduit leurs propres règles et évité l'émergence d'une femme à titre individuel. On le voit clairement à l'aide de cet exemple : les groupements se situent à l'intérieur de champs de forces divergentes. Chacun et chacune essaie de tirer parti des possibilités que ces groupements offrent. L'analyse de l'interface entre le monde des ONG et les femmes paysannes ne peut se dispenser d'une analyse en termes de stratégies et d'action. A Kër Ganghane, les associations de femmes existent depuis plusieurs générations. On leur donne le nom de "qamb". Il s'agit d'organisations basées sur le travail collectif, surtout agricole, des femmes. Les femmes se voient allouer un champ collectif dont la production leur appartient, ou elles exploitent elles-mêmes les champs de quelqu'un d'autre moyennant rétribution. L'argent ainsi récolté est conservé dans une caisse commune et peut servir à l'une des membres à faire face aux frais de l'une ou l'autre cérémonie, à des frais de santé, à faire du petit commerce. Des fonds peuvent aussi être empruntés à titre individuel.

Ces groupements montrent l'habitude des femmes à travailler ensemble et se regrouper de manière informelle. Ils ont pris une telle importance au Sénégal que le terme ouolof "mbootay" qui signifiait à l'origine "groupe", "cercle" en est venu à désigner essentiellement les associations de femmes.

Ces activités nécessitent l'octroi de crédits, la dévaluation étant venue en 1994 rendre les conditions de vie plus précaires encore. C'est dans ce cadre que les groupements vont chercher un partenariat avec les ONG de développement susceptibles de les financer. L'acceptation d'un "encadrement" est la contrepartie indispensable. Avec l'aide des ONG, les groupements peuvent se livrer à quelques activités rémunératrices comme l'agriculture, le maraîchage, le petit élevage, les activités commerciales, petit commerce individuel au marché ou ouverture d'une boutique villageoise. Les femmes rurales mènent encore des activités de transformation comme la fabrication de savon, de beurre de karité, la transformation agro-alimentaire, etc.

Le groupement des femmes de Kër Ganghane est encadré par l'APROFES depuis 1993. Il compte vingt-sept femmes (67 % des femmes du village) et exploite un champ collectif prêté par le fils de la présidente du groupement. Ce champ n'a pu être cultivé que deux années de suite (1995 et 1996). La production en est faible : le sol est peu fertile. Certes, l'appauvrissement des sols touche l'agriculture en général mais, dans ce cas, s'y ajoutent le ravage des récoltes par le bétail du village, l'insuffisance des intrants agricoles, l'absence d'outillage adéquat. En saison sèche, l'activité essentielle du groupement est le décorticage de l'arachide à raison de deux heures tous les matins, excepté le jeudi réservé au marché hebdomadaire.

Ces instants de travail collectif sont des moments de conversation animée entre les femmes. Grâce à leur participation, les femmes reçoivent des crédits alloués à titre individuel par l'APROFES mais remboursables collectivement. Les réunions du groupement ont lieu en principe une fois par semaine en saison sèche et deux fois par mois pendant l'hivernage. Les femmes se rassemblent uniquement pour récolter de l'argent lorsque des circonstances particulières le nécessitent.

Mis à part la situation économique pénible dans laquelle ils opèrent, ces groupements rencontrent de multiples difficultés dans leur fonctionnement. Tout d'abord, l'accès à la terre est problématique. Dans la société ouolof, les femmes sont généralement exclues de la succession foncière. Les hommes sont les uniques propriétaires fonciers. Dans le contexte antérieur de gestion communautaire, ils allouaient une partie de ces terres aux femmes et celles-ci pouvaient disposer de la production. Dans le contexte économique précaire que connaît le pays, l'apport monétaire des émigrés prend une importance accrue, individualise l'économie autant que les mentalités et, indirectement, contribue à un morcellement accru des terres. Celles-ci, devenues commercialisables, se morcellent. A cet aspect monétaire de l'économie agricole s'ajoute la perte de fertilité du sol dont la culture

arachidière intensive est en bonne partie responsable dans cette région. Du côté des femmes, la décision d'exploiter un champ dans le cadre de leur groupement implique un surcroît de travail puisque cette culture s'ajoute au travail du champ familial et du champ personnel.

Les tâches domestiques et les activités ou les responsabilités au sein des groupements. Concilier l'ensemble est aisé pour les femmes les mieux nanties qui disposent d'une aide-ménagère, la plupart du temps une parente éloignée, et ces cas sont assez fréquents.

Pour les autres, dont l'emploi du temps est surchargé, il s'agit d'un problème réel. Ainsi, une organisation de développement nationale tenta de mettre sur pied des cours d'alphabétisation au village de Kër Ganghane. Malgré leur enthousiasme initial, les femmes, n'ont pas tardé à déserter les séances : la difficulté de dégager un temps au milieu de toutes les activités quotidiennes fut le motif invoqué. Nous recherchons les motifs plus profonds de cette situation

Lors des premières sessions, les hommes, en particulier les plus âgés, étaient présents. La femme du chef était particulièrement enthousiaste, ce qui dut être gênant pour le mari illettré. Assez vite, les femmes retournèrent à leurs activités domestiques habituelles. L'analphabétisme touche toujours à l'heure actuelle 81 % des femmes au Sénégal, contre 55 % des hommes. Pourtant, face aux contraintes de temps, le manque de scolarisation et de formation des femmes est un obstacle majeur à la poursuite des activités du groupement. Pour toutes les questions de comptabilité, les femmes pensent, et disent, devoir faire appel aux hommes. L'analphabétisme empêche encore de faire parvenir leurs doléances aux organismes publics, si ce n'est par l'intermédiaire d'ONG dont les femmes rurales justifient ainsi l'activité. Les tentatives d'accaparement par les hommes des moyens financiers mis à la disposition des femmes est encore un autre problème. Un exemple à Kër Ganghane est celui du projet kori, un programme de petit élevage mis sur pied en collaboration avec l'APROFES.

La présidente du groupement de femmes est entrée en contact avec le "projet" lors d'une visite de ses représentants dans un village voisin. Lorsque "la voiture du projet" est arrivée à Kër Ganghane, la présidente du groupement de femmes a accompagné les représentants du projet d'élevage chez le chef de village, le "borom-dëkk". Dès lors, celui-ci a tout fait pour accaparer le projet et ses bénéfices. Les femmes en ont été exclues. Les tentatives des femmes de Kër Ganghane d'améliorer leurs conditions de vie se sont, à une autre occasion aussi, soldée par une interception masculine de leur action. L'organisation "Eau vive", spécialisée dans la construction et la réfection de puits, avait été informée par l'APROFES, de difficultés que causait le puits capricieux de Kër Ganghane. Les représentants d'"Eau Vive" était venus au village et avait parlé aux hommes. Ceux-ci avaient nié la nécessité d'une réfection du puits. Il faut savoir qu'Eau vive demande toujours une participation d'un dixième du coût au villageois. Ces dépenses d'équipement incombent normalement aux hommes. Les femmes ont donc continué à se rendre au puits de nombreuses fois par jour pour vérifier, sans plus de résultats, le niveau de l'eau. Les groupements de femmes en zone rural se situent en liaison entre les paysannes et l'ONG. Les animatrices de l'APROFES sont les intermédiaires. L'accompagnement des animatrices en milieu rural pour les séances de formation en matière d'épargne-crédit, de fonctionnement du groupement, de planning familial, de droits des femmes, nous permet d'en apercevoir le fonctionnement

Ce sont "les femmes rurales" qui prennent l'initiative du contact dans le but d'une amélioration des conditions de vie de leur famille. C'est en remarquant comment les villages voisins eu été équipés ou, comme les femmes l'expriment elles-mêmes, comment ils ont reçu du projet" un moulin à mil, des crédits pour le maraîchage, ou d'autre équipement, que les femmes décident de prendre contact avec l'ONG. Elles font la démarche de "monter" en ville pour se rendre "au projet". Une des conditions mises par l'ONG est qu'il existe déjà au village un

groupement de femmes ayant une certaine expérience. Après les contacts avec la présidente et le chef de village, une assemblée générale est mise sur pied. Elle comprend les femmes et les hommes du village. Au cours de celle-ci, l'APROFES présente la philosophie sur laquelle l'organisation repose : participative, apolitique, concernée par la "promotion de la femme" sur tous les plans.

L'ONG présente les activités qu'elle encadre et les mécanismes d'épargne-crédit qu'elle met en place. Les hommes et les femmes du village font ensuite part de leurs doléances.

A ce niveau, déjà, nous pouvons voir l'écart entre, d'une part, les préoccupations que l'APROFES énonce, portant sur les conditions de vie matérielles mais aussi sociales des femmes (besoins d'alphabétisation, d'information juridique) et, d'autre part, les doléances des villageois portant, la plupart du temps, sur les problèmes d'économie et de santé. La position effacée des femmes lors de ces échanges est évidente. Laissant la parole aux hommes. L'APROFES tente ainsi de combiner une approche qui prenne en compte les hommes, les associe d'emblée au projet, à la volonté de donner plus de place à la parole des femmes. Les réunions ne sont ouvertes qu'aux femmes dans le but d'établir un certain équilibre de prise de parole et d'initiative avant de les insérer dans des structures communautaires plus larges Au cours de ces réunions, l'APROFES défend une approche participative des femmes. Les représentantes de l'association commencent par interroger les femmes sur l'intérêt et l'importance d'un groupement et sur ce que ce groupement représente pour elles. Ensuite les femmes se voient expliquer comment devra, à l'avenir, fonctionner leur groupement dans ses rapports avec l'APROFES : les remaniements du groupement existant en vue de l'encadrement par l'APROFES sont expliqués. Les déléguées de l'APROFES font alors procéder au choix d'un nom, ce qui est une nouveauté pour ces femmes dont les groupements traditionnels n'en possèdent pas. On explique aux villageoises que leur groupement devra être dirigé par un bureau (biro)

comprenant 6 à 8 femmes selon l'importance du groupement. Parmi celles-ci, on comptera une présidente "njiit", guide), une vice-présidente "ki topp" "si moom", "qui la suit, l'assiste", une "trésorière" "ku denc xalis", celle qui garde l'argent et une vice-trésorière, un à trois commissaires aux comptes "ku naan xalis", "celle qui demande l'argent", et une secrétaire "ku bind", "celle qui écrit".

Cette répartition des tâches est une nouveauté pour les villageoises. Leurs associations comprennent habituellement une présidente et une trésorière qui peuvent être une même personne. Les groupements féminins traditionnels en effet respectent, voire reflètent, la structure hiérarchique de la société dans laquelle ils s'inscrivent. De cette façon, les postes clés seront aux mains des aînées, et aux mains des femmes proches d'hommes occupant les positions importantes dans le village. Celles-ci sont généralement, mais pas toujours, celles qui ont le plus d'influence. Ainsi, dans les neuf villages de la région, la présidente du groupement avait toujours un lien de parenté proche avec le chef du village, ou avec l'ancien chef du village. La pratique de cet ordre social fortement hiérarchisé, ne devrait cependant pas amener à sous-estimer l'influence personnelle de certaines femmes. Enfin, le rôle de secrétaire, qui est bien entendu une nouveauté dans ces groupements, permet, de par son statut d'exception : de mettre en avant des femmes souvent jeunes, que ni le statut social, ni parfois la personnalité, n'auraient désignées à ce poste. La bureaucratisation de ces groupements rend possible de nouveaux usages des compétences et peut donner aux membres le sentiment de s'inscrire, par leur participation, dans les courants mondiaux de la modernité.
Au cours des rencontres de ces groupements avec l'ONG, l'écart entre deux catégories de femmes est très net : d'une part les femmes citadines de l'organisation, d'autre part les femmes paysannes des groupements. Les différences s'expriment, certes, dans l'usage de la langue des unes et des autres lorsqu'elles se réfèrent au développement mais aussi, dans les priorités respectives des deux catégories.

Au cours des premières séances, deux types de cotisations sont définis. La cotisation à la "grande caisse", allant de 500 à 1000 FCFA, constitue la garantie nécessaire à l'allocation d'un crédit par la banque teranga de l'APROFES. La cotisation à la "petite caisse", quant à elle, (de 50 à 100 FCFA) couvre les frais de réunion. Le crédit alloué par l'APROFES est collectif lorsqu'il s'agit de participer à l'achat d'un moulin à mil, à la construction d'un puits, au maraîchage... Il peut également être individuel et s'élève généralement à un montant situé entre 25.000 à 30.000 FCFA par personne. Dans ce cas, le crédit distribué de manière individuelle est alloué au groupement en tant que tel. En somme, c'est le groupement tout entier qui est responsable du remboursement de la somme totale, ce qui permet de faire jouer le contrôle social et de faire référence au devoir d'entraide. Cette différence se marque tout d'abord au niveau de la formation. Parmi les cinq animatrices rurales de l'APROFES, une seule possède le niveau supérieur, ayant suivi trois années d'études après le BAC à l'école nationale d'assistance sociale. Une autre a abandonné les études après le niveau secondaire inférieur, tandis que les trois restantes possèdent le niveau de l'école primaire. Ce faible niveau d'instruction de la majorité distingue déjà fortement les citadines des femmes rurales dont seule la nouvelle génération achève à ce jour, l'école primaire.

Dans le groupement de Kër Ganghane, qui compte vingt-sept femmes, une seule est alphabétisée, non parce qu'elle a fréquenté l'école, mais parce qu'elle a suivi des cours pour l'alphabétisation en ouolof. Les animatrices de l'organisation ont par contre suivi des cours de français ainsi que des séminaires de formation à l'animation, au fonctionnement d'un groupement, aux techniques d'analyse des problèmes, ainsi qu'aux mécanismes d'épargne et de crédit. L'adoption d'une vision et d'un vocabulaire de développement fait partie, en quelque sorte, des séminaires de formation. La présidente de l'ONG pèse de toute son influence sur

le respect de l'orthodoxie. Cette dernière, seule femme intellectuelle de l'organisation est ingénieure hydraulique a pu, au cours de nombreux déplacements dans les conférences internationales, se familiariser avec le vocabulaire standard des organisations de développement occidentales en matière de "genre". Plusieurs exemples montrent comment ces catégories de femmes font appel à des discours avant-gardistes appartenant à des registres différents. Les termes utilisés sont révélateurs des représentations sociales que les femmes villageoises ont du développement. D'emblée, au contact du champ sémantique de la notion de projet, on constate qu'un projet est toujours perçu comme venant de l'extérieur. Les femmes ne nomment pas projet l'action qu'elles pourraient elles-mêmes mettre en œuvre dans le village avec l'appui des ONG. Un projet n'est pas regardé davantage que comme le programme d'une institution de développement : le projet désigne les individus qui font partie de cette organisation et apportent un financement extérieur. Un projet se réfère donc toujours à deux éléments : l'allochtone, qu'il se présente sous la figure de Blancs ou de Sénégalais venus de la ville, et le numéraire. Tout un imaginaire se développe autour de l'ONG, incarnation de la ville et de l'abondance, en rapport étroit avec les toubabs (Blancs) et donc avec l'argent.

Les séances de formation à la dynamique du groupement révèlent, elles aussi, des pratiques de discours et des habitudes de langage différentes et correspondant à des visions du monde différentes. Ces séances, nous l'avons dit, visent à faire participer les femmes rurales à la prise de parole. Elles débutent par une discussion sur l'intérêt d'un groupement, d'une "mbootay". L'animatrice termine par demander une définition de ce qu'est, selon elles, une "mbootay". On remarque alors l'impossibilité pour ces femmes, malgré les efforts répétés de l'animatrice, à enfermer dans un cadre concis, synthétique ce qu'est pour elles un groupement.

"Mbootay mooy and,[71] bokk bëgg[72], toog waxtaan[73], bokk doole[74], bokk xam,[75] bokk xalis[76], bokk xol[77]" ("un groupement c'est être/marcher ensemble... avoir les mêmes besoins, s'asseoir et discuter, échanger des réflexions, mettre sa force en commun, partager ses connaissances, mettre en commun ses avoirs, son argent, partager son affection (son cœur"). Cette "définition "par les femmes rurales montre l'entrelacement existant dans la vision sphérique de la vie économique, politique, affective. .et qu'elles reportent sur la question du développement. On peut y opposer la définition courte et concise, donnée par l'animatrice en fin de réunion : "mbootay mooy ay niit yu and, bokk giss-giss, bokk xallat ak bokk jëf", "une mbootay est un ensemble de personnes qui partagent une même vision des choses, mettent en commun des pensées et tentent d'atteindre les mêmes objectifs". Cette définition conçue comme un processus linéaire, continu, de la pensée vers l'action s'inscrit mieux dans les schémas de pensée d'un discours avant-gardiste à l'occidentale. Les réunions de l'APROFES avec ces groupements font apparaître l'écart qui existe non seulement au niveau du langage utilisé par l'un et l'autre groupe pour se référer au développement mais également à travers les priorités qu'ils mettent en avant par rapport à ce concept.

L'APROFES voit en ces groupements un tremplin vers l'égalité hommes/femmes. Pour cette organisation, la promotion économique ne représente qu'un volet, en effet indéniable parmi d'autres domaines plus importants de "l'émancipation de la femme". Elle entend de toute évidence sensibiliser les femmes à leurs droits, notamment en matière de mariage, de divorce, de circoncision, de lévirat. Remarquons cependant que si, par opposition aux femmes du village, les

[71] Mbootay mooy and signifie l'association de plusieurs individus offrent des résultats probants sur le plan économique et social.

[72] Bokk bëgg signifie que la parenté est une condition nécessaire à la bonne entente sociale

[73] Toog waxtaan la communication est la base de tout rapport social.

[74] Bokk doole, l'union fait la force

[75] Bokk xam, s'unir pour la connaissance

[76] Bokk xalis, s'unir pour s'enrichir (coopératif)

[77] Bokk xol, l'union permet de venir à bout des problèmes, et difficultés quotidiennes

animatrices de l'APROFES connaissent les thèmes et utilisent les termes de l'idéologie du "genre et développement" elles ne s'en font par pour autant l'écho au sein de leur propres ménage et famille.

Une dissociation existe entre l'action, la pratique et la théorie des discours adoptés au sein de l'ONG et au sein du foyer. Les rôles et les attitudes socialement attendus n'y sont pas remis en question. La distribution des tâches n'est pas négociée et, même sans qu'il s'agisse de tenir tête publiquement aux hommes - ce qui, sauf pour la présidente - est impensable, il reste difficile aux femmes de prendre la parole en public. Les femmes rurales, quoiqu'en veuille l'APROFES, restent avant tout préoccupées de l'amélioration des conditions de vie matérielles de leur famille. En premier lieu sont soulevés les problèmes de l'eau. Le manque d'eau ou ses difficultés d'accès (éloignement, profondeur du puits) sont mentionnés par sept villages sur neuf comme la préoccupation principale. Le manque d'argent vient ensuite. Nous avons vu les représentations des populations rurales quant au "projet" qui apporte de l'argent. De façon générale, les femmes aspirent à diminuer le poids de leurs charges domestiques. Le moulin à mil est mentionné par toutes comme un des moyens pour y parvenir. Les femmes veulent surtout trouver des moyens de se rendre la vie plus facile. "Jigeen ji danuy sonn" disent-elles, "les femmes sont fatiguées".

Et ce désir d'allègement augmente à mesure qu'elles se construisent, au rythme des confidences dévoilées, l'image de l'existence facile des femmes de la ville et, davantage encore, les visions de ce monde occidental "où tout le travail de la femme est effectué par des machines". Viennent ensuite les préoccupations d'ordre sanitaire. Les "cases de santé" sont insuffisantes. Les femmes mettent en avant le problème des grossesses difficiles qui ne survivent pas aux longs trajets cahotants en charrette jusqu'au poste de santé le plus proche situé généralement à dix km. Deux groupes sur neuf mentionnent enfin les problèmes

d'analphabétisme. Fait notable, s'agissant des rapports de genre, même si la séance se déroule entre femmes et que l'on en est à parler des difficultés rencontrées par les femmes dans leur vie quotidienne, aucun groupement ne fait mention des relations avec les hommes. En définitive, les femmes sénégalaises des zones rurales et urbaines montrent de plus en plus de volonté à décider de leur avenir, et de celui de leur famille. Il existe une opposition flagrante d'une part, entre l'effacement à peine voilé des femmes dans les prises de décisions politiques et, de l'autre, l'engouement énergique dont elles font preuve dans ces associations. Malgré la conscience de leur situation discriminatoire, les femmes ne se réunissent pas dans le but de combattre une inégalité de genre. A travers les associations, les femmes occupent des positions stratégiques qui donnent à chacune d'entre elles une force, un pouvoir. L'empowerment[78] des femmes au niveau collectif est indéniable. Les négociations au sein des ménages à propos des de la redéfinition des tâches, des rôles des hommes et des femmes, leur ont permis une plus grande liberté d'action à l'intérieur et hors du foyer. Malgré cette liberté, elles gardent en mémoire leur principal rôle celui de mère et d'épouse. Elles occupent et prennent sur elles le surcroît de charge et ne remettent pas en question les rapports de genre au sein du foyer. Elles ne cherchent pas à ressembler aux hommes, et n'incitent pas, non plus les hommes à s'adonner aux travaux féminins. La division du travail n'est pas consciemment et volontairement rediscutée.

En ce qui concerne l'économie informelle des femmes, les hommes, ne s'y opposent pas et y voient une aide substantielle à l'économie familiale. Ils ne semblent cependant pas disposés à prendre sur eux de nouvelles tâches ou à se

[78] L'empowerment est un nom masculin, (anglicisme) signifiant le processus par lequel une personne ou une collectivité se libère d'un état de sujétion, acquiert la capacité d'user de la plénitude de ses droits, s'affranchit d'une dépendance d'ordre social, moral ou intellectuel
Libération, responsabilité, procédure judiciaire de déclenchement,
Émanciper, affranchir.

séparer d'une partie de leurs revenus pour diminuer le travail des femmes. Et le rôle économique des femmes, même s'il est théoriquement reconnu par les hommes, ne contribue en rien à faire gagner aux femmes une place dans le système décisionnel familial ou au niveau du village. L'autonomisation des femmes, connaît des obstacles qui empêchent qu'elles soient porteuses de changement dans le domaine social et politique.

La pauvreté croissante dans les zones rurales est, certes l'occasion pour les femmes d'acquérir plus de responsabilités au sein du ménage, parlant des femmes chefs de ménage. Ces responsabilités ne représentent cependant qu'une charge supplémentaire si elles ne s'accompagnent pas d'un changement de mentalité et d'un nouveau partage des pouvoirs. Ce partage des pouvoirs, en supposant que les femmes soient plus autonomes grâce à l'action des associations, peut-il découler d'une plus grande autonomie économique ? Nombres d'agents de développement et de l'indépendance économique est la clef de la "libération de la femme". C'est en acquérant une certaine autonomie financière que les femmes pourront, se faire entendre. Pourtant l'observation des groupements et du comportement des femmes à l'égard des crédits alloués, par exemple, montre que ces crédits sont investis dans le maintien ou l'amélioration de la situation matérielle de la famille sans toutefois que le statut des femmes s'en trouve changé. Sur ce point, il reste d'autres obstacles bien plus déterminants. Plus encore que la dépendance économique, c'est l'image intériorisée de leur propre infériorité qui place les femmes dans une situation de dépendance émotionnelle et psychique.

La société ouolof leur a inculqué ce modèle selon lequel leur comportement se reflète dans le destin de leurs enfants. Garantes de la perpétuation des valeurs, elles collaborent, souvent avec fierté, au maintien de leur position de subordination. Le manque d'éducation, l'analphabétisme, les insuffisances sur le plan de la formation empêche les femmes de profiter des mannes financières et du fruit de leur labeur. La religion maintient les femmes dans une position de

vassalité perpétuelle vis-à-vis du conjoint ; la surcharge de travail des femmes en zone rurale, est un frein dans leur volonté émancipatrice. L'emploi du temps surchargé de nombreuses femmes rurales constitue une contrainte de taille. Dans cette perspective, la mise en place de technologies appropriées pour alléger les tâches domestiques (foyers améliorés, moulins à mil….) doivent constituer une priorité au développement.

Pourtant, et en dépit de tous les obstacles et de tous les enjeux qui en détournent les buts et empêchent les groupements de femmes d'être de véritables manufactures de changement, ceux-ci ont néanmoins une importance cruciale. Tout d'abord, ils atténuent les effets matériels et psychologiques de la crise économique. A travers eux, les femmes renforcent leur autonomie économique et sont mieux à même de subvenir aux besoins familiaux et de satisfaire certains désirs personnels. Les groupements renforcent la mobilité des femmes et leur permettent de prendre une part croissante à l'intégration du monde rural à un environnement économique et socioculturel plus large et plus diversifié. Ces groupements servent de levier de ramification au réseau de solidarité en dehors des liens de parenté. Donnant dès lors la possibilité d'expression de chaque spécificité à l'intérieur même des espaces socialement reconnus. Ils offrent à ces cadres un terrain propice à l'épanouissement de l’individu, espace où les femmes peuvent faire valoir leur personnalité, et influence dans les prises de décisions.

VII - LA FEMME ‘’BOROM KER’’[79]

1 – La redéfinition des concepts du ménage

Le repas quotidien rassemble les membres de la famille et il est du ressort de la Borom Kër même en présence de l’homme.

Pour la première fois, la communauté internationale, au niveau politique le plus élevé, s’engageait à œuvrer à l’élimination de la pauvreté en tant qu’objectif global et exhortait chaque pays à se donner sa propre cible en la matière. Dès lors, il ne s’agissait plus d’atténuer la pauvreté, de se contenter de parer au plus pressé. Copenhague a mis l’accent sur l’élimination même de la pauvreté – ce qui veut dire aller au cœur du problème et le régler. Le Sommet a établi un lien crucial entre l’élimination de la pauvreté, le plein emploi et l’égalité entre les hommes et

[79] Borom kër chef de ménage en milieu rural

les femmes. A partir de 1995, les Nations Unies ont réorienté leur approche du développement, mettant de plus en plus l'accent sur la réduction de la pauvreté et portant une attention particulière à la féminisation de la pauvreté. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élargi son optique du développement humain afin de mesurer le progrès à l'aide d'autres critères que le revenu et le PIB. En 1997, alors qu'elle prenait ses distances avec la formule tant critiquée du « consensus de Washington », la Banque mondiale a lancé un nouveau cadre de développement.[80] Au Sommet du Millénaire, en 2000, les dirigeants du monde avaient mobilisé la communauté des nations en faveur d'un projet concerté et coordonné visant à réduire et finalement éliminer l'extrême pauvreté. A l'issue du Sommet, les institutions des Nations Unies ont déterminé collectivement un ensemble de huit Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), cibles et plus de 40 indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions. La précarité des revenus des ménages dirigés par les femmes6 : Dans les ménages féminins, la participation économique des membres n'est pas très importante. Parmi la population en âge de travailler, 43,7 % seulement sont actifs. De même, le taux de chômage y est très élevé, dans la mesure où 12 % des personnes actives sont en attente d'emploi et de ce fait seul un petit nombre de personnes travaille et doit faire vivre toutes les autres. Les ménages dirigés par les hommes, où le taux d'activité de l'ensemble des membres avoisine 58 %, sont plus favorisés et leurs membres actifs sont moins touchés par le chômage (4,7 %). Mais surtout les revenus des ménages dirigés par des femmes sont de nature aléatoire et ponctuelle.

Les revenus des ménages proviennent de différentes sources, dont la plus importante sont les salaires des différents membres, qui représentent 30 % du revenu, viennent ensuite les entreprises non agricoles, les transferts et la

[80] intégré davantage ciblé sur l'allègement de la dette et la réduction de la **pauvreté.** Le comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Fonds monétaire international (FMI) ont aussi évolué dans ce sens

propriété7. Dans les ménages masculins, les salaires des membres correspondent au tiers du revenu total, alors que dans les ménages féminins, la plus grande contribution est apportée par la propriété, mais comme les revenus de la propriété, contrairement au salaire, constituent une dépense en moins plutôt qu'une véritable rentrée de ressources, il peut en résulter des difficultés pour le ménage à acquérir des biens et des services. Les entreprises non agricoles constituent la deuxième source de revenu pour tous les ménages, qui assure pratiquement le quart des ressources des ménages. Une troisième source de revenus, aussi bien pour les ménages masculins que féminins, est constituée par les transferts, qui apportent 20 % des revenus des ménages. La nature des sources de revenus, combinée à l'absence de soutien d'un conjoint, la composition des ménages et l'accès inégal aux ressources économiques rendent ainsi plus vulnérables les femmes chefs de ménages. La mobilisation des réseaux sociaux et la rente migratoire8 : Cependant, pour pallier la faiblesse de leur revenu, les ménages dirigés par les femmes ont recours à la mobilisation des réseaux sociaux : la participation à des tontines et à d'autres formes de crédit, mais surtout les cadeaux et les dons ne provenant de personnes extérieures au ménage leur permettent de disposer de ressources d'appoint. Les cadeaux et dons échangés par les ménages constituent une pratique courante au Sénégal et les plus défavorisés peuvent souvent compter sur le soutien de ménages ou de personnes plus nantis. Cette solidarité s'exerce généralement au moment des fêtes et des cérémonies telles que les mariages, les baptêmes, les décès…

L'aide apportée est dans la grande majorité des cas, financière, mais les dons en nature sont loin d'être négligeables car ils représentent presque le tiers de la valeur des dons reçus, tandis que les repas ne représentent qu'une très faible partie des transferts volontaires vers les ménages. La nature des dons reçus par les ménages est la même quel que soit le sexe du responsable et à peu près autant de ménages en ont bénéficié (98 % contre 92,3 % dans les ménages masculins), mais

ce sont les ménages féminins qui bénéficient le plus de cette solidarité, car le montant des cadeaux reçus est deux fois plus élevé. Une source de revenus encore plus significative pour les ménages sénégalais réside dans les transferts liés à l'émigration interne ou internationale. Or, les ménages féminins se caractérisent par une plus grande proportion de migrants extérieurs : ils sont deux fois plus nombreux (18,4 % contre 9,6 %) à compter au moins un migrant international. Et surtout, l'aide apportée provient essentiellement de personnes qui vivent et travaillent dans les pays occidentaux, d'où sont envoyés les transferts monétaires les plus importantes et les plus réguliers. Si dans les ménages masculins c'est le lieu de résidence d'un peu plus de la moitié des expatriés (51,9 %), dans les ménages féminins cette proportion atteint 67,2 %.

2 - Les femmes chef de ménage ont-elles un profil sociodémographique de vulnérabilité ?

Quels sont les autres facteurs de vulnérabilité des ménages féminins ? Et finalement ces ménages sont-ils plus ou moins vulnérables que ceux dirigés par des hommes ? Le système d'information sénégalais sur les conditions de vie des ménages est très riche. Plusieurs grandes enquêtes, qui reposent sur des échantillons représentatifs au niveau national, permettent d'y répondre. Nous utilisons les données de la deuxième phase de l'Enquête sénégalaise auprès des ménages de 2000-2001, qui a couvert 6 594 ménages. La nature des données disponibles nous a conduit à privilégier la pauvreté monétaire des ménages. Nous avons pris pour indicateur la consommation finale des ménages, qui est un agrégat des dépenses des ménages au cours des douze derniers mois précédant l'enquête : dépenses alimentaires, consommation de biens non alimentaires et de certains services. Nous avons aussi défini une ligne ou un seuil de pauvreté à partir duquel les ménages vont être considérés comme pauvres ou riches, à partir de la méthode

du coût des besoins de base a été utilisée pour estimer le seuil de pauvreté monétaire

L’indicateur de pauvreté en Afrique subsaharienne

La pauvreté mène à la violence physique et morale des femmes

La méthode consiste d’abord à identifier un panier de biens de consommation courante à même de satisfaire les besoins nutritionnels quotidiens d’un individu, estimés entre 2 100 et 2 400 calories. Le choix du panier doit prendre en considération les habitudes alimentaires locales. Le seuil de pauvreté monétaire a été appréhendé sur une base par équivalent adulte pour réduire les biais pouvant être liés aux différences de taille et de composition des ménages. La deuxième étape consiste à évaluer la valeur monétaire de ce panier en tenant compte des variations des prix entre les différentes régions et les différentes périodes considérées. Ce faisant, on obtient le seuil de pauvreté alimentaire auquel il faut ajouter le seuil de pauvreté non alimentaire pour obtenir le seuil de pauvreté global. En l’absence d’informations sur les coûts de la composante non alimentaire, on considère celle-ci comme une proportion du seuil alimentaire. La

consommation des ménages dont les dépenses se rapprochent le plus du seuil alimentaire est prise en compte pour estimer le seuil de pauvreté non alimentaire.

Celui-ci consiste à la moyenne des dépenses non alimentaires par équivalent adulte des 5 % de ces ménages qui se situent de part et d'autre de la ligne de pauvreté alimentaire. En raison de la faible taille de l'échantillon dans certaines régions, il n'a pas été possible d'ajuster les seuils de pauvreté en fonction de la région. Ils ont donc été calculés pour trois strates : Dakar, les villes secondaires, le monde rural. On trouve les plus fortes proportions de femmes chefs de ménage parmi les personnes célibataires ou en rupture d'union ; ainsi les chefs de ménage veufs ou divorcés sont majoritairement des femmes (respectivement 86,6 % et 69,2 %) contre à peine 11,7 % et 12,1 % pour ceux qui vivent en union polygamique ou monogamique. Comme il s'agit ici de l'état matrimonial légal, il n'y a pas nécessairement cohabitation effective de l'homme et de son épouse, en particulier quand le mari est parti en migration. Les femmes sont aussi surreprésentées parmi les jeunes chefs de ménages (moins de 25 ans). La précocité de la nuptialité et surtout de la fécondité des femmes (et plus particulièrement les naissances hors mariage) obligent les femmes à prendre en charge un ménage plus tôt que les hommes. Si l'on peut penser que l'âge et la nuptialité sont des facteurs de vulnérabilité, d'autres caractéristiques individuelles des femmes chef de ménage y contribuent : elles sont démunies en capital humain et faiblement intégrées au marché du travail.

3 - L'allocation des terres cultivables

Les terres affectées aux femmes étaient, dans le cadre des pratiques coutumières, surtout concédées dans des secteurs jugés d'appoint comparés à celui des cultures commerciales : cueillette, maraîchage, potager, horticulture, vivrier,

etc. Les politiques de développement ont, dans certains cas, alloué des terres aux agricultrices, notamment pour des projets maraîchers.

Ainsi, des périmètres ont été attribués aux femmes regroupées en associations villageoises, afin d'organiser leurs activités maraîchères et horticoles. Il faut noter qu'ils ne l'ont été qu'à des collectifs et que les superficies allouées ont toujours été médiocres en quantité et qualité. Dans la Vallée du Fleuve Sénégal, les groupements villageois de 600 femmes se voient affecter des périmètres dont la superficie varie entre 2 et 5 hectares. En comparaison, les chefs d'exploitations reçoivent en moyenne 0,6 hectare. Toujours au Sénégal, dans les projets d'aménagement de l'Anembé, les périmètres rizicoles irrigués ne sont attribués uniquement qu'aux hommes chefs de concession qui les redistribuent aux membres de la famille des deux sexes, car il s'agit de grandes parcelles (2,5 ha). Les femmes sont handicapées par l'utilisation et le coût des technologies nouvelles de l'irrigation et les conditions d'exploitation.

Il leur arrive de ne pas savoir utiliser les équipements, d'avoir besoin de les louer et de payer cette location en espèces ou en travail à leur conjoint ou à d'autres chefs d'exploitation, de ne pouvoir mettre en valeur toute leur parcelle en raison de leur charge de travail, etc. Elles deviennent ainsi plus dépendantes des hommes, alors que ce sont elles qui ont la compétence du riz, selon une division toute sexuelle des spécialisations (Droy, 1992 :65). Il ne suffit pas d'être chef de ménage pour devenir chef d'exploitation. Encore faut-il être du bon sexe ! Ainsi la réorganisation des espaces agraires n'a pas changé le statut des femmes face à la terre, quoiqu'en dise la loi. Une étude sur Femme rurale dans les systèmes fonciers au Burkina Faso : cas de l'Oudalan, du Sanmatenga et du Zoundweogo (Konaté, 1992) fait le point de l'attribution des terres dans les aménagements hydro-agricoles. Prenant le cas des régions précitées, l'auteur relève une série de discriminations à l'endroit des femmes. Elles ne peuvent généralement accéder aux parcelles qu'en groupements collectifs.

4 – La dotation en capital humain

Comme leurs homologues masculins (et d'ailleurs l'ensemble de la population féminine sénégalaise), les femmes chef de ménage souffrent d'un faible niveau de scolarisation. En effet, quel que soit le sexe, les chefs de ménage se caractérisent par un faible niveau d'instruction. Cependant, l'analphabétisme est plus accentué chez les femmes ce qui donne par ailleurs que seule une femme chef de ménage sur quatre est instruite. De même, 10,3 % seulement d'entre elles ont fait des études secondaires ou supérieures, contre 15,1 % chez les hommes. L'absence ou la faiblesse de la scolarisation, combinée aux facteurs culturels qui confinent la femme dans son rôle de femme au foyer, entravent leur participation au marché du travail. Les femmes chef de ménage sont faiblement intégrées au marché du travail3. Non seulement une forte minorité en est exclue, mais celles qui y sont engagées sont cantonnées, pour la plupart, dans des activités faiblement productives, du commerce informel.

De même, parmi les actifs, 1,9 % des hommes sont en attente d'un emploi contre 2,8 % des femmes ; en outre, 31,2 % des hommes chef de ménages occupés exercent un emploi du secteur secondaire contre 18,2 % pour les femmes. Les femmes chef de ménage se caractérisent donc par une forte proportion de personnes non actives. Ces dernières, constituées en majorité de personnes au foyer (61,6 %) représentent 41 % des femmes chef de ménage contre à peine 14,3 % pour les hommes. C'est dans la capitale que les taux d'inactivité et de chômage des femmes chef de ménage sont les plus importants. Alors que plus de 81 % de leurs homologues masculins sont actifs, seule la moitié des chefs de ménage dakaroises sont occupées et parmi elles, 5 % sont à la recherche d'un emploi. Un autre facteur de la faible intégration des femmes chef de ménage réside dans le fait qu'elles occupent les emplois les plus précaires et les moins rémunérateurs :

12 % des femmes chef de ménages ont accès à une activité salariée contre 20,7 % des hommes et leur revenu moyen est 4,8 fois moins élevé que celui des hommes.

Cette situation n'est pas sans incidences au niveau du fonctionnement des ménages, dans la mesure où le revenu du chef de ménage est un facteur décisif des conditions de vie de l'ensemble du ménage. Or, dans les ménages masculins, le revenu moyen du responsable est 14 fois plus élevé que celui des autres membres du ménage alors que l'écart est beaucoup plus faible (rapport de 3 à 1 seulement) dans les ménages féminins. Cette différence réduit la marge de manœuvre des femmes chef de ménage par rapport à leurs homologues masculins, en leur conférant une moindre autorité dans les prises de décision relatives au fonctionnement du ménage. Les caractéristiques individuelles des femmes chef de ménage sont aggravées par le fait que les femmes chef de ménage « héritent » des familles les plus fragiles. Outre l'absence d'un conjoint actif, les membres secondaires du ménage sont eux-mêmes, pour une large part, des personnes vulnérables (jeunes, vieux, femmes…) et les revenus du ménage sont plus précaires que dans les ménages masculins. Contrairement à leurs homologues masculins, elles ne peuvent presque jamais compter sur l'aide d'un conjoint : moins de 1 % cohabite en effet avec leur mari. En outre, lorsque dans les ménages féminins le mari cohabite avec son épouse, ce dernier est dans la plupart des cas dans l'impossibilité de participer efficacement au fonctionnement du ménage, car il est très âgé : en moyenne 65,8 ans, alors que par exemple les hommes chef de ménage ont 50,2 ans. De même, parmi les hommes recensés comme vivant dans un ménage dirigé par leur épouse, seuls 40,8 % d'entre eux sont occupés (contre 63,8 % pour les épouses des hommes chef de ménage). La plupart d'entre eux sont retraités ou malades.

5 - Les caractéristiques des membres secondaires

La population sénégalaise est très jeune : quel que soit le sexe du responsable, plus de la moitié des membres des ménages (55 %) a moins de 20 ans. Mais cette caractéristique classique des pays d'Afrique subsaharienne présente au Sénégal une forte asymétrie. Alors que dans les ménages masculins les membres, quel que soit leur sexe, ont pratiquement le même âge (21 ans en moyenne), dans les ménages féminins les hommes ont en moyenne 10 ans de moins que les femmes (10 ans contre 25 ans). Cette jeunesse de la population se reflète au niveau du rapport de dépendance est au désavantage des ménages féminins : on y relève 112 inactifs pour 100 actifs, contre 102 inactifs pour 100 actifs dans les ménages masculins6. La taille des ménages est une autre caractéristique défavorable aux femmes. Les ménages masculins regroupent en moyenne 2 membres de plus. Autre indicateur : les ménages de grande taille (15 personnes et plus), qui représentent plus de 17 % des ménages, sont moins fréquents parmi ceux dirigés par les femmes (10,7 %). La taille plus réduite des ménages féminins peut constituer un facteur de vulnérabilité, car moins le ménage compte de membres, plus les conditions de vie vont être fortement dépendantes du revenu du chef de ménage. Dans les ménages masculins, qui ont une taille plus grande, d'autres membres peuvent contribuer ou suppléer le chef de ménage en cas de défaillance de celui-ci. Ils peuvent même être le principal soutien de la famille durant certaines périodes, telle la soudure entre deux récoltes.

Un constat s'impose

Les tâches et les responsabilités des femmes rurales sont multiples. Elles varient en fonction, notamment, de l'âge, de l'origine géographique, ethnique, sociale et de l'appartenance de classe. Elles vont de l'entretien matériel et moral de la famille à la participation à la production agricole, artisanale et aux activités

de transformation, de commerce, etc. Cette contribution est reconnue, mais l'autorité familiale est d'abord masculine. La prééminence masculine, socialement et culturellement établie, confère, à l'homme, le titre de chef de famille. Les femmes ne deviennent chefs de famille que dans des circonstances définies, lorsque les hommes font défaut : veuvage, divorce, célibat, chômage des hommes, abandon par le conjoint, émigration masculine, etc. Il leur arrive aussi d'être les chefs de fait de l'unité de production qui fournit l'essentiel des biens et des revenus domestiques, sans pour autant avoir le statut. Entre 5 et 25% des familles sont dirigées par des femmes. On n'a jamais estimé le nombre de familles qui bénéficient du soutien effectif, voire exclusif des femmes, que les hommes soient présents ou non. La participation des femmes à la gestion des ressources est capitale en milieu rural, sans qu'elles en aient pour autant le contrôle. Les chefs d'exploitation agricole sont d'abord des hommes. La terre est un facteur de production essentiel : elles n'héritent, dans l'ensemble, ni de la propriété ni du droit d'usage. L'exploitation rurale gérée par les femmes chefs de famille revêt des spécificités liées à leur appartenance de sexe. Les femmes ne sont pas considérées comme des agricultrices et des productrices à part entière. La logique des superficies, les contraintes en matière de main-d'œuvre ou de technologie ne sont pas identiques, pour cette raison, à celles des hommes. Elles gèrent des terres moins importantes en superficie et en qualité que les hommes, qu'elles soient allouées par la tenure foncière coutumière ou les politiques actuelles de développement.

Les terres des projets agricoles leur sont le plus souvent attribuées en groupement collectif ; elles n'en tirent pas grand profit. La main d'œuvre familiale et salariée leur est comptée sur leur propre exploitation, alors qu'elles servent de force de travail essentiel gratuit dans la production agricole africaine. Leur contribution est rarement évaluée en termes de travail, de temps et de valeur d'échange. La faiblesse de l'utilisation des équipements mécaniques et des

technologies avancées par les paysannes africaines est notoire, en raison de leur coût élevé, mais surtout de la discrimination à leur égard : pas de garantie pour l'attribution des intrants, vulgarisation des technologies assurée sans elles ou à leurs dépens, marginalisation voire exclusion des politiques technologiques. La prééminence des hommes sur la gestion du foncier et du capital familial a réduit la participation féminine aux centres de décision. Le pouvoir d'État, qui a mis du temps à reconnaître leur présence dans les unités de production agricole, a renforcé l'autorité masculine, comme chef d'exploitation avec l'attribution de privilèges : accès à la terre, au crédit et aux technologies. Comment vivre et survivre comme femmes chefs de famille dans un contexte durci par les crises économiques et politiques qui secouent l'Afrique subsaharienne ? Les contraintes qu'elles rencontrent, comme chefs de famille, sont principalement celles liées à la culture et à l'économie. Les soubresauts de la démocratie, les conflits ethniques et régionalistes, la dévaluation des monnaies, l'emprise d'un système planétaire où les riches s'enrichissent de plus en plus et les pauvres n'en finissent pas de s'appauvrir, ont introduit des déséquilibres qui affectent concrètement les femmes, les hommes et la société globale. La pauvreté est le mal qui touche le plus les femmes rurales chefs de ménage. Elle résulte essentiellement de l'accès inégal aux ressources, du contrôle de la production, du commerce et des finances par le pouvoir national et - multinational de l'argent. La pauvreté est considérable. Les années 80 et 90 ont vu l'approfondissement de la crise et la mise en place des programmes d'ajustement structurel. La baisse des revenus due à la récession globale, la détérioration des termes de l'échange et de la balance des paiements, tout comme le poids de la dette et les crises politiques ont réduit le pouvoir d'achat des familles en Afrique, au point que de la majorité d'entre elles ne peuvent plus faire face au quotidien. C'est la pauvreté qui rend les femmes seules responsables des familles. Les hommes sont au chômage, abandonnent leurs responsabilités, émigrent en raison des crises qui aggravent les inégalités entre les pays, les classes sociales et les sexes.

Les politiques d'ajustement structurel ont été à l'origine de la dévaluation et de la sous-évaluation des monnaies naira, cedi, franc CFA), du resserrement des dépenses sociales, de santé ou d'éducation et, finalement, du désengagement de l'État. Elles ont eu des conséquences désastreuses sur le niveau de vie des populations. Elles ont réduit, parfois éliminé des consommations vitales pour les ménages. L'impact de ces mesures sur le niveau de santé, se traduit par la dégradation des infrastructures sanitaires et l'inaccessibilité des soins pour une large partie de la population. Nous assistons ainsi au retour de certaines maladies telles que la gale, la tuberculose, l'aggravation de la mortalité maternelle, l'apparition des pharmacies dans la rue, avec des médicaments, etc. La Décennie des Nations Unies pour la Femme a amplifié la recherche et la réflexion internationale sur les besoins spécifiques des femmes et les stratégies de survie. La plupart des institutions internationales, les programmes bilatéraux et multilatéraux les plus importants se sont penchés sur les problèmes et les besoins spécifiques des femmes et ont élaboré une composante féminine dans les projets. Les programmes de mise en valeur agricole, que ce soit dans le contexte de l'irrigation, des cultures industrielles ou vivrières, ont eu leur volet féminin. Mais ces expériences ont, en vingt ans, montré leur inadaptation aux besoins réels des femmes.

Il y a tout un processus silencieux d'émergence des femmes dans tous les secteurs de l'économie agricole et non agricole, dans ceux où ne les attend pas et dans ceux où les hommes ont quelque réticence à s'engager : gros travaux agricoles, agriculture irriguée, maraîchage d'exportation, cueillette, pêche, artisanat, commerce informel et formel local, régional et international, etc. Sur le plan culturel, c'est le modèle familial qui est d'abord en jeu : inégalité entre les statuts et les rôles sociaux des sexes, difficulté de partage du pouvoir. Les rapports de domination entre les sexes consacrent l'autorité masculine. Les femmes négocient leur participation au pouvoir par les rôles qu'elles jouent dans l'entretien

matériel et moral de la famille. Lorsqu'elles deviennent soutien exclusif de la famille, elles renforcent les espaces de pouvoir que leur délimite la culture. Elles mènent une négociation permanente entre, d'une part, leur statut de fait de chef de famille et leurs responsabilités très lourdes, et, d'autre part, les prérogatives que confère le statut et qui ne leur sont pas accordées d'emblée. Des stratégies de recherche précises doivent être élaborées, au niveau national et régional, pour définir les différents statuts de chefs de famille qui varient selon les contextes historiques et culturels, renforcer la collecte des données statistiques concernant les femmes chefs de ménage. Étudier les formes et l'impact des changements démographiques, économiques et culturels sur les familles africaines qui font jouer aux femmes le rôle de chef de famille : concepts de ménage et de famille, répartition du pouvoir entre sexes au sein de la famille, images et autorité parentales, reproduction en termes de droit, législations familiales, accès aux ressources naturelles, matérielles et financières, etc. Cette étude des rôles et statuts des femmes rurales chefs de ménage reposera sur ces volets principaux : l'analyse, d'abord quantitative et statistique, puis qualitative du phénomène ; l'étude de leur situation dans la production agricole ; la discussion des conséquences économiques et sociales ; quelques éléments d'actions à mettre en œuvre. L'analyse statistique éclaire sur la progression du nombre de femmes chefs de famille par pays. Elle aide l'analyse qualitative à révéler les tendances historiques d'émergence de cette catégorie de femmes chefs de famille dans la population rurale active des sociétés africaines contemporaines.

On pourra alors mieux définir les caractéristiques et les statuts de ce groupe. L'ampleur du phénomène et l'impact sur le statut des femmes rurales, pour être mieux perçus, devraient être étudiés par référence à des questions-clés: le contrôle que la femme exerce sur les superficies moyennes des terres utilisées pour la production agricole au sens large (culture, élevage, cueillette, pêche, etc.); sa contribution quantitative dans la production agricole comparée à celle des

hommes chefs de famille; l'importance de l'unité qu'elle contrôle en terme de nombre d'actifs, d'âge et de sexe différents appartenant à la famille; la contribution des enfants dans les tâches de production agricole et sa répercussion sur la fréquentation scolaire par âge et par sexe; l'importance de la main-d'œuvre agricole salariée utilisée dans l'unité familiale rurale; le recours à la mécanisation et au niveau de technologie choisi en conséquence ; Les contraintes rencontrées en ce qui concerne l'accès à la terre, au crédit, aux services de vulgarisation et aux circuits commerciaux; la participation dans le processus de décision au niveau des groupements de producteurs, des coopératives, des conseils de village, de district ou de communauté rurale. L'on en tiendra compte dans la mesure des données disponibles. Enfin l'on tentera d'analyser les relations qui peuvent exister entre le statut des femmes chefs de famille et le niveau de pauvreté, l'impact des mesures d'ajustement structurel, les stratégies de survie, les apports de la migration, et les nouvelles législations familiales mises en vigueur dans un certain nombre de pays, après les indépendances. Il est évident que, pour mener à bien une telle réflexion, les difficultés n'ont pas manqué de surgir. Les données quantitatives sont dispersées et disparates. Elles permettent difficilement une globalisation des constats, car les contextes sont multiples. L'on doit éviter les généralisations abusives sur les femmes en Afrique.

C'est récemment seulement que les comptabilités nationales et internationales ont commencé à produire des statistiques qui prennent en compte le travail des femmes et, plus rarement, celui des enfants. L'un des reproches majeurs concernant les études entreprises par les pays et les institutions internationales porte sur leur indifférence à l'égard de la contribution proprement féminine, originale et spécifique dans l'évolution des sociétés et des économies du monde. Cette contribution fait l'objet d'études particulières ; elle est rarement comptabilisée dans le contexte global des données statistiques. Malgré la réflexion théorique avancée, aujourd'hui, sur la question, par la critique féministe,

ni les comptabilités nationales, ni les analyses des produits intérieurs bruts (PIB), des revenus, de la démographie humaine ou scolaire, des flux de travailleurs actifs ou des migrations, ne font encore réellement leur part aux femmes comme actrices de l'économie, encore moins à certaines de leur contribution à peine enregistrées et sous-évaluées sous l'appellation travaux domestiques ou ménagers. Il s'agit pourtant d'apports décisifs à l'entretien de l'unité familiale. Dans ces économies en crise où tous les indicateurs formels donnent les populations pour « mortes », des stratégies économiques des hommes, mais aussi des femmes, maintiennent les ménages en vie et surtout en « survie ». L'analyse économique est généralement empreinte de préjugé masculin (male), car elle ne tient pas compte de la substance des rapports sociaux entre les sexes ou relations de genre, du fait que les hommes et les femmes ne font pas les mêmes expériences, comme fermiers et fermières, travailleurs et travailleuses, entrepreneurs et entrepreneures ou ouvriers et ouvrières. Il en est de même pour leur exercice du pouvoir familial comme chefs de ménage. Ce sont pourtant ces comptabilités nationales et les statistiques fournies par les institutions internationales telles l'ONU et ses agences (PNUD, FAO, OMS, BIT, CEA) et des institutions spécialisées (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International) qui alimentent, en données chiffrées à l'échelle continentale, une réflexion comme celle entreprise ici. On retrouve des travaux souvent académiques, nationaux ou étrangers, qui portent sur un pays (Kenya, Sénégal, Mali, Burkina Faso, etc.) ou des groupes de pays (SADEC, ECOWAS, OMVS). Elles produisent des informations significatives qui permettent, sinon le traitement systématique des thèmes de cette recherche, du moins la formulation d'une problématique à l'échelle locale, nationale ou sous-région ale, sur la femme rurale chef de famille, ses statuts et rôles, ses fonctions et tâches.

Les données sur les femmes rurales chefs de ménage

Comme souligné en introduction, les données statistiques proviennent principalement de deux sources. La première relève des travaux des chercheurs et spécialistes qui examinent une question à l'échelle villageoise, nationale ou régionale. La seconde repose sur les statistiques nationales et internationales qui permettent des analyses comparatives à l'échelle du continent. Ces sources malheureusement ne sont pas toujours ventilées par sexe alors que toutes les données globales de l'économie de la politique, de l'éducation ou de la santé devraient l'être, à l'échelle nationale et internationale. Les statistiques nationales, dans la majorité des pays, ont généralement trait aux populations : nombre d'habitants, d'élèves, d'analphabètes, d'emplois ruraux et urbains. Si l'on peut obtenir des données sur les activités des populations, il est encore difficile de connaître la proportion précise des femmes dans ces secteurs. L'on a peu de statistiques récentes réellement pertinentes sur la femme rurale chef de famille, en dehors de l'effectif lui-même. Dans le cadre des recherches académiques, les pourcentages des populations occupées à des tâches agricoles, la distribution des tâches et certaines données sur les tendances de l'emploi féminin en monde rural permettaient, avec des risques, d'extrapoler des hypothèses sur le rôle, les fonctions ou le nombre de femmes actives dans ce secteur[81].Les moyennes de ménages dirigées par des hommes ou des femmes varient selon les pays et les milieux. Le Botswana, le Ghana et le Zimbabwe sont, parmi les pays sélectionnés par DHS (Démographique and Health Survey), ceux qui connaissent les taux les plus élevés de ménages régis par des femmes, surtout en milieu rural. Plusieurs raisons sont avancées. La migration en est une primordiale. Au Botswana, par exemple, 50 % des familles rurales ont une femme à leur tête : La migration des

[81] A ce niveau, les sources les plus exhaustives sont celles des Nations Unies.

travailleurs vers les mines ou les villes sud-africaines est un élément significatif. Au Ghana, la présence importante des femmes à la tête des ménages s'expliquerait par le poids des structures matrilinéaires dans la culture. Il serait certainement intéressant de refaire l'enquête au Burundi et au Liberia, en raison des conflits graves qui s'y déroulent et pulvérisent les unités familiales.

6 - comment les femmes deviennent-elles chef de famille ?

En Afrique, les femmes, en milieu rural, participent, on le sait, à l'entretien économique de la famille par leurs activités agricoles, artisanales ou commerciales. Cette contribution est reconnue ; mais l'autorité familiale est d'abord masculine. Tous les codes africains de la famille, élaborés au début des indépendances, ont confirmé, voire renforcé, le rôle de l'homme comme chef de la famille. Ainsi le code sénégalais de 1973 lui permettait de décider seul de la résidence conjugale qui, dans la majorité des traditions, était négociée par les familles des conjoints, ou de s'opposer à l'exercice d'une profession par sa femme. La révision de ces dispositions, grâce aux efforts du Ministère de la Promotion Humaine, chargé de la Condition de la Femme, et des associations féminines, a constitué l'une des premières victoires de la Décennie des Nations Unies pour la Femme au Sénégal. A. Mafeje, soulignant la complexité des transformations des sociétés agraires africaines, ne manque pas de faire la distinction entre « deux organisations, le ménage et le lignage qui s'excluent mutuellement tout en constituant ensemble l'axe autour duquel s'articule l'agriculture africaine » en 1991. L'auteur indique, à juste titre, que si l'agriculture repose sur les ménages, c'est le lignage qui constitue la clef de voûte de l'accès à la terre et aux ressources. L'organisation sociale du lignage est très importante à saisir, car elle est au cœur de la reproduction sociale. On ne peut s'approprier les moyens de production que contrôle le lignage (terre, bétail, équipement), sans remettre en cause ce qui, pour de nombreuses cultures, constitue la « sécurité » du groupe.

On peut imaginer les conséquences difficiles pour les femmes. La capacité de travail productif et reproductif des femmes est exploitée par les hommes de leur lignage ou de celle de leur conjoint. Cela ne leur donne pas pour autant le droit de disposer de ces ressources que le système soit patrilinéaire ou

matrilinéaire. Elles ne peuvent pas non plus revendiquer celles de leur époux. Bien au contraire, « elles sont assujetties à la domination masculine précisément parce qu'elles sont indispensables à la reproduction du lignage [82]» Elles dépendent des hommes du lignage qui continuent d'exercer le contrôle économique et social des ressources (père, oncle, mari, frère, aîné). Les lois régissant la terre, les dispositions des codes de la famille concernant la succession élaborée dans nombre de pays africains, après les indépendances, n'ont pas changé les mentalités sur ce point. Mieux, elles ne prennent pas de mesures concrètes tendant à réguler, sinon à effacer cet ordre ancestral. Au Kenya, en Guinée-Bissau, au Cameroun ou au Sénégal, la mise en valeur des terres par les femmes ne leur en donne pas pour autant le contrôle. Les épouses et les cadets constituent l'essentiel de la main-d'œuvre rurale. Mais ce sont les hommes du lignage (héritier, père, oncle, époux ou aîné) qui gèrent et contrôlent leur production, en un mot le patrimoine économique. Où s'inscrit alors le pouvoir des femmes ?

Les sociétés africaines ont des fondements généralement dualistes, avec un droit familial lié à des lignages patrilinéaires et matrilinéaires dotés de patrimoines respectifs. La gestion de la grande famille est sous le contrôle moral des groupes les plus âgés qui peuvent être des hommes, mais aussi des femmes. L'unité familiale domestique (grande concession ou ménage individuel) qui organise la production agricole au sens large est généralement sous la tutelle d'un homme, même si l'autorité qui gère les besoins des adultes, des enfants et des dépendants directs peut être masculine ou féminine. La prééminence masculine, socialement et culturellement établie, confère à l'homme le titre de chef de famille, bien qu'une partie de cette autorité familiale puisse être réservée aux femmes, en fonction de leur statut et âge : la mère la belle-mère, la sœur du père ou de l'oncle,

---

82 (Mafeje, 1991 : 10).

la sœur du mari, la première ou la plus influente des épouses, etc. Mais c'est en l'absence de l'autorité domestique masculine que les femmes veuves, divorcées, célibataires ou éloignées de leur époux jouent le rôle de chef de la famille et de l'unité domestique. L'émigration des hommes en quête de travail et de revenus vers les villes ou l'étranger a, par son importance croissante, donné toute son ampleur au phénomène de la femme rurale chef de famille, comme en atteste une abondante littérature. Les femmes ne deviennent, en quelque sorte, chefs de famille que dans des circonstances définies, lorsque les hommes «font défaut » : veuvage, divorce, célibat, émigration masculine, etc. Leur statut est rarement autonome à l'origine. Cette situation n'a pas empêché l'essor de certaines de leurs initiatives agricoles dû à des contextes et des conditions variables. Leur esprit d'indépendance et d'entreprise n'y est pas totalement étranger. Le rôle affirmé de femme comme chef de famille coïncide généralement, dans le monde rural, avec celui de chef d'unité domestique, de production de biens, de services ou de revenus.

Toutefois, les femmes sont très souvent les chefs de fait de l'unité de production qui fournit l'essentiel des biens et des revenus domestiques, sans pour autant exercer le rôle de chef de famille. La fonction « symbolique » mais capitale reste entre les mains d'un époux, d'un parent ou même d'un descendant plus ou moins actif, selon les raisons, les tâches, la division sexuelle du travail, l'idéologie de la propriété ou de l'autorité, les traditions sociales et culturelles. La présence ou l'absence d'un chef de ménage de sexe masculin, comme on l'avait déjà souligné, conditionne son propre statut à la tête du ménage. Ainsi, au Kenya, lorsque l'homme chef de famille vit au sein de l'unité, il en exerce le contrôle dans 81,91 % des cas. Ce contrôle n'est dévolu à son épouse que dans 11,05% des cas, à son fils 2,56 %, et à un parent 4,47 % des cas. Ce rôle n'est pratiquement jamais confié à un étranger. Lorsque le chef de famille réside, dans le village mais hors de l'unité, la prépondérance de l'autorité féminine passe, en moyenne, à 46,42 %

des cas. Ce chiffre varie, bien entendu, selon les régions, les cultures et les ethnies. La proportion du recours à d'autres personnes s'accroît : un parent : 19,56 % ; un fils : 7,61 % ; un étranger : 11,36 %. Cette situation s'accentue quand le chef de famille s'éloigne davantage du village et de l'unité de production. La femme est en première ligne dans 64,48 % des cas. Le recours à un parent est 25,94 % des cas, celui à un fils 4,63 % et un étranger 4,94 %. Cette enquête montre que les paysannes de Basse Casamance, au sud du Sénégal, monopolisent le gros de l'activité de production du riz. Elles appartiennent en général à l'ethnie joola et sont reconnues pour leur relative autonomie dans le cadre de cette culture. Elles tirent de leur rôle dans la production du riz un rôle "effectif" de chef d'unité de production. Elles interviennent dans de nombreuses phases d'un processus tenant compte d'une répartition sexuelle des tâches : semis, repiquage, récolte. Aujourd'hui, elles rejoignent les hommes dans les travaux lourds qui étaient jadis dévolus à ces derniers : défrichage, labour, construction des petites digues, etc. Cette position économique les met en concurrence, dans la réalité, avec les époux qui, de ce fait, bien que chefs de famille, ne contrôlent totalement ni la production ni la consommation ni même la commercialisation du riz.

Une autre enquête menée, en 1990, sur le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor, au nord du Sénégal, montre l'émergence des femmes comme chef de famille. Dans cette région de la Vallée du Fleuve Sénégal, massivement désertée par l'émigration vers l'espace national et l'étranger, les femmes ont presque eu à « ramasser » la fonction de chef de famille et d'unité domestique de production, au sein d'une société patriarcale fortement islamisée. La concession du milieu rural sénégalais a généralement une structure lignagère. Elle abrite les membres de la même famille, restreinte ou élargie. Dans le département de Podor, la majorité des femmes de l'échantillon enquêté (62,8 %) vivent dans une concession d'un seul ménage. Ceci ne signifie pas forcément la nucléarisation de la famille comme en ville. Il s'agit manifestement de l'impact de

la migration sur la composition et la recomposition des familles. Lorsque les hommes émigrent, les épouses reviennent dans leur famille propre avec leurs enfants ou séjournent dans celle du conjoint. Ainsi, le ménage de l'émigrant se reconstitue dans cette nouvelle cellule qui, même élargie, reste un seul ménage. En l'absence des chefs de concessions (mawdo galle, en pulaar, kilifa kër en Ouolof) et de ménages (jom kiraade, en pulaar, borom kër, en Ouolof), les femmes assurent les responsabilités du chef de famille. Elles n'en ont pas forcément les prérogatives, même si leur âge fait d'elles ce que l'on pourrait appeler des « matriarches ». Le chef de concession ou de ménage, autorité morale, est avant tout le « patriarche ». C'est parfois la personne la plus âgée de la hiérarchie familiale, rappelant ainsi la prééminence de l'âge sur tous les autres critères. En cas de célibat, d'absence du conjoint, de divorce ou de veuvage, les femmes vivent dans une famille dont la responsabilité incombe à un membre de leur famille ou de celle du conjoint. Il peut même s'agir du fils aîné ou de la belle-mère, etc. Il est important ici de préciser les concepts qui permettent de définir les différents rôles joués par les femmes et les hommes.

Les concepts varient certes selon la langue, mais les contenus sont communs à de nombreuses cultures africaines. En pulaar, par exemple, le kiraade désigne l'unité familiale de consommation. Les femmes se définissent comme le chef de cette unité, jom kiraade, car elles sont responsables de l'entretien domestique et de la gestion des rations alimentaires. Les mêmes concepts se retrouvent en Ouolof : njël ration alimentaire) et borom njël, responsable de cette ration. La nouvelle mariée, dans une grande concession, prend cette responsabilité de sa belle-mère ou des autres épouses. Ces nuances sont importantes car elles délimitent les premiers secteurs du pouvoir des femmes dans la famille. L'épouse est la jom suudu (maîtresse de la chambre, en pulaar) ou borom neek (en Ouolof) et le mari, le jom galle (maître de la maison, en pulaar) ou borom kër (en Ouolof). Mais une femme n'a de droit réel dans la maison que si elle gère elle-même le

kiraade[83]. La responsabilité matérielle et morale de nourrir la famille incombe aux femmes et définit, en partie, leur statut. La position des femmes au sein de la famille, qu'il s'agisse de la concession, du ménage, de l'unité familiale de production ou de consommation, revêt plus de pouvoir lorsque les hommes sont absents physiquement ou font défaut matériellement, d'où le nombre accru de femmes chefs ou « soutiens » de ménage .

a – Le cadre d'analyse

Le statut des femmes rurales, comme chef de famille, doit donc s'apprécier à deux niveaux majeurs. Le premier est leur participation aux activités rurales ; le second est leur participation à l'autorité qui gère ces activités. Les femmes sont une force productive fondamentale. Elles sont au centre de la production, des problèmes de nutrition, de santé, etc.…D'où les réflexions menées ces dernières années sur leur rôle, notamment, dans le développement économique. La dernière Conférence de la Décennie des Nations Unies pour la Femme, tenue à Nairobi en 1985, avait défini des stratégies de promotion de la femme à l'horizon 2000. Certains pays, comme le Sénégal, ont stimulé une réflexion prospective sur des politiques en direction des femmes à l'horizon 2015 [11]. A partir des problèmes qui leur sont posés en matière de santé, d'éducation, de droits civiques et politiques. Cette réflexion faisait suite à un exercice global sur le Sénégal à l'horizon 2015. Aucune analyse sur les femmes ne peut faire l'économie d'une approche globale. Les femmes, à l'intérieur du continent comme dans leur pays, vivent des conditions variées qu'il faut prendre en compte.

Comme le montrent les statistiques, les femmes constituent, dans la presque totalité des pays africains, entre 51 et 52 % de la population. Elles sont une force massive dans l'économie agricole vivrière : elles s'y investissent à plus de 80 % et

[83] **(Sow, F. :1991)**

assurent au moins 50 % du travail fourni. Et là, leur contribution n'est comptabilisée qu'en partie, du fait de leur absence des centres de décisions gouvernementales et sociales, centrales et locales. Leurs tâches dans la production agricole sont multiples et varient selon les époques, les contextes, les modes et les types de production. Dans la région de Casamance (Sénégal), on l'a vu, les femmes joola gèrent des unités de production du riz. Elles reçoivent, lors du mariage, une part des rizières familiales pour assurer leur propre sécurité alimentaire. Les processus de production sont répartis selon les sexes. Si les hommes défrichent les sols, aident à mettre en place les digues, les femmes sèment, piquent et repiquent, protègent les semis contre les prédateurs, récoltent, emmagasinent, gèrent les greniers à riz ou vendent. Dans les deltas du Niger ou de la Volta, l'agriculture palmiste traditionnelle est une activité qui engage les hommes pour planter et « taper » le palmier ou couper les fruits. L'industrie traditionnelle de traitement des palmistes est le fait des femmes. Dans les palmeraies modernes, apparues en Côte d'Ivoire dans les années 1960, le rôle des femmes est réduit. Ces palmeraies sont des plantations modernes mécanisées. Elles appartiennent à des entreprises capitalistes qui utilisent surtout une main d'œuvre masculine, souvent immigrée des pays limitrophes (Ghana, Burkina Faso, etc.).

Les cultures vivrières (céréales, tubercules, etc.)[84] mobilisent en général une main d'œuvre féminine plus nombreuse que les productions industrielles

---

84 Les statistiques présentées par la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) à partir des rapports nationaux en vue de la préparation de la plate-forme africaine pour la Conférence Mondiale des Femmes de Beijing (1995) ont largement servi de base de recherches. Une étude précise a été consacrée à cette question, à propos d'une dizaine de pays d'Afrique australe (Gemini, 1993). Des publications de la Banque Mondiale, du Fonds des Nations Unis pour la Population (FNUAP) ou d'institutions d'études statistiques comme les Bureaux nationaux du Recensement ou le Centre de Recherche sur la Population et le Développement (CERPOD) ont été des sources très utiles d'information chiffrées. Sinon, des données disparates de la recherche académique ou associative existent sur les femmes chefs de famille pour des pays aussi divers que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Togo, la Tanzanie ou le Ghana. Elles ne sont pas systématiques, mais elles indiquent des tendances qui permettent d'élaborer des hypothèses.[84]

(cacao, banane, café, etc.). C'est là que l'on retrouve plus d'exploitations féminines. On rencontre toutefois, dans les pays du Sahel (Sénégal, Mali, Niger, Tchad, etc.…), les femmes en grand nombre dans les cultures du coton, de l'arachide ou du karité. Les paysannes du Sénégal oriental assurent une partie importante de la production du coton. Celles du Ghana ou de Kenya travaillent sur les unités de production aussi bien de cacao et de café que de biens vivriers. Dans ce dernier secteur, on retrouve les Congolaises qui assurent les cultures du manioc, du tarot, de la patate ou de courge, à la base de l'alimentation. C'est sans doute ici qu'il faut déjà mentionner l'accès des femmes au statut de chef de familles démantelées par la misère économique et sociale, mais aussi par les multiples conflits qui secouent le continent africain. On compte près de 20 millions de personnes déplacées en Afrique, du fait des conflits politiques, des guerres civiles et des génocides qui ont suivi les indépendances. Des données existent sur la situation des femmes et des enfants qui constituent 80% de cette population disséminée en Angola, au Mozambique, en Éthiopie, en Érythrée, au Soudan, en Ouganda, au Rwanda, au Burundi, au Sahara Occidental, en Mauritanie, en Sierra Leone, au Liberia et ailleurs.

On dénombre approximativement 4,5 millions de réfugiés au Soudan, 4,2 millions en Afrique du Sud, 2 millions au Rwanda, 2 millions en Somalie, 2 millions au Mozambique, 1 million en Éthiopie, 925.000 en Angola, 500.000 en Ouganda, pour ne citer que quelques-unes des situations critiques. L'on n'aura pas donné les chiffres des camps du Sahara Occidental en lutte contre le pouvoir marocain, ceux de la Vallée du Fleuve Sénégal à la suite du conflit sénégalo-mauritanien de 1989. Les zones de guerre n’ont pas été comptabilisées. L'on n'aura pas, non plus, évoqué ceux de conflits plus discrets ou de crises politiques toxiques qui ont suscité les mêmes réflexes de fuite des populations, comme en Casamance (Sénégal), en Guinée-Conakry, Zaïre, etc. Ces situations pèsent

toutes sur les familles et ont fait l'objet d'une conférence régionale, Femmes, Paix et Développement, tenue à Kampala (Ouganda), en novembre 1993.

b - Les exploitations féminines et la gestion des ressources productives

La contribution des femmes à l'entretien et au bien-être de la famille est on le sait, essentielle à la survie non seulement des familles, mais aussi des communautés et des nations. On ne saurait ignorer l'apport des femmes seules à ces efforts[85]. Bien que cette étude soit consacrée au milieu rural, il faut aussi avoir, en mémoire, les efforts des citadines, notamment celles des milieux pauvres et des classes moyennes dans ce contexte de crise économique aiguë. Comme les femmes rurales, elles peuvent être seules à assurer l'entretien et l'éducation des enfants. Par leurs activités, elles font toutes « marcher » le ménage. En ce qui concerne la gestion de l'unité familiale de production, les mêmes tendances se retrouvent presque partout en Afrique. Sans être propriétaire ou chef de famille, la femme contribue, dans des proportions significatives, à l'économie et à l'acquisition des biens dans la famille, par toutes les activités domestiques et économiques qu'elle accomplit.

La participation des femmes à l'agriculture est inégale selon les productions et les pays. Elle est notoire dans les cultures qui se suffisent des techniques traditionnelles, sans mécanisation, sans crédit, ni intrant important : légumes, coton (comme activité artisanale) ou manioc. Cette participation dans les productions vivrières connaît des variations selon qu'elles sont de type céréalier (mil, sorgho, fonio, maïs) ou forestier (plantain, igname, manioc, taro)[86] Elle est de plus en plus significative dans les productions de rente du capitalisme agraire moderne (cacao, café, banane, thé, foresterie) comme au Ghana, au Nigeria, au Kenya ou au Cameroun. La participation des paysannes ashanti à la culture du cacao est connue, mais leur nombre est bien inférieur à celui des hommes de la

[85] **(DAWN, 1992**

[86] **(Dos Santos, 1981 :95).**

même ethnie. Et, surtout, leur contrôle est quasi nul sur ces productions. Mais en fait, selon les cas, ces cultures ont une telle importance pour l'autosuffisance alimentaire qu'elles font dire que l'Afrique est la région de l'agriculture féminine, « par excellence » (Boserup, 1970 :16). Non seulement, la production vivrière est, aujourd'hui, partiellement ou totalement entre les mains des femmes, mais certaines de leurs activités sont de plus en plus orientées vers les productions de légumes et fruits à destination du marché mondial. Les exemples du Ghana, du Nigeria, du Togo ou du Bénin sont frappants pour les productions vivrières. Le manioc (cassava) fait partie de l'alimentation des populations de ces régions.

Les études sur les femmes font aujourd'hui l'objet d'un corpus important que deux décennies mondiales de réflexion sur leurs statuts, rôles et problèmes aient contribué à renforcer. On est passé des études de cas qui ont mis en exergue leurs multiples conditions à une analyse plus globale de l'impact des rapports sociaux des sexes sur ces conditions. Les échecs de l'intégration des femmes au développement ont révélé la nécessité de lier les obstacles historiques, politiques, économiques ou culturels au développement, aux rapports sociaux que les sexes tissent entre eux et qui déterminent aussi le rapport au développement. Ce regard attentif sur les femmes a permis de donner de nouvelles dimensions aux grandes questions contemporaines : la population et les droits de la reproduction l'environnement et le droit à une planète saine, la pauvreté, la division internationale du travail, la mondialisation de la culture et le droit à la différence, le nouvel ordre de l'information, la démocratie, les droits humains, la famille, le fondamentalisme, etc. Ce souci a conduit à examiner de plus près les diverses situations de femmes dont celle de chef de famille qui prend des proportions de plus en plus importantes. Cependant les études actuelles d'ordre qualitatif ont du mal à donner plus d'assise à leurs constats et conclusions.

Définir les différents statuts de chefs de famille qui varient selon les contextes historiques et culturels Que recouvre exactement le statut de chef de

famille ? Les études sur la monoparentalité augmentent dans les pays industrialisés, car le phénomène s'intensifie avec les changements sociaux, la transformation des relations au sein du couple et de la famille, les modifications des législations, etc. Mais cette monoparentalité n'a ni la même forme, ni surtout la même signification sociale et la même portée selon les milieux : situation (divorce, célibat, veuvage, abandon), charge des enfants (un ou plusieurs), statut professionnel et pouvoir économique, responsabilité juridique, charge émotionnelle, relations avec l'entourage (solidarité, isolement, etc.…).

c - La monoparentalité en Afrique subsaharienne

A ses formes spécifiques qu'il est important de décrire pour lui apporter ses solutions juridiques et politiques. Décider de la monoparentalité ou y être réduite a des conséquences différentes sur le statut des femmes. Les législations nouvelles sur le divorce et la protection des femmes ont sans doute renforcé la capacité des femmes occidentales et des Africaines averties à en décider. Ce n'est pas le cas des femmes rurales engluées dans les traditions culturelles et religieuses qui n'encouragent pas le recours à la justice extérieure dans les questions familiales. La monoparentalité africaine, surtout en milieu rural, est rarement celle d'une femme seule avec un ou deux enfants. Ici, elle concerne des personnes ayant à charge une famille étendue de plusieurs générations : grands-parents, parents, enfants et autres relations familiales. Cette situation a des implications multiples. Si ces personnes sont à charge et pèsent financièrement sur le budget du ménage, en contrepartie, leur aide peut être précieuse : travail domestique, entretien et surveillance des enfants, activités agricoles, artisanales, commerciales et de transformation, etc. Elle permet au chef de ménage de se livrer à des occupations lucratives. On a vu surtout toute la différence entre être « chef » et être « soutien » de famille. Le mari peut être présent, mais dans l'incapacité de contribuer économiquement à l'entretien de la famille : chômage, incapacité physique,

ménage polygame, âge avancé dans le cas d'hommes ayant épousé des femmes très jeunes, etc. Les femmes soutiennent la famille sans en être les chefs.

VIII - EXCISION ET CIRCONCISION

L'excision des femmes en Afrique subsaharienne, réponse à une soumission imposée ?

Pour le philosophe subsaharien Amadou Hampaté BÂ[87], "Il y a des pratiques que nos ancêtres eux-mêmes s'ils revenaient à la vie trouveraient caduques et dépassées. " Comme anecdote, en vue d' oublier les affres de la douleur, les excisées vont parfois exécuter des jeux qui consistent à déposer en évidence sur un chemin très passant, , un billet de banque. La première personne qui aura ramasser le billet se verra dans l'obligation d'en doubler la mise. Dans le

[87] Amadou Hampaté Bâ : Homme politique, écrivain, philosophe malien.

cas contraire, des tollés d’indignation accompagneront tout le long de son trajet, la ou le malheureux.

1 - L’excision au Sénégal

Pendant la durée des cérémonies, le groupe d’excisées se retrouve dans la même pièce, couché sur de grandes nattes de raphia tressées à même le sol

Les circoncises sont regroupées hors de la cellule familiale. Cinq ans après la conférence de Pékin sur les femmes, s’il est un domaine - avec celui de la prostitution - dans lequel on a peu avancé, en dépit des stratégies et des indignations, c’est bien celui de l’excision. Des efforts sont faits par les agences spécialisées de l’ONU, par des associations de femmes et de défense des droits de la personne ; parfois même par les pays concernés. Des campagnes sont lancées. Mais les uns et les autres se heurtent à une pratique profondément ancrée dans les mœurs, un tabou entre les tabous. Selon l’Organisation mondiale de la santé (OMS), les mutilations génitales affecteraient quelque 130 millions de femmes et de fillettes dans vingt-huit pays d’Afrique et du Proche-Orient. Loin de diminuer, leur nombre augmenterait d’environ deux millions par an (lire page 30). Dans ce sombre tableau, l’une des rares lueurs d’espoir vient du Sénégal où, depuis bientôt trois ans, l’exemple d’une poignée de villageoises déterminées à en finir avec un rituel archaïque et dangereux fait tache d’huile.

C’est en juillet 1997 qu’une trentaine de femmes, bravant les interdits de la tradition, se sont engagées solennellement et publiquement à abandonner la pratique de l’excision (1). Connu sous le nom de Serment de Malicounda, du nom de leur village situé dans la région de Thiès, à une heure de route de Dakar, cet acte fondateur marquait le début d’une action qui n’a pas cessé, depuis lors, de se développer malgré les résistances, politiques, religieuses et sociales.
Parallèlement à leur prise de conscience, les femmes de Malicounda ont entrepris en douceur un travail d’explication auprès des hommes du village afin de les rallier à la cause de la santé de leurs femmes et de leurs filles. Et ipso facto au rejet de mutilations qui sont parfois mortelles. Dans une société où l’excision reste synonyme de vertu féminine et d’honneur familial, cela n’allait pas de soi. D’autant que sa pratique est souvent présentée, à tort, comme un précepte de l’islam. Et la femme non excisée comme un être impur, indigne de partager la vie d’un bon musulman. Les femmes de Malicounda ont mis plus d’un an à rallier le village, et son imam, à leur croisade. Mais elles ont réussi. D’autres facteurs comme l’éducation, l’urbanisation, les idées nouvelles et les changements de comportements ont joué. Et plus encore, la perte de sens d’un acte de plus en plus pratiqué en dehors de tout rituel social, sur des bébés de quelques mois. L’excision apparaissant alors comme la simple volonté des hommes de contrôler la sexualité de leurs femmes et de leurs filles en les mutilant.

Dans un premier temps, les dirigeants sénégalais ont paru pris de court par l’affaire de Malicounda, très vite devenue une cause célèbre. Pendant des mois, ils se sont cantonnés dans un silence d’autant plus déconcertant que le Sénégal est signataire des grands textes concernant les droits fondamentaux de la personne et qu’il était le coordinateur du groupe africain sur ce point à la Conférence de Pékin, en 1995. Mais, le 20 novembre 1997, s’adressant au congrès de la Fédération internationale des droits de l’homme (FIDH) réuni à Dakar, le président Abdou Diouf rompait le silence. Rendant hommage aux femmes de Malicounda, il

appelait à « combattre vigoureusement la pratique des mutilations sexuelles ». Un an plus tard, volant au secours de la victoire, l'Assemblée nationale adoptait une loi visant à abolir l'excision et à en punir la pratique.
Entre-temps, attisé par des prosélytes, l'exemple de Malicounda s'était propagé comme un feu de brousse. En février 1998, à la suite de réunions avec les femmes de Malicounda, 13 villages de la région de Thiès suivaient leur exemple et demandaient à bénéficier du programme de Tostan. En juillet, c'était au tour de 18 villages peuls de la région de Kolda de prêter serment en présence de plusieurs imams et de représentants de l'administration. En avril 2000, une vingtaine de villages insulaires du Sud ont fait de même, lors de cérémonies hautes en couleur, portant le total des villages sénégalais ayant répudié l'excision à 178. C'est peu au regard des milliers d'agglomérations concernées par l'excision, mais, compte tenu de la nature du problème et de la situation bloquée qui prévaut ailleurs, c'est déjà beaucoup. Et d'autres villages se préparent.

Début mai 2000, nous avons rencontré à Thiès une femme du Fouta, dans le Nord du pays, et un ancien député (PS) de Casamance, dans le Sud. Chacun de leur côté, ils étaient venus rencontrer les femmes des villages émancipés pour apprendre comment elles avaient osé briser le tabou, comment elles s'y étaient prises. Comme elle et comme lui, de nombreux Sénégalais attendent avec impatience de pouvoir bénéficier des effets salutaires du serment de Malicounda. Quant à Mame Seck Mbacké, auteur de "Le froid et le piment", elle : déplore que les mouvements féminins aient mis en avant la question du plaisir sexuel, car il s'agit d'un domaine sensible et difficilement vérifiable. Depuis longtemps les Africaines se posent des questions et cherchent les solutions appropriées. Doit-on mettre l'accent sur le désir, la jouissance et le plaisir sexuels féminins ? Dans des pays où la sexualité féminine est rarement abordée de front, c'est un risque qui doit être soupesé par celles qui œuvrent sur le terrain. Madame Mariama Lamizana, Présidente du Comité National de Lutte contre la Pratique de l'excision

au Burkina- Faso, pense qu'il est prématuré de mettre la question du plaisir sexuel en avant, car une telle politique inciterait les détracteurs à ne voir dans l'abolition de l'excision qu'un appel à la débauche et à la luxure3. La notion du plaisir, notion récente qui s'est développée d'abord avec Freud puis reprise, avec ce que William Reich nomme "la révolution sexuelle" n'est probablement pas perçue de la même façon pour tous les groupes culturels de cette planète. A défaut de recherches scientifiques fondées dans le domaine de la sexualité féminine africaine, la norme et les critères de l'Occident semblent s'être imposés comme la norme universelle4. Une jeune fille de 21 ans souffrait depuis des mois de douleurs dans le dos et d'hémorragie en allant à selle. Les médecins qui la soignaient avaient diagnostiqué une malformation de la matrice et firent appel au Dr. Isaac Baker Brown. Ce dernier aurait constaté que ses organes génitaux internes étaient en bon état mais qu'elle présentait des lésions sur les organes génitaux externes. Il lui extirpa le clitoris et selon ses dires, la jeune fille n'eut plus jamais de douleurs dans le dos. Dans un cas d'épilepsie, Isaac Baker Brown diagnostiqua que la patiente présentait des signes de masturbation sur la partie externe des organes génitaux et avait un polype sur le col de l'utérus, il lui enleva le clitoris. Baker était convaincu que l'origine de toutes maladies nerveuses prenait sa source dans la masturbation. Afin d'enrayer cette pratique, il enlevait aux fillettes et aux femmes le clitoris et dans certains cas les petites lèvres.

La circoncision masculine et féminine constitue une mutilation d'organes sains sur des personnes sans leur consentement et souvent sans raisons médicales valables. Dans les faits, la distinction est donc injustifiable. D'autre part, une telle distinction n’a pas de raison d'être. En effet, un musulman égyptien qui a cinq filles et cinq garçons ne comprendra pas pourquoi il peut circoncire ses garçons mais ne peut pas circoncire ses filles alors que les deux opérations portent le même nom : khitan ou tahara. De ce fait, il n'est pas possible de lutter efficacement contre la circoncision féminine sans lutter contre la circoncision masculine. De plus, la

distinction entre la circoncision masculine et la circoncision féminine est contraire au principe de la non-discrimination, principe reconnu dans tous les documents internationaux.

Cacher la réalité du drame à la jeune fille en souffrance

2 – La distinction sur la base de la gravité

L'amputation du nouveau-né après le 7ème jour de naissance

On entend souvent que la circoncision féminine est une opération grave alors que la circoncision masculine est une opération bénigne. Mais en fait une telle généralisation n'est pas exacte. Il faut savoir que la circoncision masculine et la circoncision féminine couvrent chacune quatre types d'opérations. Nous commençons par la circoncision masculine. Il existe quatre types de circoncision masculine :

- il consiste à couper en partie ou en totalité la peau du pénis qui dépasse le gland. Cette peau est appelée prépuce.

- C'est la méthode appliquée par les juifs. Le circonciseur commence par tirer la peau du pénis et coupe la partie qui dépasse le gland. Cette opération est appelée en hébreu milah. Ensuite, il tire la peau en arrière et arrache avec les ongles allongés et aiguisés de son pouce et de son index ou avec des ciseaux la

partie de la peau (doublure du prépuce) qui reste entre la coupe et le gland. Cette opération est appelée en hébreu periah.

- Consiste à écorcher complètement la peau du pénis et parfois le scrotum (peau des bourses) et la peau du pubis. Cette forme de circoncision, appelée en arabe salkh, existait (et probablement continue à exister) chez des tribus du sud de l'Arabie et dans certaines tribus d'Afrique noire.

- Consiste à fendre l'urètre, créant de la sorte une ouverture qui ressemble au vagin féminin. Appelé subincision, ce type de circoncision est encore pratiqué par des aborigènes d'Australie. En ce qui concerne la circoncision féminine ces quatre opérations existent :

- Excision du prépuce (capuchon du clitoris).
- Excision du prépuce et du clitoris totalement ou partiellement.
- Excision du prépuce et du clitoris et excision partielle ou totale des petites lèvres.
- Excision partielle ou totale des organes sexuels externes et sutures/rétrécissement de l'orifice vaginal (infibulation).

On ne peut donc parler d'une manière générale que la circoncision féminine est plus grave que la circoncision masculine. Tout dépend du type de circoncision.

On ajoutera à cela que la circoncision tant masculine que féminine, quel que soit son degré, comporte des risques d'hémorragie, d'infection, de déformation et de décès. Certaines circoncisions masculines ont si mal tourné que les médecins ont dû changer le garçon en fille.

3 - La Localisation géographique de la circoncision

Les statistiques sont approximatives. Chaque année 13.300.000 enfants mâles sont circoncis dans le monde, faisant une moyenne de 25 enfants chaque minute. La circoncision masculine touche 23% de la population mondiale, ce qui fait un total de 650 millions d'hommes.

Qui circoncit ? Les juifs, les musulmans et certains groupes chrétiens. Les coptes d'Égypte, d'Éthiopie et du Soudan circoncisent leurs garçons. De même 60% des enfants mâles des États-Unis, toutes religions confondues, sont circoncis. En Europe, probablement entre 2 et 5% de la population est circoncise. Le taux de circoncision en Australie est de 10%, et au Canada de 25%. L'émigration ne change pas les coutumes et les traditions des hommes. Environ 13 millions d'enfants sont circoncis annuellement à travers le monde. Concernant les femmes, les statistiques sont aussi approximatives. Chaque année 2.000.000 de filles sont circoncises dans le monde, ce qui fait une moyenne de 3,8 filles chaque minute. La circoncision féminine toucherait environ 5% de la population mondiale, ce qui fait un total de 100 millions de femmes. L'OMS estime le nombre des femmes circoncises dans le monde en 1998 à 136.797.440. Entre 15 et 20% de ces femmes ont subi le quatrième type de circoncision : l'infibulation. Les données statistiques de l'OMS concernent 28 pays africains, majoritairement musulmans. Signalons à cet égard qu'environ 97% des femmes égyptiennes sont circoncises. Si la majorité des femmes circoncises dans le monde sont des musulmanes, on rencontre aussi des femmes chrétiennes et juives circoncises en Afrique.

Circoncision masculine et féminine et la sexualité

On entend généralement que la circoncision masculine n'a pas d'effet sur la sexualité de l'homme contrairement à la circoncision féminine.
Toute généralisation dans ce domaine est fausse. En effet, tout dépend du type de circoncision. Si l'on se réfère à la circoncision masculine du premier ou du deuxième type, les auteurs juifs classiques comme Philon ou Maïmonides ainsi que Thomas d'Aquin et des auteurs musulmans classiques, ceux-ci affirment que son but est de réduire le plaisir sexuel de l'homme. En effet, le prépuce est considéré comme la partie la plus sensible de l'organe sexuel. En le supprimant, on supprime aussi les glandes qui produisent la matière lubrifiante et on prive le gland de sa protection. Ce qui rend l'organe sexuel moins sensible et moins humide et la relation sexuelle plus pénible. Les circoncis recourent plus souvent à des matières lubrifiantes artificielles pour humecter le pénis. D'autre part, la circoncision féminine affecte certainement le plaisir sexuel si elle touche au clitoris. D'autre part, on recourt parfois à l'excision du capuchon du clitoris pour avoir plus de plaisir sexuel en dégageant celui-ci. De telles opérations ont lieu en Occident parmi la population blanche pour remédier à la frigidité et augmenter le plaisir sexuel.

4 - La circoncision chez la femme

La circoncision féminine a été pratiquée par les juifs. Elle continue à l'être chez les juifs éthiopiens, les Falachas. Mais, il n'existe pas de débat religieux autour de cette pratique. On trouve par contre de nombreux juifs qui luttent contre la circoncision féminine tout en refusant de s'engager contre la circoncision masculine. On citera Edmond Kaiser, fondateur de Terre des Hommes et de Sentinelles. La circoncision masculine continue aujourd’hui encore à être

pratiquée par l'écrasante majorité des juifs bien qu'ils aient abandonné de nombreuses autres normes bibliques : la loi du talion (Dt 19 :21) ; la lapidation de l'adultère (Dt 22 :23), etc. On peut cependant constater qu'elle a connu aussi ses adversaires depuis les temps anciens. Des juifs l'avaient abandonnée et certains ont même refait leur prépuce (I Mac 1 :15 ; voir aussi (I Cor 7 : 18), raison pour laquelle Dieu aurait rejeté Ésaü, fils de Jacob, selon des récits juifs. Le Livre des Maccabées rapporte que les autorités grecques étaient hostiles à cette pratique et punissaient de mort celui qui la pratiquait. Mais les rabbins n'étaient pas plus tolérants à l'égard des incirconcis. Élie se plaint amèrement de ceux qui ont abandonné la circoncision (I R 19 :10). Le livre des Maccabées rapporte que des zélotes juifs se déplacèrent pour circoncire de force tous les enfants incirconcis qu'ils trouvèrent sur le territoire d'Israël" (I Mac 2 :45-46). Aujourd'hui encore, les rabbins montrent une hostilité à l'égard de leurs coreligionnaires qui refusent de se faire circoncire.

Dans ce pays, les rabbins réformés ont décidé en 1892 de ne plus imposer la circoncision aux nouveaux convertis.

Mais avec l'augmentation des naissances dans les hôpitaux américains et la généralisation de la circoncision masculine, les rabbins se sont vus confrontés à une pratique de la circoncision qui n'est pas conforme aux normes juives, étant faite par des médecins, dans les trois jours qui suivent la naissance et sans le rituel religieux. Ils ont essayé d'y remédier en formant des circonciseur juifs. Et comme le mariage religieux est reconnu aux États-Unis, les rabbins ont essayé de reprendre le terrain perdu en refusant de marier ceux qui ne sont pas circoncis. Les événements de la deuxième guerre mondiale sont venus renforcer la pratique de la circoncision. En 1979, l'assemblée générale des rabbins a décidé que la circoncision était obligatoire et qu'elle devait être faite selon les normes juives avec le rituel religieux. Actuellement, on assiste à un renouveau de la critique contre la circoncision dans les milieux juifs américains, critique axée surtout sur

ses désavantages médicaux et psychiques. En raison de l'hostilité croissante du corps médical envers la circoncision médicale, les juifs se retrouvent progressivement seuls devant la décision. Leur sentiment religieux devenu faible, ils ne sont plus motivés à pratiquer la circoncision religieuse, soit en refusant de faire circoncire leurs enfants, soit en les faisant circoncire dans les hôpitaux sans rituel. Face à cette situation, certains auteurs juifs demandent d'être plus souple dans la pratique de la circoncision, en privilégiant le rituel à l'amputation du prépuce, en établissant un rituel parallèle aux filles et en permettant la pratique de la circoncision par des femmes. Mais d'autres ont opté pour la suppression de la mutilation tout en maintenant un rituel religieux égalitaire pour les garçons et les filles. Au lieu de couper le prépuce, certains proposent de couper une carotte à titre symbolique. D'autres enfin rejettent aussi bien le rituel que la mutilation.
Le Grand Rabbin d'Israël Eliahu Bakshi Doron dit qu'à son grand chagrin il savait que cela finira par arriver : La haine de soi-même a pris le peuple ; l'idée que tout ce qui est juif est abominable s'est étendue à la circoncision. Il ajoute que les prétentions que la circoncision pourrait causer un dommage ne justifient pas de douter de cette coutume ancienne. Et même si la circoncision lèse le plaisir sexuel, cela n'est pas une tragédie.

a - Arguments religieux catholiques

Dans le Nouveau Testament, Jésus attaqua fortement les autorités religieuses de son temps. Il dénonça la loi du talion (Mt 5 :38-39) et la lapidation de l'adultère (Jn 8 :3-11). Mais nous ne trouvons aucune position concrète de Jésus concernant la circoncision. Des quatre évangiles, seul l'évangile de Luc nous rapporte que Jésus a été circoncis "lorsque furent accomplis les huit jours" (Lc 2 :21). On trouve une autre référence à la circoncision dans l'évangile de Jean :
Pourquoi cherchez-vous à me tuer ? La foule répondit : Tu es un démon. Qui cherche à te tuer ? Jésus leur répondit : Pour une seule œuvre que j'ai faite, vous

voilà tous étonnés. Moïse vous a donné la circoncision - non qu'elle vienne de Moïse mais des patriarches - et, le jour du sabbat, vous la pratiquez sur un homme. Alors, un homme reçoit la circoncision, le jour du sabbat, pour que ne soit pas enfreinte la loi de Moïse, et vous vous indignez contre moi parce que j'ai guéri un homme tout entier le jour du Sabbat. Cessez de juger sur l'apparence ; jugez selon la justice (Jn 7 :19-24). Lorsque des non juifs ont commencé à devenir chrétiens, il y a eu un grand débat sur la circoncision rapportée par les Actes des apôtres. Après que Pierre ait répondu à l'invitation d'un centurion romain incirconcis et l'ait converti, les chrétiens circoncis d'origine juive l'ont pris à partie, lui reprochant d'être entré chez des incirconcis et d'avoir mangé avec eux (11 :2-3). Pierre a justifié son geste par une vision dans laquelle il a entendu une voix lui dire à trois reprises : "Ce que Dieu a purifié, toi, ne le dis pas souillé" (10 :15-16 et 11 :8-10). Mais les circoncis ne l'entendaient pas de cette oreille ; "certains gens descendus de Judée enseignaient aux frères : Si vous ne vous faites pas circoncire suivant l'usage qui vient de Moïse, vous ne pouvez être sauvés" (15 :1).

La question fut traitée dans une réunion des apôtres et des anciens qui se tint à Jérusalem (15 :2). Jacques arbitra le débat en décidant "qu'il ne faut pas tracasser ceux des païens qui se convertissent à Dieu. Qu'on leur demande seulement de s'abstenir de ce qui a été souillé par les idoles, des unions illégitimes, des chairs étouffés et du sang" (15 :19-20). Paul, chargé de convertir les païens, est revenu à plusieurs reprises sur cette question. Deux passages résument sa position : Que chacun continue de vivre dans la condition que lui a départie le Seigneur, tel que l'a trouvé l'appel de Dieu. C'est la règle que j'établis dans toutes les Églises. Quelqu'un éétait-il circoncis lors de son appel ? Qu'il ne se fasse pas de prépuce. L'appel l'a-t-il trouvé incirconcis ? Qu'il ne se fasse pas circoncire. La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien ; ce qui compte, c'est de garder les commandements de Dieu (I Cor 7 : 17-20).

- Vous vous êtes dépouillés du vieil homme avec ses agissements, et vous avez revêtu le nouveau, celui qui s'achemine vers la vraie connaissance en se renouvelant à l'image de son Créateur. Là, il n'est plus question de Grecs ou de Juifs, de circoncision ou d'incirconcision, de Barbare, de Scythe, d'esclave, d'homme libre ; il n'y a que le Christ, qui est tout et en tout (Col 3 :10-11).13

Le débat sur la circoncision masculine a continué dans les premiers siècles parmi les chrétiens. Origène (185-254) présente la circoncision charnelle d'Abraham comme "une figure de la circoncision spirituelle" : "beaucoup de choses se produisaient en figure et en image de la réalité à venir" (1 Cor 10 :11). Il ajoute que la circoncision qui est demandée par Dieu est celle du cœur (dite spirituelle) et non pas du prépuce (dite charnelle).

Pour lui, l'homme doit circoncire non seulement le prépuce, mais tous ses membres en s'abstenant de les utiliser pour commettre le péché. Il traite la circoncision charnelle de pratique "honteuse, répugnante, hideuse, et que, rien que par son mode et son aspect extérieur, elle fait obscène".

Cette interprétation allégorique de la circoncision se retrouve chez Cyrille, Patriarche d'Alexandrie (v. 376/380-444) lequel reproche aux juifs d'avoir pris la Bible à la lettre. Citant Paul (I Cor 7 :19), il écrit : "Le sens de la circoncision véritable atteint sa plénitude non pas dans ce que subit la chair, mais dans la volonté de faire ce que Dieu prescrit. A cet argument religieux, Cyrille ajoute celui de la perfection de la nature humaine :

Le Dieu qui est au-dessus de toutes choses a créé des milliers de races d'êtres vivants dépourvus de raison. Or il apparaît qu'il n'y a dans leur constitution orientée vers la beauté la plus exacte, rien qui soit imparfait ni superflu. Elles sont tout à fait affranchies de ces deux calomnies et ont échappé à cette double accusation. Comment donc Dieu, l'artiste par excellence, lui qui a eu une telle attention dans les plus petites choses, aurait-il fait une erreur dans la plus précieuse de toutes ? Et lorsqu'il y introduit dans le monde celui qui est à son

image, l'aurait-il fait paraître plus laid que les êtres dépourvus de raison, s'il est vrai qu'en eux il n'y a aucune erreur, alors qu'en lui il en est une ? Saint Thomas d'Aquin dit clairement que le chrétien qui se fait circoncire commet un péché mortel. Malgré cette opposition, la circoncision a continué dans certaines communautés chrétiennes au Proche-Orient en contact avec les musulmans.

b - La condamnation internationale de la circoncision féminine

Contrairement à la circoncision masculine, la circoncision féminine n'a pas retenu l'attention du législateur jusqu'à ces dernières décennies. Cette circoncision a été pratiquée (et continue à l'être) en Occident à partir du 19ème siècle par des médecins, soutenus par les religieux, pour combattre la masturbation et les maladies attribuées à cette dernière. Mais comme elle n'a pas de base religieuse dans la Bible, et en raison de la montée en puissance des mouvements féministes occidentaux, les pays occidentaux ont commencé à s'y opposer dans la période coloniale et après, par voie législative, judiciaire et médiatique. Ces pays ont réussi à se joindre des ONG dans les pays qui pratiquent la circoncision féminine à large échelle. La venue des immigrés africains en Occident a rendu cette campagne encore plus combative afin de les empêcher de pratiquer leurs coutumes en violation des lois occidentales.

Si nous analysons la position du législateur international, on constate qu'il a commencé à s'intéresser à la circoncision féminine à partir de 1931 dans un symposium tenu à Genève pour la sauvegarde de l'enfance. On a alors demandé aux pays coloniaux de lutter contre cette pratique. Mais la majorité des délégués ne partageait pas cet avis ; l'opinion générale maintenait qu'il valait mieux développer l'enseignement de façon à rendre les gens capables de conserver ou de rejeter telle ou telle coutume, comme ils l'entendaient23.Ces organisations gardent totalement le silence sur la circoncision masculine. Afin de faire la

différence entre la circoncision masculine et la circoncision féminine, elles ont procédé au changement du nom de la circoncision féminine, appelée désormais mutilation sexuelle féminine. Le même phénomène est constaté avec le Conseil de l'Europe. En 1988, un parlementaire européen s'est indigné du fait que des hôpitaux italiens pratiquent l'infibulation et l'excision de fillettes de parents immigrés en provenance de pays en voie de développement. La Commission de la CE lui a répondu que ce problème ne relève pas de sa compétence, tout en indiquant que des projets de santé publique et d'amélioration du statut de la femme dans ces pays peuvent sensibiliser les populations concernées sur les conséquences de ces pratiques. La 3ème conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes de la CE du 22-22 octobre 1993 a considéré la circoncision féminine comme une violence, et l'a classifiée parmi les mauvais traitements, l'inceste, la traite des femmes et le viol.

c - Condamnation nationale de la circoncision féminine

Les pays occidentaux et africains ont négligé la circoncision masculine alors qu'un certain nombre de ces pays ont édictées des lois contre la circoncision féminine. Certains de ces pays ont adopté des lois expresses qui interdisent et punissent la circoncision féminine, et d'autres se réfèrent à leurs codes pénaux pour condamner la circoncision féminine en tant qu'atteinte à l'intégrité physique de la personne sans son consentement et sans raison médicale.

Parmi les pays occidentaux qui ont fait des lois, on citera les États-Unis, l'Angleterre, la Suède, et parmi les pays qui invoquent les normes du code pénal, on citera la Suisse, la France et l'Italie. Les ONG jouent un rôle important dans la société et contribuent à la formulation du système social et de la philosophie morale sur le plan national et international. C'est ainsi que le Comité international de la croix rouge a été à la base des quatre Conventions de Genève relatives au droit international humanitaire.

De nombreux pays accordent une grande importance aux prises de position d'organisations telles qu'AI et Green Peace. Sans la pression des ONG, le législateur international n'aurait probablement jamais osé aborder un sujet aussi sensible que celui de la circoncision féminine, et la position du législateur national et international n'est souvent que le reflet des positions des ONG.

Il n'existe pas aujourd'hui de pays au monde qui n'ait pas une ONG luttant, directement ou indirectement, contre la circoncision féminine. Certaines de ces organisations sont spécialisées dans la lutte contre cette pratique, d'autres l'ont incluse dans leurs activités. On citera ici le Comité interafricain, Rainbow, l'Association égyptienne pour la prévention des pratiques traditionnelles, l'Association médicale mondiale, le Conseil international des infirmières, Amnesty international et la Commission internationale des juristes. Malgré le caractère humaniste de la campagne menée par les ONG susmentionnées contre la circoncision féminine, cette campagne viole le principe de la non-discrimination du fait qu'elle néglige la circoncision masculine. Pour combler cette lacune, plusieurs ONG ont vu le jour aux États-Unis visant à lutter contre la circoncision tant masculine que féminine. Mais comme ce pays est plus concerné par la circoncision masculine (avec un taux de 60% de circoncis), ces ONG concentrent leurs activités sur celle-ci. Nous citons ici notamment NOCIRC, Infirmières pour les droits de l'enfant, Médecins opposés à la circoncision, Avocats pour les droits de l'enfant, circumcision resource center, Mothers against circumcision, Noharm, Norm, etc.…Le silence du législateur en matière de circoncision masculine.

L'ONU et ses organisations spécialisées ont toujours établi une nette distinction entre la circoncision féminine qu'elles condamnent, et la circoncision masculine sur laquelle elles se taisent sans jamais faire une étude scientifique qui puisse justifier cette distinction et ce silence. Cette distinction est déjà faite au niveau des termes utilisés. Ces organisations ont utilisé au début le terme de

circoncision féminine, mais à partir de 1990 le terme adopté a été celui de mutilation sexuelle féminine, gardant le terme circoncision pour la seule circoncision masculine. Celle-ci n'a jamais été qualifiée dans les documents internationaux comme une mutilation. Lors du Séminaire de l'ONU tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) en 1991, les participants ont demandé de dissocier dans l'esprit des gens entre la circoncision masculine et la circoncision féminine. Trois raisons sont invoquées contre la circoncision féminine : elle est basée sur des superstitions, elle n'est pas mentionnée dans la Bible ou le Coran, et elle est nuisible à la santé de la femme. Quant à la circoncision masculine, elle est considérée comme ayant une fonction hygiénique. Il n'est pas difficile, dans cette situation, de conclure que si le silence en matière de circoncision masculine est dicté par la politique, la campagne contre la circoncision féminine est aussi dictée par la politique. Ainsi l'Oman connaît un taux très élevé de circoncision féminine. Pourtant ce pays n'est jamais tracassé par l'ONU, l'OMS et autres organismes, contrairement à ce qui se passe avec l'Égypte. La présidente de l'Association des femmes omanaises a expliqué l'oubli de son pays par le fait qu'il n'est pas visé politiquement, contrairement à l'Égypte. Pour elle, la campagne contre la circoncision féminine est avant tout une campagne politique. Si on peut sauver des filles de la mutilation, il faut rendre hommage à la campagne contre cette pratique. Le Dr Amal Shafiq, une femme égyptienne de confession musulmane, travaillant dans le cadre de l'UNICEF au Caire, a participé en 1998 à un colloque organisé par l'UNICEF à Genève. Elle s'est présentée lors du colloque comme activiste luttant contre la circoncision féminine et masculine. Inadmissible aux yeux de l'UNICEF. La responsable du colloque, une Suissesse chrétienne, s'est approchée de l'Égyptienne et lui a dit : "Madame, vous faites bien de lutter contre la circoncision féminine, mais la circoncision masculine vous n'avez pas à vous en occuper. Elle ne fait pas partie de notre activité".

Circoncision féminine : droits religieux et culturels

Il est intéressant d'exposer sommairement le cheminement intellectuel du professeur Margaret Somerville de la Faculté de droit de McGill, à Montréal. Elle explique comment elle avait commencé par s'attaquer à la circoncision féminine avant de découvrir que la circoncision masculine aussi était injustifiée sur le plan médical, éthique et juridique26. Malgré sa découverte, elle a gardé le silence pendant sept ans avant d'exprimer ouvertement son opinion : "La raison principale pour laquelle j'ai pris un si long temps avant de parler publiquement contre la circoncision masculine routinière ... était ma grande crainte de soutenir en quelque sorte les sentiments antisémites et antimusulmans".

Le professeur Somerville estime qu'on peut permettre la circoncision masculine si la communauté croit vraiment qu'elle fait partie de sa religion, mais à condition d'utiliser les moyens nécessaires pour réduire la souffrance et que seule la forme prévue originairement par la religion soit appliquée. Elle a exposé ses idées lors du 5ème colloque international qui a eu lieu à Oxford en 1998. La circoncision, tant masculine que féminine, est une atteinte à l'intégrité physique qui réduit les fonctions naturelles et conduit à des complications physiques, psychiques et sexuelles, et parfois à la mort. De ce fait, elle est une violation du droit à l'intégrité physique et du droit à la vie. Ces deux droits sont parmi les droits les plus importants de l'homme. Les lois de tous les pays du monde en font mention, prévoient des sanctions pénales et donnent droit à des actions civiles de réparation contre ceux qui les violent. Il aurait été donc évident que le législateur international les mette explicitement en tête des droits qu'il garantit. Ceci est le cas en ce qui concerne le droit à la vie. La circoncision masculine et féminine non justifiées médicalement, en exposant l'enfant au risque de décès, violent arbitrairement son droit à la vie. Ces deux pratiques violent aussi arbitrairement son droit à l'intégrité physique.

Mais, très étrangement, ni la déclaration universelle des droits de l'homme, ni la convention des droits de l'enfant, ni le pacte civil, ni la convention européenne des droits de l'homme ne mentionne le droit à l'intégrité physique. Les deux seuls documents internationaux qui en font mention sont la Convention américaine et la Charte africaine des droits de l'homme : Le mauvais traitement et la torture sont interdits par différents documents internationaux. Ainsi la Déclaration universelle des droits de l'homme dit : Art. 5 - Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

d - Circoncision féminine et asile politique

Le Haut-Commissariat pour les réfugiés et Amnesty international demande qu'on accorde l'asile politique à des femmes qui échappent de leurs pays par peur de subir, elles ou leurs filles, la circoncision féminine. Or peu de femmes ont obtenu l'asile politique pour cette raison. Par exemple aux États-Unis, il n'y a eu que deux femmes, et en Allemagne une seule femme.

Pour obtenir l'asile politique, il faut que la personne prouve qu'elle craint d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Or la circoncision féminine ne fait pas partie des conditions. On ajoute que la persécution n'est pas le fait de, mais de la famille. On a résolu ces deux problèmes en disant que les femmes appartiennent à un groupe spécial, celui des femmes qui refusent de se faire circoncire, et la circoncision est imputable à du moment qu'il refuse ou est incapable de prendre des mesures pour protéger les femmes contre cette pratique. S'ils refusent d'accorder l'asile politique à ces femmes, certains cependant permettent à ces femmes de rester dans le pays pour des raisons humanitaires en vertu de l'article 4 de la convention contre la torture qui demande à tout Etat partie de veiller "à ce que tous les actes de torture constituent des infractions au regard de son droit pénal" et qu'il rende "ces infractions passibles de peines appropriées qui prennent en considération leur gravité".

Il est à noter d’autre part que la circoncision ne suffit pas de se protéger du V.I.H.

La circoncision et le droit à la pudeur

IX - LES RITUELS DU LEVIRAT

La veuve en détresse

Une pratique, souvent imposée et combinée avec la polygamie, est encore pratiquée dans certaines régions de l'Afrique subsaharienne. Le Bénin l'a interdite en même temps que la polygamie le 17 juin 2004. Elle est encore pratiquée dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, notamment le Burkina Faso, le Sénégal ou le Togo. Elle existe également dans certaines communautés au Tchad et autour des Grands Lacs. Le lévirat est dénoncé comme étant une pratique rétrograde, limitant les droits des femmes et maintenant l'idée qu' « une veuve fait partie de l'héritage meuble du mari défunt ». Certaines campagnes de prévention du sida, en Afrique, stigmatisent la pratique du lévirat en indiquant que celle-ci favorise la propagation de la maladie. Outre le fait que cela n'est pas vrai sur le plan épidémiologique, certains politiques africains font remarquer que la pratique du lévirat est la seule mesure de protection sociale favorables aux veuves dans ces

pays et qu'il n'est pas nécessairement bienvenu de lutter contre elle sans en remplacer l'aspect social.

1 - Lévirat au Sénégal

'Veuve avant ses vingt-cinq ans, avec quatre enfants, notre confidente pensait que sa souffrance conjugale était enfin terminée, mais au lieu de cela, elle se retrouve avec le plus grand obstacle de son existence. En effet, sa belle-famille, après son veuvage, lui donna comme époux le jeune frère de son défunt mari, alléguant la cohésion familiale, alors qu'elle ne voulait que mettre la main sur l'héritage du défunt mari. Ceci est une des conséquences du lévirat[88]. Acte d'inféodation des femmes en Afrique subsaharienne, le lévirat ne permet guère aux femmes de s'acquitter des chaînes sociales afin d'aboutir à une vie meilleure et s'assumer sur le plan économique.

Le lévirat : un usage du droit musulman ou une tradition ?

Il est largement démontré par les historiens et chroniqueurs que les sociétés sénégalaises, notamment celles de la Vallée du Fleuve Sénégal de tradition islamique très ancienne, remontant entre le VIIIe et XIXe siècle[89] ont propagé l'Islam et le lévirat en Afrique de l'ouest à travers les circuits commerciaux. La question qui se pose, à propos de certaines institutions familiales et sociales, est celle de savoir jusqu'à quel degré l'influence de l'Islam a été forte. Parce que le phénomène bien connu dans les sociétés islamisées de l'ouest africain, est que tout acte ou toute institution trouve son origine et son fondement dans l'islam,

[88] Rewmi quotidien sénégalais du Jeudi 21 Février 2013

[89] Maurice DELAFOSSE et Charles MONTEIL ont décrit le phénomène chez les Soninkés

notamment l'excision et la circoncision. Il s'agit dès lors là, sachant que la légitimation des aspects les plus importants du phénomène juridique et social, se trouve être en phase avec la religion. Mais il est à noter que la plupart des institutions des sociétés islamisées relèvent dans leur fondement, du domaine coutumier et endogène. Même si l'évolution des coutumes est telle qu'il est difficile de dire exactement à quelle période les mutations se sont opérées dans les pratiques. Au prisme de la diversité, les sociétés sénégalaises et de leurs coutumes, on peut aisément affirmer que les pratiques locales sont telles que ce serait plutôt la règle ou la pratique islamique qui se serait adaptée aux réalités coutumières. Dans ce sens, il y a lieu de s'attacher au sens des concepts du droit, afin de déterminer la logique et le fondement d'une institution clé du mariage qui est le lévirat. Ainsi, il convient de préciser que certaines sociétés ont été historiquement matrilinéaires, et ce jusqu'à une période récente (le cas des Ouolof notamment, et des Soninkés chez lesquels le phénomène de la mutation date de plus longtemps, aux alentours du XIIIe siècle), alors que d'autres, tels que les Pulaar ont été, de tout temps, de tradition patrilinéaire. Ainsi, il n'est pas rare de voir, dans l'analyse des chercheurs, la théorie selon laquelle la mutation de la société matrilinéaire vers le système patrilinéaire serait provoquée par l'islamisation.

Cette thèse n'est pas vérifiée, donc sans fondement scientifique. Bons nombres de sociétés patrilinéaires continuent, dans les pratiques matrimoniales, à se référer à des principes matrilinéaires, tel que le mariage préférentiel entre enfants issus de frères et sœurs, croisés. C'est dans la même logique que le lévirat est appréhendé, en oubliant son sens traditionnel et endogène, pratiqué bien avant l'avènement de l'islam. C'est pour cette raison que cette étude s'impose. C'est pour cette raison que nous nous proposons d'analyser cette institution fondamentale selon deux angles : d'abord, sous l'angle du concept, à la lumière

d’autres thématiques tels que l’héritage et la succession, ensuite sous l’angle de la pratique des acteurs intervenant dans le processus.

2 - Le lévirat en pays Bassari au Sénégal

Les Bassari ont des traditions différentes des autres communautés

Chez les Bassari du Sénégal Oriental, le rituel du lévirat selon lequel la veuve est héritée par le frère du mari défunt, concernait en 1930 avant la décolonisation toutes les veuves. Depuis, sa fréquence est passée de 91% (de1930à1959)9, 65% (de1960à1979) et 17% (de1980 à 1995).Aujourd'hui, les femmes non données en héritage ne se marient pas plus souvent qu'autrefois avec un autre homme que le frère de leur mari mais choisissent de vivre soit chez un de leurs enfants, soit seules. Parmi les faits démographiques, économiques et psychologiques qui peuvent contribuer à cette évolution, l'un semble très important : la fréquence accrue des épouses âgées quittant le domicile de leurs maris pour s'installer chez un de leurs enfants, chez qui, devenues veuves, elles resteront.

Commune à de nombreuses sociétés africaines, la tradition du lévirat M, par laquelle une femme veuve est héritée par un frère de son mari ou un autre homme du même lignage, semble être de plus en plus remise en question. Nous avons étudié l'évolution du devenir des femmes veuves chez les Bassari, population de la frontière sénégalo-guinéenne suivie par une équipe pluri- disciplinaire depuis

les années 1960. Cette pratique d'heritage des veuves évolue-t-elle ? Que deviennent ces femmes lorsqu'elles ne sont pas héritées ? Le travail ci-dessous, étude chiffrée sur le lévirat tel qu'il a été pratiqué par les femmes d'un même village de 1930 à 1995, tente de répondre à ces questions.

La population Bassari

A la frontière sénégalo-guinéenne, une dizaine de milliers de Bassari habitent une chaine de collines orientées dont les sommets culminent entre 300 et 500m. Végétation, faune et climat sont ceux de la savane arborée soudanienne, à la limite des zones sahélienne et guinéenne, à plus de 400km de l'Atlantique. Les Bassari appartiennent, avec les Coniagui, et les Badyaranké, au groupe Tenda, vraisemblablement installé dans la région depuis le XIIe siècle. L'isolat Bassari est presque absolument fermé mais divisé en plus petits isolats se chevauchant en partie. Les habitants de chaque village (< 100 h. à > 500 h.) se répartissent en 6 à 8 matrilignée exogames.

Chaque individu appartient à la lignée de sa mère et n'est apparenté qu'aux membres de cette lignée. Il ne peut épouser qu'un membre d'une lignée autre que la sienne, à ceci près que la lignée la plus fréquente (plus de 20 % de la population) est divisée en soulignées entre lesquelles le mariage est permis. Les conjoints sont le plus souvent du même village, sinon du même groupe de villages géographiquement proches. Les exceptions à la règle d'exogamie de lignée sont de rares cas de mariages entre un homme et une femme originaire de villages très éloignés et ne se connaissant aucun lien de parenté. Le mariage est virilocal. Les biens sont transmis à l'intérieur du matrilignage. Dans cette situation de matrilinéarité, la femme a un statut élevé, même si le pouvoir politique et l'autorité dans la famille appartiennent à l'homme.

I1 n'y a pas de propriété de la terre (à l'exception peut-être de quelques parcelles utilisées de manière quasi permanentes, transmises dans la matri- lignée) mais

seulement un droit d'usage transmis du père au fils. Le fils marié établit généralement ses maisons à côté de celles de son père ou à quelques mètres. A partir de son mariage, le fils prend la place de son père en tant que responsable de la culture, sur les terres qu'il cultivait jusque là avec ce dernier et sous son autorité.[90] Une enquête pluridisciplinaire a commencé à Etyolo, le plus gros village Bassari du Sénégal oriental (environ 500 habitants) en 1961.

Changements contemporains Au début du siècle, après les guerres avec les Peul, la population Bassari a diminué d'effectif, ce, à cause des décès ; mais aussi des captifs emmenés de force.

Il faut tenir compte de ceux qui se sont réfugiés chez les voisins Coniagui. Les villages étaient plus petits en ces temps-là. Pendant cette période, où la population Bassari avait vu son effectif réduit, les mariages ont été le plus souvent arrangés par les parents des conjoints respectifs, encore adolescents, voire des gamins. Le mariage est repoussé à un âge beaucoup plus tardif que chez les Ouolof ou les Sérers, et la polygamie inexistante si nous effectuons une analyse comparative des tribus voisins des Bassari, où la polygamie permet au mari et ses proches une plus grande notoriété. Les hommes Bassari n'ont le plus souvent en même temps qu'une seule femme, parfois 2, rarement 3. Les Bassari sont alors chasseurs-cueilleurs-jardiniers autant qu'agriculteurs.

Des années 1930 semble dater l'ouverture du pays Bassari vers l'extérieur : création des premières écoles, accroissement des migrations. La population s'est accrue. Si les femmes Bassari de 1948 se marient moins souvent que leurs mères dans leurs propres villages dont l'effectif a grandi mais plus souvent dans le même groupe de villages, l'endogamie est toujours forte : 85 % des conjoints sont originaires du même village ou du même groupe de villages. Depuis 1960, les fiançailles d'enfants sont peu à peu abandonnées. L'agriculture est devenue

[90] Récolte des données : Monique Gessain, analyse quantitative : Annabel Degrées du L.

prépondérante, l'élevage s'est intensifié. Avec l'indépendance du Sénégal, les migrations ont connu un nouvel essor économique : à côté d'un nombre accru de migrants saisonniers, quelques familles s'installent définitivement en ville et de plus en plus loin, garçons et filles émigrant de plus en plus jeunes. Dans les villes où les émigrés sont nombreux comme Tambacounda, des alliances se font et se concluent entre conjoints originaires de villages éloignés. Près de 2000 Bassari vivent loin de leurs villages d'origine, dans les centres urbains du Sénégal (jusqu'à Dakar) et de la Guinée, et quelques-uns jusqu'à la côte atlantique de Guinée-Bissau. L'âge lors de l'initiation, au moment du premier mariage et à la première grossesse s'abaisse. La polygamie semble s'accroître : les hommes prennent plus jeunes qu'autrefois une seconde, voire une troisième épouse. A partir des années 1970, la transmission matrilinéaire des biens est parfois mal acceptée et l'administration sénégalaise établie dès lors la filiation patrilinéaire pour les documents d'identité. Aussi, un meilleur suivi médical s'instaure et une baisse de la mortalité infantile et poussant ainsi à un accroissement de la population. Ces situations permettent aux femmes Bassari la possibilité de choisir leur conjoint dans un effectif plus grand. Dans ce contexte, que deviennent les femmes veuves ?

3 - Le veuvage et le lévirat dans le sud-est du Sénégal

La règle voulait que la veuve Bassari soit héritée par un parent de son mari : le plus souvent frère cadet ou aîné, fréquemment aussi le neveu utérin (ayu : fils de la sœur du mari). C'est le Lévirat : mariage avec un homme d'une famille ayant déjà payé une compensation matrimoniale. (lors du mariage avec le mari défunt) et qui n'aura donc pas à en fournir une nouvelle. I1 ne s'agit pas à proprement parler d'un nouveau mariage mais plutôt de la poursuite du mariage précédent. Toute femme mariée est consciente du lévirat.

L'épouse d'un homme vivant considère les frères de son mari comme ses maris ''possibles'' : elle peut les appeler ainsi et l'adultère avec le frère du mari (le beau-frère) n'est pas considéré avec la même sévérité que l'adultère en général. Les sœurs du mari sont aussi les ''maris'' de la femme : nous avons entendu une jeune femme appeler ''mon mari'' la sœur de son mari (sa belle-sœur) et une veuve récente peut habiter chez la sœur de son mari défunt alors qu'elle ne peut pas retourner chez son père. Au Sénégal, les carrés Bassari sont isolés dans le terroir : (il n'y a pas de village groupé). A la mort d'un homme marié, s'il n'y a pas d'homme adulte dans le carré, un frère du défunt peut venir y habiter en attendant que le sort de la ou des veuves soit décidé[91]. C'est seulement plusieurs mois plus tard, à la cérémonie ''oyaon'' (terme qui signifie ''pleurer lors du décès'') qu'on révèlera à la veuve le nom de celui qui va hériter, de sa personne et de ses enfants. La famille sera auparavant en accord avec la décision à prendre : l'héritier idéal sera choisi selon l'âge de la femme et un homme n'ayant que peu ou pas d'épouses. Ce constat est vérifiable aussi dans les populations patrilinéaires comme les Tallensis du Ghana. Celui qui a plusieurs épouses sera moins favori. Néanmoins un choix est souvent imposé, disons une entente plutôt qu'un choix. Le jour ''d'oyaon'', si le premier homme proposé ne convient pas à la veuve, celle-ci dira : '''apanyine'' : poussez-moi (chez le suivant) et on lui en proposera un second. Autrefois la veuve acceptait toujours d'être donnée en héritage, même par un parent éloigné de son mari, quitte à rentrer chez ses parents au bout de quelques mois ou à se remarier ensuite avec un homme non apparenté à la famille du défunt mari.

Ce dernier devait alors remboursé ''rembourser'' la dot à la famille de celui-ci : ce dernier mariage est assimilé à un mariage après divorce. I1 en sera de même si un homme avant de mourir, voyant qu'il n'a pas de parent pour hériter

[91] Mots-clefs :Sénégal Oriental - Bassari - Évolution du mariage - Veuvage – Lévirat

d'une de ses jeunes femmes, la donne à un de ses fils (d'un autre mariage). I1 dira alors : '' atyas baghekemo'' : j'ai donné mon sabre. Autrefois même une femme âgée qui ne pouvait plus ni faire la cuisine ni aller chercher l'eau était donnée en héritage pendant quelques années, avant de s'en aller chez son fils si cela lui convient davantage. Lorsqu'un homme fiancé meurt avant de se marier, la fiancée peut être donnée en héritage au frère cadet du défunt. I1 est même arrivé qu'un émigré laisse sa fiancée à son jeune frère mais les femmes n'aiment pas être données en héritage du vivant du mari. Ainsi le frère avait payé la dot de sa fiancée. Après avoir émigré au Sénégal d'où il n'avait pas l'intention de revenir, il a proposé qu'un de ses parents ''hérité'' de sa fiancée qui a refusé d'être, selon ses termes, un ''héritage vivant''. Cependant on connaît à Etyolo quelques femmes successivement mariées à deux frères ou deux parents dont le premier est toujours vivant. L'histoire de K. est proche de ce dernier cas. K. était fiancée à un grand malade qui ne put jamais se marier : la mère de celui-ci demanda alors qu'un de ses proches parents épouse K. sans payer la dot. Les deux femmes d'un homme étaient, l'une morte, l'autre très malade. Son aîné lui proposa dès lors une de ses propres épouses. La femme choisie à dessein n'était pas en accord avec son mari et souhaitait épouser une tierce personne. De tels situations fournissent au village une grande occasion de débat et à une réprobation de la plupart des femmes. Cette alliance a été mal acceptée dans le village. La femme dont le mari meurt avant d'avoir payé sa dot ne peut notamment pas être donnée en héritage à un parent du défunt. Ainsi F. pas été donnée en héritage à la mort de son mari qui n'avait pas remboursé la dot à son précédent mari, qui ne la lui avait pas réclamée. A la mort de son mari, celle-ci est retournée habitée chez son fils.

Parmi les populations du département de Kédougou ou voisines, le lévirat, attesté chez les Coniagui et Bassari dès 1913 (Delacour 1913) l'est aussi chez les Badyaranké (Simmons 1967), les Bedik (Gomila 1969 ; Langaney 1974), les Boïn (Dupire 1963), tous voisins et parents des Bassari et aussi chez les Malinké et les

Peul de Sibikili-Segekho (B. de Lestrange 1969), les Diallonké (Dupire 1963), les Peul Bandé (Dupire 1963 ; Pison 1982), les Peuls Bowé et Tamgué (Dupire 1963). Nous ne disposons de renseignements sur la fréquence du lévirat dans les études faites par Fortes : droits au lévirat au même titre que le frère du défunt.

Lorsqu'un homme meurt, le fils de sa sœur peut faire valoir ses droits à la succession[92]. Gomila a mené une étude sur les mariages de 369 femmes : ainsi, 96 ont eu plus d'un mari. Sur les 112 remariages de l'ensemble de ces 96 femmes, 69 sont issus d'un veuvage, suivi dans 53 cas d'un héritage par lévirat (soit 47 % des remariages et 77 % des remariages après veuvage) et 16 fois d'un remariage à un homme d'une autre lignée que le premier mari. (Gomila 1969). Chez les Peul Bandé, Pison remarque qu'en 1981, au fur et à mesure que l'âge augmente, la proportion de femmes héritées s'élève peu à peu jusqu'à égaler après 50 ans celles des femmes remariées après divorce. (Pison 1982: 131). Mais en publiant les fréquences de remariages par héritage et après divorce, Pison[93] laisse de côté les mariages d'un certain nombre de sujets âgés, en particulier ceux dont la veuve ne réside pas chez celui qui en a hérité. Selon la loi hébraïque, si des frères vivent ensemble, l'épouse d'un homme décédé sans infant qui est le frère cadet de même père, du mari défunt, donc un frère célibataire, il est en mesure et devient un candidat idéal pour le lévir, aussi il a un choix à faire : épouser la veuve ou alors renoncer à la veuve en accomplissant le rituel du Halizah (qui libère la veuve).

Pour la famille : Cela évite l'aliénation du bien de la famille. Pour le défunt mari : cela permet d' avoir une descendance (le ler enfant du lévir est considéré comme l'enfant du mari décédé et porte son nom).

[92] Fox1972:117

[93] Pison : chercheur qui a contribué à l'étude du lévirat et de la polygamie chez les Bassari du Sénégal

Entretien pour la veuve et ses enfants

Sans entrer dans les détails des différentes modalités du lévirat dans des populations polygames ou pratiquant une (monogamie relative) (de Vaux 1989-1991, I : 46), il apparait que le lévirat, selon la loi hébraïque, vise avant tout à assurer une descendance (masculine) au mari décédé sans progéniture. C'est ce qu'indique le récit de l'invention du lévirat (Genèse, 38). Tamar épouse Err, qui meurt rapidement sans enfant ; Tamar épouse alors Onan, frère cadet de Err qui se refuse à donner une postérité à son frère aîné et meurt rapidement, Juda, fils de Jacob, père de Err et de Onan, refuse alors son 3e fils à Tamar. Juda devenu veuf, Tamar se déguise en prostituée et le séduit. Trois mois plus tard elle annoncera qu'elle est enceinte de l'homme qui lui a laissé son sceau, son cordon, son bâton... gages qu'elle avait exigé de Juda. Elle met au monde des jumeaux, Pharès, ancêtre de David, et Zara. L'enquête de Pilon sur les Moba Gourma du Nord Togo en 1985 nous fournit des chiffres sur l'évolution de la fréquence du lévirat dans une population rurale d'Afrique occidentale. Le lévirat y représente 45 % des remariages des femmes (et 10 % de l'ensemble de leurs mariages). L'étude montre une régression de la pratique du lévirat dont la fréquence, parmi les différents types de mariage des hommes, passe de 14 % avant 1950, à 11 % au cours des périodes 1950 à 1959 et 1960 à 1969, à 9,5 % au cours de la période 1970 à 1979, et 8,4% au cours de la période 1980 à 1985, ce type de mariage s'avérant par ailleurs le plus stable (Pilon 1988). Pour mieux cerner la forme de lévirat pratiqué chez les Bassari, nous l'avons comparé à celui défini par la loi hébraïque (Deutéronome 25) :

4 - Rentabiliser une compensation pour la veuve

Le lévirat chez les jeunes femmes Peulhs du Haut-Sénégal

- épouser un lévir (on lui en propose plusieurs femmes)
- ou épouser un homme non parent du mari décédé. Ce nouveau mari devra rembourser à la famille du précédent la totalité de la dot matrimoniale correspondant au mariage. Pour le lévir : obtenir femme et enfants sans verser de compensation matrimoniale.

Entretien pour la veuve et ses enfants par la dot et de ne pas apporter à ceux qui l'ont versé tout ce qu'ils sont en droit d'en attendre à savoir : la force de travail d'une femme, dissolution d'un couple, la naissance d'enfants jeune fils qui travailleront avec et pour leur père, filles qui lors de leur mariage, lui apporteront des compensations matrimoniales ''remboursant'' celle versée pour leur frère.

5 – Polygamie et monogamie au sein du lévirat

Si aujourd'hui le lévirat se réalise difficilement, ce n'est pas seulement du fait de la veuve mais souvent aussi du fait de l'héritier possible. En effet, si une femme et ses enfants peuvent apporter à un carré une force de travail entre la femme veuve et l'homme qui en hérite. Derrière le choix ''matrimonial'' fait par la veuve, il y a d'abord celui d'un lieu de résidence: c'est sans doute un élément déterminant de la décision. Dès le début de nos enquêtes à Ethiolo, nous avons remarqué un grand nombre de femmes âgées vivant chez leurs enfants. Aussi nous sommes nous particulièrement intéressées au lieu de résidence des hommes et des femmes les plus âgés. Comme l'a montré T. Locoh (1984 et 1988), ce lieu de résidence n'est pas toujours facile à déterminer. M. Dupire remarque à propos des veuves âgées Peul Bandé : ''elles restent vivre avec un de leurs enfants mariés'' (1963 : 252) et en ce qui concerne les Bedik, G. Pison n'hésite pas à traiter à part le mariage des conjoints âgés. A Ethiolo, en 1981, sur 31 hommes considérés comme âgés, 2 malades n'ont jamais été mariés et vivent chez une parente, 25 vivent avec leurs femmes, 1 chez une fille et 3 chez un fils.

Sur 38 femmes des classes correspondantes (plus jeunes en moyenne de - 8 ans), 13 vivent chez leur mari, 9 sont mariées mais vivent chez leur fils, leur fille ou la veuve de leur fils, 5 sont divorcées (1 vit seule et 3 chez un fils, un frère ou un autre parent). Les 11veuves non remariées vivent chez leur fils, leur fille ou la veuve de leur fils.11des13 femmes les plus jeunes de ce groupe vivent chez leur mari, tandis que 7 sur 9 des plus âgées vivent chez leurs enfants. Mais peut-on imaginer que, devenues veuves, les femmes mariées ne vivant pas chez leurs maris se soumettront au lévirat alors qu'elles sont sorties de la famille de leur mari du vivant de ce dernier ? Peut-on considérer que s'installer chez son enfant marié serait, pour une femme âgée, se soustraire au lévirat dès avant d'être veuve? En

amont du veuvage, la séparation d'époux âgés apparaît comme une caractéristique du mariage Bassari peu favorable à la réalisation du lévirat.

Un savoir supplémentaire si l'arrivée d'une femme âgée peut signifier un apport de connaissances, un homme peut ne pas souhaiter se charger d'une vieille femme malade au caractère difficile, ou d'une femme bavarde munie de nombreux enfants non encore en âge de travailler. Ces ''bouches à nourrir'' supplémentaires, c'est à dire à nourrir, vêtir et instruire, sont particulièrement lourdes à prendre en charge dans le contexte économique actuel. Certains hommes jeunes qui souhaitent épouser 2, 3 ou 4femmes précisent : '' des jeunes filles, pas des femmes'' ; si tu prends une fille, c'est toi qui vas lui apprendre le mariage, si c'est une femme, ce sera dur. Enfin, l'héritier potentiel peut aussi avoir déjà une femme qui ne veut pas de coépouse : cela se rencontre aujourd'hui, rarement. Dans certaines régions d'Afrique, la monogamie entrainée par la christianisation interdit aux hommes mariés l'héritage de veuves : ce problème pourrait se présenter à l'avenir chez les Bassari. I1 existe d'ailleurs peut être déjà chez quelques jeunes Bassari une tendance à la monogamie contrastant avec l'accroissement de la polygamie constaté au cours du XX" siècle. Peut-être éétait-il plus facile pour une veuve jeune d'aller au début du siècle chez un homme qui n'avait qu'une femme ou aucune et vice versa plus avantageux pour cet homme d'obtenir une première ou une deuxième épouse sans verser de compensation matrimoniale que 50 ans plus tard pour une femme déjà âgée d'être héritée par un homme lui aussi âgé, ayant déjà 3 ou 4 épouses, n'éprouvant pas le besoin d'en avoir une supplémentaire.

La transformation de 1'économie par le lévirat

Parmi les nouvelles formes de liberté accordées aux femmes, cette indépendance actuelle des veuves, cette progressive non-soumission au lévirat n'est-elle qu'un aspect de l'individualisme qui se développe en général très bien : la femme Bassari est aujourd'hui, plus encore qu'hier, libre de se mettre selon son choix, dès son premier mariage et son indépendance ne fait pas de doute. Hommes et femmes ont, plus d'argent. Mais les femmes ont aussi plus de moyens qu'autrefois. Personnellement, la vente des oignons cultivés auprès des puits est un moyen nouveau. Les veuves, comme toutes les femmes, ont besoin d'argent pour acheter des pagnes, une couverture etc. peut-être comptent-elles plus sur elles-mêmes ou leurs enfants que sur un éventuel vieux mari, pour assurer leurs besoins, alors qu'autrefois veuve n'avait guère qu'à la nourrir. Parallèlement, les jeunes. Sans doute moins prêts qu'auparavant à assumer la supplémentaire que représente une femme héritée, accompagnée d'enfants. Selon les cas, l'analyse des données quantitatives confirme-t-elle et nous fournit-elle une mesure des tendances de1'évolution du veuvage chez les Bassari depuis les années 1930. Mais ci-dessus ne concernent que le premier veuvage des femmes que certaines " ont été veuves plusieurs fois et parfois l'occasion d'être héritées.''

Lorsqu'un homme meurt, l'un de ses frères a tous les droits sur la veuve et d'élever les enfants "au nom du défunt".

X - LE COMMERCE INFORMEL[94]

La difficile réalité d'une existence au féminin.

Pouvons-nous définir le secteur informel comme étant un marché du travail fluide, sans aucun contrôle étatique, statistique ou social ? Selon Gauthier de Villers du BIT, après la publication du rapport du Bureau International du Travail en 1972, le concept du marché informel a pu s'imposer sur un terrain scientifique. Cependant sa définition reste encore un sujet de discussion chez les chercheurs.

---

[94] L'économie informelle désigne l'ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent au regard ou à la régulation de l'État1.
Selon une autre acception, elle peut être définie comme étant l'activité économique réalisée par le « secteur informel » (ou « secteur non structuré ») tel qu'entendu par le Bureau International du Travail. Comme précisé ci-dessous, le caractère « informel » d'une activité ne doit pas être assimilé automatiquement au fait qu'elle s'exerce de façon « non marchande » (le travail au noir est rémunéré) ou de manière « illégale » (le travail domestique est bien légal). Pour certains, l'économie informelle est un simple résidu de l'économie préindustrielle (l'économie familiale), un manque de l'État-providence et de la société des loisirs (l'économie conviviale) ou le résultat des perversions de l'économie moderne (le travail au noir).
Pour d'autres, l'économie informelle, loin de disparaître, semble jouer le rôle de soupape de sécurité des économies normalisées et être un gage de flexibilité des sociétés/dans le cadre desquelles les performances toujours plus élevées qu'on y attend n'y sont obtenues qu'au prix d'une « suradaptation », elle-même source de nouvelles rigidités.

Elle varie selon ceux-ci, et surtout le point de vue considéré. Sur un plan étymologique, le terme vient de l'anglais 'informal' qui signifie ce qui est officieux, non officiel, qui est en dehors des règles ou des statuts. Par la suite, le français l'a emprunté et l'a utilisé dans les différents secteurs concernés.

Pour Gauthier de Villers, « les activités du secteur informel seraient donc des activités pratiquées généralement par des personnes démunies, exercées plus au moins en marge des lois et des institutions officielles et relevant des normes spécifiques par rapport à celles de la modernité ». Guy Verhaegen pense que l'informel est 'toute activité économique spontanée, échappant en grande partie au contrôle de l'administration, souvent en marge des obligations légales, non recensées dans les statistiques officielles, bénéficiant rarement des activités promotionnelles de l'Etat.

Ces définitions nous paraissent très limitatives car elles mettent uniquement en exergue l'aspect pratique de ce commerce par les démunies et le manque de contrôle de l'Etat. Il est utile de noter que plusieurs scientifiques pensent, de nos jours, que la méthode la plus facile de définir ce secteur est celle d'en donner les caractéristiques. Aussi nous en citons l'essentiel.

Les caractéristiques du secteur informel résident dans une étude réalisée sur les activités informelles au Kenya en 1972, par le B.I.T. (Bureau International du Travail) qui en donne certaines caractéristiques :

Ceci étant, ces caractéristiques peuvent être résumées de la manière suivante :

- Ouverture aux métiers
- La facilité aux ressources locales
- La propriété familiale de l'entreprise
- L'échelle restreinte d'opération dans les échanges commerciaux
- L'utilisation de techniques à forte intensité de main d'œuvre et l'adaptation au milieu

-L'acquisition de qualifications en dehors du système scolaire officiel

-La facilité d'opérer sur des marchés non réglementés mais ouverts et compétitifs.
-Sur la base de la complexité des activités de ce secteur, selon d'autres études à travers le monde, des caractéristiques et critères se sont ajoutés. Signalons ici ceux proposés par l'ONG ENDA[95] :

- ne pas bénéficier d'un crédit bancaire
- présenter un caractère provisoire ou ambulant
- se contenter des investissements faibles
- ne pas tenir de comptabilité
- ne pas inscrire le personnel à la caisse de sécurité sociale
- avoir un horaire de travail irrégulier
- ne pas avoir de statut juridique, etc.…

De toute évidence, ces caractéristiques consistantes de la réalité ont aidé à identifier et à classer par catégorie les différentes activités informelles étudiées dans ce travail. Les politiques gouvernementales orientées vers le secteur informel ont essentiellement touché les activités artisanales de production et de services, sans pour autant exclure de leur champ d'action les activités de commerce et de transport. Ainsi, deux phases d'intervention sont à prendre en considération : la première s'étend de 1961 à 1985 et prend en compte les six premiers Plans de Développement économique et social.[96]

[95] Le commerce informel est également très actif entre le Niger et le Nigeria sur trois principaux produits, les hydrocarbures en provenance du Nigeria, du riz et des véhicules d'occasion réexportés par le Niger en direction de son voisin. Entre le Sénégal et la Gambie, le trafic informel a connu des fortunes diverses. Il en est de même entre le Togo, la Côte d'Ivoire d'une part et le Ghana d'autre part. Le trafic porte principalement sur la contrebande du cacao et du café.

[96] La seconde balayant les années 1985 à 1990 et incluant le Plan d'Ajustement à moyen et à long terme (PAMLT 1985-1987). Par ailleurs, l'action gouvernementale en faveur du secteur informel s'est traduite par deux conseils interministériels au cours des années 1983 et 1987. Les autorités publiques officielles ont donc, une fois défini un certain nombre d'objectifs, mis en place des structures spécifiques d'intervention dans le cadre desquelles ont été mis en œuvre des programmes d'action

Jeunes filles portant sur la tête les divers produits destinés à la vente.

Pour la première fois, la communauté internationale, au niveau politique le plus élevé, s'engageait à œuvrer à l'élimination de la pauvreté en tant qu'objectif global et exhortait chaque pays à se donner sa propre cible en la matière. Dès lors, il ne s'agissait plus d'atténuer la pauvreté, de se contenter de parer au plus pressé. Copenhague a mis l'accent sur l'élimination même de la pauvreté – ce qui veut dire aller au cœur du problème et le régler. Le Sommet a établi un lien crucial entre l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'égalité entre les hommes et les femmes. A partir de 1995, la famille des Nations Unies a réorienté son approche du développement, mettant de plus en plus l'accent sur la réduction de la pauvreté et portant une attention particulière à la féminisation de la pauvreté. Le Programme des Nations Unies pour le développement le PNUD a élargi son optique du développement humain afin de mesurer le progrès à l'aide d'autres

critères que le revenu et le PIB. En 1997, alors qu'elle prenait ses distances avec la formule tant critiquée du « consensus de Washington », la Banque mondiale a lancé un nouveau cadre de développement intégré davantage ciblé sur l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté. Le comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique, l'OCDE et le Fonds monétaire international, le FMI a aussi évolué dans ce sens. Au Sommet du Millénaire, en 2000, les dirigeants du monde ont mobilisé la communauté des nations en faveur d'un projet concerté et coordonné visant à réduire et finalement éliminer l'extrême pauvreté.42 A l'issue du Sommet, les institutions des Nations Unies ont déterminé collectivement un ensemble de huit Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), 18 cibles et plus de 40 indicateurs ont été nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions. Selon l'enquête sénégalaise de 200-2001, la pauvreté monétaire de 6594 ménages est analysée à partir des données auprès des ménages en zones rurales mais aussi dans les zones urbaines.

Les femmes chef de ménage souffrent de handicaps plus sérieux que les hommes : elles sont plus souvent urbaines, analphabètes, et jeunes. Ce sont par ailleurs des femmes âgées et veuves en zones rurales. Leur plus faible dotation en capital humain et une médiocre intégration au marché du travail se traduisent par des activités précaires et faiblement productives des commerces informels. En outre, la vulnérabilité des ménages dirigés par des femmes est attribuable à l'absence d'un conjoint actif, au fait que les membres secondaires du ménage sont eux-mêmes, pour une large part, des personnes vulnérables (jeunes, vieux, femmes…) et enfin à des revenus plus hypothétiques que dans les ménages masculins.

Cependant la mobilisation des réseaux sociaux et surtout la rente migratoire compensent ces handicaps, car les ménages féminins se caractérisent par une plus

grande proportion de migrants internationaux, qui de plus travaillent dans les pays occidentaux, d'où sont envoyés les transferts monétaires les plus importantes et les plus réguliers. Au Sénégal, la mise en œuvre au début des années 1980 des politiques d'ajustement structurel a eu pour effet, des conséquences irrémédiables sur les conditions de vie des populations. Non seulement les résultats économiques n'ont pas été à la hauteur des espérances, mais elles ont entraîné l'appauvrissement des populations et une grande instabilité des ménages. Face à la crise, les familles ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, qui s'est traduite par une diversification des modèles familiaux et une des évolutions majeures a été, au Sénégal comme ailleurs en Afrique subsaharienne, une proportion croissante des ménages est dirigée par les femmes.

Tout d'abord, que recouvre le concept de chef de ménage ? Le principal critère utilisé pour désigner le chef de ménage est le pouvoir économique. C'est le cas de Rosenhouse (1989) avec le concept de « working head », qui privilégie le membre du ménage le plus actif sur le marché du travail. Cependant, le pouvoir économique n'est pas toujours un critère décisif et il ne suffit pas d'être le membre ayant le plus de ressources pour être le chef du ménage et être reconnu comme tel par les autres membres. Par ailleurs, dans les grandes opérations de collecte démographique, les enquêteurs désignent souvent comme chef de ménage la personne qui leur fournit verbalement les informations sur le logement, la composition du ménage, etc. alors que celle qui s'auto-désigne chef de ménage le fait selon ses propres critères qui peuvent différer de ceux retenus par l'enquête. Enfin, les enquêtes sociodémographiques transversales, qui sont généralement utilisées pour étudier les relations entre le genre et la pauvreté, ne permettent pas de savoir si les conditions de vie des ménages, qui sont mesurées au moment même de l'enquête, sont simultanées, antérieures ou postérieures à l'arrivée de la femme à la tête du ménage. Or, les familles ne sont pas statiques et font l'objet de recompositions à l'occasion d'évènements démographiques majeurs (décès,

migration, mariage…), d'ailleurs souvent liés à des facteurs économiques (exode rural à la recherche d'emploi par exemple).

En résumé, selon les objectifs de l'étude, la méthodologie, la perspicacité du chercheur, la proportion de femmes chef de ménage est sous-estimée ou au contraire surestimée. Les femmes chef de ménage ont-elles personnellement un profil sociodémographique source de vulnérabilité ?

Quels sont les autres facteurs de vulnérabilité des ménages féminins ? Et finalement ces ménages sont-ils plus ou moins vulnérables que ceux dirigés par des hommes ?

Le système d'information sénégalais sur les conditions de vie des ménages est très riche. Plusieurs grandes enquêtes, qui reposent sur des échantillons représentatifs au niveau national, permettent d'y répondre. Nous utilisons les données de la deuxième phase de l'Enquête sénégalaise auprès des ménages de 2000-2001, qui a couvert 6 594 ménages. La nature des données disponibles nous a conduit à privilégier la pauvreté monétaire des ménages.

Nous avons pris pour indicateur la consommation finale des ménages, qui est un agrégat des dépenses des ménages au cours des douze derniers mois précédant l'enquête : dépenses alimentaires, consommation de biens non alimentaires et de certains services. Nous avons aussi défini une ligne ou un seuil de pauvreté à partir duquel les ménages vont être considérés comme pauvres ou riches, à partir de la méthode du coût des besoins de base a été utilisée pour estimer le seuil de pauvreté monétaire.

1 – Le calcul de l'indicateur de pauvreté monétaire

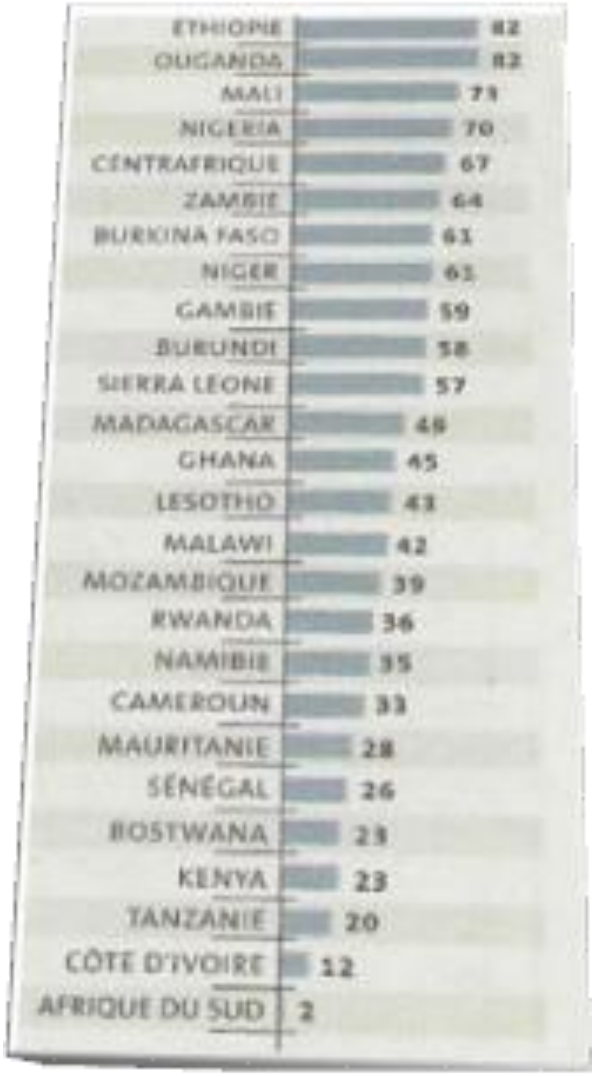

La pauvreté sur le continent[97] **Tableau comparatif** : Les chiffres de la pauvreté des populations vivant avec moins d'un dollar par jour, en %

(Ne figurent pas sur la liste des pays dont les données sont indisponibles.)

La méthode consiste d'abord à identifier un panier de biens de consommation courante à même de satisfaire les besoins nutritionnels quotidiens

[97] Le Monde. Dossiers et Documents. N° 329, mars 2004.

d'un individu, estimés entre 2 100 et 2 400 calories. Le choix du panier doit prendre en considération les habitudes alimentaires locales. Le seuil de pauvreté monétaire a été appréhendé sur une base par équivalent adulte pour réduire les biais pouvant être liés aux différences de taille et de composition des ménages.
La deuxième étape consiste à évaluer la valeur monétaire de ce panier en tenant compte des variations des prix entre les différentes régions et les différentes périodes considérées. Ce faisant, on obtient le seuil de pauvreté alimentaire auquel il faut ajouter le seuil de pauvreté non alimentaire pour obtenir le seuil de pauvreté global. En l'absence d'informations sur les coûts de la composante non alimentaire, on considère celle-ci comme une proportion du seuil alimentaire.
La consommation des ménages dont les dépenses se rapprochent le plus du seuil alimentaire est prise en compte pour estimer le seuil de pauvreté non alimentaire. Celui-ci consiste à la moyenne des dépenses non alimentaires par équivalent adulte des 5 % de ces ménages qui se situent de part et d'autre de la ligne de pauvreté alimentaire. En raison de la faible taille de l'échantillon dans certaines régions, il n'a pas été possible d'ajuster les seuils de pauvreté en fonction de la région46. Ils ont donc été calculés pour trois strates : Dakar, les villes secondaires, le monde rural.

Comme leurs homologues masculins (et d'ailleurs l'ensemble de la population féminine sénégalaise), les femmes chef de ménage souffrent d'un faible niveau de scolarisation48. En effet, quel que soit le sexe, les chefs de ménage se caractérisent par un faible niveau d'instruction. Cependant, l'analphabétisme est plus accentué chez les femmes ce qui donne par ailleurs que seule une femme chef de ménage sur quatre est instruite. De même, 10,3 % seulement d'entre elles ont fait des études secondaires ou supérieures, contre 15,1 % chez les hommes. L'absence ou la faiblesse de la scolarisation, combinée aux facteurs culturels qui confinent la femme dans son rôle de femme au foyer, entravent leur participation au marché du travail.

Les femmes chef de ménage sont faiblement intégrées au marché du travail. Non seulement une forte minorité en est exclue, mais celles qui y sont engagées sont cantonnées, pour la plupart, dans des activités faiblement productives.
Les femmes chef de ménage ont un taux d'activité sensiblement inférieur à celui des hommes : 59 % contre 85,1 %. De même, parmi les actifs, 1,9 % des hommes sont en attente d'un emploi contre 2,8 % des femmes ; en outre, 31,2 % des hommes chef de ménages occupés exercent un emploi du secteur secondaire contre 18,2 % pour les femmes. Les femmes chef de ménage se caractérisent donc par une forte proportion de personnes non actives. Ces dernières, constituées en majorité de personnes au foyer (61,6 %) représentent 41 % des femmes chef de ménage contre à peine 14,3 % pour les hommes. C'est dans la capitale que les taux d'inactivité et de chômage des femmes chef de ménage sont les plus importants. Alors que plus de 81 % de leurs homologues masculins sont actifs, seule la moitié des chefs de ménage dakaroises sont occupées et parmi elles, 5 % sont à la recherche d'un emploi. Un autre facteur de la faible intégration des femmes chef de ménage réside dans le fait qu'elles occupent les emplois les plus précaires et les moins rémunérateurs : 12 % des femmes chef de ménages ont accès à une activité salariée contre 20,7 % des hommes et leur revenu moyen est 4,8 fois moins élevé que celui des hommes.

Cette situation n'est pas sans incidences au niveau du fonctionnement des ménages, dans la mesure où le revenu du chef de ménage est un facteur décisif des conditions de vie de l'ensemble du ménage. Or, dans les ménages masculins, le revenu moyen du responsable est 14 fois plus élevé que celui des autres membres du ménage alors que l'écart est beaucoup plus faible (rapport de 3 à 1 seulement) dans les ménages féminins4. Cette différence réduit la marge de manœuvre des femmes chef de ménage par rapport à leurs homologues masculins, en leur conférant une moindre autorité dans les prises de décision relatives au fonctionnement du ménage. Les caractéristiques individuelles des femmes chef

de ménage sont aggravées par le fait que les femmes chef de ménage « héritent » des familles les plus fragiles49. En outre, lorsque dans les ménages féminins le mari cohabite avec son épouse, ce dernier est dans la plupart des cas dans l'impossibilité de participer efficacement au fonctionnement du ménage, car il est très âgé : en moyenne 65,8 ans, alors que par exemple les hommes chef de ménage ont 50,2 ans. De même, parmi les hommes recensés comme vivant dans un ménage dirigé par leur épouse, seuls 40,8 % d'entre eux sont occupés (contre 63,8 % pour les épouses des hommes chef de ménage). La plupart d'entre eux sont retraités ou malades.

Les caractéristiques des membres secondaires

La population sénégalaise est très jeune : quel que soit le sexe du responsable, plus de la moitié des membres des ménages (55 %) a moins de 20 ans. Mais cette caractéristique classique des pays d'Afrique subsaharienne présente au Sénégal une forte asymétrie. Alors que dans les ménages masculins les membres, quel que soit leur sexe, ont pratiquement le même âge (21 ans en moyenne), dans les ménages féminins les hommes ont en moyenne 10 ans de moins que les femmes (10 ans contre 25 ans). Cette jeunesse de la population se reflète au niveau du rapport de dépendance est au désavantage des ménages féminins : on y relève 112 inactifs pour 100 actifs, contre 102 inactifs pour 100 actifs dans les ménages masculins. La taille des ménages est une autre caractéristique défavorable aux femmes. Les ménages masculins regroupent en moyenne 2 membres de plus. Autre indicateur : les ménages de grande taille (15 personnes et plus), qui représentent plus de 17 % des ménages, sont moins fréquents parmi ceux dirigés par les femmes (10,7 %). La précarité des revenus des ménages dirigés par les femmes : Dans les ménages féminins, la participation économique des membres n'est pas très importante. Parmi la population en âge de travailler, 43,7 % seulement sont actifs.

De même, le taux de chômage y est très élevé, dans la mesure où 12 % des personnes actives sont en attente d'emploi et de ce fait seul un petit nombre de personnes travaille et doit faire vivre toutes les autres. Les ménages dirigés par les hommes, où le taux d'activité de l'ensemble des membres avoisine 58 %, sont plus favorisés et leurs membres actifs sont moins touchés par le chômage (4,7 %). Mais surtout les revenus des ménages dirigés par des femmes sont de nature aléatoire et ponctuelle. Les revenus des ménages proviennent de différentes sources, dont la plus importante sont les salaires des différents membres, qui représentent 30 % du revenu, viennent ensuite les entreprises non agricoles, les transferts et la propriété. Dans les ménages masculins, les salaires des membres correspondent au tiers du revenu total, alors que dans les ménages féminins, la plus grande contribution est apportée par la propriété, mais comme les revenus de la propriété, contrairement au salaire, constituent une dépense en moins plutôt qu'une véritable rentrée de ressources, il peut en résulter des difficultés pour le ménage à acquérir des biens et des services. Les entreprises non agricoles constituent la deuxième source de revenu pour tous les ménages, qui assure pratiquement le quart des ressources des ménages. Une troisième source de revenus, aussi bien pour les ménages masculins que féminins, est constituée par les transferts, qui apportent 20 % des revenus des ménages. La nature des sources de revenus, combinée à l'absence de soutien d'un conjoint, la composition des ménages et l'accès inégal aux ressources économiques rendent ainsi plus vulnérables les femmes chefs de ménages.

Cependant, pour pallier la faiblesse de leur revenu, les ménages dirigés par les femmes ont recours à la mobilisation des réseaux sociaux : la participation à des tontines et à d'autres formes de crédit, mais surtout les cadeaux et les dons ne provenant de personnes extérieures au ménage leur permettent de disposer de ressources d'appoint. Les cadeaux et dons échangés par les ménages constituent une pratique courante au Sénégal et les plus défavorisés peuvent souvent compter sur le soutien de ménages ou de personnes plus nantis. Cette solidarité s'exerce

généralement au moment des fêtes et des cérémonies telles que les mariages, les baptêmes, les décès… L'aide apportée est dans la grande majorité des cas, financière, mais les dons en nature sont loin d'être négligeables car ils représentent presque le tiers de la valeur des dons reçus, tandis que les repas ne représentent qu'une très faible partie des transferts volontaires vers les ménages. La nature des dons reçus par les ménages est la même quel que soit le sexe du responsable et à peu près autant de ménages en ont bénéficié (98 % contre 92,3 % dans les ménages masculins), mais ce sont les ménages féminins qui bénéficient le plus de cette solidarité, car le montant des cadeaux reçus est deux fois plus élevé. Une source de revenus encore plus significative pour les ménages sénégalais réside dans les transferts liés à l'émigration interne ou internationale.

a - La destination des émigrés selon le genre du chef de ménage

Encore faut-il que les migrants ne se désintéressent pas des ménages dont ils sont issus. Il apparaît que ces derniers entretiennent des liens économiques très étroits avec leurs familles : 73,9 % d'entre eux envoient de l'argent à leurs familles, dont 57,9 % le font de façon régulière et ces envois profitent un peu plus aux ménages féminins dont 76,2 % des émigrés contribuent aux revenus des ménages, et parmi eux, 66,7 % le font de façon régulière.

Ces données confirment donc les théories de la dépendance réciproque entre le migrant et sa famille, qui expliquent le maintien des liens malgré la distance et le temps. Les interdépendances réciproques : individus et familles La famille étant, dans les pays en développement, une instance bien plus influente sur les comportements des individus que dans les pays industrialisés, la décision de migrer comme celle de revenir au pays, doit s'analyser comme le résultat des interactions entre le migrant et sa famille, surtout s'il s'agit d'une famille étendue, à structure d'autorité verticale (Faist, 2000).

D'où la conceptualisation des comportements en termes d'interdépendance réciproque. Si l'on considère l'ensemble de l'unité économique constituée par la famille et le migrant, qui collaborent à court et à moyen terme, le gain économique est certain pour la famille, les transferts d'argent contribuant à la diversification des ressources du ménage. Une famille rurale qui veut passer de l'autosubsistance à une exploitation de type capitaliste est confrontée à l'absence d'accès au crédit, à l'impossibilité d'emprunter soit pour acheter de la terre, soit pour s'équiper en machines agricoles. C'est précisément ce rôle que jouent les transferts et que soulignent les enquêtes disponibles sur les utilisations des transferts, qui font mention, en milieu rural, de l'achat de terres. En d'autres termes l'unité familiale, à travers les gains escomptés de l'envoi d'un ou plusieurs actifs, procède bel et bien à une optimisation — ou au moins — à une réallocation de ses ressources
Pour ce qui concerne l'intérêt du migrant individuel, il a bénéficié de la capacité de la famille à mobiliser un capital social : elle a rassemblé des ressources financières pour payer le départ et mobilisé ses réseaux familiaux ou communautaires pour prendre en charge le migrant (logement, démarches administratives, présentation et recommandation à des employeurs potentiels).

b - Le bilan est-il favorable aux femmes ?

Pour répondre à cette question classons les ménages selon leur type, le sexe du chef de ménage, et la prévalence de la pauvreté. Si plus de la moitié des ménages sénégalais (53,1 %) vivait en dessous du seuil de pauvreté en 2000-2001, la prévalence de la pauvreté était moins importante dans les ménages féminins où elle concernait 42,6 % des ménages (contre 55,7 % pour les ménages masculins). Si l'on s'intéresse à la distribution de la pauvreté selon le type de ménage, on remarque que les moins affectés par la pauvreté sont les deux catégories de « ménage monoparental » (30,5 % de pauvres) et surtout de « chef de ménage isolé» (7 % de pauvres), contre 43,4 % pour les ménages nucléaires et 57 % pour les ménages étendus. Cependant, dans les deux premières catégories, qui dépendent plus étroitement des caractéristiques individuelles de leur responsable, ce sont les ménages féminins qui sont plus affectés par la pauvreté. Dans les ménages nucléaires ou étendus, la vulnérabilité des femmes chef de ménage est sans doute contrebalancée par l'apport des autres membres du ménage et plus précisément la présence de membres secondaires actifs à une incidence positive sur les conditions de vie des ménages féminins.

c - L'évolution économique au Sénégal

Aujourd'hui, le Sénégal est considéré comme l'un des pays d'Afrique subsaharienne affichant de bons résultats avec une croissance économique se maintenant à un taux stable d'environ 5% depuis la dévaluation en 1994. Le gouvernement a prouvé qu'il était capable de générer la croissance économique en dépit des chocs externes, tels que les sécheresses et les catastrophes naturelles. L'inflation est maîtrisée en très grande partie, aux alentours de 1 à 2% par an. La position des finances publiques est solide, avec un faible endettement sans précédent et des recettes fiscales en hausse. De même, le déficit courant est «

surfinancé » par des apports de capitaux publics et privés, ce qui se traduit par des réserves de change substantielles dont le montant équivalait à plus de trois mois d'importations à la fin de 2006. La politique monétaire et celle des taux de change sont conformes aux accords régionaux. Le Sénégal a reçu des flux importants de capitaux au cours de la dernière décennie. Il reste l'un des pays les plus assistés au monde (le niveau de l'aide publique par habitant dépassait 100 dollars en 2004) selon la Banque mondiale. Le nombre croissant de Sénégalais vivant dans les pays industrialisés (et les moyens croissants de transfert d'argent au-delà des frontières internationales) contribue à l'augmentation constante des envois d'argent dont le montant était estimé à environ 500 millions de dollars en 2004, et a contribué à promouvoir la croissance économique et la protection sociale au Sénégal. Dans l'ensemble, ces deux sources de capitaux étrangers sont maintenant estimées à un montant équivalant à environ 25% du PIB. La baisse de la performance économique en 2006, marquée par un taux prévisionnel de croissance du PIB de quelque 3,3% (avec de fortes chances d'être révisé à la baisse à 2%) et une forte augmentation des déficits budgétaire et extérieur, s'expliquent en grande partie par deux facteurs principaux ; Le niveau de l'aide publique par habitant dépassait 100 dollars en 2004.

Le nombre croissant de Sénégalais vivant dans les pays industrialisés et les moyens croissants de transfert d'argent au-delà des frontières internationales contribue à l'augmentation constante des envois d'argent dont le montant était estimé à environ 500 millions de dollars en 2004, et a contribué à promouvoir la croissance économique et la protection sociale au Sénégal55. Dans l'ensemble, ces deux sources de capitaux étrangers sont maintenant estimées à un montant équivalant à environ 25% du PIB. La pauvreté au Sénégal est également liée à la difficulté à trouver un emploi. Aujourd'hui, quatre travailleurs potentiels sur dix sont au chômage ou sous-employés au Sénégal et cette proportion est encore plus élevée pour les jeunes sans expérience.

d - Le développement de l'égalité des genres

L'ONG CAS précédente a identifié trois types de risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de la Banque :

1- l'obtention de résultats grâce à une mise en œuvre réussie du portefeuille ;

2- la transmission des bénéfices de la croissance aux pauvres à travers un partage équitable ;

3- l'assurance de la soutenabilité de la dette. Les deux derniers risques allaient au-delà de la CAS et pouvaient affecter la Stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement. Les deux premiers risques demeurent et peuvent affecter la CAS actuelle. L'expérience encourageante de la période couverte par la CAS précédente montre que ces risques peuvent être considérablement réduits et gérés par le biais de mesures d'atténuation des risques et un contrôle continu permettant d'identifier très tôt les nouveaux problèmes et d'adopter les solutions appropriées.

La persistance de la pauvreté.[98]

[98] Vulnérabilité aux chocs internes et externes. Grâce à la solidité des accords monétaires régionaux, à la situation budgétaire relativement confortable et aux avantages géographiques et autres du Sénégal, le risque d'un dérapage macroéconomique important sous forme d'une inflation insoutenable ou d'une croissance négative durable est minimal. Il existe le risque plus insidieux d'un arrêt de la croissance et/ou d'une vulnérabilité aux catastrophes naturelles, comme ce fut le cas en 2002, avec la sécheresse et le ralentissement de la croissance du PIB à 1,1%, une invasion des sauterelles en 2004, des hausses continues du prix du pétrole, des inondations récentes dans la région de Dakar en août 2005 et une éventuelle pandémie de grippe aviaire.

Le commerce des femmes s'effectue souvent à même le sol.

Il ressort de la dernière enquête auprès des ménages que le pourcentage de population vivant dans la pauvreté est tombé de 67,9% en 1994 (61,4% des ménages) à 57,1% en 2001 (48,5%) et 54% en 2004, ce qui constitue un progrès significatif tant au plan historique qu'au regard des normes régionales. Mais cette évolution positive appelle quelques réserves à trois égards :

i) le nombre des ménages pauvres reste extrêmement élevé dans le pays, notamment dans les zones rurales où vivent les deux tiers de la population démunie ;

ii) la réduction de la pauvreté a été plus marquée à Dakar et dans les autres centres urbains que dans les zones rurales ;

iii) les perceptions de la pauvreté présentent un décalage par rapport à ces résultats, car deux tiers des ménages s'estiment pauvres et un tiers des ménages, pauvres ou non, pensent que la pauvreté a nettement augmenté depuis cinq ans au sein de leur communauté.

4 - Le travail des femmes

Le travail des femmes à l'usine et en jeans

La petite fille d'aujourd'hui sera la travailleuse de demain, et ce sont les chances qui lui sont offertes et les expériences qu'elle acquiert qui détermineront ses capacités à obtenir et à conserver un travail décent pendant tout son âge adulte,

ainsi que de bénéficier de sécurité et de protection pendant sa vieillesse. Si les filles sont confrontées, plus que les garçons, à des attitudes et à des pratiques culturelles négatives et à la discrimination dès leur naissance, elles grandiront pour devenir des femmes soumises à de plus fortes contraintes, et elles n'auront guère de choix ni de chances. A leur tour, elles seront moins capables d'influencer positivement la vie de leurs enfants, filles et garçons, de sorte que la pauvreté risque de se transmettre d'une génération à l'autre. Les liens entre un cercle vicieux de pauvreté et la discrimination fondée sur le sexe à laquelle est exposée la petite fille s'établissent dès les premières étapes de la vie en famille. De la naissance à la vieillesse, la discrimination fondée sur le sexe contribue à la féminisation de la pauvreté et à sa perpétuation de génération en génération. Près d'un demi-million de femmes, dont la grande majorité dans les pays en développement, meurent chaque année des suites d'une grossesse et d'un accouchement. Les jeunes femmes ont plus de difficultés à trouver un emploi que les jeunes hommes, leur taux de chômage étant parfois 50 % plus élevé. Bien que la transition entre l'école et le travail soit plus dure pour elles que pour les garçons, de plus en plus de femmes entrent dans la population active, autant par nécessité que par choix. Les deux tiers environ de la main-d'œuvre féminine du monde en développement travaillent – en dehors de l'agriculture – dans l'économie informelle, le chiffre atteignant 84% en Afrique subsaharienne62. La plupart de ces femmes sont à leur compte et exercent leur activité à domicile ou dans la rue, où elles se retrouvent dans les formes de travail informel généralement les moins sûres et les moins rémunérées.

Les femmes entrepreneurs dans le secteur informel disposent de moins d'actifs que leurs homologues masculins et ont encore plus de difficultés à obtenir des crédits ou à faire reconnaître leurs droits sur leurs biens.

Quant à celles qui ont un emploi salarié, un large écart subsiste entre leurs gains et ceux des hommes, en dépit de l'adoption croissante de lois sur l'égalité de

salaire. Le nombre des familles à double revenu et des ménages monoparentaux a fortement augmenté, mais la perception que la société a du travail et de la famille n'a guère changé. Les femmes continuent d'être les premières responsables des tâches ménagères, des soins aux enfants et des activités non marchandes, de sorte que leur participation accrue à l'emploi rémunéré signifie tout simplement qu'elles travaillent de très longues heures. Pour concilier responsabilités professionnelles et familiales, les femmes ont tendance à entrer dans la population active et à en sortir à plusieurs reprises au cours de leur vie. Là encore, elles sont perdantes, non seulement parce qu'elles accumulent moins de droits de sécurité sociale que les hommes, mais aussi parce qu'elles n'ont pas autant de chances de continuer à apprendre et à se former tout au long de leur vie et qu'elles ont donc une employabilité plus faible. La discrimination fondée sur l'âge paraît s'exercer plus tôt dans leur vie. Dans un nombre croissant de pays, les femmes de plus de 35 ans rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver un emploi ou à se faire réembaucher ; résultat, elles tombent dans la pauvreté. Pour de nombreux ménages ruraux dirigés par des femmes, les envois de fonds effectués par les membres de la famille travaillant en ville sont souvent une source importante, mais peu sûre, de revenu. Comparées à celles qui vivent dans les zones urbaines, les familles rurales sont nombreuses, ce qui accroît le nombre de personnes dépendantes de revenus faibles et intermittents.

Les femmes se marient tôt, et la mortalité infantile et maternelle est plus élevée que dans les zones urbaines. Outre le fait de souffrir d'une discrimination dans la rémunération et l'accès à la terre, à l'héritage et au crédit, les femmes supportent encore la double charge des soins à donner aux personnes âgées et aux enfants et des tâches ménagères et, en plus, on attend d'elles qu'elles travaillent aussi aux champs. Le point qui est peut-être le plus important est la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes. La race, la religion et le système de castes condamnent de nombreuses communautés à vivre en marge de la société et de

l'économie. La discrimination fondée sur le sexe, si répandue, fait qu'il est encore plus difficile aux femmes qu'aux hommes d'échapper à la pauvreté.

En conclusion, pour les personnes qui vivent dans le dénuement, la discrimination et les privations de toutes sortes se conjuguent pour créer un engrenage de handicaps. Les thèmes récurrents de l'expérience de la pauvreté sont le faible rendement du travail des femmes et des hommes vivant dans des communautés touchées par l'exclusion sociale et la difficulté pour eux de trouver des possibilités de travail décent. Les politiques mises en œuvre pour réduire et éradiquer la pauvreté doivent donc viser aussi bien la demande que l'offre sur le marché du travail dans les pays en développement et établir des stratégies pour une croissance stable et durable. Une action énergique à la base, répondant aux besoins locaux et soutenue par un cadre de lois et de mesures prises par les pouvoirs publics, est une composante du progrès. En brisant l'engrenage du dénuement familial, l'économie dans son ensemble peut entrer dans une spirale vertueuse de croissance durable et de réduction de la pauvreté. L'approche du travail décent dans l'analyse de la pauvreté contribue à révéler les objectifs essentiels de l'action au niveau local et peut ainsi inspirer et renforcer les partenariats nationaux et internationaux pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire.

Dans ces partenariats, l'OIT s'emploie à trouver des moyens de mettre fin à l'exclusion sociale et d'accroître les chances d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. La longue expérience de l'OIT, qui travaille depuis des années avec les gouvernements nationaux, les autorités locales et les organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays en développement, a permis d'élaborer et de tester toute une série d'instruments visant à permettre aux communautés de sortir de la pauvreté au moyen du travail. Le chapitre ci-après passe en revue cette expérience et les leçons à en tirer en vue d'une approche cohérente de la réduction de la pauvreté qui lie les initiatives menées à la base aux

stratégies nationales et internationales en mobilisant les gens pour constituer des organisations telles que coopératives et groupes communautaires, syndicats, organisations d'employeurs et autres associations, et s'y affilier.

5- L'élimination du travail des enfants

L'école coranique et les enfants des rues qui vont mendier pour le maître

a - La cause des enfants

De tous les enfants à qui il faut donner une chance d'échapper à la pauvreté – trouve des soutiens dans le monde entier. Selon les dernières estimations de l'OIT, il y avait en 2000 environ 352 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui exerçaient une activité économique. Une bonne partie d'entre eux étaient des jeunes âgés de 12 ans ou plus employés à des travaux légers quelques heures par

semaine. Dans les formes de travail que l'OIT a en vue et qu'il s'agit d'éliminer, on dénombrait 246 millions d'enfants, dont 171 millions – et c'est d'eux qu'il faut s'occuper en priorité – employés dans des conditions dangereuses de nature à causer chez eux des atteintes physiques ou psychiques irréversibles, voire à mettre leur vie en danger. L'OIT[99] joue, dans la campagne lancée pour soustraire ces enfants au danger et leur offrir un meilleur départ dans la vie, un rôle qui a pris rapidement une importance croissante depuis une dizaine d'années. Lancé en 1992, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (connu par son sigle anglais : IPEC) a aujourd'hui l'appui de 30 pays donateurs et recouvre des activités dans 82 pays. Celles-ci se fondent sur un vaste dispositif d'information et de formation – statistiques, travaux de recherche, matériel de formation, guides – qui sert de base au débat et à la constitution de partenariats dans le cadre sectoriel, régional ou mondial pour combattre le travail des enfants. La convention n° 138 sur l'âge minimum,1973, a reçu un grand nombre de nouvelles ratifications depuis 1995.Quant à la récente convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999, elle connaît un rythme de ratifications sans précédent dans l'histoire de l'OIT.

En application de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, l'abolition du travail des enfants doit faire l'objet tous les quatre ans d'un rapport global permettant de mesurer les progrès réalisés et la tâche qui reste à accomplir67. La lutte contre le travail des enfants est intrinsèquement liée à la lutte contre la pauvreté, dont le travail des enfants, est à la fois l'une des causes et l'un des symptômes. Plus d'un million d'enfants ont bénéficié des actions directes menées sous l'égide de l'OIT. Ce n'est qu'une toute petite partie de ceux qui travaillent dans des conditions dangereuses : plus de 171 millions, nous l'avons dit. Sans doute beaucoup d'autres ont-ils bénéficié

[99] L'OIT l'organisation internationale du travail

indirectement des efforts de l'OIT, mais il est primordial, pour que le monde de demain ne connaisse plus le travail des enfants, de réduire sans cesse la pauvreté conformément aux Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire. L'action de l'OIT concernant le travail des enfants doit s'inscrire dans la campagne menée à l'échelle mondiale pour arracher les gens à la misère.
L'expérience de l'OIT montre qu'il faut agir par étapes, en collaboration avec les pouvoirs publics, les syndicats, les employeurs et d'autres acteurs. Il convient de lancer d'abord une opération de sensibilisation – pour faire comprendre tout ce que le travail des enfants coûte aux familles et à la société – et de procéder à une évaluation des conditions juridiques et administratives. Étayée souvent par des études, cette action tend à mobiliser, en même temps que la volonté politique des dirigeants, un ensemble de soutiens qui permettront d'agir avec succès. Le résultat le plus remarquable dont l'OIT puisse se flatter au bout de dix ans d'efforts est peut-être d'avoir fait admettre la réalité du problème du travail des enfants. Vient ensuite la phase des actions concrètes, visant à développer les compétences et les moyens d'action, à soustraire les enfants au travail pour enfants en s'attaquant à ses causes. La démarche consiste, avec la participation directe des populations concernées et avec le concours des enseignants, des employeurs, des syndicats, des organisations non gouvernementales, à former des groupements locaux chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action adaptés aux besoins.

b - La conscientisation des consommateurs au travail des enfants

Plusieurs partenariats novateurs, avec des employeurs et des syndicats, rapprochent d'un côté la préoccupation des consommateurs pour les conditions de travail dans la chaîne de distribution et, de l'autre, l'action menée sur le terrain pour éliminer le travail des enfants. Deux exemples de secteurs dans lesquels les enfants en tant que consommateurs ont été rapprochés des enfants en tant que

travailleurs : la production de ballons de football et les chocolateries. Depuis 1997, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) œuvre pour éliminer le travail des enfants dans la production de ballons de football. Le 1er juillet 2002, un partenariat entre des chocolatiers de taille mondiale, des syndicats et d'autres partenaires extérieurs au secteur a permis d'établir une fondation chargée de conduire une initiative internationale qui vise à éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans la culture et la transformation des graines de cacao (International Coco Initiative – Working towards Responsible Labour Standards for Cocoa Growing). Le BIT fournit des services consultatifs à la fondation72. Des enquêtes ont été réalisées pour établir la fréquence et la nature des formes dangereuses de travail des enfants dans les plantations de cacao des pays d'Afrique occidentale les plus directement concernés. Un rapport a été publié en juillet 2002.

L'IPEC a fourni des services consultatifs et supervisé ces enquêtes. Parallèlement à ces activités consultatives et enquêtes, l'IPEC a élaboré un programme sur trois ans, doté de 6 millions de dollars E.-U., qui prévoit des mesures concrètes pour éliminer le travail des enfants dans la production de cacao des pays directement concernés. Cette initiative conjugue les activités suivantes : sensibilisation des familles et des communautés ; amélioration des capacités des producteurs, des services d'inspection et des travailleurs ; retrait des enfants du travail et inscription de ces enfants à des programmes d'instruction et de formation ; mesures rémunératrices en faveur des familles et système actif de contrôle du travail des enfants et d'information sur ce sujet[100].

[100] Source : BIT : Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

c - Les forces s'organisant pour vaincre la pauvreté

Pour vaincre la pauvreté, l'OIT préconise un ensemble de mesures qui ont un effet direct sur l'emploi – le volume et la qualité de l'emploi pour les populations pauvres – et sur les principales formes d'exclusion sociale. On voit d'autre part que les syndicats et les organisations d'employeurs sont souvent au cœur du regroupement d'un ensemble d'organisations sociales et d'administrations ou d'organismes publics qui unissent leurs efforts pour promouvoir un développement durable à l'échelle locale. L'OIT a été amenée ainsi à mettre en place un programme de développement économique local qui intègre les principes du travail décent dans une action d'ensemble concertée. Dans 14 pays de diverses régions du monde, elle aide les acteurs locaux, par un processus de discussion, d'échange d'idées et de coordination des initiatives, à concevoir et à réaliser des opérations impulsées par la population locale en créant leurs propres structures et en s'inspirant de son expérience[101].

[101] *Source : BIT : L'action à la base pour promouvoir le travail décent et l'intégration sociale*

d - Les enfants des rues : les Talibés

Les enfants des rues subissent l'absence des mères vivant de leur dur labeur

Selon la plupart des observateurs, le nombre d'enfants de la rue a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies, mais aucune donnée n'est disponible. Les estimations préliminaires d'un recensement des enfants de la rue en 2006 dans la zone métropolitaine de Dakar évaluaient leur nombre à plus de 10 000, et au moins autant existeraient dans les autres centres urbains dans tout le pays et notamment dans les régions du Sud exemple à Kolda, Kaolack entre autres.

Ces enfants sont parmi les plus vulnérables car ils manquent généralement de soins et d'un environnement favorable pour leur procurer le soutien psychosocial dont ils ont besoin. Vivant dans des conditions d'extrême pauvreté, ils souffrent souvent de malnutrition, ne vont pas à l'école, sont victimes de violences et n'ont

pas accès aux soins de santé. Pieds nus et en haillons, ils font désormais partie intégrante du paysage urbain. La grande majorité des enfants de la rue, principalement des garçons âgés de 3 à 14 ans, provient des zones rurales, mais plus d'un tiers provient d'autres pays - la Guinée Bissau, en particulier. Un grand nombre d'entre eux, confiés à des enseignants coraniques par leurs parents, sont forcés à la mendicité pour vivre, des enfants, les Talibés, dont la famille est à la rue ou encore ayant rompu les liens familiaux comme par exemple, les fugueurs, les enfants victimes de violence familiale, les enfants abandonnés.

Les talibés représentent de loin le groupe le plus nombreux et le plus visible. On les reconnaît facilement aux boîtes de conserve de tomate leur servant à récolter des aumônes. Une enquête menée en 2006 donne à penser qu'en réalité ces enfants passent très peu de temps à apprendre le Coran, et qu'il existe plusieurs cas de traite d'enfants déguisée en apprentissage du Coran. Selon la Banque Mondiale, les progrès vers la réalisation des ODM sont inégaux en raison des résultats contrastés obtenus par le Sénégal dans l'élimination des principaux facteurs déterminant de la pauvreté et des inégalités. Le Sénégal a toutes les chances d'atteindre ses objectifs sur le plan de l'enseignement primaire pour tous et de la lutte contre le virus VIH/SIDA au rythme actuel des progrès enregistrés.

6 - Le micro-crédit et les femmes

Le microcrédit des femmes sénégalaises.

L'amélioration de l'accès au marché des femmes entrepreneurs du secteur informel la formation qualifiante, le développement de l'esprit d'entreprise, le microcrédit, les services de développement des entreprises et l'amélioration des capacités des productrices et des travailleuses indépendantes de l'économie informelle contribuent à accroître les gains des femmes. Toutefois, si elles n'ont pas accès à des marchés viables, elles risquent de ne pas pouvoir échapper à la pauvreté. Dans le cadre d'un projet récent GENPROM – IFP/SEED du BIT, des recherches actives sont menées sur la façon dont les femmes occupées dans l'économie informelle, dans différentes régions du monde, peuvent :

i)mieux connaître les stratégies et les moyens appropriés et effectifs pour accéder et participer de manière compétitive aux marchés nationaux et internationaux, y compris par une participation équitable aux chaînes de valeur;
ii) surmonter les contraintes du couple produit-marché en ce qui concerne l'élaboration et la conception du produit, les systèmes d'assurance de la qualité et les capacités de production et de logistique nécessaires pour garantir un volume viable d'activités; et iii) acquérir les capacités nécessaires pour profiter des débouchés du marché et échapper à la pauvreté.
Les recherches actives couvrent actuellement les domaines suivants: promotion de l'esprit d'entreprise des femmes – salons professionnels, initiatives de sous-traitance en Éthiopie ; diffusion d'informations sur les marchés au moyen d'un guide de ressources en ligne à l'intention de femmes entrepreneurs au Caraïbes ; promotion du tourisme rural et pépinière d'entreprises artisanales pour les femmes de communautés rurales marginalisées d'Estonie; amélioration des qualifications de commerçantes de denrées alimentaires pour qu'elles deviennent productrices (République-Unie de Tanzanie); création d'une chaîne de production laitière dans le cadre d'une coopérative de femmes (Nicaragua); et dynamique et exploitation d'un marché de fin de semaine en Thaïlande où des femmes vendent toute une gamme de produits – style novateur, rotation rapide des stocks – à des acheteurs locaux et internationaux et à des touristes[102].

[102] Source : BIT : Programme de promotion des questions de genre (GENPROM) ; Développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et questions de genre dans les entreprises (WEDGE).

a - La stratégie d'amélioration de la gouvernance du travail informel

La plupart des travailleurs et un grand nombre de petites entreprises luttent contre la précarité qui caractérise l'économie informelle et s'efforcent de gagner un salaire décent. Bien qu'il soit erroné d'affirmer que les économies informelles ne sont pas réglementées, il n'en demeure pas moins que les normes en vigueur dans le secteur informel ont pour la plupart été conçues et mises en œuvre de manière informelle. Dans certains cas, ces normes sont banales et incarnent des valeurs communautaires largement acceptées, par exemple en matière d'équité. Parfois, cependant, certaines répondent aux intérêts d'individus ou de groupes locaux puissants et, même lorsque les lois et les réglementations officielles s'appliquent au secteur informel, leur mise en œuvre est souvent arbitraire et aléatoire. L'informalité est essentiellement une question de gouvernance.
L'absence de cadre approprié à la gouvernance des marchés en général, et des marchés du travail en particulier, crée un environnement caractérisé par l'insécurité qui empêche l'accumulation de capital financier, humain et social. Sans stratégie d'extension progressive des réglementations officielles en faveur des besoins des travailleurs et des entreprises du secteur informel des pays en développement, le potentiel productif de la population active pauvre du monde risque de demeurer inutilisé, de freiner la croissance et de provoquer des tensions sociales accrues.

Une nouvelle approche doit se fonder sur le fait que ce n'est pas par choix que la plupart des personnes vivent et travaillent dans l'économie informelle mais pour survivre. Dans le secteur informel, les travailleurs salariés, ceux qui travaillent à leur propre compte, et les petites entreprises sont confrontés à des problèmes identiques en termes d'insécurité et de vulnérabilité. Incapables de trouver un autre emploi ou de monter une entreprise dans le secteur structuré, ils ne sont pas protégés, ne peuvent faire valoir leurs droits, ne sont pas représentés

et restent souvent prisonniers de la pauvreté. Surtout en période de chômage, de sous-emploi et de pauvreté, et lorsque l'économie formelle offre peu de perspectives d'emploi, le secteur informel reste la principale source de travail rémunéré. Bien que de nombreuses entreprises du secteur informel fassent preuve de créativité et d'un dynamisme exceptionnel et qu'elles continuent de produire des biens et des services bon marché à l'intention de consommateurs désargentés, elles sont rarement reconnues et donc protégées, et ne peuvent par conséquent pas accroître les investissements ou créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Le crime et la corruption sont les principaux problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs et les entreprises de l'économie informelle. L'absence de mécanismes effectifs de mise en œuvre des lois fondamentales et de protection des administrés contre le vol et la violence nuisent à la croissance des emplois productifs. Le fait que la plupart des travailleurs et entreprises du secteur informel produisent des biens et des services légalement reconnus par le secteur formel mais demeurent dans le même temps incapable de respecter les prescriptions légales en matière de procédures, par exemple en matière d'enregistrement des entreprises, aggrave la situation de ceux qui auraient le plus besoin de voir respecter le principe de la primauté du droit.

L'élimination de la pauvreté par le travail décent nécessite que le travail informel soit débarrassé de ses connotations négatives et que les travailleurs et les branches économiques concernées soient intégrés dans être et à leurs activités économiques. Il ne sera possible de progresser vers la reconnaissance et la protection du travail décent que si sont identifiées et résolues les causes sous-jacentes du travail informel. Il convient en effet de tenir compte du fait que le principal obstacle à l'intégration dans le champ économique et social officiel est l'incapacité des travailleurs et employeurs du secteur informel à faire valoir leurs droits fondamentaux, un élément pourtant indispensable au fonctionnement efficace et équitable des marchés du travail. Pour que les politiques visant à

résoudre les problèmes de l'économie informelle soient effectives, il faut que les organisations représentatives des travailleurs et des entreprises du secteur informel puissent participer au processus décisionnel au niveau national. Les travailleurs et les employeurs qui exercent des activités informelles pourraient adhérer aux syndicats ou aux organisations patronales existants, ou créer leurs propres structures représentatives. Celles-ci jouent un rôle stratégique crucial tant en syndiquant et en offrant des services aux employeurs et aux travailleurs de l'économie informelle qu'en encourageant et en appuyant la création et le développement de nouvelles organisations représentatives accessibles, transparentes, responsables et gérées démocratiquement. De nombreux pays doivent modifier leurs dispositions juridiques et administratives afin de garantir et protéger la liberté syndicale et ne pas restreindre le droit d'organisation des travailleurs et des employeurs du secteur informel.

b - L'expansion de l'économie informelle

Les potières au travail : dans quel cadre juridique ?

L'expansion de l'économie informelle est souvent due à l'existence de cadres juridiques et administratifs inappropriés, inefficients, inadaptés ou incorrectement appliqués et à l'absence de politiques et de lois adéquates et effectives. Pour éviter le piège économie informelle-pauvreté, il faut qu'existe un environnement politique favorable à une culture d'entreprise qui encourage les petites, micro et moyennes entreprises, en particulier, à démarrer leurs activités et à se développer dans un système juridique qui leur est favorable. Les politiques commerciales qui stimulent le travail indépendant et la création de petites entreprises, l'existence d'une administration publique responsable et non corrompue, ainsi que d'un système éducatif solide sont d'une importance primordiale pour les investissements nationaux ou étrangers dans le secteur privé. Parallèlement, les réglementations du marché du travail doivent tenir compte à la fois des besoins des petites entreprises en termes de flexibilité et d'efficacité, et des besoins des travailleurs en termes de sécurité et d'équité.

Il n'existe pas de solution facile pour remédier aux défaillances de la gouvernance internationale et nationale qui ont provoqué une explosion massive du secteur informel dans les pays en développement. Les gouvernements doivent donc concevoir et suivre une approche globale favorable aux entreprises et aux travailleurs de l'économie informelle qui permette de surmonter

Les obstacles et de tirer profit de la sécurité que la reconnaissance légale de leurs activités apporterait à la création d'entreprises et à la création d'emplois décents. Une telle approche permet d'identifier les prescriptions juridiques et administratives qui compliquent indûment l'intégration dans le secteur formel de nombreuses unités économiques du secteur informel.

Des investissements importants devront également être effectués notamment dans les domaines de la formation et de l'éducation afin que le plus

grand nombre ait accès aux emplois productifs et rémunérateurs. Les autorités locales ont souvent un rôle essentiel à jouer pour favoriser la mobilisation communautaire autour de projets ponctuels de développement. De plus, pour assurer le succès des mesures nationales d'intégration des économies formelle et informelle, des réformes doivent être apportées aux systèmes de gouvernance de l'économie mondiale, comme suggéré dans le chapitre 5 du présent rapport. La Conférence internationale du Travail, lors de sa session de 2002, a demandé au BIT de mettre au point un programme de travail et d'assistance technique, en utilisant les compétences de ses mandants tripartites, afin de soutenir les efforts déployés par les Membres de l'Organisation et d'utiliser tout l'éventail des instruments disponibles dans le cadre du travail décent en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement .

Un défi majeur à cet égard consiste à parvenir à instaurer un équilibre entre, d'une part, veiller à ce que les stratégies visant à améliorer la gouvernance des marchés informels du travail ne compliquent pas davantage la vie des personnes qui travaillent dans l'économie informelle et, d'autre part, réformer et étendre progressivement les cadres de réglementation en vigueur dans l'économie formelle. Pour être efficaces, les nouveaux systèmes de gouvernance doivent avoir un sens pour ceux auxquels ils s'adressent, à défaut de quoi ils resteront caducs et empêcheront la création de davantage d'emplois et de meilleure qualité. Le dialogue avec divers types d'organisations représentatives est primordial.
Or les travailleurs et les petites entreprises du secteur informel sont confrontés à des difficultés énormes en matière d'exercice du droit syndical, notamment en raison de la modification constante des relations d'emploi et de la durée de vie très courte de la majorité des microentreprises. Les gouvernements, les autorités locales, et les syndicats et organisations patronales établis ont un rôle essentiel à jouer pour encourager le développement d'organisations représentatives et associer ces dernières aux mécanismes de dialogue social concernant les

politiques nécessaires à l'intégration des emplois informels dans des cadres de réglementation économique élargis et à la promotion du travail décent. Soutenir ces efforts est une priorité majeure pour le BIT chaque fois que sont examinées avec les mandants de l'Organisation les stratégies de réduction de la pauvreté dans le cadre du travail décent. Les relations entre les syndicats et les organisations de la société civile se développent à l'échelon national et à l'échelon mondial comme il est indiqué dans une déclaration (« Mondialiser la justice sociale ») présentée au Forum social mondial (Porto Alegre) et au Forum économique mondial (New York) en janvier et février 2002 par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), les Secrétariats professionnels internationaux (SPI), la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, la Confédération mondiale du travail (CMT) et la Confédération européenne des syndicats (CES). « Les syndicats font partie de la société civile au même titre que du monde économique. En vue d'être pertinents aux yeux de nos membres, nous devons être prêts à amorcer un dialogue avec les employeurs pour qui travaille la main-d'œuvre et à négocier avec eux et, dans le même temps, à travailler avec d'autres dans la communauté. Notre rôle consiste à faire avancer et à défendre les intérêts des travailleurs en concluant des alliances avec ceux qui partagent nos points de vue et en engageant des débats avec ceux qui ne les partagent pas. »

Finalement le renforcement des institutions en faveur du travail décent et de l'élimination de la pauvreté montre la mise en place d'études comparatives que les pays sont parvenus, à une époque marquée par une intégration économique mondiale rapide, à un stade de croissance ayant entraîné une réduction de la pauvreté sont ceux qui disposent d'institutions publiques et privées de qualité.

Outre qu'elles encouragent le potentiel d'innovation des marchés et engendrent dans une certaine mesure une sécurité au plan social, des institutions saines sont de plus en plus reconnues comme un facteur déterminant de la croissance et delà capacité des États de résister aux chocs imprévus. Des études ont montré que les pays qui ont le plus tiré profit de leur intégration dans l'économie mondiale sont

ceux qui disposent d'institutions complémentaires capables de créer une plus-value sociale, élément nécessaire pour préserver ou restaurer la stabilité macroéconomique.

c - Équité et efficience

Dans ce chapitre, on a montré qu'une meilleure gouvernance des marchés du travail est essentielle à une cohésion sociale accrue et à une croissance soutenue et, par conséquent, à la réduction de la pauvreté. C'est aussi un élément particulièrement important des stratégies d'intégration du secteur informel dans le cadre juridique et institutionnel des économies dans leur ensemble.

Les valeurs qui sous-tendent les activités de l'OIT et qui sont consacrées par sa Constitution et par la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail constituent le fondement dont peuvent s'inspirer les États pour élaborer des cadres institutionnels propices à la gouvernance des marchés du travail tout en respectant le double impératif d'équité et d'efficience.

Faire du travail décent une priorité permet d'examiner de manière constructive comment les droits au travail et les institutions des marchés formels et informels ont une incidence sur la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la compétitivité dans un cadre économique mondialisé. L'efficience des mécanismes établis en matière de gouvernance est fondamentale pour que l'intégration aux marchés mondiaux se traduise par davantage d'opportunités en termes de travail décent et réponde aux ajustements potentiellement destructeurs pour l'emploi. Le dialogue social contribue fortement à la réalisation de ces objectifs. De plus, en augmentant la croissance productive, les institutions du marché du travail qui fonctionnent de manière adéquate créent les conditions nécessaires à une croissance durable plus rapide sans nuire à la stabilité macroéconomique.[103]

---

[103] « Les éléments les plus importants en matière de gestion des conflits sociaux sont les suivants : les organismes de participation politique, la protection des libertés civiles et politiques, l'existence de syndicats libres, de bureaucraties non corrompues, de systèmes judiciaires indépendants et impartiaux, et les mécanismes de sécurité sociale tels que les filets de sécurité. Ces éléments sont importants à la fois pour gérer les turbulences économiques mondiales et pour faire contrepoids aux inégalités croissantes découlant de l'ouverture des marchés. »
D. Rodrik: The new global economy and developing countries: Making openness work (Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1999), pp. 17-19, 1999.

Le commerce informel est le domaine privilégié des femmes de la zone rurale qui s'investissent plus que les femmes de la zone urbaine. Pour en venir au plan économique, le système de gestion bancaire du secteur informel, permet à la détaillante, de se procurer la somme nécessaire pour commercer sans avoir à subir les contraintes d'une banque conventionnelle. Le système de micro-crédit mis au point par l'Inde, et qui fait timidement son apparition en Europe, représente-t-il réellement la seule issue possible aux faibles revenus dans les pays en développement ? Qu'en est-il de l'aspect social ? Le commerce informel réunit-il réellement les individus, avec la mise en place de l'idée d'une solidarité accrue entre les femmes? A travers l'image de la mère, c'est toute la symbolique de la femme déterminée qui refuse de se croiser les bras, de subir, ainsi par un tour de force va s'imposer tant sur un plan économique que social. Sur le plan économique, le développement du secteur informel ne va pas sans poser un problème et il est probable que sa pertinence résulte tout autant de sa fonction sociale que de sa fonction économique : cela aussi mérite d'être interrogé dans la perspective de développement du commerce informel, puisque ce secteur permettrait à de nombreuses femmes d'accéder à une plus large autonomie tant sur le plan économique que social. Qu'en est-il en réalité ? Le secteur informel est majoritairement piloté par les femmes. Il couvre pratiquement tous les domaines d'activités, et joue un rôle social dans l'économie du pays. Quelles réponses la femme apporte-t-elle à la demande des consommateurs à faible pouvoir d'achat? Qu'en est-il de la concurrence chez les petites commerçantes dont la ville de Dakar regorge ? L'État ne fait rien pour empêcher le commerce informel et l'encourage prudemment. Comment sont-elles parvenues à bouleverser la donne économique, encourageant de ce fait à s'engager davantage ? Le secteur informel englobe plusieurs domaines. Quelles sont les données économiques fondamentales en Afrique subsaharienne concernant le marché

informel, dans la mesure où il draine une bonne partie des ressources des pays en développement ?

d - Groupements de femmes rurales au Sénégal

Est-ce des espaces de liberté ou plates-formes de changement ?

Certains parlent de "révolution silencieuse", d'autres voient, dans les associations de femmes, un espoir pour l'Afrique de demain. Les associations de femmes sont devenues, en effet, une réalité incontournable de l'idéologie du développement. Pour ce qui concerne l'Afrique, la littérature en langue française, encore peu abondante, porte essentiellement sur les organisations féminines en milieu urbain.

Les contextes nationaux reprennent les slogans en vogue, encourageant, pour reprendre l'expression consacrée : "une promotion sociale de la femme qui parte de la base". Le discours international de l'approche "genre et développement" modèle les organisations de développement qui, quant à elles, voient, ou présentent, ces groupements comme des tremplins vers l'égalité hommes / femmes, désormais rebaptisée "genre et développement". Doit-on, à la suite de ces organisations, considérer ces groupements situés à l'interface entre les femmes rurales et l'ONG de développement comme de véritables espaces de changement, voire des lieux de la "promotion féminine" ? Au sein d'un environnement local bouleversé par une paupérisation croissante qu'accompagnent des transformations importantes de l'organisation familiale et communautaire, ces groupements offrent-ils aux femmes rurales des alternatives identitaires ? Transforment-ils la manière dont les femmes se perçoivent en tant que femmes et leur manière d'aborder leur vécu quotidien ? S'interroger sur le sens et la portée des groupements féminins ruraux dans le cadre d'une anthropologie empirique du genre demande d'étudier les groupements dans le milieu qui les a vus naître et leur donne sens.

Nous tentons ici de proposer, à travers l'étude d'un hameau, une esquisse de la société rurale Ouolof et, en particulier, des rapports de genre qui la modèlent.

Nous mettons surtout en évidence les statuts et les rôles des femmes et les effets des transformations du monde rural sur les rapports de genre, et présentons un groupement de femmes rurales en étudiant par la suite particulièrement ses relations avec une ONG urbaine de Kaolack, l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES). En observant leurs interactions, nous mettons en exergue les perceptions et les préoccupations divergentes qui sont les leurs en matière de "genre et développement ». La perspective suivie ici est celle de la combinaison d'une approche exogène (Olivier de Sardan 1995) et d'une approche endogène (Devisch & De Boeck & Jonckers 1995) du développement. D'une part, il s'agit d'étudier l'espace social où se situe la rencontre entre opérateurs de développement et "groupes cibles", et la "projection" de programmes de développement considérés comme une greffe et enchâssés dans des réseaux de relations complexes, de rapports de force, de classe, de genre. Cette perspective met en évidence les divergences de conception, les représentations concurrentes, les stratégies de confrontation, de résistance, de détournement, de négociation, qui sont celles des partenaires du développement. D'autre part, il s'agit de percevoir que le développement répond à une dynamique interne : toute société comporte en elle-même la capacité de construction de son propre développement et ses propres alternatives aux modèles occidentaux de développement prométhéen. On raisonne ici en termes de syncrétisme, d'hybridation, de construction de formes nouvelles à partir de données prises dans les deux cultures en contact, de réinterprétation des objets et des discours mondiaux dans le contexte culturel local[104]. L'anthropologie met en lumière comment la problématique "genre et développement" constitue un lieu de rencontre entre discours mondial et discours locaux.

[104] Comaroff 1993

Cette rencontre se produit à travers des projections réciproques d'attentes, des représentations des autres comme représentant(e)s de l'autre culture : Nord et Sud, urbain et rural, etc. Il s'agit d'un jeu de miroir constant et réciproque. Le discours sur le genre est un lieu où de petits groupes sont mis en face des réalités que la mondialisation génère. Ainsi, d'une part, le discours d'un féminisme mondial est transporté vers les cultures locales par leurs propres élites intellectuelles et ces élites se présentent comme les porte-parole de la modernité sur les femmes. Le discours mondial, de son côté, utilise, voire suscite, un "local" adapté à ses objectifs propres. Dans le même esprit que le fait Fahy Bryceson (1995), nous rejetons ici les dichotomies réductionnistes de l'approche "genre et développement" et nous cherchons à rendre compte de la multiplicité des expériences de genre, toujours vécues à travers le prisme de la culture, de la classe, de la race... Les rapports hommes/ femmes sont vus sous un nouveau jour lorsqu'ils sont repris dans les cadres d'une analyse microsociologique des dynamiques d'influence et de pouvoir, de rapports de forces, de stratégies et d'actions. La ville de Kaolack est située dans la région du même nom au nord de la frontière sénégambienne. Le climat y est de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance d'une longue saison sèche et d'une saison pluvieuse de deux ou trois mois. Depuis 1968, la région connaît une diminution progressive de la moyenne pluviométrique. La population totale de la région est estimée à 996.807 habitants (chiffre de 1996) soit environ 12% de la population nationale. Les populations rurales représentent 75 % de la population de la région. Les femmes comptent pour 51,5 % de la population régionale...

L'indice de pauvreté de la région dépasse la moyenne nationale, avec 40 % des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (c'est-à-dire moins de $ 1 par jour). Les Ouolofs constituent la majorité (62,4 %) de la population. S'y mêlent des Fulbé (Peuhls), des Serers et des Bambaras. L'Ouolof est parlé par 91,3 % de la population comme première ou deuxième langue. Kaolack, avec ses quelques

150.000 habitants, est la ville la plus importante de la région. Sa position stratégique sur les rives du fleuve Saloum, en a fait, sous l'administration coloniale française, un grand port arachidier. Aujourd'hui, cette ville reste un important carrefour commercial qui traite surtout les arachides de l'arrière-pays et le sel des salines locales.

A l'image des grandes villes sénégalaises comme Dakar, Thiès, etc. Kaolack possède ses associations sportives et culturelles (ASC) regroupant hommes et femmes, essentiellement des jeunes, à l'occasion de manifestations culturelles ou de rencontres sportives, autour de centres socioéducatifs et de loisirs. C'est d'une telle organisation, le Maag Daan, qu'est née, en 1987, l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES). Certaines femmes membres s'affirmaient "convaincues par leur expérience que l'échec des stratégies de développement provient dans une large mesure de la non prise en charge des exigences de la promotion sociale, économique et culturelle des femmes".

L'organisation s'attachait, à ses débuts, à "sensibiliser" et à "conscientiser" des femmes quant à leur statut social au moyen de "causeries" avec les groupements de femmes existant au niveau urbain et rural. L'appui financier sous forme de crédits octroyés aux groupements est intervenu en 1991, sur insistance des femmes des groupements elles-mêmes, avec la mise sur pied d'une banque teranga, et la création récente d'une mutuelle qui, tout comme la banque, est ouverte également à la population de Kaolack tout entière.

L'organisation compte treize membres permanents : la présidente, une trésorière, une secrétaire, une caissière, un secrétariat administratif, un délégué culturel (responsable d'une troupe de théâtre action utilisée comme support aux activités de sensibilisation et de formation), deux "animatrices urbaines" et cinq "animatrices rurales". Les organes de l'ONG l'APROFES[105] comprennent

[105] L'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES) est née en 1987 de la volonté d'un groupe de jeunes femmes de l'association culturelle et sportive « Mag Daan », toutes convaincues que l'échec des

quelques hommes mais tous sont dirigés par des femmes, ceci "pour éviter que les postes clés laissés neutres ne soient, comme le montre l'expérience, accaparés par les hommes et que ceci ne déséquilibre dès le départ l'organisation ".

L'organisation encadre aujourd'hui cent treize groupements situés dans les différents quartiers de la ville de Kaolack ainsi que dans les villages de la région. Parmi ces villages, l'un fait l'objet d'une étude plus approfondie. Kër Ganghanel fait partie de la commune de Gandiaye, à l'ouest du département de Kaolack. Il compte sept concessions abritant un peu moins de 200 personnes.

La population y est composée en majorité d'Ouolof ou de Serer parlant Ouolof. Cette adoption de l'Ouolof s'explique, dans cette région, par l'expansion, depuis un siècle, de l'Islam mouride dont l'Ouolof était la langue véhiculaire.

L'adhésion à cette confrérie, fondée sur le travail agricole, a favorisé l'ouverture de fronts pionniers de la culture arachidière sous l'administration coloniale et encadré les anciens guerriers sous le couvert d'une idéologie religieuse de soumission. Les marabouts, intermédiaires mercantiles politiques et religieux, pouvaient apparaître comme les relais des pouvoirs publics auprès de la population. Le village, en totalité de confession musulmane, possède son imam et sa mosquée.

Le paysage semi-désertique témoigne d'une sécheresse devenue endémique à partir des années quatre-vingt. La désertification et l'infertilité, dont les aléas climatiques autant que l'action humaine sont responsables, y ont rendu très

---

programmes de développement résultait en grande partie de la non-prise en charge des préoccupations des femmes.

Ce groupe est dirigé par des femmes et fait partie des organisations nées de la dynamique populaire. Une autre spécificité de cette association est que des femmes de professions, d'origines sociales, de races, de religions et d'appartenance politiques différentes s'y retrouvent.

Cette organisation locale s'appuie sur les initiatives des populations, surtout les femmes et les jeunes, à travers des programmes de formation, de sensibilisation, de soutien aux activités productives et d'amélioration du cadre de vie. Elle n'intervient pour l'instant que dans les régions de Kaolack, Diourbel et Fatick par manque de moyens, mais ses ambitions sont nationales.

L'équipe de l'APROFES se compose actuellement d'une vingtaine de membres (13 permanents, et 7 bénévoles, parmi lesquels la présidente, la trésorière, etc.

précaires les conditions de vie de ces populations cultivatrices : le défrichage, les déboisements inconsidérés, la surexploitation des sols par la culture intensive de l'arachide manifestent à présent leurs effets. Le village possède deux puits d'une profondeur de douze mètres. L'un est constamment à sec et l'autre, ensablé à cause d'un glissement de dalle, met de longues heures à se remplir. Les écoles et les postes de santé les plus proches se situent à trois kilomètres.

La division du travail dans le milieu rural Ouolof

La société Ouolof, très hiérarchisée, est clairement structurée autour de la prééminence masculine. Celle-ci se marque, en premier lieu, à travers le système de parenté où le patrilignage domine pour tout ce qui concerne les attributions sociales de l'individu. La ségrégation des sexes dans toutes les activités et manifestations sociales commence très tôt. Dès l'enfance, garçons et filles sont initiés à leurs rôles futurs au sein de la communauté. Ce qui signifie pour les filles l'initiation par leurs mères aux travaux ménagers et à l'éducation des plus jeunes. L'éducation scolaire des filles reste encore un problème en raison des charges domestiques, mais aussi de l'opposition paternelle et des mariages et grossesses précoces qui mettent fin trop tôt à la scolarité. La ségrégation des sexes est très nette à l'âge adulte. Aux femmes incombent la responsabilité ou l'accomplissement de toutes les tâches ménagères, ainsi que les soins aux enfants. En milieu rural, les activités du mari qui travaille aux champs en saison des pluies se limitent, en saison sèche, aux menus travaux d'entretien de la concession et de la cour en prévision de la saison des pluies (confection de palissades, réparation des toits avec l'aide des jeunes gens de la maison...) ainsi qu'au commerce le jour de marché hebdomadaire. La crise économique de ces dernières années pousse, cependant, beaucoup d'hommes à chercher un travail temporaire dans une ville proche. Une fois passée la période sexuellement active des femmes, la réserve et la gêne, qui caractérisaient les échanges entre parents des deux sexes, disparaissent.

Les statuts et les positions sociales s'impriment dans les relations sociales et dans la façon dont celles-ci sont marquées par les rapports de genre. La famille Ouolof présente, en effet, une structure hiérarchique conférant à chacun, selon son rang, un statut auquel s'attachent des devoirs et des fonctions propres. Le chef de maison, borom kër, aîné de la concession, est entouré des surga, personnes dépendantes et vivant sous son autorité. Le chef de maison gère le champ que les membres de la concession mettent collectivement en valeur : il assure la cohésion du groupe et gère le patrimoine. Il a l'obligation de pourvoir à l'entretien des membres de la concession et doit gérer les conflits en collaboration avec les hommes les plus importants de la famille.

Derrière le borom kër viennent les frères cadets, les fils mariés, suivis des adolescents. Les femmes ont un statut inférieur mais à des degrés divers, leur statut reflétant celui de leur mari. Dans cette société où la polygynie reste autorisée, la femme qui, entre toutes, domine, est la première épouse du chef de famille. Celle-ci peut se dégager des tâches domestiques et exerce, au nom de son mari, l'autorité suprême dans la sphère féminine. Les épouses des fils sont sous l'autorité de leurs belles-mères. Les jeunes filles non mariées ont le statut le plus bas : elles sont au service de tous selon des règles qui reflètent, cependant, leur statut social d'origine.

La société Ouolof n'est pas seulement patrilinéaire, elle est aussi virilocale, ce qui fait de la nouvelle mariée une étrangère au sein de la concession de son époux. Dans ses relations avec la belle-famille, elle devra se plier à des règles et des attentes à travers lesquelles elle manifeste l'acceptation de son nouveau statut. Il est recommandé à la jeune mariée d'adopter un profil bas, d'être patiente pour s'allier peu à peu les belles-sœurs et les belles-mères avec lesquelles il lui faudra vivre. La patience peut n'être qu'apparente et divers liens de compétition, de jalousies et d'entraide témoignent des stratégies féminines au sein d'une même

concession. Cet idéal de la famille Ouolof est, depuis une vingtaine d'années, fortement remis en cause par les bouleversements socio-économiques du milieu rural. Sous l'action conjuguée des valeurs individualistes et de la crise économique, les nouvelles générations remettent en question la structure hiérarchique et communautaire de la famille Ouolof. La monétarisation de l'économie et l'individualisme croissant se traduisent dans un morcellement du patrimoine foncier et les revendications d'autonomie des jeunes ménages. Ils désirent échapper à la fois à l'autorité du borom kër et aux contraintes du régime de gestion communautaire des biens dont la monétarisation a souvent rendu la contrepartie sécuritaire impossible. La tradition Ouolof, qui nous montre la famille comme une unité de production économique dans une économie basée sur l'agriculture, laisse peu de place à la propriété foncière individuelle et n'assure, à plus forte raison, pas de droit généralisé à la propriété foncière pour les femmes. Seuls les hommes héritent les terres. Les femmes exploitent cependant, en plus de leur travail dans le champ collectif, des parcelles mises à leur disposition par leurs maris et leurs fils, ou y engagent, à leur profit, des jeunes du village. Les produits de ces cultures serviront à des dépenses personnelles et viendront d'habitude compléter la nourriture de base fournie par le mari. Les femmes auront à cœur de fournir poisson, épices, et condiments pour la sauce, éléments importants de séduction. En saison sèche, leur liberté de gestion économique dans le domaine qui leur est propre, s'accompagne d'une grande liberté de déplacement qui peut les voir séjourner plusieurs mois à la ville.

Cette situation est à présent bouleversée par la crise socioéconomique. La paupérisation croissante est l'occasion de nombreux conflits à l'intérieur de la concession et du ménage. Elle entraîne une nouvelle négociation des responsabilités. Les migrations des maris à la ville, ou parfois même à l'étranger, forcent les femmes à diriger elles-mêmes le ménage de façon temporaire ou quasi permanente, dans l'ambiguïté que peut faire subsister l'autorité des aînés revenus

ou restés au village. Certaines femmes en viennent à assurer de fait l'entretien quotidien de la famille et pourvoient le ménage en biens achetés occasionnellement, y compris des denrées telles que le riz et le sel, ou encore un mouton ou de la volaille. Les gains résultants du travail migrant interne sont investis dans ces achats alimentaires. Cette augmentation de la prise de responsabilité et de l'influence au sein de leur ménage ne leur confère pas pour autant plus de pouvoir dans la sphère publique : la prise de décision officielle revient à l'homme. La composition de la concession du chef du village de Kër Ganghane, notre concession hôte, illustre les bouleversements à la fois économiques et socioculturels que connaît l'organisation familiale.

Cura, la première épouse de l'ancien chef de village, venait de Kumpan, un village de l'ancienne région du Saloum. Après un premier mariage suivi de divorce, elle fut mariée à Tagguc, fils du fondateur du village. Le couple eut cinq enfants, parmi lesquels deux filles mortes en bas-âge. L'aîné des enfants, Babacar, âgé aujourd'hui de 45 ans, avait très tôt montré des dispositions pour les études, bravant l'autorité de son père, lui aussi le chef du village : "en ce temps-là l'école était regardée comme une perte de temps et une menace à leur autorité par les aînés du village". Babacar avait poursuivi des études en Europe et avait épousé une Italienne. Deux ans plus tard il avait divorcé. Retourné au pays, il avait trouvé un poste dans la fonction publique à Dakar. Il y avait eu de nombreuses liaisons, quittant notamment une femme enceinte de ses œuvres. L'enfant de cette union vivait dans la concession. Il avait ensuite épousé sa cousine croisée matrilatérale, Binta (23 ans). Celle-ci, fille de l'imam de Kër Ganghane, était elle-même divorcée, ayant été répudiée après trois tentatives d'accord à l'amiable parce qu'elle ne s'accordait pas avec les trois coépouses de son oncle, un marabout influent auquel elle avait été mariée.

Cura, la mère de Babacar, n'avait pas vu cette union avec son fils d'un bon œil, en raison du caractère réputé difficile de Binta. Avant son premier mariage,

Binta avait passé plusieurs mois à Dakar où elle était femme de ménage et depuis, on la trouvait prétentieuse et égoïste. Le chef de famille étant décédé, c'est sa seconde épouse qui avait, à la demande de Babacar, pris les contacts nécessaires avec les parents de Binta et obtenu le consentement de cette dernière. Babacar avait payé une forte somme d'argent et on avait célébré, le même jour, le mariage religieux, l'arrivée au domicile conjugal, et le baptême du premier enfant. Babacar travaillait à Dakar et ne rentrait qu'une fois tous les deux mois et pour les grandes fêtes. Binta vivait dans la concession avec son fils de deux ans.

Trois adolescents de cousinage éloigné, provenant de villages avoisinants et résidant à Kër Ganghane en raison de la proximité de l'école secondaire de Gandiaye, sont également hébergés dans la concession. Cette concession ne fait pas du tout exception au village. Elle témoigne, comme tant d'autres, des nombreux changements survenus dans l'organisation familiale, mais aussi des continuités qui attestent la capacité d'adaptation des structures sociales. On y remarque la volonté d'indépendance des ménages et l'affirmation d'un affranchissement de l'autorité paternelle. La libération sexuelle de la jeune génération, les filles connaissant souvent une grossesse avant le mariage, est également flagrante. La mobilité conjugale est grande. L'exode rural des hommes, que ce soit pour le travail ou les études, est très marqué et s'accompagne de plus en plus d'un exode des femmes et de nouvelles formes de mobilité de celles-ci. Les femmes qui sont encore majoritairement analphabètes se retrouvent dans les professions de femmes de ménage ou de travailleuses journalières.

L'exode masculin entraîne un bouleversement important au niveau de l'organisation du ménage. Dans notre exemple, Abdoulaye est le seul homme marié résidant de façon permanente au sein de la concession, et il travaille en ville. Cette situation entraîne une autorité de fait des épouses en matière d'organisation de la concession. Ce sont surtout les changements liés à la monétarisation croissante et à la libéralisation des pratiques sexuelles qui affectent le milieu rural

Ouolof. L'ensemble des effets de ces transformations sur les relations entre les hommes et les femmes au sein de la famille et du village tout entier est difficile à évaluer. Les nouveaux comportements en matière d'argent et de sexualité sont imbriqués dans diverses dynamiques d'individualisation dont l'action conjuguée pourrait, à terme, dessiner un nouveau paysage rural.

Pratiques matrimoniales et rapports de genre

Les pratiques matrimoniales sont, certes, au cœur des rapports de genre. Elles affectent, comme telles, les dynamiques mises en œuvre dans la perspective "genre et développement". Elles modulent les effets des règles de succession et donc d'accès à la propriété, notamment foncière. Les transformations économiques et sociales et leur influence sur les modalités de formation des unions, sur le divorce, la polygynie, sont au centre de la transformation des rapports de genre. Les entretiens avec les femmes de Kër Ganghane font apparaître cette évolution des pratiques matrimoniales et les implications des bouleversements socio-économiques du milieu rural. Au sein de la société Ouolof existe une union préférentielle entre cousins croisés. Une deuxième règle d'alliance précise la portée de la première. En effet, le mariage est prohibé entre cousins parallèles considérés comme des frères. L'épouse préférentielle de premier rang est la fille du nijaay (oncle maternel) suivie par celle de la bajjène, la tante paternelle.

L'application de ces règles matrimoniales a, parmi d'autres effets, qu'au sein de l'association des femmes de Kër Ganghane, sur les 27 femmes du groupement, qui comprend des femmes de trois générations, toutes mariées, deux d'entre elles seulement n'ont aucun lien de parenté avec leur mari. Dans les deux cas, il s'agit de femmes, âgées de 35 et 40 ans, et qui ont séjourné pour un temps à la ville. Elles y ont travaillé comme femme de ménage et y ont rencontré leur futur mari. Toutes les autres sont mariées à un membre de leur famille. Les cérémonies du mariage sont l'une des occasions les plus importantes d'échange de dons. Le mariage chez les Ouolof est un processus étalé généralement sur plusieurs années, la circulation importante des biens matérialisant la consolidation des relations humaines. Ces cérémonies élaborent d'importants changements de la société Ouolof et manifestent les effets de ces changements sur les rapports de genre.

L'individualisation et la personnalisation des relations se marquent, en premier lieu, dans la recherche, désormais explicite, du consentement des époux, ceux-ci pouvant même prendre l'initiative de la décision. Les apparences restent souvent respectées et les démarches se font encore à travers l'intervention d'intermédiaires : il est impensable qu'une démarche de telle importance soit accomplie par l'individu seul. L'intervention des médiateurs, représentants, et délégués en tout genre sont prévus au cours des différentes phases du processus matrimonial. L'augmentation de la valeur monétaire des dons est un autre changement important. Des sommes considérables, équivalant au revenu annuel d'un agriculteur, peuvent changer de mains à l'occasion de grandes cérémonies, comme "les baptêmes, les mariages, les funérailles. A toutes les étapes de la conclusion du mariage interviennent aussi des dons d'objets tels qu'une montre, un poste de radio, ou d'autres objets exprimant la participation à l'univers de la consommation. Ces objets nouveaux continuent, malgré leur nature, à s'insérer dans des représentations où la générosité garantit le prestige et témoigne de la prééminence. Pourtant, si l'argent peut se plier aux usages anciens, il peut aussi changer les "données du jeu". L'usage de l'argent en vient à témoigner d'une mentalité accumulatrice et individualiste qui n'était pas encouragée dans la société Ouolof traditionnelle. Dans un contexte d'éclatement de la famille, l'homme se retrouve souvent seul face à l'urgence de réunir la somme nécessaire à l'acquisition d'une épouse et rencontre de ce fait de plus en plus de difficultés à se marier. La somme rassemblée profite surtout à la mariée et à ses parents.

On attend également du futur marié qu'il possède un emploi stable. Dans le contexte économique actuel, la belle-famille entend prendre dès le départ la garantie d'une certaine sécurité matérielle. Ainsi observe-t-on, au Sénégal, l'apparition d'une nouvelle forme de mariage arrangé. Même si le consentement de la fille est généralement recherché, la pression exercée par la famille est

déterminante. Ce ne sont plus les rapports de parenté qui la motivent mais le statut économique du prétendant.
Une libéralisation des mœurs, fréquente en ville, commence à toucher les villages : les séjours des femmes en ville se font de moins en moins dans un cadre collectif favorable au contrôle social et le village, quant à lui, pour faire face à ses besoins, est condamné à s'ouvrir sur l'extérieur. La paupérisation, l'attrait des biens de consommation témoins d'une identité moderne, l'éclatement de la famille étendue vont de pair avec des liaisons multiples ou des relations avec des hommes âgés.
Si le besoin d'argent et le manque de pouvoir économique poussent les adolescentes à être sexuellement actives, de nouveaux modèles concourent aux mêmes effets. Ce qui caractérise avant tout les jeunes générations, de moins en moins attachées aux représentations collectives, c'est le souci d'une certaine qualité de la vie, la recherche d'un confort matériel, d'autres modes de consommation. Les nouvelles aspirations des jeunes s'expriment dans leurs choix en matière de sexualité, mais touchent aussi les relations entre hommes et femmes sur un plan plus large. Les nouvelles générations, prises entre deux modèles de société, bricolent des stratégies hybrides pour s'approprier leur nouvel environnement.

Si le statut des femmes varie et est, dans une certaine mesure, négociable, les attentes de comportement correspondent à des valeurs que quelques termes Ouolofs résument. La retenue, la réserve, "kersa", la patience, "mun" et le courage, "goor", sont les vertus cardinales des femmes. La réserve est particulièrement de mise dans les relations entre hommes et femmes à partir de l'adolescence.
La femme doit toujours adopter une certaine réserve vis-à-vis de l'homme. Elle ne peut le défier ouvertement en public. Cette retenue est aussi liée à la notion d'honneur "djom". Les comportements quasi rituels subsistent au-delà des faits dans cette société où les apparences sont garantes de l'honneur : même si l'heure

est à la libération sexuelle, les rites même entourant la perte de la virginité au cours de la nuit de noces persistent et l'on recourt, si nécessaire, au subterfuge.
La patience est la valeur de référence des femmes dans leur vie de couple. Elles apprennent très tôt l'efficacité de la réserve et de la patience, autant que les risques et les déboires possibles d'une opposition ouverte. En faisant doucement "jigeen ji dafa wara def ndank", disent les femmes Ouolof, "la femme doit faire doucement"), et en présentant les apparences d'un caractère irréprochable, elles pourront obtenir beaucoup de la part de leur mari et de leur entourage, la générosité étant l'une des vertus masculines. Aussi bien les chants traditionnels que modernes vantent le courage de la mère. L'expression "yaayam liggey na" "sa mère a travaillé" complimente la femme dont le comportement se reflète dans les bonnes manières de ses enfants. Une autre expression "mu ngi goorgoorlu" "elle est courageuse, s'efforce de bien faire", est également utilisée pour vanter les qualités d'une femme, par exemple lors d'un baptême. Les qualités du fils seront l'occasion de vanter celles de la mère. Ainsi, Mam Diarra, mère du fondateur de la confrérie mouride, est donnée en modèle à toutes les femmes sénégalaises. Elle incarne par excellence la femme courageuse qui a pu supporter les difficiles conditions d'existence et le comportement ingrat de son mari tout en donnant l'image d'une femme heureuse. Ce n'est pas pour rien que son fils est devenu le khalif le plus prodigieux du Sénégal.

Impact des groupements de femmes en zone s rurales

Dans le monde rural en transformation rapide, et qui s'ouvre chaque jour davantage sur l'extérieur, les femmes tentent d'adapter leur comportement. Elles le font en mobilisant les associations et groupements féminins auxquels elles donnent un nouveau contenu. A travers ces associations, elles nouent des relations

avec les organisations de développement susceptibles de leur apporter reconnaissance sociale et soutien économique. La ségrégation sexuelle, l'importance des relations sociales au sein des familles étendues et des quartiers, ont incité les femmes sénégalaises à se regrouper, que ce soit dans des échanges quotidiens aussi banals que des conversations autour du puits, ou pour faire face ensemble à des situations de crise, s'appuyant sur des réseaux qui dépassent les liens familiaux de solidarité pour répondre à des problèmes ponctuels. "A partir des années 80, continue Sofi, les hivernages sont devenus très peu productifs. Des sécheresses ont secoué le pays plusieurs années de suite. A partir de ce moment-là, la daïra [106]s'est éteinte parce que les hommes se sont mis à émigrer vers les villes et les autres pays. Mais les femmes restaient, elles, au village et ont continué la réflexion. Elles se sont dit qu'il fallait d'abord résoudre le problème de l'eau". En effet, les quatre puits du village ne donnaient pas une eau assez pure. Ceci obligeait les femmes à se rendre à plusieurs kilomètres pour trouver de l'eau potable. Les femmes ont alors entamé noué des relations avec la "communauté rurale" de la commune de N., entité responsable de la coordination des différents villages de la région et qui comprend un chef et un groupe de conseillers. Le chef de N., qui est une femme, Awa., les a aidées en faisant amener l'eau depuis le forage d'un village voisin.

C'est encore par Awa que Sofi a connu l'APROFES. Voyant les villages avoisinants obtenir, qui un forage, qui un moulin à mil, qui une case de santé ou des crédits… Les femmes de M. se sont rendues chez Mère Awa, et Mère Awa est venue à l'APROFES. Mère Awa, quant à elle, dans la perspective des élections communales, semblait se servir de ces groupements pour réunir un électorat potentiel par des promesses financières. Cette situation posa problème à l'APROFES. Celle-ci avait en effet, dans l'esprit de promotion économique et

[106] Le daira est un groupement communautaire ayant des fondements religieux.

sociale de "la" femme qui est au cœur de sa philosophie, soutenu Awa lors de sa candidature au poste de chef de la communauté rurale. Mère Awa avait-elle trop de succès ? Toujours est-il que l'APROFES refuse, de principe, toute politisation au sein des groupements qu'elle encadre. Or c'est bien ce que l'association semblait pouvoir incriminer. Lors d'une session dans le groupement de la commune de N., Awa avait, en effet, convoqué les femmes de tous les villages environnants. Environ cent cinquante femmes, persuadées qu'elles étaient là pour recevoir de l'argent, avaient répondu à l'appel. Après les éclaircissements de l'animatrice de l'APROFES, la majorité s'en est retournée. Ainsi, les représentantes de l'APROFES, se justifiant des principes de l'association, avaient introduit leurs propres règles et évité l'émergence d'une femme à titre individuel. On le voit clairement à l'aide de cet exemple : les groupements se situent à l'intérieur de champs de forces. Chacun et chacune essaie de tirer parti des possibilités que ces groupements offrent. L'analyse de l'interface entre le monde des ONG et les femmes paysannes ne peut se dispenser d'une analyse en termes de stratégies et d'action.

A Kër Ganghane, les associations de femmes existent depuis plusieurs générations. On leur donne le nom de "qamb". Il s'agit d'organisations basées sur le travail collectif, surtout agricole, des femmes. Les femmes se voient allouer un champ collectif dont la production leur appartient, ou elles exploitent elles-mêmes les champs de quelqu'un d'autre moyennant rétribution. L'argent ainsi récolté est conservé dans une caisse commune et peut servir à l'une des membres à faire face aux frais de l'une ou l'autre cérémonie, à des frais de santé, à faire du petit commerce. Des fonds peuvent aussi être empruntés à titre individuel. Ces groupements montrent l'habitude des femmes à travailler ensemble et se regrouper de manière informelle. Ils ont pris une telle importance au Sénégal que le terme Ouolof "Mbotay" qui signifiait à l'origine "groupe", "cercle" en est venu à désigner essentiellement les associations de femmes. Ces activités nécessitent l'octroi de

crédits, la dévaluation étant venue en 1994 rendre les conditions de vie plus précaires encore. C'est dans ce cadre que les groupements vont chercher un partenariat avec les ONG de développement susceptibles de les financer. L'acceptation d'un "encadrement" est la contrepartie indispensable. Avec l'aide des ONG, les groupements peuvent se livrer à quelques activités rémunératrices comme l'agriculture, le maraîchage, le petit élevage, les activités commerciales, petit commerce individuel au marché ou ouverture d'une boutique villageoise. Les femmes rurales mènent encore des activités de transformation comme la fabrication de savon, de beurre de karité, la transformation agroalimentaire, etc.
Mis à part la situation économique pénible dans laquelle ils opèrent, ces groupements rencontrent de multiples difficultés dans leur fonctionnement. Tout d'abord, l'accès à la terre est problématique. Dans la société Ouolof, les femmes sont généralement exclues de la succession foncière. Les hommes sont les uniques propriétaires fonciers. Dans le contexte antérieur de gestion communautaire, ils allouaient une partie de ces terres aux femmes et celles-ci pouvaient disposer de la production.

Dans le contexte économique précaire que connaît le pays, l'apport monétaire des émigrés prend une importance accrue, individualise l'économie autant que les mentalités et, indirectement, contribue à un morcellement accru des terres. Celles-ci, devenues commercialisables, se morcellent. A cet aspect monétaire de l'économie agricole s'ajoute la perte de fertilité du sol dont la culture arachidière intensive est en bonne partie responsable dans cette région.
En ce qui concerne les femmes, la décision d'exploiter un champ dans le cadre de leur groupement implique un surcroît de travail puisque cette culture s'ajoute au travail sur le champ familial et sur le champ personnel. Les tâches domestiques et les activités ou les responsabilités au sein des groupements. Concilier l'ensemble est aisé pour les femmes les mieux nanties qui disposent d'une aide-ménagère, la plupart du temps une parente éloignée, et ces cas sont assez

fréquents. Pour les autres, dont l'emploi du temps est surchargé, il s'agit d'un problème réel. Ainsi, une organisation de développement nationale tenta de mettre sur pied des cours d'alphabétisation au village de Kër Ganghane. Malgré leur enthousiasme initial, les femmes, n'ont pas tardé à déserter les séances : la difficulté de dégager un temps au milieu de toutes les activités quotidiennes fut le motif invoqué. Existe-t-il des motifs plus profonds ? Lors des premières sessions, les hommes, en particulier les plus âgés, étaient présents. La femme du chef était particulièrement enthousiaste, ce qui dut être gênant pour le mari illettré. Assez vite, les femmes retournèrent à leurs activités domestiques habituelles.

Les tentatives d'accaparement par les hommes des moyens financiers mis à la disposition des femmes est encore un autre problème. Un exemple à Kër Ganghane est celui du projet kori, un programme de petit élevage mis sur pied en collaboration avec l'APROFES. La présidente du groupement de femmes est entrée en contact avec le "projet" lors d'une visite de ses représentants à un village voisin. Lorsque "la voiture du projet" est arrivée à Kër Ganghane, la présidente du groupement de femmes a accompagné les représentants du projet d'élevage chez le chef de village, le borom-dëkk. Dès lors, celui-ci a tout fait pour accaparer le projet et ses bénéfices. Les femmes en ont été exclues. Les tentatives des femmes de Kër Ganghane d'améliorer leurs conditions de vie se sont, à une autre occasion aussi, soldée par une interception masculine de leur action.

L'organisation "Eau vive", spécialisée dans la construction et la réfection de puits, avait été informée par l'APROFES, de difficultés que causait le puits capricieux de Kër Ganghane. Les représentants d'"Eau Vive" était venus au village et avait parlé aux hommes. Ceux-ci avaient nié la nécessité d'une réfection du puits. Il faut savoir que l'eau vive demande toujours une participation d'un dixième du coût au villageois. Ces dépenses d'équipement incombent normalement aux hommes. Les femmes ont donc continué à se rendre au puits de nombreuses fois par jour pour vérifier, sans plus de résultats, le niveau de l'eau.

10 - Les Associations et les ONG sur le terrain

Les groupements de femmes en milieu rural se situent à l'interface entre l'ensemble des femmes paysannes et l'ONG de développement. Les animatrices rurales de l'APROFES sont les intermédiaires. L'accompagnement des animatrices rurales pour les séances de formation des groupements en matière d'épargne crédit, de fonctionnement d'un groupement, de planning familial, de droits des femmes, nous a permis d'observer de l'extérieur les groupements de neuf villages et de comprendre la vision de l'APROFES à leur égard.

Ce sont "les femmes rurales" qui prennent l'initiative du contact dans le but d'une amélioration des conditions de vie de leur famille. C'est en remarquant comment les villages voisins eu été équipés ou, comme les femmes l'expriment elles-mêmes, comment ils ont reçu du projet" un moulin à mil, des crédits pour le maraîchage, ou d'autre équipement, que les femmes décident de prendre contact avec l'organisation. Elles font la démarche de "monter" en ville pour se rendre "au projet". Une des conditions mises par l'ONG est qu'il existe déjà au village un groupement de femmes ayant une certaine expérience. Après quelques premiers contacts avec la présidente du groupement et le chef de village, une assemblée générale est mise sur pied. Elle comprend les femmes et les hommes du village. Au cours de celle-ci, l'APROFES présente la philosophie sur laquelle l'organisation repose : participative, apolitique, concernée par la "promotion de la femme" sur tous les plans. L'ONG présente les activités qu'elle encadre et les mécanismes d'épargne crédit qu'elle met en place. Les hommes et les femmes du village font ensuite part de leurs doléances.

A ce niveau, déjà, on remarque l'écart entre, d'une part, les préoccupations que l'APROFES énonce, portant sur les conditions de vie matérielles mais aussi sociales des femmes avec des besoins d'alphabétisation, d'information juridique

et, d'autre part, les doléances des villageois portant, la plupart du temps, sur les problèmes d'économie et de santé.
On observe aussi la position effacée des femmes : elles ne prennent que rarement la parole et le font pour renchérir sur les besoins du village tels que les décrivent les hommes. Les deux séances suivantes porteront sur le fonctionnement d'un groupement. Les hommes ne seront désormais plus acceptés. L'APROFES tente ainsi de combiner une approche qui prenne en compte les hommes, les associe d'emblée au projet, à la volonté de donner plus de place à la parole des femmes. Les réunions ne sont ouvertes qu'aux femmes dans le but d'établir un certain équilibre de prise de parole et d'initiative avant de les insérer dans des structures communautaires plus larges. Au cours de ces réunions, l'APROFES défend une approche qu'elle qualifie de participative. Les représentantes de l'association commencent par interroger les femmes sur l'intérêt et l'importance d'un groupement et sur ce que ce groupement représente pour elles. Ensuite les femmes se voient expliquer comment devra, à l'avenir, fonctionner leur groupement dans ses rapports avec l'APROFES : les remaniements du groupement existant en vue de l'encadrement par l'APROFES sont expliqués. Les déléguées de l'APROFES font alors procéder au choix d'un nom, ce qui est une nouveauté pour ces femmes dont les groupements traditionnels n'en possèdent pas. On explique aux villageoises que leur groupement devra être dirigé par un bureau "biro" comprenant 6 à 8 femmes selon l'importance du groupement. Parmi celles-ci, on comptera une présidente "njiit", guide), une vice-présidente "ki topp ci moom", qui la suit, et l'assiste), une trésorière "ku denc xalis", celle qui garde l'argent) et une vice-trésorière, un à trois commissaires aux comptes "ku naan xalis", celle qui demande l'argent), et une secrétaire "ku bind", celle qui écrit).

Cette répartition des tâches est une nouveauté pour les villageoises. Leurs associations comprennent habituellement une présidente et une trésorière qui peuvent être une même personne. Les groupements féminins traditionnels en effet

respectent, voire reflètent, la structure hiérarchique de la société dans laquelle ils s'inscrivent. De cette façon, les postes clés seront aux mains des aînées, et aux mains des femmes proches d'hommes occupant les positions importantes dans le village. Celles-ci sont généralement, mais pas toujours, celles qui ont le plus d'influence. Ainsi, dans les neuf villages observés, la présidente du groupement avait toujours un lien de parenté proche avec le chef, ou avec l'ancien chef du village. La pratique de cet ordre social fortement hiérarchisé, ne devrait cependant pas amener à sous-estimer l'influence personnelle de certaines femmes. Enfin, le rôle de secrétaire, qui est bien entendu une nouveauté dans ces groupements, permet, de par son statut d'exception : de mettre en avant des femmes souvent jeunes, que ni le statut social, ni parfois la personnalité, n'auraient désignées à ce poste. La bureaucratisation de ces groupements rend possible de nouveaux usages des compétences et peut donner aux membres le sentiment de s'inscrire, par leur participation, dans les courants mondiaux de la modernité. Au cours des rencontres de ces groupements avec l'ONG, l'écart entre deux catégories de femmes est très net : d'une part les femmes citadines de l'organisation, d'autre part les femmes paysannes des groupements. Les différences s'expriment, certes, dans l'usage de la langue des unes et des autres lorsqu'elles se réfèrent au développement mais aussi, dans les priorités respectives des deux catégories.

Au cours de cette première séance, deux types de cotisations sont définis. La cotisation à la "grande caisse", allant de 500 à 1000 FCFA, constituera la garantie nécessaire à l'allocation d'un crédit par la banque "teranga" de l'APROFES. La cotisation à la "petite caisse", quant à elle, (de 50 à 100 FCFA) couvrira les frais de réunion. Le crédit alloué par l'APROFES est collectif lorsqu'il s'agit de participer à l'achat d'un moulin à mil, à la construction d'un puits, au maraîchage... Il peut également être individuel et s'élève généralement à un montant situé entre 25.000 à 30.000 FCFA par personne. Dans ce cas, le crédit distribué de manière individuelle a été alloué au groupement en tant que tel. En

d'autres termes, c'est le groupement tout entier qui est responsable du remboursement de la somme totale, ce qui permet de faire jouer le contrôle social et de faire référence au devoir d'entraide.

Cette différence se marque tout d'abord au niveau de la formation. Parmi les cinq animatrices rurales de l'APROFES, une seule possède le niveau supérieur, ayant suivi trois années d'études après le BAC à l'école nationale d'assistance sociale. Une autre a abandonné les études après le niveau secondaire inférieur, tandis que les trois restantes possèdent que le niveau de l'école primaire. Ce faible niveau d'instruction de la majorité distingue déjà fortement les citadines des femmes rurales dont seule la nouvelle génération achève aujourd'hui l'école primaire. Dans le groupement de Kër Ganghane, qui compte vingt-sept femmes, une seule est alphabétisée, non parce qu'elle a fréquenté l'école, mais parce qu'elle a suivi des cours pour l'alphabétisation en Ouolof. Les animatrices de l'organisation ont par contre suivi des cours de français ainsi que des séminaires de formation à l'animation, au fonctionnement d'un groupement, aux techniques d'analyse des problèmes, ainsi qu'aux mécanismes d'épargne et de crédit. L'adoption d'une vision et d'un vocabulaire de développement fait partie, en quelque sorte, des séminaires de formation. La présidente de l'ONG pèse de toute son influence sur le respect de l'orthodoxie. Cette dernière, seule femme intellectuelle de l'organisation elle est ingénieure hydraulique a pu, au cours de nombreux déplacements dans les conférences internationales, se familiariser avec le vocabulaire standard des organisations de développement occidentales en matière de "genre".

Plusieurs exemples montrent comment ces catégories de femmes font appel à des discours avant-gardistes appartenant à des registres différents. Les termes utilisés sont révélateurs des représentations sociales que les femmes villageoises ont du développement. D'emblée, en s'arrêtant au champ sémantique de la notion de projet, on constate qu'un projet est toujours perçu comme venant de l'extérieur.

Les femmes ne nomment pas projet l'action qu'elles pourraient elles-mêmes mettre en œuvre dans le village avec l'appui des ONG. Un projet n'est pas regardé davantage comme le programme d'une institution de développement : le projet désigne les individus qui font partie de cette organisation et apportent un financement extérieur. Les séances de formation à la dynamique d'un groupement révèlent, elles aussi, des pratiques de discours et des habitudes de langage différentes et correspondant à des visions du monde différentes. Ces séances, nous l'avons dit, visent à faire participer les femmes rurales à la discussion. Elles débutent par une discussion sur l'intérêt d'un groupement, d'une Mbotay. L'animatrice termine par demander une définition de ce qu'est, selon elles, une Mbotay. On remarque alors l'impossibilité pour ces femmes, malgré les efforts répétés de l'animatrice, à enfermer dans un cadre concis, synthétique ce qu'est pour elles un groupement. Les réunions de l'APROFES avec ces groupements font apparaître l'écart qui existe non seulement au niveau du langage utilisé par l'un et l'autre groupe pour se référer au développement mais également à travers les priorités qu'ils mettent en avant par rapport à ce concept.

L'APROFES voit en ces groupements un tremplin vers l'égalité hommes femmes. Pour cette organisation, la promotion économique ne représente qu'un volet, certes indispensable, parmi d'autres domaines plus importants de "l'émancipation de la femme". Elle entend tout particulièrement sensibiliser les femmes à leurs droits, notamment en matière de mariage, de divorce, de maltraitance. Remarquons cependant que si, par opposition aux femmes du village, les animatrices de l'APROFES connaissent les thèmes et utilisent les termes de l'idéologie du "genre et développement" elles ne s'en feront pas pour autant les porte-parole au sein de leur propres ménage et famille. Une dissociation existe entre le comportement et les discours adoptés au sein de l'ONG et au sein du foyer. Les rôles et les attitudes socialement attendus n'y sont pas remis en question. La distribution des tâches n'est pas négociée et, même sans qu'il s'agisse

de tenir tête publiquement aux hommes ce qui, sauf pour la présidente est impensable, il reste difficile aux femmes de prendre la parole en public.
Les femmes rurales, quoiqu'en veuille l'APROFES, restent avant tout préoccupées de l'amélioration des conditions de vie matérielles de leur famille. En premier lieu sont soulevés les problèmes de l'eau. Le manque d'eau ou ses difficultés d'accès (éloignement, profondeur du puits) sont mentionnés par sept villages sur neuf comme la préoccupation principale. Le manque d'argent vient ensuite.
Nous avons vu les représentations des populations rurales quant au "projet" qui apporte de l'argent. De façon générale, les femmes aspirent à diminuer le poids de leurs tâches domestiques. Le moulin à mil est mentionné par toutes comme un des moyens pour y parvenir. Les femmes veulent surtout trouver des moyens de se rendre la vie plus facile. "Jigeen ji danuy sonn" disent-elles, "les femmes sont fatiguées". Et ce désir d'allègement augmente à mesure qu'elles se construisent, à partir de bribes d'information, l'image de l'existence facile des femmes de la ville et, davantage encore, les visions de ce monde occidental "où tout le travail de la femme est effectué par des machines". Viennent ensuite les préoccupations de santé. Les cases de santé sont insuffisantes. Les femmes mettent en avant le problème des grossesses difficiles qui ne survivent pas aux longs trajets cahotants en charrette jusqu'au poste de santé le plus proche situé généralement à 10 km. Deux groupes sur neuf mentionnent enfin les problèmes d'analphabétisme.
Fait significatif des rapports de genre, même si la séance se déroule entre femmes et que l'on en est à parler des difficultés rencontrées par les femmes dans leur vie quotidienne, aucun groupement ne fait mention des relations avec les hommes.

En définitif, les groupements féminins, traditionnels ou adaptés aux exigences des ONG, montrent des femmes décidées à prendre en main l'avenir de leur famille. Le contraste est grand entre, d'une part, le profil bas que les femmes adoptent dans les prises de décisions politiques et, d'autre part, le dynamisme dont elles font preuve dans ces groupes. Même si les femmes sont conscientes des

discriminations qui les touchent, elles ne se réunissent pas dans le but de combattre une inégalité de genre. Ces associations ne sont pas forcément un tremplin vers un accès à la prise de décision par les femmes. En ceci, elles s'éloignent des objectifs proclamés par les ONG. D'autre part, il ne semble pas y avoir de négociation au sein des ménages à propos d'une quelconque redistribution des rôles de genre ou des tâches respectives des hommes et des femmes. Les femmes prennent sur elles le surcroît de travail et ne remettent pas en question les rapports de genre au sein de la famille. Elles ne cherchent pas à ressembler aux hommes, et n'incitent pas, non plus les hommes à s'adonner aux travaux féminins. La division du travail n'est pas consciemment et volontairement rediscutée. Les hommes, quant à eux, ne s'opposent pas aux activités économiques des femmes dans lesquelles ils voient une contribution essentielle à l'économie familiale. Ils ne semblent cependant pas disposés à prendre sur eux de nouvelles tâches ou à se séparer d'une partie de leurs revenus pour diminuer le travail des femmes. Et le rôle économique de ces groupements, même s'il est théoriquement reconnu par les hommes, ne contribue en rien à faire gagner aux femmes une place dans le système décisionnel familial ou au niveau du village.

Les obstacles sont nombreux, qui empêchent que ces groupements soient porteurs de changement dans le domaine social et politique. La pauvreté croissante dans les zones rurales est, certes l'occasion pour les femmes d'acquérir plus de responsabilités au sein du ménage. Ces responsabilités ne représentent cependant qu'une charge supplémentaire si elles ne s'accompagnent pas d'un changement de mentalité et d'un nouveau partage des pouvoirs.

Ce partage des pouvoirs, en supposant que les femmes soient plus autonomes grâce à l'action des groupements, peut-il découler d'une plus grande autonomie économique ? Pour nombre d'agents du développement l'indépendance économique est la clef de la "libération de la femme". C'est en acquérant une certaine autonomie financière que les femmes pourront, petit à petit, se faire

entendre. Pourtant l'observation des groupements et du comportement des femmes à l'égard des crédits alloués, par exemple, montre que ces crédits sont investis dans le maintien ou l'amélioration de la situation matérielle de la famille sans toutefois que le statut des femmes s'en trouve changé. Sur ce point, il reste d'autres obstacles bien plus déterminants. Plus encore que la dépendance économique, c'est l'image intériorisée de leur propre infériorité qui place les femmes dans une situation de dépendance émotionnelle et psychique. La société Ouolof leur a inculqué ce modèle selon lequel leur comportement se reflète dans le destin de leurs enfants. Garantes de la perpétuation des valeurs, elles collaborent, souvent avec fierté, au maintien de leur position de secondes.

Pourtant, et en dépit de tous les obstacles et de tous les enjeux qui en détournent les buts et empêchent les groupements de femmes d'être de véritables manufactures de changement, ceux-ci ont néanmoins une importance cruciale. Tout d'abord, ils atténuent les effets matériels et psychologiques de la crise économique. A travers eux, les femmes renforcent leur autonomie économique et sont à même de subvenir aux besoins familiaux et de satisfaire certains désirs personnels. Les groupements renforcent la mobilité des femmes et leur permettent de prendre une part croissante à l'intégration du monde rural à un environnement économique et socioculturel plus large et plus diversifié. Ces groupements leur permettent aussi de développer un réseau de solidarité en dehors des liens de parenté. Ils donnent la possibilité aux femmes d'exprimer leur individualité à l'intérieur d'espaces socialement reconnus. Ils offrent un espace à l'épanouissement personnel, un espace où les femmes peuvent faire valoir leur personnalité, leur influence dans les prises de décisions.

Ces espaces brouillent l'image de femmes figées dans l'intériorisation d'une position secondaire. Ils leur révèlent des identités multiples qu'elles peuvent adapter et manipuler, au gré des priorités, des problèmes à résoudre, et des scènes désormais plus variées où ces problèmes peuvent se résoudre. C'est dans cette

perspective que les groupements de femmes peuvent apparaître comme des espaces de liberté pour les femmes rurales. Rondeau (1994), y entend une ouverture, pour les femmes, à l'exercice individuel ou collectif d'un contrôle sur leur existence à l'intérieur des limites fixées par le contexte économique, social, historique... Les groupements apparaissent, en effet, comme des espaces où les femmes peuvent se mouvoir plus librement sans enfreindre le cadre habituel des normes sociales : le groupement laisse une marge de manœuvre à ses usagers. Les groupements témoignent aussi de ce que le statut des femmes, dans une certaine mesure, soit modulable. L'étude des groupements de femmes rurales au Sénégal dévoile des femmes qui ne sont ni victimes ni rebelles mais qui aménagent des espaces de liberté en marge des carcans familial et communautaire et y manifestent leur individualité. Des identités multiples peuvent s'y déployer et témoigner de leurs liens de femmes rurales à un monde plus urbanisé et marqué de valeurs nouvelles.

11 - Le secteur informel et L'Union Nationale des Commerçants et Industriels

Même si les statistiques de la comptabilité nationale du Sénégal n'ont pas toujours les moyens de réaliser des mesures précises, les estimations de la DPS permettent de circonscrire l'étendue du secteur informel.

Selon ses estimations, le secteur informel génèrerait la moitié du PIB, 90% des emplois et 1/5 des investissements. Le secteur non structuré repose pour l'essentiel sur des activités des secteurs secondaire et tertiaire tels que la transformation des denrées alimentaires, les cosmétiques, la chaussure et le vêtement, le transport et la réparation automobile, le petit commerce, la restauration, la distribution, etc.…

L'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS) constitue le cadre privilégié de valorisation de ces acteurs du secteur informel qui ont évolué en marge des organisations patronales. La particularité de cette organisation tient, dans une certaine mesure, à la composition très hétéroclite de ses membres allant de grossistes aux détaillants, tels les vendeurs ambulants, les revendeurs à la sauvette, les boutiquiers.

En dépit du contexte de l'après dévaluation du franc CFA qui est favorable aux PME (demande sociale plus forte en raison du relèvement considérable du prix des produits manufacturés et industriels), l'expansion des activités de commerce ne s'est pas accompagnée d'une structuration formelle en PME. Les commerçants arrivent, grâce à leurs réseaux denses, à contourner la réglementation au profit d'importations tous azimuts de produits divers contribuant à faire du marché local un grand « souk ». L'UNACOIS rassemble plus de 70.000 membres. Elle a été créée en 1989. Elle a été durant les dix dernières années l'une des associations les plus novatrices et revendicatives d'opérateurs économiques au Sénégal. Bien que répartie et organisée par marché sur tout le territoire sénégalais : Dakar, Thiès, Kaolack, Saint-Louis, etc., son bastion reste le marché central de Dakar, Sandaga. Le choix d'une structuration sous forme d'organisation patronale a été fait pour plusieurs raisons. D'une part, l'UNACOIS voulait, contrairement à d'autres organisations "patronales" sénégalaises, préserver son autonomie. La raison tient au fait que la trajectoire d'ascension de ses dirigeants n'est due qu'à leur capacité d'initiative. D'origines diverses (paysans, anciens enseignants, autodidactes), ils ont réussi à faire fortune en étant maintenant à la tête de SARL (société anonyme à responsabilité limitée) évoluant dans les filières de produits de grandes distributions (riz, cosmétique, électroménager, textile...).

Dans l'ensemble, l'UNACOIS ne conteste pas fondamentalement les options gouvernementales de libéralisation de l'économie, conscients de tous les bénéfices que ses membres pouvaient tirer de cette dynamique. Cela ne l'a pas

empêché pour autant d'engager de grandes batailles en vue du contrôle de l'approvisionnement du pays en denrées stratégiques comme le riz, le sucre, le pétrole. Mais il convient de relever la propension des acteurs du secteur informel à se soustraire de l'impôt d'où leur faible contribution à l'assiette fiscale.
Les requêtes d'organisation auprès de l'Etat portent dans l'ensemble sur le démantèlement des monopoles publics et privés dans la distribution des produits de grande consommation et, d'autre part, la baisse de la pression fiscale qui frappe ses membres selon Thioub I. A cela s'ajoutent des revendications portant sur la facilité d'accès au crédit, la levée de l'interdiction frappant les commerçantes ambulantes, la limitation des contraintes des services d'hygiène, etc.

Toutefois, Les commerçants de l'UNACOIS[107] semblent appréhender la limite de l'expansion de leur secteur ; et on observe une légère tendance à investir dans le développement de secteurs productifs à forte valeur ajoutée et créateurs d'emplois. Pour exemple, les patrons du secteur privé se tournent de plus en plus

[107] L'organisation a un but non lucratif.
Elle pour objet au Sénégal et en tout autre pays de :
• promouvoir l'activité et le bien-être de ses membres ;
• établir et développer des relations professionnelles entre ses membres d'une part, et avec leurs partenaires nationaux et étrangers
d'autre part ;
• représenter ses membres auprès des administrations, collectivités, des organisations étrangères ou internationales de même nature que
l'UNACOIS, des autres organisations économiques et sociales ;
• soutenir et défendre la cause générale des membres dans leurs revendications
• étudier et appliquer toute mesure utile au développement et à la protection des membres ;
• coordonner l'activité de ses membres en favorisant la création et le regroupement sectoriel des entreprises et d'arbitrer entre elles le cas
échéant les différends d'ordre professionnel ;
• définir et faire connaître le point de vue des membres sur les sujets concernant directement ou indirectement les entreprises, afin qu'elles bénéficient d'un environnement législatif et réglementaire favorable ;
• coordonner et organiser la promotion de toutes activités contribuant au développement économique ;
• permettre l'échange de toutes les idées propres à animer les collectivités locales, à promouvoir et à stimuler le mouvement des affaires ;
• prendre des participations dans des structures privées nationales et internationales ou dans de nouveaux investissements ;
• promouvoir le partenariat public – privé ;

vers les pays développés tels que le Canada afin de pouvoir bénéficier de l'aide des experts dans le domaine commercial

Pour en venir à l'empowerment des femmes sénégalaises lié au développement social et économique, nous allons dans un premier temps effectuer une approche du concept d'empowerment.

XI - L'EMPOWERMENT DES FEMMES AFRICAINES

Le concept d'"empowerment" est né dans les pays du Sud, plus précisément en Inde avec l'ONG DAWN[108]. Il s'inscrit dans l'approche "genre et développement" qui a pris le relais de celle d'"intégration des femmes dans le développement" dans la pensée dominante de la coopération Nord-Sud. Appliqué depuis une vingtaine d'années dans un nombre croissant d'ONG, le concept a été largement récupéré par la Banque Mondiale et les organismes onusiens. Ces derniers insistent aujourd'hui sur la contribution nécessaire des programmes de développement à l'empowerment des femmes (UNIFEM, 2000).
Sa popularité est particulièrement mise en avant dans le contexte de la réduction de la pauvreté : l'empowerment devrait permettre aux personnes vivant dans des conditions de pauvreté de sortir durablement de cette condition en réduisant leur vulnérabilité sur les plans social, économique, politique, psychologique. En effet, les inégalités entre hommes et femmes représentent un facteur transversal par rapport à l'ensemble des facteurs déterminants de la pauvreté et le simple fait d'être femme rend une personne potentiellement plus vulnérable vis-à-vis du risque de pauvreté.

En œuvrant en faveur d'un développement durable, il est alors incontournable d'intégrer cet aspect : les actions aussi bien que leurs évaluations doivent tenir compte des inégalités entre hommes et femmes. Dans ce sens,

---

[108] Children of the Dawn, ONG sud-africaine créée en 2002, soutient des initiatives en zones rurales pour aider des orphelins et enfants vulnérables touchés par le sida via le parrainage individuel. Elle accompagne ces jeunes pour qu'ils se développent et deviennent des adultes responsables, à travers le programme « My Future, My Responsibility », créé en 2010.
A travers ce programme, l'ONG propose chaque année à ces jeunes des ateliers professionnels (qualités et comportements à développer en entreprise, cours de management, visites d'entreprise, rencontres avec des professionnels…), un accompagnement scolaire et social (atelier sur l'éducation, réflexion sur le comportement, sensibilisation sur les stupéfiants…) et un accompagnement médical (soins, alimentation, hygiène…).
Convaincus de l'efficacité du programme, les équipes Accor Hôtels de quatre hôtels Mercure d'Afrique du Sud et Solidarity Accor Hotels soutiennent l'ONG depuis 2011 afin de permettre à plus de 2 000 jeunes d'être accompagnés dans la définition de leur parcours professionnel.

l’empowerment est aujourd’hui inséparable de la notion de développement durable, car ce dernier est fondé sur la participation critique et active de toutes les parties prenantes, dont les citoyens les plus défavorisés. Ce n’est que par un processus d’empowerment que des avancées vers une telle pleine participation peuvent être réalisées. Il n’est donc pas étonnant que l’empowerment des populations défavorisées110 et plus particulièrement des femmes figure aujourd’hui parmi les objectifs de nombreuses interventions des ONG dans les projets de développement des pays du Sud. Sa définition souligne les enjeux de l’évaluation d’un projet de développement en termes de sa contribution à l’empowerment des femmes, il est nécessaire de mieux cerner le concept. La définition simple de Jacquet (1995) : l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale, est intéressante, mais une comparaison avec certaines autres définitions est nécessaire pour mieux saisir la complexité de cette notion.

4 notions de caractéristiques individuelles, ainsi que celles liées à l'action, aux relations avec l'environnement et à sa dimension dynamique font l'unanimité.

Au plan individuel, Eisen (1994) définit l'empowerment comme la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle. Certains parlent de processus social de reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie[109]

Les notions de sentiment de compétence personnelle[110] de prise de conscience.[111] L'empowerment individuel comprend une dimension

[109] (Gibson, 1991 p. 359).

[110] (Zimmerman, 1990),

[111] (KIEFFER, 1984) et de motivation à l'action sociale (RAPPOPORT, 1987, ANDERSON, 1991) y sont de plus associées.

transactionnelle qui se joue aussi au plan social et collectif car il implique une relation avec les autres[112]. L'empowerment communautaire devient dès lors un processus au moment où il y a interaction entre la coopération, la synergie, la transparence et la circulation de l'information, le tout basé sur les forces du milieu. Il est le résultat de la participation dans des actions politiques et collectives visant une redistribution des ressources favorable pour le groupe. L'unité d'analyse devient le groupe ou la communauté. L'empowerment communautaire se déroule en plusieurs étapes : la découverte des membres du milieu entre eux ainsi que le dialogue et l'établissement d'un sentiment d'appartenance au groupe. Après concertation, le groupe pose un diagnostic de la situation dans lequel il se trouve et formule par la suite des objectifs à atteindre. En effet, au-delà du processus individuel d'émancipation, l'empowerment comprend l'acquisition d'une conscience collective de la dépendance sociale et de la domination politique. Ce concept permet alors de relier le local et le global, car il situe les personnes dans un contexte dépassant celui de leur famille ou de leur communauté, tout en les reliant à des notions plus larges (par exemple au niveau macrosocial) et à la possibilité d'agir sur ces dernières. Ce concept dépasse les notions de démocratie, de droits de l'homme et de participation pour donner aux populations la possibilité de comprendre la réalité de leur milieu (social, politique, économique, écologique et culturel), de réfléchir aux facteurs qui modèlent leur environnement et de prendre des initiatives destinées à améliorer leur situation[113][114] Ainsi, un processus d'empowerment des femmes doit prendre en compte quatre niveaux :

---

[112] À cet effet, Katz (1984) le représente comme un paradigme synergique où les personnes sont interreliées, où il y a un partage des ressources et où la collaboration est encouragée. Il demande un effort individuel qui est alimenté par les efforts de collaboration et un changement de l'environnement (Wallenstein, Bernstein, 1988).

[113] (Singh, Titi, 1995).

[114] C'est pourquoi nous comprenons l'empowerment comme un processus par lequel les femmes accroissent leur capacité de modeler leur propre vie et leur environnement ce qui représente une évolution de leur conscientisation à propos de leur statut et de l'efficacité potentielle des interactions sociales qu'elles peuvent avoir (Schuler, 1997).

1. le niveau cognitif où l’attention est centrée sur la prise de conscience de la réalité et des causes de la domination masculine ;

2. le niveau psychologique, en relation avec le développement des sentiments d’estime de soi et de confiance en soi, nécessaires pour prendre des décisions

3. le niveau économique, en relation avec l’importance d’avoir des activités permettant de générer un revenu et d’assurer un certain niveau d’indépendance économique - non seulement un accès à des ressources ou des bénéfices, mais aussi le contrôle de ceux-ci ;

4. le niveau politique, impliquant la capacité d’analyser et de mobiliser son milieu social afin d’y introduire des changements.

Pour évaluer comment l’empowerment évolue, il est nécessaire de considérer les différents niveaux de son application : l'empowerment individuel (validation des perceptions du pouvoir et du contrôle), le développement de petits groupes (promotion des changements de comportements personnels au sein du groupe), l'organisation communautaire (développement des actions locales), le consensus (facteurs de développement et leur influence sur les conditions de vie d'une population) et l'action politique (soutien des mouvements sociaux et aide à leur participation démocratique)[115]. En principe, il est possible d'évaluer l'empowerment en fonction des objectifs de départ, des résultats attendus ou des effets obtenus. Mais un problème de mesure est inhérent à l'imprécision conceptuelle de cette notion et le processus par lequel l'empowerment s’instaure est souvent simplifié.

Plus concrètement, on peut partir de l’idée qu’une telle évaluation de l’empowerment des femmes s'appuie sur les critères "classiques" de l'évaluation que sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact.

[115] (Duncan, 1996)

Un autre critère, plus récent, mais de plus en plus répandu et indispensable dans une évaluation d'un projet avec objectif empowerment est la qualité de la participation de la population concernée. La prise en compte de l'empowerment demande une réinterprétation de ces critères, fondée sur une analyse moins centrée sur l'action en soi, mais plus sur les personnes et les processus en marche. Il est de ce fait intéressant de considérer critère par critère les implications d'une telle réinterprétation.

A la lumière de l'objectif d'empowerment, une première question s'impose en appréciant la pertinence d'une intervention de développement : quel empowerment est souhaité par les femmes concernées ? L'empowerment étant une approche qui est délibérément non-globalisante, sa signification précise doit toujours être déterminée en fonction du contexte en question. Des objectifs en termes d'empowerment se formulent en fonction des aspirations des femmes concernées, mais aussi en tenant compte du contexte politique, socioculturel, économique, etc. et des tendances des évolutions en cours. La question de la pertinence est alors en lien étroit avec l'appréciation du degré de réalisme des objectifs d'une part et d'autre part avec l'appréciation du degré d'appropriation de ces objectifs de la part des femmes concernées, les deux étant intimement liées. Ce dernier aspect n'est pas sans poser des difficultés, car la nature de l'empowerment comme processus l'empêche par définition de prévoir des objectifs précis à l'avance : comment prédéterminer le stade que l'on veut atteindre, peut-être même avec des "indicateurs objectivement vérifiables" tels qu'ils sont exigés dans le cadre logique (utilisé par la plupart des bailleurs de fonds), alors que le processus visé n'est pas prévisible d'avance ?
Cette dynamique vers plus d'empowerment se développe en fonction d'une multitude de facteurs d'influence, parmi lesquels sont appelée parfois aussi " cohérence ".

Derrière ces interrogations, une problématique plus profonde se dessine qui dépasse le cadre de cette communication : est-ce que la forme " classique " des projets de développement est appropriée pour des projets visant à déclencher des processus ? On peut tenter de prendre en compte la complexité de ce type d'intervention en appréciant non seulement la pertinence initiale, mais aussi celle du projet en cours : est-ce que l'intervention telle qu'elle se déroule aujourd'hui, représente toujours la réponse la plus appropriée aux problèmes et aux besoins des femmes concernées ? Est-ce qu'elle est toujours pertinente compte tenu de l'évolution du contexte intervenue depuis sa planification ? De telles questions permettent de mieux tenir compte de la complexité des processus en cours et de l'environnement systémique dans lequel ils s'insèrent. Cependant, il reste particulièrement délicat de trouver des réponses autres que superficielles à ces questions, même pour des évaluateurs expérimentés. En réalité, ces réponses se fondent avant tout sur des comparaisons avec d'autres interventions en faveur de l'empowerment des femmes, sans toujours considérer suffisamment la diversité des contextes d'intervention.[116] Cependant, la réalité est plus complexe : premièrement, l'élaboration d'indicateurs de suivi et la recherche d'information correspondante pour les quatre niveaux concernés par l'empowerment (cognitif, psychologique, économique, politique) est un travail qui dépasse tout simplement le cadre des interventions de développement habituel (et du budget imparti à leur suivi). Deuxièmement, l'empowerment étant un processus dynamique en construction, comme évoqué ci-dessus, il est pratiquement impossible de se limiter à une appréciation de l'atteinte des indicateurs prédéfinis. En réalité, les

[116] L'efficacité

Le critère de l'efficacité vérifie dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus d'un projet ont été atteints, dans une période donnée, auprès de la population cible. Ce critère fait référence à un des mécanismes de base de l'évaluation : l'analyse des écarts entre le projet planifié et le projet réalisé. Dans les cas où le projet a été conçu et planifié dans une approche "gestion du cycle de projet" et explicitement avec l'objectif de contribuer à l'empowerment des femmes défavorisées, l'évaluateur dispose en principe déjà de certains critères prédéfinis à l'aide desquels il juge l'atteinte des objectifs concernant l'empowerment. Théoriquement, si le projet s'est doté d'un dispositif de suivi performant, conçu également en tenant compte des rapports de genre, des données désagrégées devraient être disponibles permettant à l'évaluateur d'apprécier dans quelle mesure l'objectif a été atteint.

objectifs de départ doivent fréquemment être réinterprétés au stade de l'évaluation, afin de mesurer la réalisation d'objectifs qui peuvent être en évolution tout au long du projet. Indépendamment de ces difficultés, on constate que ces projets qui ont intégré d'emblée l'aspect genre et qui visent explicitement l'empowerment ne forment pas encore la règle. Fréquemment, l'empowerment apparaît tout simplement comme un objectif secondaire (au même titre que le respect de l'environnement…), sensé faciliter la réalisation de l'objectif principal. Prenons l'exemple des projets améliorant l'accès à l'eau potable au Sahel : l'implication active des femmes à tous les stades du projet, leur prise de responsabilité au sein des comités d'usagers, voire leur sensibilisation et leur formation comme " opératrices privées " des centres de gestion d'eau se font avant tout non pas pour des raisons éthiques s'inscrivant dans une lutte contre des inégalités, mais tout simplement pour améliorer le fonctionnement des infrastructures et leur gestion, en d'autres termes pour augmenter l'efficacité du projet par rapport à son objectif principal.

Dans ces cas, l'évaluateur doit apprécier si un projet a contribué à l'empowerment sans qu'il ait été stipulé d'une manière claire et précise comment le projet était censé exercer une influence sur les attitudes et les comportements des femmes. Il s'agit de vérifier si un processus d'empowerment à être enclenché. Des exemples de projets d'aménagement hydriques au Mali ont montré qu'il ne suffisait pas de mettre une femme et un homme à la tête des comités d'usagers - derrière cette parité apparente peut se cacher un simple rôle de figuration pour la femme. Dans ces cas difficiles, l'évaluateur ne peut que se fonder sur ses propres appréciations et suppositions implicites au sujet des rapports de genre et de leur évolution en cours de projet (Sierra, 2000) et sur l'appréciation des intéressées[117].

[117] L'efficience -

Le critère de l'efficience met en relation les résultats et les effets d'un projet avec les moyens nécessaires pour les produire. Très prisé par les économistes, ce critère vérifie non seulement si les résultats et effets, donc les "outputs", ont été supérieurs aux intrants ("inputs"), mais ce ratio permet aussi de comparer différents projets,

1- L'impact de l’empowerment sur l’activité des femmes

Un autre critère "classique" d'évaluation est l'impact, c’est-à-dire l'ensemble des effets d'un projet et la nouvelle situation qui en est le résultat. L'évaluation de l’impact d’un projet s'intéresse aux effets positifs et négatifs, prévus et non-prévus. Cet aspect englobe en quelque sorte le critère d'efficacité qui couvre évidemment les effets positifs attendus, en mesurant l'atteinte des objectifs du projet. Dans l'analyse de l'impact, l'évaluateur insiste en plus particulièrement sur les effets inattendus (positifs et négatifs) et sur les effets négatifs qui étaient anticipés dès le début du projet. Pour ces derniers, l'évaluateur s'interroge surtout sur la réussite des stratégies de minimisation ou de compensation de ces effets jugés inévitables. Par rapport à l’empowerment, l'évaluateur s'intéresse spécialement aux effets du projet sur les rapports entre les genres. Les projets de développement sont en dernière instance toujours dirigés vers une modification des comportements ou une amélioration de certains aspects de la vie des êtres humains et pour cela, il est toujours légitime d'évaluer l'impact du projet au niveau des droits, obligations, opportunités et activités journalières

---

voire différents types de projets. En tenant compte de l’empowerment, il est indispensable de ne pas considérer uniquement l'efficience du projet en soi, mais également l'efficience (s’apparentant à la rentabilité) pour les différents acteurs. Il s'agit en particulier de comparer les ressources (matérielles, humaines, etc.) que les différents groupes ont investies dans les activités liées ou impulsées par le projet avec les bénéfices qu'ils ont pu en tirer. L’efficience est à vérifier au niveau de la communauté, de la famille et également au niveau des femmes. Pour ce dernier aspect, Sierra pose les trois questions suivantes (Sierra, 2000) :

• Est-ce que le projet valorise de manière correcte les "inputs" des femmes ?
• Est-ce que le projet valorise de manière correcte les "outputs" pour les femmes ?
• Est-ce que le rapport entre "outputs" et "inputs" est positif pour les femmes ?

L'aspect de valorisation mérite une attention particulière parce que les apports des femmes.

Ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur. En effet, leur contribution prend souvent la forme d'un travail qui ne donne pas lieu à des transactions monétaires (comme des tâches domestiques ou du travail bénévole) ou qui s'effectue dans un domaine peu visible (à domicile, dans une entreprise familiale, dans les secteurs de subsistance ou informel,). Les expériences du passé ont montré que les bénéficiaires masculins d’un projet de développement disposent souvent d'une capacité importante de mobiliser de la main d'œuvre féminine dans ce cadre et ceci sans que ce projet produise des bénéfices explicites et significatifs pour les femmes (SIERRA, 2000).

Il est important de détecter de telles situations et d’en révéler les conséquences qui peuvent prendre des formes diverses : baisse du temps disponible aux autres tâches de la femme, baisse de bénéfices tirés des activités féminines, baisse de la part des dépenses familiales allouées aux soins médicaux et à l'éducation, etc. Il s’agit en effet de changements des rapports de genre qui vont à l’encontre de l’empowerment des femmes.

des personnes, ceux-ci étant largement déterminés par leur identité féminine ou masculine. En priorité, c'est l'étroite relation et les interdépendances entre les droits et responsabilités des hommes et des femmes qui intéressent l'évaluateur. Car les changements dans ces domaines pour les uns peuvent produire des changements indirects pour les autres, ce qui peut créer des effets inattendus, voire négatifs (Sierra, 2000). Il est évident que c'est sur ce niveau d'impact que les changements en terme d'empowerment devraient se faire sentir le plus.

L'empowerment, considéré non pas comme un état à atteindre, mais comme un processus, pouvant prendre des formes très variées, au cours duquel les femmes acquièrent ou étendent leur droit de parole et leur reconnaissance sociale, est "mesurable" d'une part au niveau individuel : le ressenti des femmes concernant ces aspects et la perception qu'elles ont d'elles-mêmes et de leurs rôles représentent des facteurs clés. Ils peuvent être complétés par des éléments d'observation (comme l'évolution du pourcentage de prises de parole des femmes pendant des réunions publiques) ou par des indicateurs quantitatifs tels que le pourcentage de femmes parmi les dirigeants des associations, etc.
D'autre part, Sierra (2000) insiste sur le caractère collectif d'un tel processus : il s'agit de vérifier si le projet a pu créer un espace (pas nécessairement physique) ou contribuer à réunir les conditions nécessaires pour que des femmes puissent discuter, mettre en commun et amorcer une analyse collective de leurs problèmes et besoins. En d'autres termes, l'évaluateur doit examiner si la méthodologie adoptée par le projet en question peut aider les femmes à percevoir des mécanismes de domination et d'auto-restrictions, ainsi que leurs racines profondes. Il doit apprécier dans quelle mesure le projet identifie et renforce, en plus des intérêts des femmes, le processus et l'espace à travers lesquels elles vont pouvoir mûrir leurs réflexions sur leurs priorités, aussi afin de mieux les articuler. Des changements d'attitude et de comportement des hommes peuvent, en effet, présenter des indicateurs indirects d'empowerment qui sont très parlants. Le

problème central d'une telle analyse de l'impact en termes d'empowerment est la difficulté de prouver que les changements constatés sont réellement des effets du projet (Hulme, 2000).

Un projet qui vise l'empowerment des bénéficiaires ne cherche pas seulement à agir sur les comportements des femmes, mais aussi sur leurs valeurs, leurs opinions, leur vision d'elles-mêmes et du monde qui les entoure. Quand les effets constatés se situent dans des domaines très vastes, il devient d'autant plus difficile de les attribuer à une seule cause (le projet) ou de déterminer quelle part de cet effet est attribuable au projet. De plus en plus d'auteurs comme Mayoux (1995), Kabeer et Subrahmanian (1998) Hulme (2000) mettent en avant des méthodes participatives qui permettent aux bénéficiaires elles-mêmes
non seulement de s'exprimer sur le projet et son impact, mais aussi de l'analyser, notamment en groupe. Kabeer et Subrahmanian (1998) proposent trois dimensions pour de tels indicateurs :

• quels sont les changements ressentis par les femmes ?

• quelles sont les causes immédiates auxquelles elles attribuent chaque changement ?

• quelles sont les causes sous-jacentes auxquelles elles attribuent chaque changement ? Il est évident que la deuxième et la troisième question font référence à des concepts relativement abstraits, proches d'une logique cartésienne et occidentale. Il faudrait donc d'abord introduire ces notions avant de pouvoir les utiliser comme grille d'expression pour les femmes concernées.

Hulme (2000) émet d'autres réserves : d'une part, il souligne la subjectivité de la conceptualisation des relations de causalité entreprise de cette manière, subjectivité qui peut de toute évidence nuire à la crédibilité de telles évaluations ; d'autre part, il note qu'une telle approche peut apporter des versions variées, voire conflictuelles au sujet de la causalité, ce qui met l'évaluateur dans un certain embarras. Très fréquemment, ce dernier ne peut qu'émettre des hypothèses au

sujet de l'impact, car il se trouve en face d'interactions d'une complexité systémique. Il est par ailleurs tributaire des informations disponibles sur la situation de départ des bénéficiaires qui ne sont pas toujours de bonne qualité, ni suffisamment complètes. La qualité de la participation - Le concept d'empowerment est étroitement lié à l'exigence de participation. C'est pour cette raison que la qualité de la participation est une notion clé de l'évaluation des projets en termes d'empowerment. Elle n'est pas indépendante des autres critères énumérés précédemment : la pertinence, l'efficacité (si les résultats attendus ou les objectifs sont formulés en termes d'une participation accrue), la viabilité et l'impact sont tous liés à ce critère de la qualité de la participation.

Néanmoins, il semble important d'accorder une place spécifique à cet aspect dans le cadre des évaluations. Pris dans un sens très étroit, la participation peut se limiter à la simple présence au cours d'une réunion, par exemple. Comme l'empowerment est un concept systémique selon lequel le système lui-même se transforme inévitablement, lorsque le pouvoir de décision et de contrôle s'accroît chez ceux qui n'en détenaient aucun ou peu auparavant. Il est alors essentiel de ne pas confondre cette transformation avec la participation "passive" (voire avec un simple acquiescement). Au contraire, l'empowerment implique une participation critique et active qui ne peut en aucun cas se confondre avec une simple "présence physique" pendant le processus de décision. Pour apprécier l'importance des enjeux de la participation à juste titre, il est important de rappeler une fois de plus que l'empowerment est une approche qui est délibérément non-globalisante. Jacquet (1995) affirme : "Un de ses points de départ est de briser le mythe de l'homogénéité de la condition féminine et d'affirmer qu'à l'intérieur du groupe de femmes, il y a des différences de statut, des rapports de force et même de domination." Nous insistons sur ce point parce qu'il est à la base d'un grand défi lancé aux projets qui intègrent les rapports de genre, bien résumé par le titre d'un ouvrage de CHAMBERS (1997) : "Whose reality counts ?" (La réalité de qui est prise en compte ?). Parlant d'empowerment, il est inévitable de constater

l'émergence fréquente d'un clivage entre ce qui semble souhaitable d'un point de vue des professionnels du développement, à tous les niveaux, occidentaux ou non, et ce qui est réellement souhaité par les personnes concernées.

D'un point de vue éthique, il est évident que des personnes externes ne peuvent pas imposer leur vision, que c'est "la réalité" des bénéficiaires qui doit primer en vue d'un développement durable. De plus en plus d'auteurs, dont CHAMBERS (1997) et KABEER (1998), insistent sur l'importance des méthodes participatives pour donner un droit de parole à ceux et à celles qui n'en ont pas habituellement, afin de pouvoir se fonder véritablement sur ce qui est souhaité par les personnes concernées. L'évaluation est non seulement le moment de vérifier la qualité de la participation des femmes à ces occasions cruciales, mais elle doit elle-même suffire à ces critères, c'est-à-dire accorder la parole aux femmes dans une mesure qui leur permet d'exprimer leurs préférences, craintes, critiques et suggestions et ceci aussi sur des sujets complexes. Une telle qualité de participation peut être atteinte par des exercices collectifs ("focus group discussions"), alimentées par la "boîte à outils" de la MARP (méthode accélérée de recherche participative), mais aussi, au moins en partie, par des interviews semi-structurées, si elles sont menées dans de bonnes conditions (concernant la manière dont l'interview est introduite (HULME, 2000), la disponibilité de l'interlocuteur, le contexte de cette rencontre, le sexe et la langue de la personne qui mène l'interview, etc.). L'évaluation doit alors assurer que les opinions et visions des femmes concernées sont suffisamment prises en compte. Cependant, il est important d'être conscient des limites et des pièges inhérents aux approches participatives. Ces points faibles concernent des aspects et des niveaux différents et nous tentons par la suite d'en donner un aperçu, sans aucune prétention d'exhaustivité. Une première réserve vient des auteurs féministes qui craignent que les femmes intériorisent les valeurs dominantes et, par conséquent, qu'elles puissent paraître approuver leur subordination (Jackson, 1996). De plus, il est fort

probable que les expressions publiques des intérêts des femmes se conforment à un profil socialement accepté des activités des femmes (santé, enfants, nutrition, etc.) et qu'il existe des obstacles pour qu'elles articulent des intérêts qui ne correspondent pas à la définition publique ou patriarcale de leurs rôles et intérêts (production agricole, gestion des ressources naturelles, etc.) [118]

Nous avons pu expérimenter l'efficacité et la ténacité de tels mécanismes culturels à Madagascar où la discussion publique sur le rôle des femmes et les relations de genre est peu développée. Si l'on interroge des jeunes femmes rurales sur ce qui pourrait améliorer leur bien-être, on obtient dans la majorité des cas les réponses suivantes : des formations en coupe-couture et broderie, des machines à coudre, des aides financières pour l'achat des tissus et fils. On peut alors confronter ces femmes avec un certain nombre de réalités, qu'elles reconnaissent entièrement : l'offre déjà largement supérieure à la demande de tels produits, les niveaux de prix qui sont par conséquent très bas et la concurrence très forte de vêtements d'occasion ou de basse qualité, importés, qui inondent le marché partout sur l'île. Néanmoins, ces femmes peuvent rarement penser à d'autres domaines dans lesquels une intervention pourrait améliorer leur vie et des propositions telles que le petit élevage et4 la transformation de produits agricoles ne rencontrent guère d'enthousiasme. Les projets les plus innovateurs semblent résulter de compromis : les femmes participent à des initiatives d'amélioration d'élevage, mais elles veulent aussi recevoir des cours sur ces travaux manuels qui sont tellement valorisants pour l'image de la femme malgache. Ces critiques concernant les méthodes participatives soulignent qu'il est délicat de supposer implicitement que les perceptions articulées par les femmes sont " la pleine vérité ". Les réponses des femmes peuvent être davantage des reflets de leur

[118] (SIERRA, 2000).

"autolimitation" que le résultat d'une analyse qui ose remettre en question des rapports de genre existants[119].

Pour compenser ces faiblesses, on a souvent recours à un travail avec certains sous-groupes sous forme de focus group discussions" et également à des approches participatives fondées davantage sur des interviews semi-structurées avec des individus. Un tel contexte de tête-à-tête peut toutefois renforcer d'autres biais : en l'absence d'autres membres de la communauté, l'interlocuteur peut être tenté "d'embellir" ou d'exagérer certains aspects de son histoire. Ceci est un comportement tout à fait naturel qui n'est pas limité aux bénéficiaires d'un projet de développement. Beaucoup d'économistes choisissent de ne pas se fier à des récits directs des acteurs économiques au sujet de leurs préférences et motivations. En effet, ils craignent la tendance largement répandue de vouloir "déguiser" des comportements "intéressés" (conformes aux modèles néoclassiques) en comportements altruistes (Kabeer, 1998). L'évaluateur doit interpréter ces récits avec une certaine prudence.

Par ailleurs, la valeur des réponses directes des femmes risque d'être limitée après des tensions ou d'autres événements qui mettent la bénéficiaire dans une situation délicate. Dans le contexte des projets de micro-crédit, cette problématique limite aussi les possibilités d'obtenir des réponses "utiles" de la part des débiteurs qui ont cessé leurs remboursements ou qui ont d'importants retards de remboursement. Cette tranche des bénéficiaires peut en principe fournir des

[119] D'autres réserves plus générales ne concernent pas uniquement les femmes. Pour ce qui est des exercices participatifs collectifs, style Marp, on travaille avec un groupe de personnes supposé représentatif pour la communauté. Mayoux et Mosse analysent des expériences indiquant qu'une telle représentativité est loin d'être assurée. Il est important de vérifier qui assiste à ces réunions et, encore plus significatif, qui n'y assiste pas (Mayoux, 1995). De plus, il faut reconnaître que ces méthodes construisent du "savoir local" et ce processus de construction a lieu à l'intérieur des relations sociales et des rapports de genre existants. Parmi les participants ou participantes d'un exercice collectif, des conflits d'intérêts, des relations de domination et des tensions existent et influencent le processus en cours.

éléments précieux pour comprendre les raisons de ces échecs qui peuvent correspondre à des points faibles du projet en question. Nous avons nous-mêmes vécu des situations délicates au Kenya quand des femmes qui n'avaient pas respecté les échéances de remboursement ont été fortement embarrassées par les questions des évaluateurs et n'ont répondu que par des réponses monosyllabiques ou des "je ne sais pas", quand elles n'ont pas carrément refusé (ou évité) l'entretien. HULME (2000) suppose que la difficulté d'inclure ces types de bénéficiaires dans les échantillons des évaluations est sans doute à l'origine d'une sous-estimation des effets négatifs des programmes de micro-crédit. L'énumération des faiblesses des méthodes participatives ne doit pas être interprétée comme un plaidoyer contre leur emploi. Au contraire, en particulier dans des projets qui ont parmi leurs objectifs de donner la parole aux femmes, en tant qu'aspect crucial de "l'empowerment", il est dépourvu de sens de mener des évaluations sans se fonder sur les opinions et les perceptions exprimées par ces bénéficiaires.

En effet, l'exercice en soi devrait avoir un effet positif sur les femmes en leur démontrant que leur manière de voir est importante, que "leur réalité est prise en compte".

• Les indicateurs de personnes extérieures ("outsiders") : ces indicateurs sont issus d'une recherche substantielle et largement acceptés dans un domaine particulier du développement.

• Les indicateurs de l'organisme qui est responsable du projet : il s'agit d'indicateurs dérivés des objectifs institutionnels et les indicateurs exprimés par l'équipe de terrain du projet.

• Les indicateurs des bénéficiaires : ils expriment comment ceux qui devraient bénéficier d'un projet apprécient eux-mêmes les résultats de cette intervention, en termes de leur propre bien être et de leurs expériences.

En outre, il faut reconnaître que les faiblesses des méthodes participatives sont considérablement atténuées si le projet pratique déjà régulièrement une telle

approche, si les personnes concernées ont une implication véritable dans toutes les phases. Il est important non pas seulement de mener des enquêtes à des intervalles réguliers, mais aussi d'instaurer au sein du projet des occasions de discussions formelles et informelles et surtout une culture d'écoute des bénéficiaires. En dépit de ces efforts pour éviter les pièges de l'existence des réalités multiples, il faut se rendre à l'évidence qu'il n'est pas toujours possible de concilier ces différentes réalités. Ce point peut être illustré autour de plusieurs évaluations de programmes de micro-crédit au Bangladesh : certains évaluateurs avaient déterminé que la mobilité accrue des femmes est un critère "d'empowerment" pour le projet.[120]

Or, divers résultats ont montré que de nombreuses femmes qui avaient un certain succès avec les entreprises financées par crédit, se sont au contraire retirées de la place publique comme le marché pour se consacrer à une activité qu'elles pouvaient poursuivre à partir de leur domicile. D'après les récits des femmes, ce respect des normes de "purdah" était une question d'honneur pour elles. Ces femmes ne le ressentaient pas comme une règle imposée par leurs maris, contre leur propre gré. En revanche, elles étaient fières si elles pouvaient atteindre un niveau socio-économique qui leur permettait d'avoir le choix, de ne plus être contraintes en raison de la pauvreté de se rendre sur la place publique malgré elles8. Il peut sembler choquant que les femmes s'excluent elles-mêmes du marché après avoir été impliquées dans un projet qui est sensé contribuer à leur empowerment. Cet exemple montre que la prise en compte des réalités des bénéficiaires peut créer des conflits avec les réalités des personnes externes qui sont amenées à revoir leurs propres critères. Et il montre surtout que des critères

[120] (Hashemi, Schuler, Riley, 1996). Une évaluation mettait l'accent sur l'importance de l'implication de la femme dans la commercialisation de ses produits et par conséquent sur sa présence physique au marché (Goetz, Gupta, 1996).

d'évaluation ne sont jamais universels, en particulier dans le contexte des évaluations avec perspective "genre".

En conclusion, on ne peut s'empêcher de constater que l'évaluation de la contribution qu'une intervention de développement peut apporter à l'empowerment des femmes reste un défi. L'évaluation de l'impact d'un projet sur un processus multidimensionnel en cours dépasse tout simplement le cadre des évaluations habituelles des projets de développement au Sud. Ce décalage entre la complexité du processus et les conditions d'une évaluation de projet peut être illustré à l'aide du simple exemple de la durée : 2 à 3 semaines est un laps de temps très court pour mener des études nécessaires pour gagner une image autre que superficielle des différents aspects de l'empowerment, de leurs évolutions et du rôle véritablement joué par le projet en question. Cette solution est évidente : face à un processus, un pilotage à vue est indispensable. Ce dernier ne peut se faire sans des mécanismes évaluatifs internes et des méthodes de planification plus souples (Hofmann, 2003). Une telle évolution implique aussi le renforcement d'une fonction jusqu'alors sous-exploitée des évaluations : leur caractère formateur. Les exercices évaluatifs sur le terrain doivent représenter des occasions pour un transfert de compétences en termes d'évaluation, pour une démonstration de l'utilité de telles démarches et pour fonder les bases ou renforcer une véritable culture évaluative au sein des organismes de développement et des organisations de base au Sud. En effet, savoir évaluer sa propre action peut aussi représenter un aspect d'empowerment. Cette tâche supplémentaire qui revient à l'évaluateur est de taille et elle mérite une place importante dans la préparation de l'évaluation, son déroulement, la restitution de ses résultats, ses recommandations, et son rapport final. Le rôle de l'évaluateur-pédagogue est ambitieux et nécessite une révision du rôle classique de l'évaluateur. C'est à ce prix-là que les évaluations aussi peuvent représenter des occasions de contribuer à l'empowerment des femmes, voire d'autres populations vulnérables concernées par le projet. Car si

les engagements en faveur d'une réduction de la pauvreté et du développement durable ne restent pas au stade de la rhétorique, mais se traduiront à terme par une autre vision des processus de développement à soutenir, les constats et recommandations ci-dessus dépasseront le cadre des interventions visant l'empowerment des femmes. C'est un empowerment accru de toutes les couches défavorisées de la population mondiale qui doit être visée pour que ces finalités se traduisent en actes. Compte tenu du contexte actuel, de telles réflexions ont trait à l'utopie, certes.

Mais les évaluations gardent toujours un aspect normatif et la prise à la lettre des discours doit y être permise.

a - Rôle des femmes dans le développement socio-économique

Les échecs et les erreurs du passé font évoluer les conceptions de la coopération au développement. Une des évolutions majeures, tant dans les organismes internationaux que dans un grand nombre d'ONG, est la prise en compte du rôle des femmes dans le développement et en particulier, "l'approche genre" qui sera présentée aujourd'hui.

Prises par l'urgence et le quotidien, et sans doute limitées dans leurs moyens, nombre d'ONG francophones ne prennent pas toujours le temps de discuter en profondeur de leurs pratiques et des résultats obtenus, en particulier en ce qui concerne les femmes. C'est de là que sont nées les activités actuelles de l'ASBL Le Monde selon les Femmes. La journée du 12 janvier constitue une étape dans notre démarche envers les ONG francophones, démarche de sensibilisation et de collaboration pour une meilleure prise en compte des relations de genre dans les actions de développement.

Cette journée d'étude et de formation a été conçue pour les ONG du Nord et concerne l'ensemble des activités d'une ONG ; elle s'adresse aux responsables,

aux formateurs et animateurs en éducation au développement, aux chargés d'information de l'opinion publique et aux gestionnaires de projets de développement. Les objectifs proposés aux participants sont :

- Affiner la réflexion sur la promotion des femmes dans un cadre d'équité et de justice ;

Se former à l'analyse de la place et des rôles des femmes dans le développement.

- Examiner la prise en compte du genre dans la pratique.

Nous présentons un aperçu global du rôle des femmes dans le développement en adoptant le point de vue et le cadre de références propres aux ONG. Cette journée vise surtout à entamer ou développer une réflexion au sein des ONG, réflexion qui leur permet de s'engager dans la prise en compte des relations de genre. L'analyse ne portera donc pas spécifiquement sur les projets, lesquels sont un des volets de la mise en œuvre de la politique des ONG et feront l'objet de formations spécifiques. Cet aperçu s'articule autour de 3 points :

1. le concept de genre,
2. la théorie des 3 rôles et quelques éléments d'analyse,
3. les stratégies de changement en particulier pour les ONG du Nord.

b - Le concept de genre

Rappel idéologique. Il est important de rappeler que nous nous situons dans le contexte idéologique et éthique de coopération au développement le plus largement répandu parmi les ONG démocrates, celui où développement économique et développement social, humain, politique vont de pair.

Les interventions des ONG reposent sur "une philosophie du développement qui vise à promouvoir le développement du pouvoir des pauvres en les aidant à accroître leurs capacités, I ‘accès aux ressources et le pouvoir portique nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de vie satisfaisant. La plupart des ONG partagent cette philosophie, bien qu'elle ne soit pas formulée explicitement. Si les participant-e-s ne sont pas d'accord avec cette approche du développement, elles ou ils n'accepteront probablement pas l'analyse «GED » (Genre et Développement). Le point de départ commun au Monde selon les Femmes et aux ONG présentes repose donc sur un choix éthique de coopération au développement, qui vise à réduire les discriminations et les inégalités dont sont victimes les plus pauvres; les plus défavorisés parmi les pauvres sont les femmes et les enfants; dans la majorité des sociétés, le bien-être de ces derniers dépend principalement, et de plus en plus souvent exclusivement, de la situation des femmes (mère, sœur, tante,...).Permettre aux femmes - pauvres - d'améliorer leur situation, c'est améliorer la situation de l'ensemble des familles et de la société. Ceci n'est qu'un aspect de l'importance des femmes dans le développement ; il est évoqué uniquement, pour montrer que nous ne nous situons pas dans une démarche étroite voulant aider ou favoriser une "minorité sociale" selon un seul angle de vue ; au contraire, nous voulons avoir une approche Globale de la société, une vision systémique intégrant les niveaux micro et macro, les différents rapports sociaux existants ainsi que leurs dynamiques.

c - Le Genre comme concept social. Le mot genre est la traduction de l'anglais "Gender".

La distinction entre "sexe" et "genre" est spécifique à savoir que les sexes sont déterminés par les caractéristiques biologiques, et les genres par un déterminant culturel ; ils sont définis par la société qui en définie les activités, les

statuts, les caractéristiques psychologiques, etc. (exemple : en Europe, les femmes sont émotives ou sensibles et les hommes rationnels).

Définir le genre est donc simple : il s'agit de l'ensemble des différenciations (activités, rôles, pouvoirs) entre les hommes et les femmes, produites par la société dans laquelle ils et elles vivent :

Le genre est ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales. S'il est aisé de définir le "genre", en appréhender le concept est moins facile car l'analyse et les implications qui en découlent sont multiples, complexes et essentielles. Les relations de Genre se détermine par une approche globale qui examine la différenciation selon le genre amène à considérer non seulement les différents groupes sociaux mais aussi -et surtout- les relations de ces groupes entre eux ; nous parlerons donc des Relations de genre plutôt que d'un genre (les femmes) isolé de l'autre. Si les relations de genre sont un "construit social", les s relations de genre influencent les conditions de vie de chaque genre ; et fixent leur position et leur pouvoir au sein de la société. Les définissent les cadres institutionnels, sociaux, culturels, économiques, politiques, dans lesquels les genres évoluent. Les relations de genre sont différentes dans l'espace, d'une culture à l'autre, d'une religion à l'autre ou d'une société à l'autre.

Exemples :

1. l'accès à la terre est souvent différencié par le genre, mais avec des variantes d'une culture à l'autre
2. La dot : en Europe, c'est la famille de la mariée qui la versait au mari ;

En Afrique centrale, c'est le mari ou sa famille qui paye la dot, non à la future épouse, mais au père ou au frère de celle-ci. Ainsi nous sommes face à l'évolution temporelle des relations de genre dans la société.

Les relations de genre se dynamisent et deviennent centrales : elles sont différentes selon les cultures, les collectivités, les époques, les religions, évoluent ; et sont dynamiques, et influencent et sont influencées par divers facteurs. Quelle

que soit la société, les relations de genre sont primordiales dans les rapports sociaux ; les relations de genre sont un des fondements essentiels de chaque société. Bien que souvent oubliées, c'est autour de ces relations que se structure et évolue la société. La spécificité et discrimination dans les relations de genre dans une société donnée, montre que : les femmes (et les hommes) ont des besoins différents et spécifiques.

Dans une société donnée, les hommes et les femmes sont socialisés différemment et fonctionnent souvent dans des sphères différentes ; leurs expériences, leurs priorités, leurs perspectives sont généralement différentes.
Dans les sociétés occidentales, les relations de genre, comme la plupart des rapports sociaux, ont été et sont principalement influencées par les facteurs économiques, l'éducation, la religion, les mouvements de femmes et de féministes et la force des organisations de femmes dans les PVD les facteurs d'influence sont plutôt l'économie, les conditions environnementales, la guerre et les crises politiques, l'éducation, la religion, l'influence des mouvements de femmes et de la pensée occidentale, ainsi que des politiques nationales et internationales.
Les femmes représentent un groupe discriminé et défavorisé par rapport aux hommes. Ceci se remarque notamment à leur niveau de bien-être, à l'accès aux moyens de production (par exemple, le peu d'accès des femmes à la terre dans la plupart des sociétés du Sud), à leur statut social et politique, etc.

d - Quelques données sur l'inégalité

- Les femmes représentent : 67% des analphabètes 10% des revenus, 1% de la propriété - L'égalité légale : l'égalité de tous ou l'égalité entre les sexes est prévue dans la constitution de 133 pays /138 ;

l'interdiction de discrimination entre les sexes dans le mariage et la famille ou dans le domaine de l'emploi existe respectivement dans 27 et 39 pays/138. (IPPF,85) ;

- L'âge légal du mariage est identique pour hommes et femmes en Europe dans 16 pays/20 ; en Afrique dans 14 pays/26 ; en Amérique latine dans 21 pays sur 22.
- Dans le secteur formel en Amérique latine, le salaire féminin se situe entre 64 et 75% du salaire masculin
- Le taux de chômage des femmes augmente plus vite que celui des hommes. De plus, "dans l'ensemble de la CE, plus de la moitié des hommes au chômage recevaient des allocations en 1991, contre un tiers seulement des femmes".

Parler de discrimination et d'inégalité, c'est parler implicitement de pouvoir. C'est notamment parler de ceux qui bénéficient - ou bénéficiaient ou croient bénéficier- de ce pouvoir et tirent des avantages de ces discriminations et de cette exploitation. Ceux qui détiennent le pouvoir montrent évidemment beaucoup de résistances non seulement au changement mais également aux analyses ; ils contestent les chiffres ou les justifient par la culture ou encore ils tentent de nier ou de ridiculiser ceux et celles qui ont une sensibilité de genre.

Avoir une analyse selon le genre est néanmoins nécessaire Comme tous les rapports fondés sur le pouvoir (Blancs/Noirs, riches/pauvres, majorité/minorité), les rapports de genre sont complexes ; c'est cette complexité que nous tentons d'aborder aujourd'hui[121]. En particulier dans les PVD, les Femmes sont des acteurs-clés et de plus en plus importantes - mais souvent méconnues du développement [122]: Si l'importance des femmes dans le développement socio-économique commence à être partout reconnue (Banque Mondiale, par exemple),

---

[121] ("La discrimination est l'acte d'isoler et de traiter différemment certains individus ou un groupe d'individus par rapport à d'autres ")

[122] L'importance économique et sociale croissante des femmes : aggravation de leurs conditions de vie.

les statistiques et données quantitatives sont encore insuffisantes (exemple : en matière de santé, le rôle des femmes dans l'éducation, la prévention et les premiers soins n'est pas mesuré, alors qu'il est implicitement connu puisque les campagnes de vaccination des enfants s'adressent aux femmes). 67% des heures de travail dans le monde le sont par les femmes selon l'ONU.

En matière de nutrition et de sécurité alimentaire, le rôle des femmes est essentiel, tout particulièrement en matière de production vivrière.

Exemples :

- Le Rwanda en 2015 : 79 % des heures de travail consacrées à la production vivrière sont assurées par les femmes ;

-Togo : 57% des exploitants agricoles sont des femmes et "40% des labours, 80% des semis, 70% des sarclages et des récoltes et presque toute la production maraîchère en milieu paysan sont assurés par des femmes".)

En même temps, la situation des femmes se dégrade souvent davantage que celle des hommes, en valeur relative comme souvent en valeur absolue. Depuis une vingtaine d'années, on constate une augmentation de la pauvreté, qui touche principalement les femmes comme le terme : "féminisation de la pauvreté" qui fait son apparition. En 25 ans le nombre des réfugiés a décuplé ; 80% des réfugiés sont des femmes et des enfants selon l'ONU, 2015. Le nombre de familles monoparentales, où les femmes chefs de ménage sont surreprésentées, a fortement augmenté ; ce phénomène s'accompagne de la déresponsabilisation tant de l'Etat que des hommes. La transversalité de l'approche genre La philosophie des ONG du développement nous amène à : - privilégier une approche participative visant l'autonomie et l'autodétermination des "populations" et prioritairement des femmes. Toutefois les populations ne sont pas homogènes. Au sein de celles-ci, il y a des intérêts différents - une analyse plus fine ou la pratique du terrain le montre), tenir compte des groupes les plus défavorisés et vulnérables et leur accorder un intérêt particulier afin d'éviter une inégalité croissante. L'expérience

a montré que les actions "neutres"' renforcent les situations de pouvoir acquis et qu'il est nécessaire de mener des actions Positives, conscientes, systématiques en faveur de l'amélioration de la situation des femmes, pour que les bénéfices de ces actions profitent aux plus défavorisés.

Dans une écrasante majorité des actions de développement, il y a, parmi les impacts, un effet négatif sur la situation des femmes et de leurs dépendants.

Les rapports inégaux entre les genres sont la première pierre d'achoppement des actions visant de meilleures conditions de vie pour les pauvres - femmes et hommes - et l'accès des femmes au développement participatif.

Une approche globale, qui dépasse le cadre familial et microsocial et qui tienne compte des relations de genre est nécessaire. Il s'agit d'une approche transversale du genre, nécessaire dans tous les projets de développement et toutes les analyses d'une société ; elle est transversale non seulement par rapport aux secteurs chers aux professionnels de la coopération, mais aussi par rapport aux champs politiques, économiques, culturels, etc. Cette approche transversale, qui prend systématiquement en compte la situation et le rôle des femmes ainsi que les relations de genre dans une société, est plus globale, humaniste et démocratique que celle qui isole les femmes; elle permet d'éviter de marginaliser les femmes dans des "projets femmes" ou les projets qui augmentent la charge de travail des femmes ou leurs responsabilités, sans augmenter leur pouvoir ou leur contrôle sur les bénéfices dus au projet et un participant donne un exemple de l'importance de la transversalité: dans le projet de développement rural qu'il suit, plusieurs commissions d'intérêt général (banque de céréales, épargne-crédit). "Par ce système on a involontairement écarté les femmes des autres commissions". Parler de "Genre et Développement" au lieu de "Femmes et Développement" signifie que les femmes ne constituent pas la question ou le problème. Le problème, ce sont les relations sociales entre les hommes et les femmes, relations discriminatoires pour ces dernières ; ce qui est significatif, c'est la manière dont

les rapports entre les hommes et les femmes sont définis et structurés. Les genres sont définis par la société, par conséquent les rapports entre hommes et femmes peuvent être changés : nous pouvons changer ce que nous avons créé (en tenant compte du fait que les pratiques et les comportements changent plus vite que les valeurs). La théorie des trois rôles objectifs : appréhender un outil d'analyse, la théorie des 3 rôles, et quelques éléments d'analyse usuels et opérationnels.

Le genre et les trois rôles ; Dans toute société, chaque personne joue des rôles et remplit des fonctions diverses. Ces rôles sont liés à des comportements que chacun adopte et aux attentes que les autres ont de chacun. Ces attentes sont fonction du contexte socio-culturel et de l'environnement particulier de chaque acteur social. Chaque individu, femme ou homme, remplit trois rôles dans la société :

2 - L'invisibilité du travail des femmes

Le travail des femmes n’est pas aussi invisible que l’on peut le penser

Le travail des femmes est souvent invisible, non seulement dans leur rôle reproductif (controverse en Europe sur le travail domestique) mais également dans leurs rôles productif ou communautaire.

Les statistiques ne font pas état de toutes les activités menées par les femmes. Les activités menées par les femmes rurales ne sont pas l'objet d'attention au même titre que celles des hommes. Exemple : Les cultures vivrières sont davantage assurées par les femmes que par les hommes ; elles sont plus impliquées dans ces cultures, car la production d'autosubsistance est primordiale pour elles ; en effet, la survie biologique de la famille est une de leur préoccupation fondamentale. Pourtant dans la plupart des cas, les femmes travaillent dans les champs qui appartiennent au mari, au beau-père ou au frère ; ce sont eux qui sont interviewés dans la plupart des enquêtes, qui apparaissent dans les statistiques, qui font l'objet de formation et de vulgarisation agricole, qui émigrent, etc. La crise alimentaire que vit l'Afrique a quelque peu levé le voile sur l'importance des femmes dans la production agricole. Concernant les thématiques à propos des femmes dans le développement, que nous abordons l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci, l'accès aux bénéfices d'actions de développement, le contrôle de ces bénéfices, le temps disponible, l'interdépendance entre rôles, emploi du temps et localisation des activités.

a – La stratégies des femmes au Sud

Les femmes, du Nord, du Sud, s'organisent au quotidien, pour concilier les différents rôles qu'on leur assigne et qu'elles endossent/adoptent : rôle reproductif/productif/social. Des groupes de femmes existent ; ils sont très nombreux : Il y a d'une part les associations traditionnelles : les groupes d'âge, les

groupes d'entraide, les groupes familiaux (au sein du clan et de l'ethnie), les groupes religieux... Plus récemment se sont créés les associations de production (coopératives ou groupements), les associations de ressortissants d'une même région ou les groupes de quartiers. A côté de ces groupements existent des associations structurées : des fédérations de groupements, des ONG, qui répondent à des problématiques nouvelles, à des contextes changeants. Les femmes adoptent diverses stratégies. Ces stratégies ne s'excluent pas l'une par rapport à l'autre ; elles peuvent parfois coexister.

b – La stratégie individuelle ou collective

Des réponses aux préoccupations des femmes sont fournies par la famille élargie : les grands parents, les fillettes, les coépouses prennent en charge des questions d'ordre domestique- la répartition des tâches se fait entre femmes (sans modifier la division des rôles entre genre) : la garde des enfants, les soins aux enfants, la cuisine. Les contacts privilégiés entre membres du quartier, du village, originaires de la même région, permettent aussi une certaine répartition des charges de travail. Stratégie socioculturelle ou économique : Pour résoudre des difficultés, les femmes peuvent faire référence aux codes culturels, aux traditions, à la religion comme ciment de solidarité ; elles mettent en avant des valeurs positives pour s'opposer à la surexploitation ou à l'oppression.

Elles peuvent valoriser leur importance comme créatrices, génitrices, pacifiques[123]... Les femmes cherchent aussi à être reconnues comme interlocutrices aux différents niveaux du pouvoir : la famille, le bidonville, le

[123] Exemple : les femmes en Inde (cf Vandana Shiva) font (re)connaître leur rôle de protectrices de l'environnement. Elles peuvent aussi faire valoir leur force de travail, montrer leur importance économique et utiliser leurs revenus de manière à gagner en autonomie exemple : les activités de production et de commercialisation permettent aux femmes d 'avoir accès à et de gérer des revenus autonomes (vu la séparation traditionnelle des budgets entre hommes et femmes).

quartier ou le village ; ou le politique. De cette manière, elles tentent de résoudre des questions pratiques, concrètes et directes. Exemple : elles souhaitent avoir l'accès et la maîtrise des technologies (d'allègement du travail, d'approvisionnement en eau, ...) Elles peuvent aussi poser des revendications concernant leur statut juridique, les droits et la représentation des femmes

Un exemple : les mouvements pour le droit de vote, I 'instauration de code de la famille, du code civil, les respects des droits du travail, droit à l'avortement,

- Besoins pratiques et enjeux stratégiques

Ces stratégies peuvent répondre aux besoins pratiques des femmes ou à des enjeux stratégiques[124] :

c - Enjeux stratégiques

les femmes identifient ce qui les maintient dans une situation de dépendance. Sans accès à certaines ressources clés (l'argent, la formation, la terre...), les femmes peuvent difficilement améliorer leur situation ; les rapports entre hommes et femmes sont inégalitaires. Pour assurer cette identification, un travail de conscientisation et de formation s'avère utile. Des rapports entre femmes peuvent aussi être inégalitaires, selon les classes sociales exemple : les patrons -et patronnes- par rapport aux employées-et employés- domestiques : dans ce cas, le premier rapport social pertinent est la classe sociale ; le genre vient en

[124] Les besoins pratiques :

Les femmes souhaitent en premier lieu voir résoudre des problèmes d'ordre pratique liés à leurs rôles traditionnels. Répondre à leurs besoins pratiques se fera donc principalement par des apports techniques d'allègement du travail, ou d'amélioration de la production ou encore par des projets sociaux assistantes. Ce faisant :

- on fait un recours privilégié à la technique (vision techniciste et moderniste du changement social)
- on ne remet pas en question la division sexuelle du travail, on part de la répartition traditionnelle des rôles qui fait reposer sur les femmes beaucoup de charges et de devoirs mais peu de droits.

Répondre aux besoins pratiques des femmes amène souvent une amélioration de la situation de l'ensemble de la communauté.

Exemples : l'approvisionnement
en eau potable, la protection maternelle et infantile.

deuxième position. Les besoins concrets/pratiques sont liés aux rôles actuels remplis par les hommes et les femmes. Changer ces rôles nécessite que les hommes soient associés aux femmes dans la démarche de changement. Les enjeux stratégiques se situent généralement dans le plus long terme ; ils visent à améliorer le statut et la condition des plus défavorisés (dont principalement les femmes) et par conséquent suscitent des changements dans les rôles ainsi que dans l'accès et le contrôle des ressources et bénéfices. Ils entraînent donc une réduction des inégalités entre hommes et femmes. Exemple : les changements dans le droit et les règles juridiques touchent plus directement les enjeux stratégiques.
Rencontrer les intérêts stratégiques des femmes, c'est donc reconnaître leur pouvoir de faire autre chose, et reconnaître leurs poids sociaux. Besoins pratiques et intérêts stratégiques ne sont pas antinomiques mais plutôt complémentaires. La résolution des besoins pratiques est souvent nécessaire pour atteindre celle des intérêts stratégiques. Répondre aux besoins pratiques n'est pas une fin en soi, mais signifie plutôt s'inscrire dans une optique de changement, pour déboucher sur une évolution des femmes et de toute la société. Exemple : Selon une participante, la motivation des femmes africaines est avant tout la lutte pour la survie au quotidien ; elles ne se battent pas pour leurs droits... Au Brésil par contre, la conscientisation politique est bien présente, mais les femmes souhaitent aussi voir changer leurs conditions de vie concrètes.

L'exemple du projet de développement rural au Burkina Faso comportait un volet proposant aux femmes diverses activités complémentaires. Afin d'améliorer l'habillement de la famille et principalement des enfants, un atelier de teinture et de couture a été organisé (besoins pratiques déterminés par les institutions d'appui). L'atelier a rencontré beaucoup de succès au début car les femmes espéraient vendre leur production et augmenter les revenus de la famille (besoins pratiques des femmes concernées). Les bénéfices sont cependant restés très limités, la rentabilité de l'atelier s'étant révélée assez faible.

Cependant, un effet imprévu a été que les femmes ont expérimenté le travail en commun, avec des moyens de production collectifs et qu'elles se sont assuré des revenus autonomes : le produit de la vente passant d'abord par le groupement, les maris et la famille n'ont pas de droit sur cet argent. C'est la première fois que les femmes s'organisaient de manière collective et qu'elles décidaient de ce qu'elles allaient faire de leur argent. Et ceci un est changement de mentalité qui a permis aux femmes d'acquérir plus d'autonomie.

3 - L'évolution économique récente[125]

Aujourd'hui, le Sénégal est considéré comme l'un des pays d'Afrique subsaharienne affichant de bons résultats avec une croissance économique se maintenant à un taux stable d'environ 5% depuis la dévaluation monétaire en 1994. Le gouvernement a prouvé qu'il était capable de générer la croissance économique en dépit des chocs externes, tels que les sécheresses et les catastrophes naturelles. L'inflation est maîtrisée en très grande partie, aux alentours de 1 à 2% par an. La position des finances publiques est solide, avec un faible endettement sans précédent et une fiscalité en hausse.

De même, le déficit courant est « surfinancé » par des apports de capitaux publics et privés, ce qui se traduit par des réserves de change substantielles dont le montant équivalait à plus de trois mois d'importations à la fin de 2006. La politique monétaire et celle des taux de change sont conformes aux accords régionaux.

[125] Répondre aux besoins pratiques, c'est améliorer les conditions de vie concrètes, résoudre des besoins quotidiens et immédiats ; il s'agit souvent d'alléger des tâches dans le cadre de la division sexuelle du travail selon des rôles féminins et masculins actuels. Les enjeux stratégiques sont définis à partir de l'analyse de subordination ; ils prennent en compte les défavorisés et visent une amélioration de leur statut et une réduction des inégalités entre hommes et femmes, éventuellement par un changement dans les relations de genre, ce qui se traduit par des glissements de rôles et une organisation plus égalitaire de la société.

Le Sénégal a reçu des flux importants de capitaux au cours de la dernière décennie. Il reste l'un des pays les plus assistés au monde (le niveau de l'aide publique par habitant dépassait 100 dollars en 2004) selon la Banque mondiale. Le nombre croissant de Sénégalais vivant dans les pays industrialisés (et les moyens croissants de transfert d'argent au-delà des frontières internationales) contribue à l'augmentation constante des envois d'argent dont le montant était estimé à environ 500 millions de dollars en 2004, et a contribué à promouvoir la croissance économique et la protection sociale au Sénégal. Dans l'ensemble, ces deux sources de capitaux étrangers sont maintenant estimées à un montant équivalant à environ 25% du PIB. La baisse de la performance économique en 2006, marquée par un taux prévisionnel de croissance du PIB de quelque 3,3% (avec de fortes chances d'être révisé à la baisse à 2%) et une forte augmentation des déficits budgétaire et extérieur, s'expliquent en grande partie par deux facteurs principaux ; Le niveau de l'aide publique par habitant dépassait 100 dollars en 2004. Le nombre croissant de Sénégalais vivant dans les pays industrialisés et les moyens croissants de transfert d'argent au-delà des frontières internationales contribue à l'augmentation constante des envois d'argent dont le montant était estimé à environ 500 millions de dollars en 2004, et a contribué à promouvoir la croissance économique et la protection sociale au Sénégal. Dans l'ensemble, ces deux sources de capitaux étrangers sont maintenant estimées à un montant équivalant à environ 25% du PIB. La pauvreté au Sénégal est également liée à la difficulté à trouver un emploi. Aujourd'hui, quatre travailleurs potentiels sur dix sont au chômage ou sous-employés au Sénégal et cette proportion est encore plus élevée pour les jeunes sans expérience.

Un secteur agricole plus solide et plus compétitif combine les deuxième et troisième priorité. Il est essentiel de soutenir les petits exploitants et les entrepreneurs en zone rurale car ils appartiennent à la couche la plus démunie de la population et sont le plus exposés aux catastrophes naturelles et chocs

climatiques. Par conséquent, ces groupes constituent la principale source d'émigration vers les centres urbains, notamment Dakar.

L'apparition de nouvelles exportations (telles que les légumes frais dont l'exportation a enregistré une augmentation spectaculaire de près de 130% entre 2003 et 2005) semble prometteuse et devrait contribuer à la diversification de la production et des exportations agricoles au détriment de l'arachide. L'accroissement récent de la compétitivité du secteur agricole au Sénégal se limite toutefois à quelques zones (Niayes, la vallée du fleuve Sénégal et les régions de la Casamance) et quelques produits. La compétitivité est aussi entravée par des relations complexes entre les pouvoirs moderne et traditionnel qui rendent difficile l'accès aux terres et ne favorisent pas la mise en valeur de sites faute de garanties et de ressources financières. De plus, la dégradation des ressources est un sujet de préoccupation croissante pour le Sénégal, allant de la déforestation à la dégradation des terres associée à la mauvaise gestion des ressources en eau en passant par l'épuisement des stocks de poissons. Le Gouvernement a établi des plans pour apporter une solution à ces problèmes et la Banque est en train de finaliser son Analyse de l'environnement du pays, en étroite collaboration avec les donateurs et la société civile.

a - Les sénégalais à l'étranger

7 familles sénégalaises sur 10 indiquent qu'elles ont un de leurs membres vivant à l'étranger.

Le Sénégal bénéficie d'importants fonds de l'extérieur des travailleurs migrants et des expatriés.

La vision à moyen terme du Sénégal s'articule autour de quatre piliers :

- La création de richesses ;
- L'accès aux services sociaux de base ;

- La protection des groupes vulnérables
- Une plus grande transparence et des processus participatifs.

La CAS inclut des orientations découlant des expériences récentes au niveau régional. Par exemple, le Sénégal a été retenu comme pays-pilote en Afrique subsaharienne pour la mise en œuvre du programme de la Déclaration de Paris qui met l'accent sur l'adhésion, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilisation en tant que facteurs déterminants pour maximiser l'efficacité de l'aide. La Banque joue un rôle clé par l'aide qu'elle apporte aux autorités dans ce domaine. Cette CAS a aussi tiré des leçons du Plan d'action pour l'Afrique, y compris la promotion de résultats concrets, des mesures à effet rapide pour servir de démonstration et la priorité accordée à la croissance économique.

Le Sénégal a du retard au niveau du développement et de la qualité de ses réseaux routiers et électriques, ce qui en retour diminue la compétitivité de son secteur privé. La CAS a pour objectif de soutenir le Gouvernement dans son effort d'amélioration de l'accès des entreprises à ces deux infrastructures essentielles à travers une série de projets en cours et prévus.

En ce qui concerne le secteur routier, la Banque et la SFI apporteront une aide financière au Projet d'autoroute Dakar-Diamniadio, qui constitue une des pièces maîtresses du programme gouvernemental pour promouvoir la participation du secteur privé dans ce domaine.

Une partie intégrante de ce partenariat public-privé est la fourniture d'une garantie partielle des risques qui contribuera à mobiliser le financement du secteur privé et de ce fait limiter les ressources publiques/multilatérales. Avec le temps, la CAS[126] s'efforcera de renforcer le dialogue sur les politiques par l'intermédiaire de nouveaux projets sectoriels.

---

[126] L'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, face à ces différentes perturbations les banques sont de plus en plus menacé par une diversité de risques nuisant à son activité et à sa position sur le marché financier.
Le risque est une exposition à un danger potentiel, inhérent à une situation ou une activité. Mais réduire le danger et réduire le risque sont deux choses distinctes. La réduction des risques est une démarche archaïque par rapport à celle de la réduction des dangers.

Aménager des corridors routiers entre le Sénégal, la Mauritanie et la Gambie.

Selon la Banque Mondiale, le Sénégal est en bonne voie pour atteindre ses ODM concernant l'enseignement primaire pour tous d'ici 2015. La Banque s'est engagée à long terme dans ce secteur et maintiendra son soutien avec le Projet en cours, phase 2, Éducation de qualité pour tous en étroite coordination avec d'autres partenaires de développement opérant dans ce secteur.

Durant la période couverte par la CAS, le premier objectif principal sera d'améliorer la qualité et l'accès à l'éducation primaire, notamment en identifiant et en inscrivant les enfants encore non-inscrits à l'école et en réduisant les disparités régionales et celles dues à la sexospécificité toujours prédominantes au Sénégal. Le programme de la Banque vise également à réduire le nombre de redoublements et d'abandons à travers une collaboration active avec le Gouvernement et les associations de la société civile ; un effort spécial sera fait pour élargir l'accès à l'éducation aux enfants de la rue, entre autres choses. Le deuxième objectif sera centré sur l'obtention de taux d'inscription plus élevés dans les écoles secondaires, notamment en garantissant une meilleure allocation des ressources budgétaires à ce secteur.

Au rythme actuel, il est prévu que six Sénégalais sur dix vivront dans des villes d'ici 2015. Le rythme accéléré de l'urbanisation soulève une question cruciale pour les autorités qui devront trouver un juste équilibre entre le développement rural et urbain. Pour aider le gouvernement, le Groupe de la Banque mondiale articulera son programme autour de trois objectifs décrits ci-après. Améliorer la mobilité urbaine, faciliter l'entrée et la sortie de Dakar et promouvoir les centres régionaux. L'optimisation des synergies rurales et urbaines par le développement du réseau routier tient compte de trois priorités clés :

L'évaluation des risques est le facteur déterminant de toute prise de décision. Elle est bien trop souvent intuitive dans nos actions de tous les jours, mais gagne à être formalisée dans le cadre d'un projet industriel qui comporte une dimension financière.

Donc le risque apparaît comme l'un des défis actuels des dirigeants pour le définir, le mesurer et le gérer pour améliorer la performance.

- L’amélioration de la mobilité urbaine dans Dakar/
- La facilitation de l’entrée et de la sortie de Dakar.

b - Le développement des routes rurales

Le Groupe de la Banque mondiale soutiendra les autorités durant la période couverte par la CAS à travers plusieurs opérations de prêt en cours et programmées, en étroite collaboration avec des partenaires. En premier lieu, l’amélioration de la mobilité urbaine continuera d'être appuyée par le Programme de développement des autorités locales (PRECOL) et la seconde phase du Projet III d’amélioration de la mobilité urbaine (PAMU)/Transports qui sera lancée en 2009. En deuxième lieu, l’amélioration des conditions d’accès et de sortie de la ville de Dakar sera soutenue par l’assistance financière de la Banque au projet d’autoroute Dakar-Diamniadio et la disposition de la Garantie partielle de risque de la SFI. En troisième lieu, l’appui de la Banque pour le développement et l’entretien des routes rurales sera intégré dans le Projet programmé PAMU/Transport III, et à travers le partenariat avec l’AFD dans la vallée fluviale du Sénégal et l’EU au sud du Sénégal. L’objectif commun est de promouvoir l’accès à une plate-forme d’infrastructure minimale (santé, éducation, eau et routes) dans les zones rurales en augmentant la participation des collectivités locales et des communautés.

L’émigration rurale a façonné le développement économique et social du Sénégal. L’accroissement de l'émigration a rendu la population des zones rurales fragiles et dépendantes. La qualité de vie et la concentration humaine de la ville de Dakar sont incompatibles et il se pose des questions environnementales. La CAS précédente a identifié trois types de risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de la Banque :

- l’obtention de résultats grâce à une mise en œuvre réussie du portefeuille ;

- la transmission des bénéfices de la croissance aux pauvres à travers un partage équitable ;
- l'assurance de la soutenabilité de la dette.

Les deux derniers risques allaient au-delà de la CAS et pouvaient affecter la Stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement. Les deux premiers risques demeurent et peuvent affecter la CAS actuelle. L'expérience encourageante de la période couverte par la CAS précédente montre que ces risques peuvent être considérablement réduits et gérés par le biais de mesures d'atténuation des risques et un contrôle continu permettant d'identifier très tôt les nouveaux problèmes et d'adopter les solutions appropriées.

c - Le programme de prêt

La vulnérabilité aux chocs internes et externes. Grâce à la solidité des accords monétaires régionaux, à la situation budgétaire relativement confortable et aux avantages géographiques et autres du Sénégal, le risque d'un dérapage macroéconomique important sous forme d'une inflation insoutenable ou d'une croissance négative durable est minimal. Il existe le risque plus insidieux d'un arrêt de la croissance et/ou d'une vulnérabilité aux catastrophes naturelles, comme ce fut le cas en 2002, avec la sécheresse et le ralentissement de la croissance du PIB à 1,1%, une invasion des sauterelles en 2004, des hausses continues du prix du pétrole, des inondations récentes dans la région de Dakar en août 2005 et une éventuelle pandémie de grippe aviaire. Le Gouvernement et les bailleurs de fonds ont pu y faire face grâce au financement de mesures correctives. Il est vrai que la volatilité de l'aide des bailleurs de fonds peut aussi avoir un impact négatif, mais ce risque n'est pas jugé important et est en grande partie atténué par l'Initiative d' allègement de la dette multilatérale.

Le pays a fait des progrès importants en réalisant la stabilité politique et macroéconomique, en maintenant une position budgétaire solide et en définissant une vision claire à moyen terme dans sa stratégie du DSRP. L'étape suivante pour le Sénégal consiste à atteindre le niveau des pays émergents en tirant le meilleur parti de ses institutions et de sa population.

Cela exigera un effort soutenu dans les domaines dépendant de l'activité humaine tels que la gouvernance, l'efficacité du Gouvernement, la facilité d'exercice de l'activité économique et l'intégration des groupes vulnérables pour faire en sorte que la croissance profite à tous au fil du temps. Le Groupe de la Banque mondiale continuera d'apporter son aide au Sénégal pour lui permettre d'atteindre ces objectifs.

d - La persistance de la pauvreté

Il ressort de la dernière enquête auprès des ménages que le pourcentage de population vivant dans la pauvreté est tombé de 67,9% en 1994 (61,4% des ménages) à 57,1% en 2001 (48,5%) et 54% en 2004, ce qui constitue un progrès significatif tant au plan historique qu'au regard des normes régionales70. Mais cette évolution positive appelle quelques réserves à trois égards :

i) le nombre des ménages pauvres reste extrêmement élevé dans le pays, notamment dans les zones rurales où vivent les deux tiers de la population démunie ;

ii) la réduction de la pauvreté a été plus marquée à Dakar et dans les autres centres urbains que dans les zones rurales ;

iii) les perceptions de la pauvreté présentent un décalage par rapport à ces résultats, car deux tiers des ménages s'estiment pauvres et un tiers des ménages, pauvres ou non, pensent que la pauvreté a nettement augmenté depuis cinq ans au sein de leur communauté.

XII - LE TRAVAIL DES FEMMES

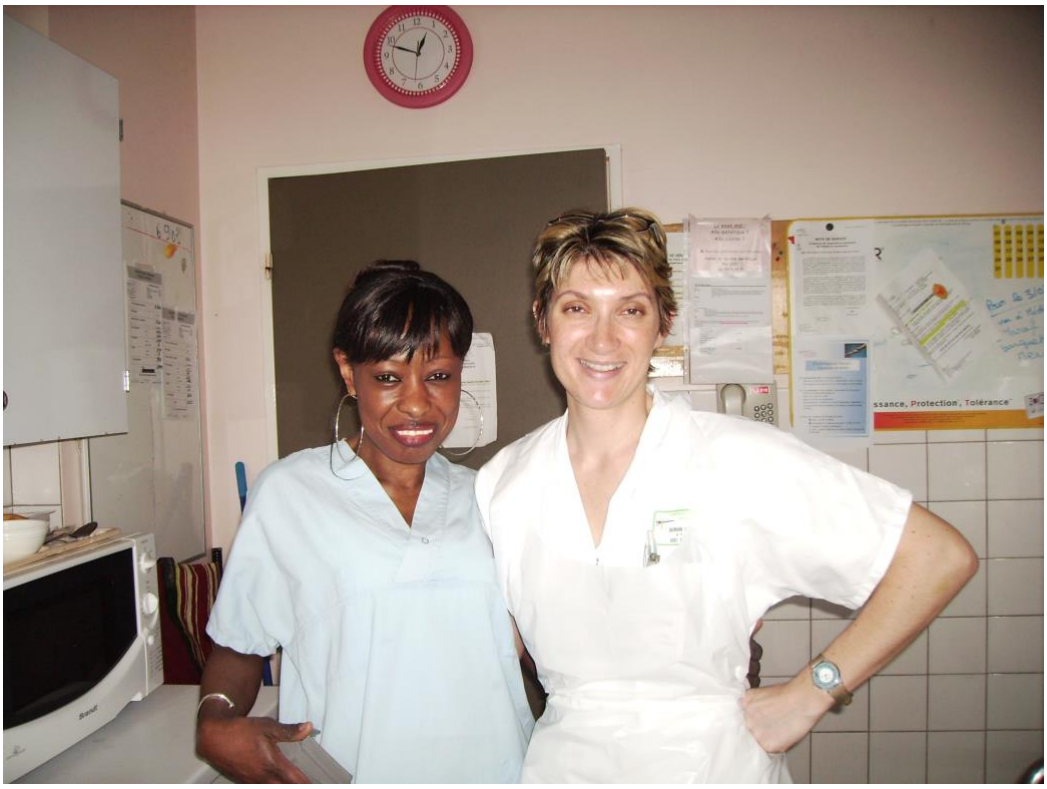

Potière, femme politique, lavandière ou infirmière la femme travaille.

La petite fille d'aujourd'hui sera la travailleuse de demain, et ce sont les chances qui lui sont offertes et les expériences qu'elle acquiert qui détermineront ses capacités d'obtenir et de conserver un travail décent pendant tout son âge adulte, ainsi que de bénéficier de sécurité et de protection pendant sa vieillesse.

Si les filles sont confrontées, plus que les garçons, à des attitudes et à des pratiques culturelles négatives et à la discrimination dès leur naissance, elles grandiront pour devenir des femmes soumises à de plus fortes contraintes, et elles n'auront guère de choix ni de chances.

A leur tour, elles seront moins capables d'influencer positivement la vie de leurs enfants, filles et garçons, de sorte que la pauvreté risque de se transmettre d'une génération à l'autre.

Les liens entre un cercle vicieux de pauvreté et la discrimination fondée sur le sexe à laquelle est exposée la petite fille s'établissent dès les premières étapes de la vie en famille. De la naissance à la vieillesse, la discrimination fondée sur le sexe contribue à la féminisation de la pauvreté et à sa perpétuation de génération en génération. Près d'un demi-million de femmes, dont la grande majorité dans les pays en développement, meurent chaque année des suites d'une grossesse et d'un accouchement. Les jeunes femmes ont plus de difficultés à trouver un emploi que les jeunes hommes, leur taux de chômage étant parfois 50% plus élevé. Bien que la transition entre l'école et le travail soit plus dure pour elles que pour les garçons, de plus en plus de femmes entrent dans la population active, autant par nécessité que par choix. Les deux tiers environ de la main-d'œuvre féminine du monde en développement travaillent – en dehors de l'agriculture – dans l'économie informelle, le chiffre atteignant 84 % en Afrique subsaharienne. La plupart de ces femmes sont à leur compte et exercent leur activité à domicile ou dans la rue, où elles se retrouvent dans les formes de travail informel généralement les moins sûres et les moins rémunérées. Les femmes entrepreneurs dans le secteur informel disposent de moins d'actifs que leurs homologues masculins et ont encore plus de difficultés à obtenir des crédits ou à faire reconnaître leurs droits sur leurs biens.

Quant à celles qui ont un emploi salarié, un large écart subsiste entre leurs gains et ceux des hommes, en dépit de l'adoption croissante de lois sur l'égalité de salaire. Le nombre des familles à double revenu et des ménages monoparentaux a fortement augmenté, mais la perception que la société a du travail et de la famille n'a guère changé. Les femmes continuent d'être les premières responsables des tâches ménagères, des soins aux enfants et des activités non marchandes, de sorte

que leur participation accrue à l'emploi rémunéré signifie tout simplement qu'elles travaillent de très longues heures.

Pour concilier responsabilités professionnelles et familiales, les femmes ont tendance à entrer dans la population active et à en sortir à plusieurs reprises au cours de leur vie. Là encore, elles sont perdantes, non seulement parce qu'elles accumulent moins de droits de sécurité sociale que les hommes, mais aussi parce qu'elles n'ont pas autant de chances de continuer à apprendre et à se former tout au long de leur vie et qu'elles ont donc une employabilité plus faible. La discrimination fondée sur l'âge paraît s'exercer plus tôt dans leur vie. Dans un nombre croissant de pays, les femmes de plus de 35 ans rencontrent de plus en plus de difficultés à trouver un emploi ou à se faire réembaucher; résultat, elles tombent dans la pauvreté. Pour de nombreux ménages ruraux dirigés par des femmes, les envois de fonds effectués par les membres de la famille travaillant en ville sont souvent une source importante, mais peu sûre, de revenu. Comparées à celles qui vivent dans les zones urbaines, les familles rurales sont nombreuses, ce qui accroît le nombre de personnes dépendantes de revenus faibles et intermittents. Les femmes se marient tôt, et la mortalité infantile et maternelle est plus élevée que dans les zones urbaines.

Outre le fait de souffrir d'une discrimination dans la rémunération et l'accès à la terre, à l'héritage et au crédit, les femmes supportent encore la double charge des soins à donner aux personnes âgées et aux enfants et des tâches ménagères et, en plus, on attend d'elles qu'elles travaillent aussi aux champs. Le point qui est peut-être le plus important est la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes. La race, la religion et le système de castes condamnent de nombreuses communautés à vivre en marge de la société et de l'économie. La discrimination fondée sur le sexe, si répandue, fait qu'il est encore plus difficile aux femmes qu'aux hommes d'échapper à la pauvreté.

En conclusion, pour les personnes qui vivent dans le dénuement, la discrimination et les privations de toutes sortes se conjuguent pour créer un engrenage de handicaps. Les thèmes récurrents de l'expérience de la pauvreté sont le faible rendement du travail des femmes et des hommes vivant dans des communautés touchées par l'exclusion sociale et la difficulté pour eux de trouver des possibilités de travail décent. Les politiques mises en œuvre pour réduire et éradiquer la pauvreté doivent donc viser aussi bien la demande que l'offre sur le marché du travail dans les pays en développement et établir des stratégies pour une croissance stable et durable. Une action énergique à la base, répondant aux besoins locaux et soutenue par un cadre de lois et de mesures prises par les pouvoirs publics, est une composante du progrès. En brisant l'engrenage du dénuement familial, l'économie dans son ensemble peut entrer dans une spirale vertueuse de croissance durable et de réduction de la pauvreté. L'approche du travail décent dans l'analyse de la pauvreté contribue à révéler les objectifs essentiels de l'action au niveau local et peut ainsi inspirer et renforcer les partenariats nationaux et internationaux pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Dans ces partenariats, l'OIT s'emploie à trouver des moyens de mettre fin à l'exclusion sociale et d'accroître les chances d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

La longue expérience de l'OIT, qui travaille depuis des années avec les gouvernements nationaux, les autorités locales et les organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays en développement, a permis d'élaborer et de tester toute une série d'instruments visant à permettre aux communautés de sortir de la pauvreté au moyen du travail. Le chapitre ci-après passe en revue cette expérience et les leçons à en tirer en vue d'une approche cohérente de la réduction de la pauvreté qui lie les initiatives menées à la base aux stratégies nationales et internationales en mobilisant les gens pour constituer des organisations telles que coopératives et groupes communautaires, syndicats, organisations d'employeurs

et autres associations, et s'y affilier. Éliminer le travail des enfants : La cause des enfants – de tous les enfants à qui il faut donner une chance d'échapper à la pauvreté – trouve des soutiens dans le monde entier. Selon les dernières estimations de l'OIT, il y avait en 2000 environ 352 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui exerçaient une activité économique. Une bonne partie d'entre eux étaient des jeunes âgés de 12 ans ou plus employés à des travaux légers quelques heures par semaine. Dans les formes de travail que l'OIT a en vue et qu'il s'agit d'éliminer, on dénombrait 246 millions d'enfants, dont 171 millions – et c'est d'eux qu'il faut s'occuper en priorité – employés dans des conditions dangereuses de nature à causer chez eux des atteintes physiques ou psychiques irréversibles, voire à mettre leur vie en danger25. L'OIT joue, dans la campagne lancée pour soustraire ces enfants au danger et leur offrir un meilleur départ dans la vie, un rôle qui a pris rapidement une importance croissante depuis une dizaine d'années. Lancé en 1992, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (connu par son sigle anglais : IPEC) a aujourd'hui l'appui de30 pays donateurs et recouvre des activités dans 82 pays.

Celles-ci se fondent sur un vaste dispositif d'information et de formation – statistiques, travaux de recherche, matériel de formation, guides – qui sert de base au débat et à la constitution de partenariats dans le cadre sectoriel, régional ou mondial pour combattre le travail des enfants.

La convention (no 138) sur l'âge minimum,1973, a reçu un grand nombre de nouvelles ratifications depuis 1995.Quant à la récente convention (no 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, elle connaît un rythme de ratifications sans précédent dans l'histoire de l'OIT. Il y a là le signe d'une notable amélioration des instruments juridiques, la manifestation d'une réelle prise de conscience et d'une véritable résolution. En application de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, l'abolition du travail des enfants doit faire l'objet tous les quatre ans d'un rapport global permettant de

mesurer les progrès réalisés et la tâche qui reste à accomplir. La lutte contre le travail des enfants est intrinsèquement liée à la lutte contre la pauvreté, dont le travail des enfants, est à la fois l'une des causes et l'un des symptômes. Plus d'un million d'enfants ont bénéficié des actions directes menées sous l'égide de l'OIT.

Ce n'est qu'une toute petite partie de ceux qui travaillent dans des conditions dangereuses : plus de 171 millions, nous l'avons dit. Sans doute beaucoup d'autres ont-ils bénéficié indirectement des efforts de l'OIT, mais il est primordial, pour que le monde de demain ne connaisse plus le travail des enfants, de réduire sans cesse la pauvreté conformément aux Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire. L'action de l'OIT concernant le travail des enfants doit s'inscrire dans la campagne menée à l'échelle mondiale pour arracher les gens à la misère.

L'expérience de l'OIT montre qu'il faut agir par étapes, en collaboration avec les pouvoirs publics, les syndicats, les employeurs et d'autres acteurs. Il convient de lancer d'abord une opération de sensibilisation – pour faire comprendre tout ce que le travail des enfants coûte aux familles et à la société – et de procéder à une évaluation des conditions juridiques et administratives. Étayée souvent par des études, cette action tend à mobiliser, en même temps que la volonté politique des dirigeants, un ensemble de soutiens qui permettront d'agir avec succès28. Le résultat le plus remarquable dont l'OIT puisse se flatter au bout de dix ans d'efforts est peut-être d'avoir fait admettre la réalité du problème du travail des enfants. Vient ensuite la phase des actions concrètes, visant à développer les compétences et les moyens d'action, à soustraire les enfants au travail pour enfants en s'attaquant à ses causes. La démarche consiste, avec la participation directe des populations concernées et avec le concours des enseignants, des employeurs, des syndicats, des organisations non gouvernementales, à former des

groupements locaux chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action adaptés aux besoins.

La prise de conscience des consommateurs du travail des enfants : Plusieurs partenariats novateurs, avec des employeurs et des syndicats, rapprochent d'un côté la préoccupation des consommateurs pour les conditions de travail dans la chaîne de distribution et, de l'autre, l'action menée sur le terrain pour éliminer le travail des enfants. Deux exemples de secteurs dans lesquels les enfants en tant que consommateurs ont été rapprochés des enfants en tant que travailleurs : la production de ballons de football et les chocolateries. Depuis 1997, le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) oeuvre pour éliminer le travail des enfants dans la production de ballons de football. Le programme est en place à Sialkot (Pakistan) où près de 10 000 enfants de 5 à 14 ans participaient à la production de ballons de football. Les fabricants de la Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot qui participent au programme ont transféré leurs activités de couture qui étaient réalisées à domicile à des centres de couture plus faciles à superviser. Les fabricants fournissent des données sur tous leurs centres de couture, y compris ceux exploités par leurs sous-traitants. A partir de cette base de données, des équipes choisissent chaque jour un site qu'elles contrôleront. Le cas échéant, elles actualisent l'appréciation donnée du respect des prescriptions par le fabricant. Les appréciations moins bonnes sont communiquées à la Fédération internationale de football association, ce qui peut avoir des incidences sur les ventes du fabricant de ballons.

Des fabricants, qui représentent plus de 95 % des exportations de ballons à partir de Sialkot, ont rejoint le programme. Le contrôle est assuré par l'Association indépendante de contrôle du travail des enfants, laquelle compte entre autres des représentants des syndicats, des autorités nationales et locales et des organisations non gouvernementales participantes. Mettre un terme au travail

des enfants dans la production de ballons de football à Sialkot a été un succès considérable. Le nouveau défi est de combattre la tendance à transférer les activités de couture dans des villages avoisinants où le travail des enfants existe toujours. Le 1er juillet 2002, un partenariat entre des chocolatiers de taille mondiale, des syndicats et d'autres partenaires extérieurs au secteur a permis d'établir une fondation chargée de conduire une initiative internationale qui vise à éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans la culture et la transformation des graines de cacao (International Cocoa Initiative – Working towards Responsible Labour Standards for Cocoa Growing). Le BIT fournit des services consultatifs à la fondation. Des enquêtes ont été réalisées pour établir la fréquence et la nature des formes dangereuses de travail des enfants dans les plantations de cacao des pays d'Afrique occidentale les plus directement concernés. Un rapport a été publié en juillet 2002. L'IPEC a fourni des services consultatifs et supervisé ces enquêtes. Parallèlement à ces activités consultatives et enquêtes, l'IPEC a élaboré un programme sur trois ans, doté de 6 millions de dollars E.-U., qui prévoit des mesures concrètes pour éliminer le travail des enfants dans la production de cacao des pays directement concernés. Cette initiative conjugue les activités suivantes : sensibilisation des familles et des communautés ; amélioration des capacités des producteurs, des services d'inspection et des travailleurs ; retrait des enfants du travail et inscription de ces enfants à des programmes d'instruction et de formation ; mesures rémunératrices en faveur des familles et système actif de contrôle du travail des enfants et d'information sur ce sujet.

Source : BIT : Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

Des forces s'organisent pour vaincre la pauvreté

Pour vaincre la pauvreté, l'OIT préconise un ensemble de mesures qui ont un effet direct sur l'emploi – le volume et la qualité de l'emploi pour les populations pauvres – et sur les principales formes d'exclusion sociale. On voit d'autre part que les syndicats et les organisations d'employeurs sont souvent au cœur du regroupement d'un ensemble d'organisations sociales et d'administrations ou d'organismes publics qui unissent leurs efforts pour promouvoir un développement durable à l'échelle locale. L'OIT a été amenée ainsi à mettre en place un programme de développement économique local qui intègre les principes du travail décent dans une action d'ensemble concertée. Dans 14 pays de diverses régions du monde, elle aide les acteurs locaux, par un processus de discussion, d'échange d'idées et de coordination des initiatives, à concevoir et à réaliser des opérations impulsées par la population locale en créant leurs propres structures et en s'inspirant de son expérience[127].

Améliorer l'accès au marché des femmes entrepreneurs du secteur informel La formation qualifiante, le développement de l'esprit d'entreprise, le microcrédit, les services de développement des entreprises et l'amélioration des capacités des productrices et des travailleuses indépendantes de l'économie informelle contribuent à accroître les gains des femmes[128].

---

[127] Source : BIT : L'action à la base pour promouvoir le travail décent et l'intégration sociale

[128] Toutefois, si elles n'ont pas accès à des marchés viables, elles risquent de ne pas pouvoir échapper à la pauvreté. Dans le cadre d'un projet récent GENPROM – IFP/SEED du BIT, des recherches actives sont menées sur la façon dont les femmes occupées dans l'économie informelle, dans différentes régions du monde, peuvent: i) mieux connaître les stratégies et les moyens appropriés et effectifs pour accéder et participer de manière compétitive aux marchés nationaux et internationaux, y compris par une participation équitable aux chaînes de valeur; ii) surmonter les contraintes du couple produit-marché en ce qui concerne l'élaboration et la conception du produit, les systèmes d'assurance de la qualité et les capacités de production et de logistique nécessaires pour garantir un volume viable d'activités; et iii) acquérir les capacités nécessaires pour profiter des débouchés du marché et échapper à la pauvreté.

Les recherches actives couvrent actuellement les domaines suivants : promotion de l'esprit d'entreprise des femmes – salons professionnels, initiatives de sous-traitance (Éthiopie) ; diffusion d'informations sur les marchés au moyen d'un guide de ressources en ligne à l'intention de femmes entrepreneurs(Caraïbes) ; promotion du tourisme rural et pépinière d'entreprises artisanales

Les filles chef de file d'entreprise de téléphonie mobile au Sénégal

Le concept d'"empowerment" est né dans les pays du Sud, plus précisément en Inde au sein du réseau DAWN36. Il s'inscrit dans l'approche "genre et développement" qui a pris le relais de celle d'"intégration des femmes dans le développement" dans la pensée dominante de la coopération Nord-Sud. Appliqué depuis une vingtaine d'années dans un nombre croissant d'ONG, le concept a été largement récupéré par la Banque Mondiale et les organismes onusiens.

Ces derniers insistent aujourd'hui haut et fort sur la contribution nécessaire des programmes de développement à l'empowerment des femmes[129]. Sa popularité est particulièrement mise en avant dans le contexte de la réduction de la pauvreté :

pour les femmes de communautés rurales marginalisées d'Estonie; amélioration des qualifications de commerçantes de denrées alimentaires pour qu'elles deviennent productrices (République-Unie de Tanzanie); création d'une chaîne de production laitière dans le cadre d'une coopérative de femmes (Nicaragua); et dynamique et exploitation d'un marché de fin de semaine en Thaïlande où des femmes vendent toute une gamme de produits – style novateur, rotation rapide des stocks – à des acheteurs locaux et internationaux et à des touristes[128].

[129] (UNIFEM, 2000)

L’empowerment devrait permettre aux personnes vivant dans des conditions de pauvreté de sortir durablement de cette condition en réduisant leur vulnérabilité sur les plans social, économique, politique, psychologique. En effet, les inégalités entre hommes et femmes représentent un facteur transversal par rapport à l’ensemble des facteurs déterminants de la pauvreté et le simple fait d’être femme rend une personne potentiellement plus vulnérable vis-à-vis du risque de pauvreté. En œuvrant en faveur d’un développement durable, il est alors incontournable d’intégrer cet aspect : les actions aussi bien que leurs évaluations doivent tenir compte des inégalités entre hommes et femmes.

Dans ce sens, l’empowerment est aujourd’hui inséparable de la notion de développement durable, car ce dernier est fondé sur la participation critique et active de toutes les parties prenantes, dont les citoyens les plus défavorisés. Ce n’est que par un processus d’empowerment que des avancées vers une telle pleine participation peuvent être réalisées. Il n’est donc pas étonnant que l’empowerment des populations défavorisées et plus particulièrement des femmes figure aujourd’hui parmi les objectifs de nombreuses interventions des ONG dans les projets de développement des pays du Sud.

Afin de souligner les enjeux de l’évaluation d’un projet de développement en termes de sa contribution à l’empowerment des femmes, il est nécessaire de mieux cerner le concept. La définition simple de Jacquet (1995) : l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale, est intéressante, mais une comparaison avec certaines autres définitions est nécessaire pour mieux saisir la complexité de cette notion. 4 notions de caractéristiques individuelles, ainsi que celles liées à l'action, aux relations avec l'environnement et à sa dimension dynamique font l'unanimité.

Au plan individuel, Eisen (1994) définit l'empowerment comme la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle. Certains parlent de processus social de

reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie[130][131].

L'empowerment individuel comprend une dimension transactionnelle qui se joue aussi au plan social et collectif car il implique une relation avec les autres. À cet effet,[132]le représente comme un paradigme synergique où les personnes sont inters reliés, où il y a un partage des ressources et où la collaboration est encouragée. Il demande un effort individuel qui est alimenté par les efforts de collaboration et un changement de l'environnement[133]

L'empowerment communautaire devient dès lors un processus au moment où il y a interaction entre la coopération, la synergie, la transparence et la circulation de l'information, le tout basé sur les forces du milieu. Il est le résultat de la participation dans des actions politiques et collectives visant une redistribution des ressources favorable pour le groupe. L'unité d'analyse devient le groupe ou la communauté.

---

[130] (Gibson, 1991 p. 359

[131] Les notions de sentiment de compétence personnelle (Zimmerman, 1990), de prise de conscience (Kieffer, 1984) et de motivation à l'action sociale (RAPPOPORT, 1987, Anderson, 1991) y sont de plus associées.

[132] Katz (1984)

[133] (Wallenstein, Bernstein, 1988).

1 - L'empowerment communautaire en plusieurs étapes

L’empowerment des femmes permet une plus grande autonomisation

La découverte des membres du milieu entre eux ainsi que le dialogue et l'établissement d'un sentiment d'appartenance au groupe. Après concertation, le groupe pose un diagnostic de la situation dans lequel il se trouve et formule par la suite des objectifs à atteindre.

En effet, au-delà du processus individuel d’émancipation, l’empowerment comprend l’acquisition d’une conscience collective de la dépendance sociale et de la domination politique. Ce concept permet alors de relier le local et le global, car il situe les personnes dans un contexte dépassant celui de leur famille ou de leur communauté, tout en les reliant à des notions plus larges (par exemple au niveau macrosocial) et à la possibilité d’agir sur ces dernières. Ce concept dépasse les notions de démocratie, de droits de l’homme et de participation pour donner aux populations la possibilité de comprendre la réalité de leur milieu (social,

politique, économique, écologique et culturel), de réfléchir aux facteurs qui modèlent leur environnement et de prendre des initiatives destinées à améliorer leur situation.[134] C'est pourquoi nous comprenons l'empowerment comme un processus par lequel les femmes accroissent leur capacité de modeler leur propre vie et leur environnement ce qui représente une évolution de leur conscientisation à propos de leur statut et de l'efficacité potentielle des interactions sociales qu'elles peuvent avoir[135].Ainsi, un processus d'empowerment des femmes doit prendre en compte quatre niveaux :

1. le niveau cognitif où l'attention est centrée sur la prise de conscience de la réalité et des causes de la domination masculine ;
2. le niveau psychologique, en relation avec le développement des sentiments d'estime de soi et de confiance en soi, nécessaires pour prendre des décisions.
3.le niveau économique, en relation avec l'importance d'avoir des activités permettant de générer un revenu et d'assurer un certain niveau d'indépendance économique (non seulement un accès à des ressources ou des bénéfices, mais aussi le contrôle de ceux-ci) ;
4. le niveau politique, impliquant la capacité d'analyser et de mobiliser son milieu social afin d'y introduire des changements.

Pour évaluer comment l'empowerment évolue, il est nécessaire de considérer les différents niveaux de son application : l'empowerment individuel (validation des perceptions du pouvoir et du contrôle), le développement de petits groupes (promotion des changements de comportements personnels au sein du groupe), l'organisation communautaire (développement des actions locales), le consensus (facteurs de développement et leur influence sur les conditions de vie d'une population) et l'action politique (soutien des mouvements sociaux et aide à

[134] (Singh, Titi, 1995).
[135] (Schuler, 1997)

leur participation démocratique)[136] En principe, il est possible d'évaluer l'empowerment en fonction des objectifs de départ, des résultats attendus ou des effets obtenus. Mais un problème de mesure est inhérent à l'imprécision conceptuelle de cette notion et le processus par lequel l'empowerment s'instaure est souvent simplifié. Plus concrètement, on peut partir de l'idée qu'une telle évaluation de l'empowerment des femmes s'appuie sur les critères "classiques" de l'évaluation que sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact. Un autre critère, plus récent, mais de plus en plus répandu et indispensable dans une évaluation d'un projet avec objectif empowerment est la qualité de la participation de la population concernée. La prise en compte de l'empowerment demande une réinterprétation de ces critères, fondée sur une analyse moins centrée sur l'action en soi, mais plus sur les personnes et les processus en marche. Il est de ce fait intéressant de considérer critère par critère les implications d'une telle réinterprétation.

L'empowerment étant un processus dynamique en construction, , il est pratiquement impossible de se limiter à une appréciation de l'atteinte des indicateurs prédéfinis. En réalité, les objectifs de départ doivent fréquemment être réinterprétés au stade de l'évaluation, afin de mesurer la réalisation d'objectifs qui peuvent être en évolution tout au long du projet. Indépendamment de ces difficultés, on constate que ces projets qui ont intégré d'emblée l'aspect genre et qui visent explicitement l'empowerment ne forment pas encore la règle.
Fréquemment, l'empowerment apparaît tout simplement comme un objectif secondaire (au même titre que le respect de l'environnement…), sensé faciliter la réalisation de l'objectif principal. Prenons l'exemple des projets améliorant l'accès à l'eau potable au Sahel : l'implication active des femmes à tous les stades du projet, leur prise de responsabilité au sein des comités d'usagers, voire leur

[136] (Duncan, 1996).

sensibilisation et leur formation comme " opératrices privées " des centres de gestion d'eau se font avant tout non pas pour des raisons éthiques s'inscrivant dans une lutte contre des inégalités, mais tout simplement pour améliorer le fonctionnement des infrastructures et leur gestion, en d'autres termes pour augmenter l'efficacité du projet par rapport à son objectif principal. Dans ces cas, l'évaluateur doit apprécier si un projet a contribué à l'empowerment sans qu'il ait été stipulé d'une manière claire et précise comment le projet était censé exercer une influence sur les attitudes et les comportements des femmes.

Il s'agit de vérifier si un processus d'empowerment à être enclenché. Des exemples de projets d'aménagement hydriques au Mali ont montré qu'il ne suffisait pas de mettre une femme et un homme à la tête des comités d'usagers - derrière cette parité apparente peut se cacher un simple rôle de figuration pour la femme. Dans ces cas difficiles, l'évaluateur ne peut que se fonder sur ses propres appréciations et suppositions implicites au sujet des rapports de genre et de leur évolution en cours de projet[137] et sur l'appréciation des intéressées.

[137] (Sierra, 2000)

2 - L'empowerment des femmes[138]

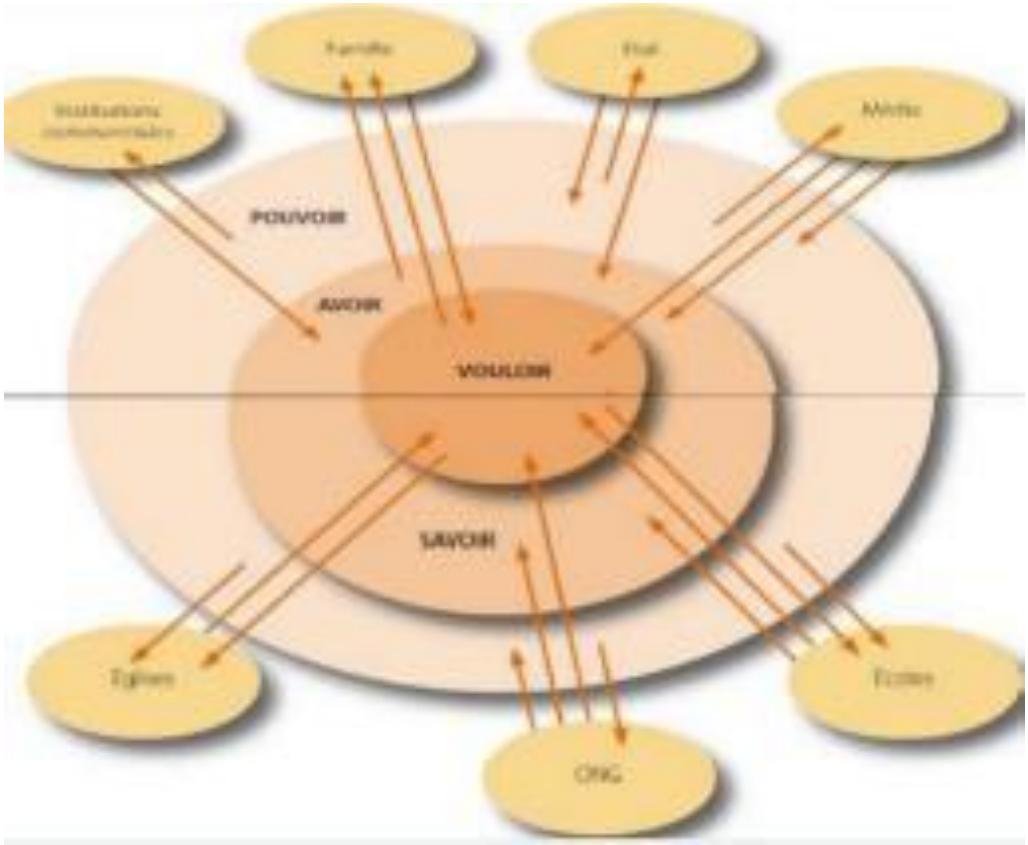

[138] La viabilité

La viabilité exprime les "chances" que les effets positifs d'un projet se poursuivent au-delà de la fin de l'aide extérieure consacrée à cette intervention. Par rapport à l'empowerment, il est alors indispensable de tenir compte des aspirations à long terme des femmes elles-mêmes. Les membres des groupements de femmes kenyanes avec lesquels nous avons pu travailler, groupements à l'origine affiliés à l'Église, semblent souvent avoir leurs aspirations prioritaires au niveau collectif – c'est la cohésion du groupe et sa place au sein de la paroisse qui semble primer. Les résultats économiques des activités génératrices de revenus (AGR) du groupe semblent d'une importance secondaire, tandis que les femmes insistent sur l'utilité de cette expérience collective (et des formations qui y sont associées) pour leurs AGR personnelles.
D'autres programmes de micro-crédit pour des femmes passent par les stades de formation de groupes de crédit pendant les premières phases, mais les femmes considèrent parfois cette condition comme étant relativement restrictive. Pour être mathématiquement correcte, il faudrait exiger que le ratio output/input soit supérieur à 1. En effet, si l'output est inférieur à l'input, le ratio des deux donne un chiffre entre 0 et 1 (si aucun des deux n'est négatif)49.

En ce qui concerne la viabilité plus généralement, on peut s'appuyer sur l'analyse de SIERRA (2000) qui insiste sur l'existence de facteurs déterminants. L'influence de ces facteurs qui déterminent la viabilité se fait sentir dès la réalisation d'un projet dans toutes ses étapes. L'auteur propose plusieurs types de facteurs d'influence : facteurs socioculturels, aspects institutionnels, conditions financières et économiques, facteurs environnementaux et écologiques, et facteurs technologiques. Ces facteurs forment en effet les conditions qui favorisent ou freinent l'appropriation d'une action par les différents groupes de bénéficiaires et ils influencent par conséquent de manière significative aussi leur avancement par rapport à l'empowerment. L'évaluateur doit tenir compte des changements au niveau de l'ensemble de ces facteurs pendant la "vie" du projet, et de l'effet de ces changements sur l'intervention, sur la vie des bénéficiaires et sur leur environnement.

L'impact de l'empowerment sur les femmes

Un autre critère "classique" d'évaluation est l'impact, c'est-à-dire l'ensemble des effets d'un projet et la nouvelle situation qui en est le résultat. L'évaluation de l'impact d'un projet s'intéresse aux effets positifs et négatifs, prévus et non-prévus. Cet aspect englobe en quelque sorte le critère d'efficacité qui couvre évidemment les effets positifs attendus, en mesurant l'atteinte des objectifs du projet. Dans l'analyse de l'impact, l'évaluateur insiste en plus particulièrement sur les effets inattendus (positifs et négatifs) et sur les effets négatifs qui étaient anticipés dès le début du projet. Pour ces derniers, l'évaluateur s'interroge surtout sur la réussite des stratégies de minimisation ou de compensation de ces effets jugés inévitables.

Par rapport à l'empowerment, l'évaluateur s'intéresse spécialement aux effets du projet sur les rapports entre les genres. Les projets de développement sont en dernière instance toujours dirigés vers une modification des comportements ou une amélioration de certains aspects de la vie des êtres humains et pour cela, il est toujours légitime d'évaluer l'impact du projet au niveau des droits, obligations, opportunités et activités journalières des personnes, ceux-ci étant largement déterminés par leur identité féminine ou masculine. En priorité, c'est l'étroite relation et les interdépendances entre les droits et responsabilités des hommes et des femmes qui intéressent l'évaluateur.

Car les changements dans ces domaines pour les uns peuvent produire des changements indirects pour les autres, ce qui peut créer des effets inattendus, voire négatifs (SIERRA, 2000). Il est évident que c'est sur ce niveau d'impact que les changements en terme d'empowerment devraient se faire sentir le plus.

L'empowerment, considéré non pas comme un état à atteindre, mais comme un processus, pouvant prendre des formes très variées, au cours duquel les femmes acquièrent ou étendent leur droit de parole et leur reconnaissance sociale, est "mesurable" d'une part au niveau individuel : le ressenti des femmes concernant

ces aspects et la perception qu'elles ont d'elles-mêmes et de leurs rôles représentent des facteurs clés. Ils peuvent être complétés par des éléments d'observation (comme l'évolution du pourcentage de prises de parole des femmes pendant des réunions publiques) ou par des indicateurs quantitatifs tels que le pourcentage de femmes parmi les dirigeants des associations, etc.

3 - La scolarisation des enfants

Concernant la scolarisation des enfants, le pourcentage des filles tend à combler l'écart qui auparavant séparait celui-ci des garçons. Un équilibre notable s'installe et profite davantage aux filles. La scolarisation pour tous est un défi lancé par l'État sénégalais. Le Sénégal est en train de se réaliser.

Ainsi, les résultats obtenus de 2006 à 2009 sont positifs. En effet, le TBA a connu une évolution constante, passant de 103,2% à 117,5%. La cible de 110,3% à l'horizon 2015 est déjà atteinte pour les filles comme pour les garçons. Il s'agira de maintenir les efforts ayant conduit à cette performance, tout en renforçant le volume de construction de salles de classe et leur livraison à temps ; ce qui permet parallèlement le remplacement des abris provisoires donc l'amélioration de l'environnement des apprentissages. Le TBS à l'élémentaire a évolué de 83,4% à 92,5% sur la période de 2006 à 2009, pour une cible fixée à 105,0% pour 2015, conformément aux OMD[139]. Il s'agira aussi de renforcer la sensibilisation sur l'inscription et le maintien des enfants (particulièrement les filles), d'améliorer encore le taux de couverture des écoles en cantines (56,5% en 2009 contre 39,6% en 2007), de construire de nouvelles classes et remplacer les abris provisoires et

[139] A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal a souscrit à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). A cet effet, il a mis en œuvre des politiques et réformes avec le soutien de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des acteurs non-étatiques.
La réalisation des OMD sur la période 2000-2011 s'est déroulée dans un contexte de consolidation de l'état de droit et du modèle démocratique sénégalais, de modernisation de l'administration publique, de crise crises énergétique, alimentaire et financière internationale et de croissance économique erratique.

renforcer les structures franco-arabes. Cette situation est liée à un ensemble de facteurs qui empêchent l'avancement des perspectives et des performances ce qui freine l'efficacité le développement de l'éducation scolaire.

Il s'agit de l'impact négatif des redoublements et des abandons, de l'insuffisance de la qualification des enseignants, de la précarité des conditions d'apprentissage ainsi que de nombreux abris provisoires. La faible couverture des écoles rurales et périurbaines en cantine, du décrochage des élèves, de la défaillance du soutien nutritionnel et de la gestion des horaires théoriques. Le taux de réussite au CFEE a connu une évolution instable de 2006 à 2009 : après une baisse importante entre 2006 et 2007 (55,9% contre 69,4%), il a progressé de 14,8 points de pourcentage en 2008 (70,7%) puis a décliné d'environ 10 points en 2009 (60,8%)[140].

Au niveau du cycle moyen, sur la période 2006-2009, le TBS est passé de 33,3% à 41,4%. Puis l'objectif sera de 54,5% de TBS en 2015 et les prévisions seront dépassées (résultat projeté : 63,8%). Le TBS est passé de 29,5% à 38,5% pour les filles et de 37,1% à 44,1% pour les garçons.

En effet, ces résultats traduisent la résorption progressive des disparités de sexe pour l'accès au cycle et montre l'implication des politiques de maintien des filles. S'agissant de l'efficacité interne au cycle moyen, de 2006 à 2008, les redoublements sont passés de 13,8% à 16, %, soit une hausse de 2,2 points de pourcentage en deux ans. Quant aux abandons observés dans ce cycle, le taux est passé de 9,4% en 2006 à 9,2% en 2009 après avoir atteint 8,3% en 2007.

En ce qui concerne la réussite au Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM)78, l'évolution est irrégulière sur la période 2006-2009 : de 37,4% en 2006, le taux a connu un pic en 2007 (avec 45,2% de réalisation) avant de chuter en 2009 à 35,4%. Comme dans l'élémentaire, la faiblesse du taux de qualification des

[140] *Source : Rapport Groupe 5 & UCSPE, juillet 2010*

enseignants (34,0%), du temps réel des apprentissages, la précarité des conditions d'apprentissage - la plupart des collèges sont sous abris- déteignent sur la qualité et l'efficacité des pratiques pédagogiques. Par rapport à la scolarisation dans le secondaire, le taux d'accroissement moyen annuel du TBS est à 0,9 sur la période 2006-2009. Cette tendance, dans les mêmes conditions, conduirait à un TBS de 42,0% à l'horizon 2015 pour une prévision de 30,8%. De 2006 à 2009, on constate une baisse régulière du taux de réussite au baccalauréat, qui est passé de 50,2% à 34,4%, soit une dégradation de 15,8 %. Cette situation s'explique, par les perturbations scolaires et l'insuffisance de la formation. Au niveau de l'enseignement supérieur, le développement des lycées de proximité a favorisé l'accroissement de la demande. En 2008, environ 95,0% des nouveaux bacheliers ont été admis dans les universités et les Centres Universitaires Régionaux (CUR) de Ziguinchor, Bambey et Thiès. Les effectifs sont passés de 78274 en 2007 à 95570 en 2009. De nouvelles filières professionnalisant sont ouvertes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme LMD. Parmi les contraintes du secteur, il y a l'insuffisance des capacités d'accueil et de l'encadrement des étudiants, celle du budget et la faiblesse des capacités statistiques.

Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, l'effectif des diplômés de l'État dans les trois niveaux de qualification (Brevet de Technicien Supérieur (BTS), Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) plus Brevet d'Études Professionnels (BEP), Baccalauréat plus Brevet de Technicien (BT)) est passé de 4726 en 2007 à 5246 en 2009. La prévision de nouveaux diplômés d'État (5962) n'a pas été atteinte en 2009. En effet, l'effectif de nouveaux diplômés a considérablement baissé en 2009 par rapport à 2008 (5663). L'effectif des apprenants est passé de 32868 en 2007 à 34765 en 2008 puis 39 618 en 2009. Cet accroissement des effectifs est plus imputable aux structures privées de formation professionnelle et aux garçons. Près de 18000 professionnelles ont bénéficié des actions de formation continue en 2009 à travers la mise en œuvre

des plans de formation de l'ONFP et du FONDEF. Dans le domaine de l'alphabétisation, les effectifs enrôlés dans le cadre du programme national d'alphabétisation s'élèvent en 2009 à 77 988 pour une cible de 92 893, soit un écart de 14 905. Pour les femmes, l'objectif de 57 835 a été largement dépassé avec une réalisation de 66 895. En revanche, l'effectif des hommes a baissé, passant de 17 321 en 2008 à 11 093 en 2009. Indifféremment du genre, la cible annuelle n'a jamais été atteinte de 2007 à 2009. En somme, le Sénégal a fourni de gros efforts dans son système éducatif. Les résultats traduisent une avancée. Toutefois, pour atteindre les OMD, des efforts restent à faire pour améliorer le taux d'achèvement au cycle primaire et, de manière générale, relever la qualité et la performance du système éducatif et corriger les multiples dysfonctionnements dans la construction et la livraison des salles de classe. Compte tenu des résultats issus du diagnostic de l'éducation et de la formation, les contraintes identifiées sont imputables à : - la faible efficacité interne et externe du système : pour le cycle primaire, sur les quatre dernières années, le coefficient d'efficacité interne a tourné autour de 60,0% ; ainsi 40,0% des ressources mobilisées ont été mis au compte des redoublements et abandons.

L'insuffisance des capacités d'accueil

liée à l'insuffisance du volume des programmes de construction de salles de classes en rapport avec les besoins dans les différents domaines éducatifs d'une part et d'autre part au retard dans l'exécution des programmes en cours.

- l'insuffisance de la qualification des enseignants : la faiblesse du taux de qualification (petite enfance : 20,9% élémentaire : 46,0% moyen et secondaire général : 33,0%) est en relation avec d'une part un recrutement important de volontaires (formation initiale de six mois) et vacataires (sans formation initiale) et d'autre part le ratio d'encadrement insuffisant par les inspecteurs.

- la précarité de l'environnement des apprentissages : beaucoup de structures dans le réseau sont sous abri provisoires (centres de développement intégré de la petite enfance, 15,2% des écoles élémentaires publiques, la plupart des collèges et lycées de proximité créés).

Pari ailleurs, les besoins en point d'eau, de bloc d'hygiène avec une séparation entre filles et garçons, de mur de clôture et d'aménagement pour les personnes handicapées sont importants. L'insuffisance du matériel didactique : la dotation des écoles et établissements en matériels didactiques est insuffisante (la part du budget de fonctionnement allouée à la qualité demeure très faible au profit des salaires : 72,6 % en 2008). Les ratios élèves/manuels sont encore en deçà des objectifs dans toutes les étapes de l'élémentaire ; le besoin en matériels didactiques est persistant dans les structures communautaires, les centres d'alphabétisation fonctionnelle et les classes préparatoires de la petite enfance.

- multiples perturbations scolaires : calendrier scolaire, plus précisément le temps théorique imparti, est souvent bouleversé par des grèves des enseignants et des élèves : revendications d'indemnités (motivation, examens) non-respect des engagements de l'État, précarité des conditions de travail, manque de professeurs dans certaines disciplines. En 2009, le volume horaire a été estimé à 733 heures sur les 900 prévues.

- *L'insuffisance des cantines scolaires*

elle influe sur la qualité des apprentissages de nombreux enfants dont la carence alimentaire est cause de troubles divers et de retards.

L'insuffisance dans l'allocation des ressources en personnel : l'absence d'équité et de rationalité de la gestion des ressources humaines demeure un problème. En effet, malgré les dépassements notés dans le recrutement des

volontaires et vacataires, des postes non pourvus sont signalés dans des écoles primaires et dans certains lycées et collèges.

- l'insuffisance des capacités en passation de marché : elle participe des lenteurs au niveau des procédures qui retardent l'exécution des marchés, donc des activités.
- l'insuffisance des capacités en suivi évaluation : la mise en œuvre de la nouvelle vision du suivi évaluation en rapport avec la GAR appelle des ressources (humaines, techniques, financières et organisationnelles) qui ne sont pas encore systématiquement en place.
- pour l'éducation non formelle, les contraintes qui limitent l'efficacité interne du secteur sont : la baisse du niveau d'enrôlement des hommes, la faible implication des Collectivités locales dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation, l'insuffisance du budget alloué au secteur (environ 1% en 2009), Absence de certification de la compétence des apprenants.
- l'absence d'un cadre de certification : le secteur de la formation professionnelle et technique et celui du supérieur sont caractérisés par un accroissement du nombre de structures offrant des formations dont la qualité n'est pas toujours certifiée ; ce qui expose les parents à des dépenses d'investissement peu sécurisées pour la formation de leurs enfants.

L'économie sénégalaise souffre d'un déficit d'infrastructures, de la faiblesse du tissu industriel et d'un niveau encore peu élevé des investissements privés. D'autre part, le secteur de l'énergie est confronté à une faible capacité de production ; ce handicap engendre des délestages qui entravent les performances de l'économie. Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, les réformes entreprises récemment par l'État, notamment dans le cadre du CPI, ont entraîné des résultats encourageants qu'il convient de renforcer et consolider. Pour les services sociaux de base, les résultats restent globalement encourageants, mais des efforts restent à faire pour l'atteinte des OMD dans les secteurs de l'éducation

et de la santé. Dans le cadre de la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes, les réalisations des actions prioritaires restent encore timides et doivent être dynamisées. Enfin, l'amélioration du dispositif de préparation du budget de l'État s'est confortée avec la mise en œuvre des réformes budgétaires et financières, de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) et du plan d'action de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, le Sénégal a posé un certain nombre d'actes, notamment avec la CNLCC[141]. Sur la base des résultats obtenus ces dernières années et les tendances dégagées, les objectifs d'une émergence économique et d'atteinte de tous les OMD commandent la mise en place d'une stratégie intégrée articulée autour des défis suivants :

-la modernisation du secteur agricole et le développement du monde rural ;

-la modernisation et la mise à niveau des infrastructures d'accompagnement (routes, ports, aéroports, etc.),

la maîtrise de l'énergie et l'aménagement du territoire ;

-l'amélioration des services sociaux de base pour un développement social, à travers la construction de logements sociaux ; la promotion de l'achèvement du cycle primaire pour l'« éducation pour tous», de l'alphabétisation et de la formation professionnelle ; le développement sanitaire pour la réduction de la mortalité infantile et la mortalité maternelle ;

-la mise en place de politiques transversales et d'accompagnement pour l'emploi, le genre, la promotion de la bonne gouvernance et la participation citoyenne, l'environnement et la gestion des risques (économiques et naturels) ;

-la généralisation de la gestion axée sur les résultats de développement à travers l'efficacité des dépenses publiques. Tout au long de ce travail de recherche, notre souci a été de vérifier l'impact relationnel des médias sur le travail des femmes,

[141] CNLCC. Commission nationale de Lutte contre la Non-transparence

de façon directe ou à travers des liens, tels que les ONG internationales, le pouvoir de la femme, à savoir son empowerment ainsi que l'impact des interactions entre elles et le commerce informel, domaine de prédilection de la femme, à cause de son épanouissement et son indépendance financière. Si les associations de femmes malgré leurs rôles d'épouse et de mère, assertion notable liée à la condition de la femme, notons qu'en 1762, Jean-Jacques Rousseau écrit dans son livre "l'Émile ou de l'éducation", que « plaire aux hommes, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès l'enfance ». Épouses et mères modèles, les femmes doivent également savoir gérer la maison, parfois le domaine, et traiter une affaire avec un homme de loi ; au milieu du XVe siècle, Margaret Paston, épouse et mère au foyer, en raison des fréquentes absences de son mari —homme de loi souvent à Londres—, ne se contente pas d'élever ses quatre fils et ses deux filles, mais se charge également de la gestion du domaine. De fait, toutes les femmes du peuple travaillent aussi hors du foyer, mais cette activité annexe est plutôt considérée comme une assistance à l'époux ; il en est ainsi des femmes de paysans, d'artisans et de petits commerçants.

Néanmoins, lavandières et servantes (pour ne citer qu'elles) ont une activité extérieure à leur foyer qui est socialement reconnue ; la prostituée n'entrant pas dans ce cadre. Mais il faut se rappeler que ces domaines énumérés plus loin ne sont pas les seuls concernés dans les rapports entre les femmes et leur approche émancipatrice. Il s'agit d'aller au-delà des regards et de la reconnaissance de la société civile. L'ONU en 1995 à Beijing a décrété la Journée internationale de la Femme. Faut-il une journée internationale spécifique pour octroyer la place de reconnaissance qui lui revient de droit au sein de la société ? Ne mérite-t-elle pas plus ? En reconnaissance de son rôle prépondérant au sein de la structure sociale ? Mère, infirmière, psychologue, thérapeute, ouvrière, ménagère, cuisinière, en

effet la liste est longue. Il faut cependant et surtout qu'elle évite de tomber malade. Mais alors, comment effectuer, le ménage, le repassage, les courses, pour ne citer que cela ?

Nous sommes remontés à l'époque antique romaine et hellénistique. La période précoloniale en Afrique occidentale, nous montre le rôle de la femme au sein des royaumes du Sine-Saloum, de la Casamance, du Dahomey, avec les Amazones, soldats intrépides du roi Béhanzin qui protégeaient la communauté entière, les reines de l'époque précoloniale, s'opposaient à l'implantation des explorateurs, par la force de leurs bras. Nous avons cité Sitow Diatta en Casamance. La reine Pokou sur les rives du fleuve Komoé, n'a pas hésité à faire offrande au fleuve de son fils unique afin d'obtenir les faveurs et la protection de cette mer intérieure. La légende perdure. Les signares de Gorée, de Saint-Louis du Sénégal et de Rufisque, pour sauver les esclaves, retiraient certains d'entre eux des "lots de marchandises humaines'‘ en partance pour l'Europe, l'île de Madagascar, la Réunion, les Caraïbes et le Sud de l'Amérique, esclaves servant dans les plantations de coton, de tabac, et de canne de tout le sud des Amériques du Nord et du Sud. Dès 1960, l'accès à l'indépendance des pays subsahariens favorise les femmes et leur offre des opportunités de formation et de promotion sociale. Au Sénégal, en 1963, le président Léopold Sédar Senghor nomme deux femmes à l'action sociale et à la culture. D'aucuns diront que ces promotions sont le fait de la compassion et non de la valeur intrinsèque des femmes. Toujours est-il que cette situation va renforcer et consolider le pouvoir des femmes et leur implication en politique.

L'impact des médias a conduit à la reconnaissance des femmes et leur accession aux sphères fermées du pouvoir. Les médias ont été le socle promotionnel de l'effort féminin. La carrière professionnelle stagnante des femmes depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960, s'est améliorée dès les années 90, avec l'arrivée dans le domaine de la communication, de l'Internet

et les quotidiens satiriques symbolisés par le personnage ouolof de "Goorgoorlu", confrère du "Canard enchaîné", situation concrétisée par l'émancipation sociale de celles-ci. Répondre aux attentes des femmes, par l'amélioration de leurs conditions de vie, la résolution des besoins quotidiens urgents redéfinit le leitmotiv des actions féminines. S'agissant de l'allègement des tâches de ménage, dans le cadre de la division sexuelle du travail, selon les rôles spécifiques de genre, les enjeux stratégiques sont définis à partir de l'analyse de subordination ; prenant en compte les défavorisées et l'amélioration de leur statut ainsi qu'une réduction des inégalités, par un changement des relations hommes/femmes, se traduisant dès lors par des glissements de rôles prédéfinis et une organisation plus égalitaire de la société. Le 6 Juin 1945, quand l'Etat sénégalais reconnaît le droit de vote des femmes, cette situation offre à celles-ci le droit d'enregistrer aux élections municipales de Juillet 1945, de transcrire dans les annales, la victoire de la liste de leur défenseur, le juriste Lamine Guèye à Dakar.

Force est de constater l'émancipation longitudinale des femmes sous la présidence de Léopold Sédar Senghor. La considération de leur entrée dans les sphères du pouvoir républicain, effectué avec beaucoup de "parcimonie". Cela, pensons-nous est inhérent au fait que, le Président de la République sous-estimait le rôle prééminent des femmes au sein de l'arène du pouvoir étatique, mises à l'index et désignées comme mineures, dans le pays, d'où cette parcimonie avec laquelle elles sont engagées aux côtés des hommes politiques de l'époque. Depuis la situation a évolué en faveur de celles-ci. En 1963, Caroline Diop est nommée députée à l'Assemblée nationale. Mais en 20 ans de pouvoir le Président Senghor a ouvert les portes du gouvernement à uniquement deux femmes de son parti. Selon Mamadou Dia, député sénégalais de gauche, à propos de cette nomination à la tête du ministère du Développement social, celle-ci était à mettre sur le compte de la compassion et non d'une volonté réelle du gouvernement pour la promotion des femmes. En fin de compte et malgré les aléas inhérents à leur

situation, l'Etat sous la Présidence de Léopold Sédar Senghor aura permis la mise en place des institutions clé ayant ratifié l'enregistrement d'événements majeurs, comme la création de centre d'animation à l'amélioration des conditions de vie de la femme à Saint-Louis et à Dakar entre 1959 et 1960. Et par la suite à toutes les régions et communes environnantes du pays dans sa globalité.

Tout au long de ce travail de recherche, notre souci a été de vérifier l'impact relationnel des médias sur le travail des femmes, de façon directe ou à travers d'autres liens, tels que les ONG internationales, le pouvoir de la femme, à savoir son empowerment ainsi que l'impact des interactions entre elles et le commerce informel, domaine de prédilection de la femme, à cause de son épanouissement et son indépendance financière. Si les associations de femmes malgré leurs rôles d'épouse et de mère, assertion notable liée à la condition de la femme, notons qu'en 1762, Jean-Jacques Rousseau écrit dans son livre "l'Émile ou de l'éducation", que « plaire aux hommes, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès l'enfance ». Épouses et mères modèles, les femmes doivent également savoir gérer la maison, parfois le domaine, et traiter une affaire avec un homme de loi[142] De fait, toutes les femmes du peuple travaillent aussi hors du foyer, mais cette activité annexe est plutôt considérée comme une assistance à l'époux; il en est ainsi des femmes de paysans, d'artisans et de petits commerçants. Néanmoins, lavandières et servantes - pour ne citer qu'elles - ont une activité extérieure à leur foyer qui est socialement reconnue[143]; Mais il faut se rappeler que ces domaines énumérés plus loin ne sont pas les seuls concernés

[142] Au milieu du XVe siècle, Margaret Paston, épouse et mère au foyer, en raison des fréquentes absences de son mari - homme de loi souvent à Londres - ne se contente pas d'élever ses quatre fils et ses deux filles, mais se charge également de la gestion du domaine.

[143] la prostituée n'entrant pas dans ce cadre.

dans les rapports entre les femmes et son approche émancipatrice. Il s'agit d'aller au-delà des regards et de la reconnaissance de la société civile. L'ONU en 1995 à Beijing[144] a décrété la Journée internationale de la Femme. Faut-il une journée internationale spécifique pour octroyer la place de reconnaissance qui lui revient de droit au sein de la société ? Ne mérite-t-elle pas plus ? En reconnaissance de son rôle prépondérant au sein de la structure sociale ? Mère, infirmière, psychologue, thérapeute, ouvrière, ménagère, cuisinière, en effet la liste est longue. Il faut surtout qu'elle évite d'être malade. Mais alors, comment effectuer, le ménage, le repassage, les courses, etc. ?

Nous sommes remontés à l'époque antique romaine et hellénistique. La période précoloniale en Afrique occidentale, nous montre le rôle de la femme au sein des royaumes du Sine-Saloum, de la Casamance, du Dahomey, avec les Amazones, soldats intrépides du Roi Béhanzin qui protégeaient la communauté entière, les reines de l'époque précoloniale s'opposaient à l'implantation des explorateurs, par la force de leurs bras. Nous avons cité Sitow Diatta en Casamance. La reine Pokou sur les rives du fleuve Komoé, n'a pas hésité à faire offrande au fleuve de son unique enfant afin d'obtenir les faveurs et la protection de cette mer intérieure. Les signares de Gorée, de Saint-Louis du Sénégal et de Rufisque, qui, pour sauver les esclaves, retiraient certains d'entre eux des "lots de marchandises humaines" en partance pour l'Europe, l'île de Madagascar, de la Réunion, les Caraïbes et le Sud de l'Amérique ; Esclaves servant dans les plantations de coton, de tabac, et de canne de tout le sud des Amériques du Nord et du Sud

Dès 1960, l'accès à l'indépendance des pays subsahariens favorise les femmes et leur offre des opportunités de formation et de promotion sociale. Au Sénégal, en 1963, le Président Léopold Sédar SENGHOR nomme deux femmes

[144] Beijing : Nouvelle dénomination de Pékin, la capitale chinoise.

à l'action sociale et à la culture. D'aucuns diront que ces promotions sont le fait de la compassion et non de la valeur intrinsèque des femmes. Toujours est-il que cette situation va renforcer et consolider le pouvoir des femmes et leur implication en politique. L'impact des médias a conduit à la reconnaissance des femmes et leur accession aux sphères fermées du pouvoir. Les médias ont été le socle promotionnel de l'effort féminin . La carrière professionnelle stagnante des femmes depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960, s'est améliorée dès les années 90, avec l'arrivée dans le domaine de la communication, de l'Internet et les quotidiens satiriques symbolisés par le personnage ouolof de "Goorgoorlu", confrère du "Canard enchaîné", situation concrétisée par l'émancipation sociale de celles-ci.

Répondre aux attentes des femmes, par l' amélioration de leurs conditions de vie, la résolution des besoins quotidiens urgents redéfinissent le leitmotiv des actions féminines. S'agissant de l'allègement des tâches de ménage, dans le cadre de la division sexuelle du travail, selon les rôles spécifiques de genre, les enjeux stratégiques sont définis à partir de l'analyse de subordination; prenant en compte les défavorisées et l'amélioration de leur statut ainsi qu'une réduction des inégalités, par un changement des relations hommes-femmes, se traduisant dès lors par des glissements de rôles prédéfinis et une organisation plus égalitaire de la société. Le 6 Juin 1945, quand le gouverneur reconnaît le droit de vote des européennes, cette situation offre aux autochtones le droit d'enregistrer aux élections municipales de Juillet 1945, de transcrire dans les annales, la victoire de la liste de leur défenseur, le juriste Lamine Guèye à Dakar. Force est de constater l’émancipation longitudinale des femmes sous la présidence de L.S. Senghor. La considération, de leur entrée dans les sphères du pouvoir républicain, effectué avec beaucoup de "parcimonie". Cela, pensons-nous est inhérent au fait que, le Président de la République sous-estimait le rôle prééminent des femmes au sein de l'arène du pouvoir étatique, mises à l'index et désignées comme mineure, dans

le pays, d'où cette parcimonie avec laquelle elles sont engagées aux côtés des hommes politiques de l'époque. Depuis la situation a évolué en faveur des femmes .Au Sénégal, les femmes vont à l'école coranique afin de s'opposer à la démagogie des hommes et combattre dès lors la polygamie et autres entraves, telles que le lévirat, et la circoncision. L'autorité parentale justifie la polygamie. Les débats des femmes avec les autorités religieuses dans le but de trouver des failles et mettre en avant leur besoin d'indépendance, sont prééminents. A ce jour, les femmes se tournent vers les sociétés occidentales. Pourquoi ? Parce que celles-ci offrent une place aux femmes au sein des sociétés occidentales. La femme mérite la place qui lui est offerte par reconnaissance de la société moderne, et prend part à l'élaboration des sociétés dans lesquelles elles existent. Ce n'est pas toujours le cas dans les pays en développement. Si le Coran a donné aux femmes aux temps du prophète un statut légal supérieur à celui des autres femmes dans le monde, son sort n'est plus le même partout dans le monde musulman du XXème siècle. Et la prise de conscience des femmes sénégalaises de leur position, a permis la création d' associations et groupements permettant ainsi de se faire entendre de l'Etat.

Par ailleurs, l' interprétation des textes du livre sacré en islam à propos de l'évolution de la situation des femmes, nécessite, tel un impératif catégorique, une compréhension individuelle de celui-ci. L'islamisation du Sénégal, avant la période précoloniale, comme le christianisme, renvoie à une religion à vocation prosélyte. Son fondateur Muhammad (570-632), a imposé à ses disciples et à la Umma, la communauté, le devoir de prêcher « la Vérité » et de convertir les non-croyants. L'islamisation de l'Afrique du Nord ayant été le résultat de la grande conquête arabe (VIIème - VIIIème siècles), celle de l'Afrique noire subsaharienne s'est faite selon un tout autre chapitre, L'islam a d'abord été une conversion royale. Les rois africains tels que Makan Moussa a effectué le pèlerinage à la Mecque en distribuant d'immenses fortunes en or , cauris et esclaves. Poussant les

arabes à la convoitise, et l' expédition vers les pays subsahariens. Au milieu du XIème siècle, les Berbères s'imposent face à l'Empire du Ghana et c'est la propagation de l'islam sur les bords du fleuve Sénégal. L'islam devient une zone tampon commerciale, et la population noire des zones rurales n'est pas concernée , seules les centres de commerce et du pouvoir politique ; à la deuxième moitié du XIXème siècle et le début du XXème siècle, et face à la pénétration coloniale, les différents mouvements religieux. Ce phénomène aura des conséquences sur le statut plénier de la femme.

La progression et la promotion de la situation de la sénégalaise, adhère aux changements subis par la société soudanaise entre le XIème siècle et le XVème siècle ; cette période étant elle-même soumise aux différentes phases d'islamisation avant la pénétration coloniale. Concernant la période entre le IIème et le Xème siècle, la puissance politique dominante au Soudan était l'Empire du Ghana. Le Rôle de la femme y paraît essentiellement politique et ceci par le biais de la succession matrilinéaire. Ce phénomène a été mis en évidence par El Bekri, lorsqu'il écrit à propos du Ghana que : « Chez ce peuple l'usage et les réglementations exigent que le roi ait pour successeur le fils de sa sœur ; mais il ne peut être assuré que celui qu'il regarde comme son propre père le soit réellement » . C'est là, un des fondements de la thèse de Cheikh Anta Diop sur le matriarcat. Pour l'auteur de l'Afrique noire précoloniale, la femme africaine avait, historiquement, beaucoup plus de liberté et jouissait d'un pouvoir réel politique décisionnel avant l'imposition des pratiques patrilinéaires introduites par l'islam et la colonisation. Cheikh Anta Diop définit le patriarcat comme une structure dans laquelle la femme quitte sa famille pour s'établir dans celle de son époux. A l'inverse, .la structure sociale qui admet que l'homme quitte sa famille pour rejoindre celle de son épouse est un régime matriarcal. la situation initiale est valable uniquement dans le nomadisme, en situation pastorale, et la seconde dans la situation sédentaire des agriculteurs Malgré les réserves sur le matriarcat, il

offrait un rang à la femme. La situation matrilinéaire est un pouvoir transmis par les femmes, les femmes ne transmettent les prérogatives qu'à travers leurs fils , elles jouent le rôle de régente , de reine-mères s'agissant des rois. Mais le développement économique a vu , la situation matrilinéaire laisser place à la situation patrilinéaire. D'autre part, les Diolas de la Casamance, où le système patrilinéaire est en vigueur, la femme exerce plus d'influence politique, sociale et économique que la femme Sereer qui appartient pourtant à une société au mode matrilinéaire. En effet elle permet aux femmes de partager les lourdes tâches ménagères en zones rurales. Seulement, la polygamie, en zone urbaine devient un danger et une source d'insécurité pour la femme ainsi que sa progéniture. Comment explique-t-on cette recrudescence de la polygamie même dans les milieux intellectuels épargnés, jusqu'à une certaine époque ? Les femmes pour qui le célibat, demeure une véritable hantise conçoivent difficilement leur vie sans un époux - sont les premières à faire l'apologie de la polygamie, même lorsque l'autonomie financière est présente dans leur existence. Pourtant les pères de famille, avec l'approfondissement de la crise économique, ont de plus en plus de mal à prendre en charge leur famille et renoncent aux charges prégnantes de chef de famille. Le Code de la famille, dans son application protège de moins en moins la femme ; il serait intéressant de connaître le taux de ménage monogames à l'origine qui se sont transformés en ménages polygames : les femmes se résignant sous la pression sociale, d'aller en justice. En zone urbaine, la polygamie demeure un fléau national.

En effet, Il n'est pas rare de constater dans une petite maison de la SICAP sénégalaise la promiscuité dans laquelle vivent deux ou trois épouses , ainsi que leur lignée. . Les conséquences de cette situation sont graves pour les enfants ; leur avenir dépendant du cadre de vie qui leur sont réservé pour mener à bien leurs études et les préparations des devoirs. Le manque d'éducation et le peu de temps réservé à celle-ci n'offre guère de perspective évolutive à ces derniers. Rares sont

les enfants issus des mariages polygames qui arrivent à se hisser au rang de "grand homme". La concurrence et les rivalités au sein des familles s'arrogent l'avenir et tronque tout velléité de réussite scolaire. La réflexion poussée sur la polygamie et ses conséquences, doivent être mis en œuvre afin d'y mettre fin, cela, pour le bien des enfants. Polygamie et divorce sont les deux effets culturels sénégalais qui nuisent à l'émancipation et à l'épanouissement des femmes. Le Code de la famille n'a pas permis de mettre fin à la répudiation. A ce jour la honte d'être mis à la rue par un époux, a baissé, par le truchement de l'éducation et des mesures liées au changements de la structure familiale. Le remariage des personnes seules est encouragé ; les pratiques du lévirat sont toujours de rigueur. Toutes ces méthodes sont inhérentes à la mise en valeur du phénomène marital. La femme, étant considérée comme un « être mineur » un tuteur, trouve les raisons valables dans le Coran et les Hadiths. Mais les mêmes textes, améliorent le sort de la femme comme la suppression de la répudiation, l'élimination de la polygamie dont les conditions définies par ces textes sont difficilement réunies sur le plan économique. Seulement le taux très élevé de l'analphabétisme chez les femmes en zone rural, rend, encore plus hermétique, le message coranique qu'il faut surtout replacer dans son contexte historique et culturel.

L'accessibilité des textes en ouolof, Sereer, ou laobé, permettrait une interprétation allant dans le sens de la femme afin d'obtenir une meilleure condition de vie et une meilleure connaissance des droits. Lorsque l'islam introduisait au VIIème siècle, le droit des femmes à l'héritage, la femme dans la société africaine, bénéficiait d'un statut économique relativement enviable. Elle serait, même à l'origine de l'agriculture. Héritière de cette double culture, le rôle de la Sénégalaise sur le plan économique ne lui confère pas la place qui lui revient en tant qu'agent du développement. De l'héritage, les lois coutumières musulmanes sont relativement occultes, mais les filles héritent la moitié de la part des hommes . Selon la Shari'a, même si la femme possède quelques biens, elle

n’est pas obligée de dépenser son bien en vue de l’entretien de la famille, il revient à l’homme de prendre en charge sa famille. Aujourd’hui quel est l’impact de la crise économique sur cette disposition ?

L’apprentissage en aviation civile comme approche émancipatrice

XII - CONCLUSION

En conclusion, nous pouvons affirmer que le Sénégal dans la période précoloniale, coloniale puis indépendante est passé par de multiples étapes importantes à détailler dans notre démarche de recherche. Aussi Dakar, Saint-Louis, Rufisque et l'île de Gorée sont les quatre communes françaises du Sénégal. Il s'agit des quatre premières communes de plein exercice créées par la France au Sénégal. Saint-Louis et Gorée, qui ont eu des maires à la fin de l'Ancien Régime ainsi que des adjoints, érigées en communes par un décret du 10 août 1872. Rufisque est érigée par un décret du 12 juin 1880 puis Dakar par un décret du 17 juin 1887. D'autres communes sont ultérieurement érigées par la France au Sénégal - ainsi Thiès, Tivaouane et Louga par un arrêté du 31 décembre 1904 - mais leur nombre reste longtemps peu élevé : quatorze au total en 1939. La particularité des Quatre Communes est qu'alors qu'en droit colonial français et jusqu'à la loi Lamine Guèye du 7 mai 1946, les « indigènes » des colonies — entendus comme les nationaux français de statut local, étaient en principe privés de citoyenneté, pendant la Première Guerre mondiale, la loi Diagne du 29 septembre 1916 conféra à leurs habitants une pleine citoyenneté française.

Antérieurement à la loi Diagne, les originaires des quatre communes s'étaient déjà vu attribuer certains droits politiques, tels que l'électorat et l'éligibilité — et un décret du 16 mars 1914 les avaient exemptés du régime de l'indigénat. Mais un décret du 20 mai 1857 les privait aussi d'une partie de droits civils et politiques réservés aux citoyens français et les plaçait dès lors sous le « statut civil réservé ». Leurs habitants avaient, en outre, envoyé un député à la Chambre des députés en Métropole jusqu'à l'indépendance des colonies de l'Afrique-Occidentale française (AOF). Blaise Diagne, assimilationniste et homme politique français, les qualifiait de « Berceau de la France Africaine ». Les indigènes de l'Île Saint-Louis et de l'Île de Gorée se voient ainsi accorder la citoyenneté française par l'Assemblée nationale législative de la Première

République Française le 4 avril 1792, soit à la période où le concept de citoyenneté française voit le jour, ils font donc partie des premiers citoyens français.
La présence française dans ces quatre communes a été un enjeu majeur dans la colonisation française après la conférence de Berlin (1884-1885).
En ce qui concerne les médias au Sénégal, la presse écrite, la radio communautaire, la télévision nationale ont été des supports non négligeables à l'élaboration, du soubassement de l'évolution de la femmes au sein de la structure sociale, économique, culturelle et politique.

Pour ce est du rôle important des médias en Afrique subsaharienne, notamment au Sénégal, ont permis la prise de conscience et l'obtention de l'indépendance et d'une autonomisation. Si Marie-Reine Guindorf et Désirée Véret, par la publication de leur journal au nom symbolique de La Femme libre, en Afrique les femmes se sont battues, avec détermination pour s'imposer face à la puissance des hommes. La force de la religion est présente et entrave toute action en faveur de la de liberté. Mais malgré cela, les Sitow Diatta[145] sont nombreuses et n'hésitent pas à monter au front. Les Sénégalaises sont des ouvrières, assistantes médicales, dentaires, teinturières et mères de famille dans la majorité. Cela n'entame en rien le désir, la force et la volonté d'évolution et d'empowerment afin de mener à bien l'éducation des enfants. Les journaux tels le ''Soleil'', ''Walfadjri' entre autres font l'éloge de la bravoure de ces téméraires qui dès l'aurore sont sur le pied de guerre, à la plage de N'gor, de Sangalkam pour celles qui achètent le poisson et les revendent sur le marché de Sandaga, de Pikine ou de Louga. Les teinturières qui confectionnent le textile et les revendent à travers tout le pays et même au-delà des frontières du Sénégal sont tout aussi plébiscitées à travers les journaux. Donc le rôle de ces quotidiens dans l'émancipation de la

[145] Femme casamançaise qui s'est opposée avec force aux puissances coloniales.

femme est indéniable. A travers les écrits les femmes retrouvent la place qui leur est dévolue par la société tout entière.

la plupart qui osent afficher des opinions émancipatrices et revendiquent leur indépendance sont bien sûr montrer du doigt. Elles réclament un nom, une place dans la cité et s'insurgent contre les rôles subalternes qui subsistent, malgré la promesse d'une existence autonome et libre pour tous les humains depuis longtemps proclamée dans des "droits de l'homme".[146] Si la télévision permet une plus grande visibilité de l'individu, elle a offert à la femme un outil d'émancipation notable et pérenne. La télévision est devenue une ''école de vie'' où la femme se voit honorer et aduler par les progrès effectués à travers ses différents exploits. La télévision sénégalaises ne tarit pas d'éloge face aux groupements associatives des femmes tant en zones rurales qu'urbaines pour montrer les œuvres de promotion sociales et culturelles communautaires que les femmes organisent et mettent en avant afin de mieux gérer leur existence et leur indépendance, surtout celles qui vivent dans une situation de polygamie. La femme doit gérer les conflits avec les différentes coépouses et pour ce faire elle est souvent en concurrence dans son foyer avec sa belle -famille, et le voisinage.

Si la télévision moyen de loisir sert d'exutoire et d'échappatoire à son quotidien. A travers les images, elle peut s'identifier à l'héroïne des films qui traitent des problématiques de l'existence au quotidien. La télévision devient un moyen puissant d'éducation pour elles qui ne savent pas lire. Les images permettent de cibler le groupe social et le message est vite reçu. Pour ce qui est de la communication, les portables ont vite relayés au second plan les griots qui colportaient les messages d'une famille à l'autre. Le moyen de communication moderne à la portée de tous. Pour les jeunes et les personnes âgées, elles est à ce jour en évolution croissante. Chacun possède un voire deux portables. La

[146] (M. Riot-Sarcey) »[146]

communication coute cher. Car cela ne tienne, les famille s'associent pour acheter leur portable permettant une autonomisation relative. Malgré tout le Sénégal comme le sous-continent connaît un développement de l'outil de communication. Les opérateurs téléphoniques, tels les Français Orange, Bouygues, SFR entre autres et se disputent les parts de marché avec le géant chinois Huavei qui s'impose par sa puissance et un tarif défiant toute concurrence. Pour finir, il est important de signaler que, La déclinaison des identités rassure dans une certaine mesure les locuteurs et permettent la création des conditions d'une communication de dimension " humaine ", à l'échelle réduite de la famille, du quartier, du village et du groupe ethnique. Ce processus se déroule invariablement, même lorsqu'il s'agit de communication avec le monde invisible des dieux, des génies et des esprits.

La construction sociale d'un système de communication et d'information de proximité, telle qu'on peut l'observer dans les espaces villageois, s'oppose à notre avis à l'édification technologique de la communication par les technologies de l'information et de la communication (TIC) ; le second cas frise l'artifice et la mode, le temps de sa consommation. Que se passe-t-il, si de fait la communication par la technologie côtoie la communication codifiée des villages ? C'est toute l'ossature de l'information et de la communication en milieu traditionnel qui s'effondre, laissant s'échapper de la boîte de pandore des effets non contrôlables et certainement non souhaitables par ceux comme le chef du village qui ont droit à la parole au sein de la structure du village ; c'est le cas précisément des TIC dans de nombreux villages africains. En analysant quelques cas d'offres de services publics d'origine étatique ou privée, on s'aperçoit que la situation est des plus précaires aujourd'hui, face à l'interpellation sociale des TIC. Les systèmes antérieurs de communication servaient une cause sociale, celle des relations de solidarité multiforme au niveau des espaces familiaux, lignagers, villageois et ethniques, dans leur grande diversité organisationnelle : on se connaissait et se reconnaissait en tant qu'acteurs sociaux complémentaires. Est-ce bien le cas

aujourd'hui avec le pragmatisme des TIC ? Par ailleurs, nous assistons à une grande absence de bien public et de service public à la fois, et à une forte présence de demandeurs potentiels. Que pourraient faire par exemple les associations villageoises, à l'instar de celles du Sénégal, pour promouvoir ce nouveau bien public ? Comment pourraient-elles s'impliquer dans la gestion des cybercafés, points " phone " (ou télé centres) que l'on trouve çà et là dans les milieux ruraux, dans le sens de l'accompagnement, de la délivrance du service public ? nous sommes face à une situation qui à ce jour à trouver une solution par l'assistance technique des opérateurs européens installés sur le sol africains.

L'autonomisation de la femme en Afrique subsaharienne est devenue une réalité pas seulement en théorie. La femme au Sénégal agit sur tous les plans au sein de la société. Il est intéressant à s'interroger sur la nature politique des relations d'inégalité entre sexes, la question du pouvoir et l'impact du politique sur les rapports entre les sexes ; à repenser les concepts d'état, de pouvoir politique, de société civile d'un point de vue différent, qui prenne en compte les rapports sociaux de sexe, pour en définir les mécanismes et en changer la nature inégalitaire. Ce qui nous entraîne vers la nécessité d'une approche de genre à travers des questions du politique et l'exemple de la régionalisation au Sénégal. La régionalisation et la politique de la parité offre à la femme une place très importante au sein de la politique et la vie sociale et culturelle et économique.

Les Africaines dans leurs revendications pour plus d'égalité et de prise en compte de leurs droits dans la construction de la démocratie font face à l'obstacle culturel et religieux. Une bonne part des discours culturels et religieux contemporains sont des discours d'empêchement et d'enfermement des femmes, de leur soumission à un ordre culturel et religieux qu'aucun homme ne s'impose. Les droits de la femme sont perçus comme anticulturels et antireligieux. D'où le besoin de recourir au politique pour affirmer et défendre ces droits, même si le politique est encore fondé sur l'exclusion des femmes de la prise de décision. La

construction de la nation, de l'État et de la citoyenneté repose sur des relations que le politique tisse avec les membres de la communauté. Ces relations ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes et perpétuent l'ordre de l'inégalité. C'est à la rupture de cet ordre qu'invitent les réflexions sur l'État, le sexe de l'État et les enjeux du politique pour les femmes.

Il y a une trentaine d'années, la femme sénégalaise ne pouvait prendre de décision au sein de la famille, quand bien même elle apporterait un soutien matériel par ses activités économiques, chef de famille à la place du père qui est souvent absent, époux polygame. La religion musulmane autorise que l'homme puisse épouser quatre femmes. Cette situation pousse la femme à vivre la plupart du temps dans de grandes difficultés financières. Comment s'est produit le consensus unissant la société, alors que la religion musulmane déresponsabilise la femme, son père représente le tuteur au sein de la cellule familiale, Elle devient un bien privé à la solde du mari. Le lévirat[147] La puissance de l'homme ne réside-t-elle pas dans le nombre d'épouses en sa possession ? Sa véritable richesse ne se compte-t-elle pas dans le nombre des conquêtes féminines ? L'interprétation de l'Islam par certaines communautés, donne au mari le droit d'épouser quatre compagnes.

Lignes de conduite imposées à la femme au Moyen-Âge ont longtemps servis de modèle chez les musulmans en Afrique Subsaharienne. Il faut tenir compte du fait que le Coran s'est inspiré en partie de la Bible. En ce qui concerne la polygamie, le système représente un frein qui empêche le père de famille de s'occuper convenablement de sa progéniture ; entretenant de concert, avec grandes difficultés de multiples foyers. Ce qui n'est pas chose aisée et évidente.

[147] Le lévirat donne à la femme le rôle peu glorieux d'un mobilier, d'un objet qui peut être échangé à tout moment.

La femme se retrouve ainsi chef de ménage, avec l'absence du père de famille.

La problématique est à mise en exergue dans notre recherche. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de saisir le processus d'évolution, de la situation femme, à la différence des autres femmes de la sous-région subsaharienne, ce, depuis les indépendances à ce jour. Dans les années 70, le rôle de la femme se limitait à son foyer, et même à ce niveau, elle était sous l'influence du chef de famille.

Pour ce qui est des groupements associatifs des femmes, et en dépit des obstacles et des enjeux qui en détournent les buts et les empêchent de devenir de véritables instruments du changement, ceux-ci ont néanmoins une importance cruciale. Tout d'abord, ils atténuent les effets matériels et psychologiques des difficultés que connaissent les mères. A travers eux, les femmes renforcent leur autonomie économique et sociale et sont mieux armées pour subvenir aux besoins familiaux, satisfaire certains désirs personnels et même aider le mari qui parfois se tourne vers l'épouse pour obtenir des faveurs. Les groupements renforcent la mobilité des femmes et leur permettent de prendre une part croissante à l'intégration du monde rural à un environnement économique et socioculturel plus large et plus diversifié. Ils servent de levier de ramification au réseau de solidarité en dehors des liens de parenté. Donnant dès lors la possibilité d'expression de chaque spécificité à l'intérieur même des espaces socialement reconnus. Ils offrent à ces cadres un havre propice à l'épanouissement individuel et à l'empowerment, espace où les femmes peuvent faire valoir leur personnalité, et influence les prises de décisions du collectif.

Si la polygamie est source de conflits permanents et de mésententes au sein des foyers, La monoparentalité africaine, surtout en milieu rural, est rarement celle d'une femme seule avec un ou deux enfants. Ici, elle concerne des personnes ayant à charge une famille étendue de plusieurs générations : grands-parents, parents, enfants et autres relations familiales. Cette situation a des implications multiples.

Si ces personnes sont à charge et pèsent financièrement sur le budget du ménage, en contrepartie, leur aide peut être précieuse : travail domestique, entretien et surveillance des enfants, activités agricoles, artisanales, commerciales et de transformation, etc. Elle permet au chef de ménage de se livrer à des occupations lucratives. On a vu surtout toute la différence entre être « chef » et être « soutien» de famille. Le mari peut être présent, mais dans l'incapacité de contribuer économiquement à l'entretien de la famille : chômage, incapacité physique, ménage polygame, âge avancé dans le cas d'hommes ayant épousé des femmes très jeunes, etc. Les femmes soutiennent la famille sans en être les chefs.

En plus, une sujet critique met en lumière la situation des jeunes filles et des adolescentes au Sénégal ainsi que dans les plusieurs pays musulmans du sous-continent, notamment la Guinée, la Mauritanie, le mali, le Niger, le Burkina Faso entre autres. Il s'agit de l'excision et de la circoncision. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés et Amnesty international a autorisé l'accord de l'asile politique aux jeunes filles et femmes qui cherchent à échapper au phénomène de l'excision. Aux États-Unis, et aussi Allemagne. Pour obtenir l'asile politique, il faut que la personne prouve qu'elle craint d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

Or la circoncision féminine ne fait pas partie des conditions. On ajoute que la persécution n'est pas le fait de la société, mais de la famille. On a résolu ces deux problèmes en disant que les femmes appartiennent à un groupe spécial, celui des femmes qui refusent de se faire circoncire, et la circoncision est imputable au fait qu'il refuse ou est incapable de prendre des mesures pour protéger les femmes contre cette pratique. S'ils refusent d'accorder l'asile politique à ces femmes, certains cependant permettent à celles-ci de rester dans le pays pour des raisons humanitaires en vertu de l'article 4 de la convention contre la torture qui demande à tout Etat partie de veiller "à ce que tous les actes de torture constituent des

infractions au regard du droit pénal" et qu'il rende "ces infractions passibles de peines appropriées qui prennent en considération leur gravité". Il en est de même du lévirat ;

Chez les Bassari, le lévirat offre plus de pouvoir à la veuve. Selon les cas, l'analyse des données quantitatives confirme et nous fournit une mesure des tendances de l'évolution du veuvage chez les Bassari depuis les années 1930.

Dans les années 30 lorsqu'un homme mourrait, l'un de ses frères avait tous les droits sur la veuve et d'élever les enfants "au nom du défunt". Parmi les nouvelles formes de liberté accordées aux femmes, cette indépendance actuelle des veuves, à la non-soumission au lévirat représente un aspect de l'individualisme qui se développe en général très bien : pour exemple, la femme Bassari est aujourd'hui, libre de son choix, dès son premier mariage et son indépendance ne fait pas de doute. Aussi les femmes ont plus de moyens qu'autrefois. Individuellement, la vente des oignons cultivés auprès des puits est un moyen nouveau. Les veuves, comme toutes les femmes, ont besoin de moyen financier pour les besoins quotidiens. Aujourd'hui, elles sont capables de se prendre en charge. Sans attendre l'aide des enfants ou des époux.

Pour en venir au commerce informel qui représente le domaine de prédilection des femmes et jeunes filles, celui-ci permet un pouvoir financier bénéfique pour la résolution de multiples crises économiques source d'une grande tension et de précarisation au sein des familles polygames et monoparentales.

S'agissant des femmes chef de ménage, sans le commerce informel elles souffrent de handicaps plus grand que les hommes : souvent urbaines, analphabètes, et jeunes, elles sont par ailleurs âgées et veuves en zones rurales. Leur plus faible dotation en capital humain et une médiocre intégration au marché du travail se traduisent par des activités précaires et faiblement productives des commerces informels induisant une vulnérabilité des ménages dirigés par des femmes, situation attribuable à l'absence d'un conjoint actif, au fait que les

membres secondaires du ménage sont eux-mêmes, pour une large part, des personnes vulnérables (jeunes, vieux, femmes…) et enfin à des revenus plus hypothétiques que dans les ménages masculins.

Cependant la mobilisation des réseaux sociaux et surtout la rente migratoire compensent ces handicaps, car les ménages féminins se caractérisent par une plus grande proportion de migrants internationaux, qui de plus travaillent dans les pays occidentaux, d'où sont envoyés les transferts monétaires les plus importants et les plus réguliers. Au Sénégal, la mise en œuvre au début des années 1980 des politiques d'ajustement structurel a eu pour effet, des conséquences irrémédiables sur les conditions de vie des populations. Non seulement les résultats économiques n'ont pas été à la hauteur des espérances, mais elles ont entraîné l'appauvrissement des populations et une grande instabilité des ménages. Face à la crise, les familles ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, qui s'est traduite par une diversification des modèles familiaux et une des évolutions majeures a été, au Sénégal comme ailleurs en Afrique subsaharienne, une proportion croissante des ménages est dirigée par les femmes tournées vers un commerce informel. Les enfants, notamment les jeunes filles en particulier sont sollicités. Pour ce qui est des petits garçons, souvent confiés au ''marabout'' du village, ils sont utilisés comme monnaie d'échange au sein d'une mendicité urbaine, qui enrichissit le marabout.

En conclusion, on ne peut s'empêcher de constater que l'évaluation de la contribution qu'une intervention de développement qui peut produire l'empowerment des femmes reste un défi. L'évaluation de l'impact d'un projet sur un processus multidimensionnel en cours dépasse tout simplement le cadre des évaluations habituelles des projets de développement au Sud. Ce décalage entre la complexité du processus et les conditions d'une évaluation du projet peut être illustré à l'aide du simple exemple de la durée : 2 à 3 semaines est un laps de temps très court nécessaire à l'élaboration des études afin de d'obtenir une image

autre que superficielle des différents aspects de l'empowerment, de leurs évolutions et du rôle véritablement joué par le projet en question. Cette solution est évidente : face à un processus, un pilotage à vue est indispensable. Ce dernier ne peut se faire sans des mécanismes évaluatifs internes et des méthodes de planification plus souples (Hofmann, 2003). Une telle évolution implique aussi le renforcement d'une fonction jusqu'alors sous-exploitée des évaluations. En effet, savoir évaluer sa propre action peut aussi représenter un aspect d'empowerment. Les évaluations peuvent représenter des occasions de contribuer à l'empowerment des femmes, voire d'autres populations vulnérables. Car si les engagements en faveur d'une réduction de la pauvreté et du développement durable ne restent pas au stade de la rhétorique, mais se traduiront à terme par une autre vision des processus de développement à soutenir, les constats et recommandations ci-dessus dépasseront le cadre des interventions visant l'empowerment des femmes, à savoir leur bien-être. C'est un empowerment accru de toutes les couches défavorisées de la population mondiale qui doit être visée pour que ces finalités se traduisent en actes. Compte tenu du contexte actuel, de telles réflexions ont trait à l'utopie, certes. Mais les évaluations gardent toujours un aspect normatif et la prise à la lettre des discours doit y être permise.